

**Délibération de la Commission permanente
(Bureau) du Conseil de l'Eurométropole
de Strasbourg du vendredi 29 janvier 2016**

Passation d'avenants et attribution de marchés.

Autorisation de signature d'un marché public

Il est proposé à la Commission permanente (Bureau) d'autoriser la signature du marché public suivant, attribué par la Commission d'appel d'offres :

N° de marché	Objet du marché	Durée du marché	Attributaire	Montant (€ HT)	Date CAO/ comité interne
15069C	Suivi sanitaire de la qualité de l'eau du réseau d'adduction publique de l'Eurométropole	1 an reconductible 3 fois un an	OPEN ROME	Minimum annuel : 60 000 € HT Maximum annuel : 240 000 € HT	14/01/2016

Attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre

Marché de maîtrise d'œuvre sur concours concernant la construction d'une école maternelle et de logements sur l'ilot G du quartier Danube à Strasbourg [DC5003GC]

Par délibération du 19 février 2015, la Commission permanente (Bureau) de l'Eurométropole a approuvé le programme de la construction d'une école maternelle et de logements sur l'ilot G du quartier Danube à Strasbourg, et la signature de la convention de groupement de commandes pour cette construction avec Immobilière 3F Alsace. Cette dernière spécifie que l'Eurométropole est le coordonnateur du groupement en charge notamment de l'attribution des marchés.

L'enveloppe financière allouée par la collectivité spécifiquement pour l'école est 8 950 000 € TTC.

Un concours de maîtrise d'œuvre, passé en application des articles 70 et 74-II du Code des marchés publics, a été lancé le 20 février 2015 pour désigner le maître d'œuvre de l'opération.

Le jury de sélection des candidats, qui s'est réuni le 10 juin 2015, a désigné cinq candidats appelés à remettre une offre sous la forme d'une esquisse architecturale et d'une maquette, parmi les 122 candidatures.

La date limite de réception des offres était fixée au 29 septembre 2015.

Les cinq concurrents ont remis leur offre dans ce délai. Les cinq offres ont été rendues anonymes conformément aux dispositions du règlement du concours. Le service des achats et de la commande publique a attribué des lettres aux cinq projets : A-B-C-D-E.

Le jury de concours, qui s'est réuni le 16 novembre 2015, a procédé à l'examen des cinq projets.

- PROJET A :

Ce projet propose une alternance de pleins et de vides qui dédensifie la lecture de l'îlot depuis l'avenue du Rhin et qui laisse passer la lumière vers l'école. Ces plots sont séparés par des patios protégés des nuisances de la Route du Rhin par deux grandes baies vitrées. Deux coursives permettent de relier ces trois volumes. Côté nord, l'école se glisse contre et sous les logements. Le projet n'est pas très compact. L'effet barrière recherché pour la cour d'école n'est pas atteint du fait des percées puisque l'isolation au bruit et à la pollution n'est que très partiellement assurée. Le traitement paysager de la cour est en relation avec l'espace public. La cour haute est conçue comme un patio ouvert autour duquel sont organisées les salles de classe. Le projet de l'école est fonctionnel dans l'ensemble. Au niveau des logements, différents modes d'habiter coexistent. La répartition typologique est déséquilibrée par rapport à la demande du programme (trop de T4). Ce projet présente un dépassement de +5,6 % par rapport à l'enveloppe financière et de 10% si on tient compte de la sous-estimation de la partie école

- PROJET B :

Le projet respecte les prescriptions par rapport à la problématique de l'air et du bruit. L'îlot s'articule autour de deux entités distinctes : l'école qui se développe dans un volume horizontale le long de la rue centrale sur deux niveaux, les logements en front sur l'avenue du Rhin se répartissent dans trois volumes juxtaposés comprenant chacun des circulations verticales propres. Contrairement à ce qui était demandé dans le programme, les logements et l'école sont dissociés. Le projet a pris le parti de mettre en valeur l'école maternelle en lui conférant une expression architecturale différente des logements. Cependant, un soubassement en bois semble relier les deux entités. Le projet présente un bâtiment en R +3 (école) qui remonte jusqu'en R+4 (logements). Le projet scinde les deux entités ; les logements à l'avant et l'école à l'arrière, en forme de L. La cour présente une ouverture

visuelle limitée sur l'espace public. Au niveau de l'école, le projet est peu fonctionnel : les salles de classes sont tronquées, le périscolaire est situé à l'étage, la salle à manger est éclatée en deux parties par le noyau des circulations verticales des logements. Ce projet rentre dans l'enveloppe financière prévisionnelle (-0,04 %).

- PROJET C :

Côté avenue, le projet participe à un front bâti constitué d'une alternance d'alignements et de retraits. Il se compose de deux volumétries simples : un signal haut (R+8) qui tient l'angle sud-ouest et un bâtiment plus longiligne en retrait sur le reste de la parcelle. L'ensemble est traité de manière unitaire par une façade double peau constituée de balcons loggias. La façade double peau répond aux enjeux environnementaux mais se pose néanmoins la question de la pérennité de ce dispositif. Le projet répond aux prescriptions urbaines et à la problématique relative à la pollution de l'air et aux nuisances sonores. La cour d'école est en relation avec les espaces publics. Les six salles de classe sont situées en rez-de-chaussée. La restauration est située côté avenue du Rhin. Même si les différentes entités sont bien organisées, le fonctionnement de l'office serait néanmoins à revoir. Les différents types de logements sont bien répartis. Le jury note qu'il s'agit du projet le plus séduisant, offrant notamment des logements traversants avec une percée au sud, l'entretien et l'usage de la double-peau serait néanmoins à revoir. Ainsi, le système en accordéon pourrait être remplacé par un système coulissant. De manière générale, ce projet est le plus favorable en termes d'ensoleillement des cours. Par rapport à sa volumétrie générale, ce projet est celui qui s'insère le mieux dans son environnement et qui répond le mieux aux attentes en terme de protection à la pollution et au bruit. Le projet sera à revoir au droit de l'aménagement de l'office de l'école. Ce projet dépasse l'enveloppe financière de +1,1 % et de +4 % si on tient compte de la sous-estimation sur la partie école.

- PROJET D :

L'école maternelle s'organise dans un U qui constitue le socle de l'opération. Les salles de classe sont placées sur deux niveaux dans une orientation est /ouest. Un corps de bâtiment à R+2 permet la mise en valeur de la tour située en continuité. Néanmoins, ce dernier protège mal l'école du point de vue de la pollution et du bruit. Ce projet propose trois types de bâtiments : ceux de la tour avec un système de loggia, les duplex inversés avec patios desservis par une cour intérieure, et les appartements desservis à partir du jardin partagé. Néanmoins, pour certains appartements se posent la question de l'accessibilité handicapée. Par ailleurs, les loggias sont systématisées alors même que l'orientation de certaines d'entre elles est au nord, ce qui peut laisser douter de l'usage de ces loggias. Du point de vue du fonctionnement de l'école maternelle, il s'agit du projet le plus intéressant : la cour de récréation est suffisamment grande, les salles de classe sont orientées est / ouest et la salle à manger est située, en tampon, entre la Route du Rhin et la cour, offrant ainsi une perspective sur le quartier. Les correspondances de vue entre les salles de classe de l'étage et les logements seraient à revoir. D'un point de vue architectural, ce projet fait référence à l'architecture des lieux portuaires. Il est relevé que ce projet est le plus en lien avec la rue, avec la ville. Même si ce bâtiment est considéré comme élégant par certains membres du jury, pour l'Immobilière 3F, maître d'ouvrage pour la partie logements, les appartements proposés ne répondent à ce qui est recherché par sa clientèle. Ce projet présente un dépassement de +6,1 % par rapport à l'enveloppe financière.

- PROJET E :

Ce projet propose deux bâtiments séparés, l'un pour l'école, l'autre pour les logements, en décalage avec les attentes du programme. Ce projet s'organise autour d'un patio, d'une cour autour de laquelle gravitent trois entités : les logements, l'école perpendiculaire à l'avenue du Rhin et une annexe comprenant les salles de jeux à l'autre extrémité de l'école. Pour rejoindre cette annexe, il est nécessaire de sortir de l'école. La volumétrie de l'école protège mal contre la pollution de l'air et le bruit. L'école est organisée sur 3 niveaux. Du fait de la galerie existante reliant la salle de jeux à l'école, l'appropriation de la cour en tant qu'espace public n'est pas satisfaisante. L'entrée principale de l'école est située sur l'avenue de Rhin en contradiction avec l'ouverture souhaitée sur la rue centrale. Ce projet dépasse de +3,4 % l'enveloppe financière et de +9 % si on tient compte de la sous-estimation de la partie école.

Suite aux échanges et au vote et préalablement à la levée de l'anonymat, le jury a classé 1^{er} le projet C présenté par le groupement NUNC ARCHITECTES / SIB ETUDES / SEXTANT INGENIERIE / INGENIERIE ET DEVELOPPEMENT / GECOBAT / WM PROJECTS, estimant qu'il est celui qui répond le mieux aux critères d'attribution et aux exigences du programme.

Le jury a en particulier été séduit par la bonne compréhension du programme par le groupement, la volumétrie et l'organisation du projet, et sa réponse aux problématiques environnementales.

Le pouvoir adjudicateur a par la suite désigné comme lauréat le groupement NUNC ARCHITECTES / SIB ETUDES / SEXTANT INGENIERIE / INGENIERIE ET DEVELOPPEMENT / GECOBAT / WM PROJECTS et a engagé avec lui des négociations qui ont abouti le 17/12/2015.

Parmi les éléments négociés, le forfait provisoire de rémunération, lequel a été ramené de 1 346 168 € HT à 1 270 000 € HT, pour un montant travaux de 8 650 000 € HT (pour l'école et les logements).

Il est donc proposé d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une école maternelle et de logements sur l'ilot G du quartier Danube à Strasbourg au groupement NUNC ARCHITECTES / SIB ETUDES / SEXTANT INGENIERIE / INGENIERIE ET DEVELOPPEMENT / GECOBAT / WM PROJECTS, sur la base d'un forfait de rémunération de 1 270 000 € HT réparti comme suit :

- 1 072 600 € HT pour la mission de base+EXE, représentant 12,40 % de l'enveloppe affectée aux travaux (forfait provisoire),
- 197 400 € HT pour les éléments de mission complémentaires (OPC-ETD-SIGN-CEM-SSI-MOB), représentant 2,28 % de l'enveloppe affectée aux travaux (forfait définitif).

Avenant à la convention de groupement de commande

Par délibération du 19 février 2015, la Commission permanente (Bureau) de l'Eurométropole a approuvé la signature de la convention de groupement de commande avec Immobilière 3F Alsace pour la construction d'une école maternelle et de logements

sur l'ilot G du quartier Danube à Strasbourg. L'Eurométropole de Strasbourg est le coordonnateur du groupement.

Aux termes de la convention de groupement de commande associant les deux entités visées ci-dessus, il est stipulé qu'un avenant pourra être établi pour définir la clé de répartition financière de l'opération, les diverses participations ainsi que le montant à rembourser par Immobilière 3F Alsace au titre des dépenses de l'opération relatives à la phase études.

Il est proposé à la signature l'avenant à la convention fixant les clés de répartition de diverses rémunérations entre les deux parties dont :

- La répartition provisoire de l'enveloppe financière affectée aux travaux :

Montant prévisionnel des travaux après négociation avec le maître d'œuvre :
8 650 000€HT hors tolérances dont 4 950 000€HT pour l'école maternelle et
3 700 000€HT pour les logements soit :

- 57,2 % du coût prévisionnel des travaux pour l'Eurométropole de Strasbourg ;
- 42,8 % du coût prévisionnel des travaux pour Immobilière 3F Alsace.

- La clé de répartition financière définitive de la rémunération de la mission de maîtrise d'œuvre basée sur la répartition des travaux en phase concours soit :

Mission de base + EXE + OPC :

- 57,2 % de la rémunération du maître d'œuvre pour l'Eurométropole de Strasbourg
- 42,8 % de la rémunération du maître d'œuvre pour Immobilière 3F Alsace

Missions complémentaires SSI-ETD-CEM-MOB-SIGN payées à 100 % par l'Eurométropole de Strasbourg (missions concernant la zone école).

Chaque part sera payée directement par chaque membre du groupement aux candidats.

- La répartition des indemnités du concours de maîtrise d'œuvre:

La prime maximum allouée aux candidats sélectionnés pour remettre un projet avec maquette est fixée à 46 000 € TTC.

La répartition s'élève respectivement pour chaque candidat du concours à :

- 31 000 € TTC pour l'Eurométropole de Strasbourg,
- 15 000 €TTC pour Immobilière 3F Alsace.

Chaque part sera payée directement par chaque membre du groupement aux candidats.

- La clé de répartition de la rémunération des marchés de contrôle technique, de CSPS et d'études géotechniques, partagées par moitié entre les deux membres du groupement. Chaque part sera payée directement par chaque membre du groupement aux candidats.

- La détermination de la part à rembourser par Immobilière 3F Alsace à l'Eurométropole de Strasbourg concernant les frais d'études conformément aux termes de la convention, sur la base d'une clé de répartition fixée à 50 % - 50 %.

Passation d'avenants

Les détails relatifs aux avenants proposés à l'approbation de la Commission permanente (Bureau) sont retracés dans l'annexe ci-jointe.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*la Commission permanente (Bureau)
après en avoir délibéré*

Autorisation de signature de marché

Autorise la signature du marché public suivant, attribué par la Commission d'appel d'offres :

<i>N° de marché</i>	<i>Objet du marché</i>	<i>Durée du marché</i>	<i>Attributaire</i>	<i>Montant (€ HT)</i>	<i>Date CAO/ comité interne</i>
<i>15069C</i>	<i>Suivi sanitaire de la qualité de l'eau du réseau d'adduction publique de l'Eurométropole</i>	<i>1 an reconductible 3 fois un an</i>	<i>OPEN ROME</i>	<i>Minimum annuel : 60 000 € HT Maximum annuel : 240 000 € HT</i>	<i>14/01/2016</i>

Attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre

Marché de maîtrise d'œuvre concernant la construction d'une école maternelle et de logements sur l'ilot G du quartier Danube à Strasbourg

attribue

le marché de maîtrise d'œuvre au groupement NUNC ARCHITECTES / SIB ETUDES / SEXTANT INGENIERIE / INGENIERIE ET DEVELOPPEMENT / GECOBAT / WM PROJECTS pour un forfait de rémunération de 1 270 000 € HT constitué comme suit :

- *1 072 600 € HT pour la mission de base+EXE, représentant 12,40 % de l'enveloppe affectée aux travaux (forfait provisoire),*
- *197 400 € HT pour les éléments de mission complémentaires (OPC-ETD-SIGN-CEM-SSI-MOB), représentant 2,28 % de l'enveloppe affectée aux travaux (forfait définitif).*

Approbation d'avenant à la convention de groupement de commande

approuve

la passation de l'avenant à la convention de groupement de commande annexé à la présente délibération ;

autorise

le Président ou son-sa représentant-e :

- à signer tout document relatif à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre,*
- à signer l'avenant à la convention de groupement de commande annexée à la présente délibération ;*

approuve

Passation d'avenants

la passation des avenants énumérés dans l'annexe jointe à la présente délibération ;

autorise

le Président ou son-sa représentant-e à signer et à exécuter les avenants, marchés et documents y relatifs.

**Adopté le 29 janvier 2016
par la Commission permanente (Bureau) du
Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité
préfectoral Le 1 février 2016
et affichage au Centre Administratif le 01/02/16**



**AVENANT N° 1 A LA CONVENTION
DE GROUPEMENT DE COMMANDES
DU 14 AVRIL 2015**

**Construction d'une école maternelle et de logements
sociaux sur le site de l'ilot G du quartier Danube à
Strasbourg**

L'EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG, représentée par Monsieur Robert HERRMANN, Président agissant en application d'une délibération de la Commission permanente du 29 janvier 2015

Et

IMMOBILIERE 3F ALSACE SA D'HLM 8, rue Adolphe Seyboth 67000 STRASBOURG

représentée par Monsieur Carlos SAHUN, Directeur Général agissant en application d'une délibération du Conseil d'Administration du 21 septembre 2009.

Préambule – Objet du présent avenant

Aux termes de la convention de groupement de commande associant les deux entités visées ci-dessus sous la coordination de l'Eurométropole de Strasbourg, il est stipulé qu'un avenant pourra être établi pour définir la clé de répartition financière de l'opération, les diverses participations ainsi que le montant à rembourser par Immobilière 3F Alsace au titre des dépenses de l'opération relatives à la phase études.

Il est donc convenu ce qui suit :

Article 1 – Détermination des clés de répartition financière

Marchés de travaux

A l'issue des négociations avec le maître d'œuvre en phase Esquisse, les deux parties de la présente convention fixent le coût prévisionnel des travaux à 8 650 000 €HT en valeur septembre 2015.

La répartition provisoire de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux résultant de l'étude de l'esquisse est actée de la manière suivante (cf. article 1e de la convention) :

	Ouvrages	Coût prévisionnel des travaux (phase Esquisse)	Clé de répartition
Eurométropole de Strasbourg	Ecole maternelle	4 950 000 €HT	57.2%
Immobilière 3F Alsace	Logements	3 700 000 € HT	42.8%

Conformément à la convention de groupement de commande, le montant prévisionnel définitif des travaux sera fixé au terme des études d'avant-projet. Un avenant à la convention permettra de figer le contenu des travaux et la clé de répartition des travaux entre l'Eurométropole de Strasbourg et Immobilière 3F Alsace.

Marché de maîtrise d'œuvre

A l'issue du concours, le marché de maîtrise d'œuvre est attribué au groupement Nunc Architectes / SIB Etudes / Sextant Ingénierie / Ingénierie et Développement / Gecobat / WM Projects.

La mission de base comporte les missions ESQ+APS+APD+PRO+ACT+DET+AOR.

Après négociations, la rémunération du maître d'œuvre se décompose de la façon suivante :

- mission de base + EXE (forfait provisoire) : 1 072 600 €HT
- mission complémentaire OPC (forfait définitif) : 130 000 €HT
- missions complémentaires ETD-CEM-SIGN-MOB-SSI (forfait définitif) : 67 400 €HT

soit rémunération totale : 1 270 000 €HT

Celle-ci sera fixée définitivement au moment de l'avenant APD à la mission MOE.

Les missions complémentaires ETD-CEM-SIGN-MOB-SSI, concernant la zone école, sont payées à 100% par l'Eurométropole de Strasbourg.

La part incombant à chacune des parties pour le financement de rémunération de la mission de base + EXE + OPC tient compte du coût respectif des ouvrages qui leur sont destinés, suivant les chiffrages issus de l'esquisse en phase concours et après négociations avec le maître d'œuvre soit :

- montant des travaux estimé pour l'école maternelle : 4 950 000 € HT (soit 57.2% du montant total des travaux)
- montant des travaux estimé pour les logements : 3 700 000 € HT (soit 42.8% du montant total des travaux)

Ce présent avenant fixe la clé de répartition définitive des honoraires de la maîtrise d'œuvre pour la mission de base + EXE + OPC à savoir :

- 57.2% de la rémunération du maître d'œuvre pour l'Eurométropole de Strasbourg
- 42.8% de la rémunération du maître d'œuvre pour Immobilière 3F Alsace

Chaque part sera payée directement par chaque membre du groupement de commandes à l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Indemnités de concours de maîtrise d'oeuvre:

La prime maximum allouée à chacun des 5 candidats sélectionnés pour remettre un projet avec maquette est fixée à 46 000 € TTC

La part incombant à chacune des parties pour le financement de cette dernière tient compte du coût respectif des ouvrages qui avait été déterminé au lancement du concours.

Cette part s'élève respectivement pour chaque candidat à :

- 31000 € TTC pour l'Eurométropole de Strasbourg
- 15000 € TTC pour Immobilière 3F Alsace

Chaque part sera payée directement par chaque membre du groupement aux candidats.

Marchés de contrôle technique, de CSPS et géotechnique :

Il est convenu que pour chacun des marchés ci-dessous, les rémunérations seront partagées par moitié entre l'Eurométropole de Strasbourg et Immobilière 3F Alsace

Marché de contrôle technique, notifié à la société Bureau Veritas

Montant du marché : 37380 €HT :

- part Eurométropole de Strasbourg : 18 690 €HT
- part Immobilière 3F Alsace : 18 690 €HT

Marché de CSPS, notifié à la société BECS

Montant marché : 17 370 €HT

- part Eurométropole de Strasbourg : 8685 €HT
- part Immobilière 3F Alsace : 8685 €HT

Marché d'études géotechniques, notifié à la société GEOTEC

Montant marché : 36080 €HT

- part Eurométropole de Strasbourg : 18 040 €HT
- part Immobilière 3F Alsace : 18 040 €HT

Chaque part sera payée directement par chaque membre du groupement aux titulaires des marchés (sauf exception pour la mission G1 du marché de GEOTEC suivant article 2 du présent avenant).

Article 2 – Détermination de la part à rembourser par Immobilière 3F Alsace dans le cadre des dépenses afférentes à la phase études

En application de l'article 1.e de la convention de groupement de commandes fixant la répartition par moitié entre les deux entités des frais d'études, la décomposition suivante récapitule les montants dépensés à ce jour par l'Eurométropole de Strasbourg et la part à rembourser par Immobilière 3F Alsace :

(TTC)	Montant de la dépense effectuée par l'Eurométropole de Strasbourg	Part due par l'Eurométropole de Strasbourg	Part due par Immobilière 3F Alsace (à rembourser à l'Eurométropole)	Clé de répartition
Etude de sol GEOTEC – Mission G1	4678.80	2339.40	2339.40	50%-50%
Frais de publication	4106.93	2053.47	2053.46	50%-50%
TOTAL	8785.73	4392.87	4392.86	

Les justificatifs des factures sont joints en annexe

Modalité de remboursement par Immobilière 3F :

L'Eurométropole de Strasbourg émettra un titre de recettes d'un montant de 4392.86 €TTC. Immobilière 3F Alsace procédera au mandatement du montant correspondant dans les 15 jours suivant la réception de l'avis de paiement.

Les frais divers d'études et de concours non connus à ce jour feront l'objet d'une répartition et d'un règlement dans les conditions prévues à l'article 1.e de la convention.

Article 3 – Dispositions générales

Toutes les autres stipulations et conditions issues de la convention d'origine, non modifiées par le présent avenant, demeurent inchangées et applicables.

Fait à Strasbourg, le

Le Président de l'Eurométropole de Strasbourg

Pour Immobilière 3F Alsace

Robert HERRMANN

Carlos Sahun

Annexe : avenants nécessitant un avis favorable de la Commission d'appel d'offres ou du Comité interne avant inscription en délibération (avenants de plus de 5% passés sur des marchés dont le montant est supérieur à 209 000 € HT)

Abréviations utilisées :

CAO= Commission d'appels d'offres ; PF= Procédure formalisée ; MAPA= Marché à procédure adaptée.

DCPB= Direction de la Construction et du Patrimoine bâti ; DEPN= Direction des Espace Publics et Naturels ; DRL= Direction des Ressources Logistiques ; DMGPU= Direction de la Mobilité et des Grands Projets Urbains, etc.

Type de procédure de passation	Direction porteur	Réf. Marché (n° Coriolis)	Objet marché initial	Montant marché initial en euros HT	Titulaire marché	Avenant n°	Montant avenant en euros HT	Total cumulé avenants en %	Nouveau montant du marché en euros HT	Date avis CAO ou Comité interne
PF	DCPB	2013/915	DC2034CB : Travaux de restructuration et d'extension du Palais de la Musique et des Congrès de Strasbourg, lot n° 07 - Electricité	3 491 532,16	INEO INDUSTRIE & TERTIAIRE	19	872,92 (le montant du ou des avenants précédents s'élève à 210 075,29)	6,04	3 702 480,37	22/10/2015

Objet de l'avenant au marché E2013/915: le présent avenant porte sur le raccordement électrique de 2 ballons d'eau chaude.

En effet, l'ajout de 2 vidoirs dans le bâtiment PMC1 existant, pour faciliter l'exploitation du local au niveau du nettoyage, nécessite la mise en place de 2 ballons d'eau chaude. Pour pouvoir fonctionner, il convient de raccorder électriquement ces ballons d'eau chaude.

Type de procédure de passation	Direction porteuse	Réf. Marché (n° Coriolis)	Objet marché initial	Montant marché initial en euros HT	Titulaire marché	Avenant n°	Montant avenant en euros HT	Total cumulé avenants en %	Nouveau montant du marché en euros HT	Date avis CAO ou Comité interne
PF	DCPB	2013/915	DC2034CB : Travaux de restructuration et d'extension du Palais de la Musique et des Congrès de Strasbourg, lot n° 07 - Electricité	3 491 532,16	INEO INDUSTRIE & TERTIAIRE	20	1 799,44 (le montant du ou des avenants précédents s'élève à 210 948,21)	6,09	3 704 279,81	05/11/2015

Objet de l'avenant au marché E2013/915 : le présent avenant porte sur le ferrosouage de poutres existantes.

Pour ne pas percer dans les aciers qui se trouvent dans les poutres existantes, il convient de vérifier les ferrillages des poutres existantes par ferrosouage.

PF	DCPB	2013/915	DC2034CB : Travaux de restructuration et d'extension du Palais de la Musique et des Congrès de Strasbourg, lot n° 07 - Electricité	3 491 532,16	INEO INDUSTRIE & TERTIAIRE	21	8 572,37 (le montant du ou des avenants précédents s'élève à 212 747,65)	6,34	3 712 852,18	26/11/2015
----	------	----------	--	--------------	----------------------------	----	--	------	--------------	------------

Objet de l'avenant au marché E2013/915: le présent avenant porte :

- d'une part, sur l'éclairage du local sous station et l'alimentation électrique de l'armoire CVC. En effet, suite à la décision du maître d'ouvrage de se raccorder au réseau de chaleur du quartier Wacken, il a été nécessaire de construire un local sous station. La construction de ce nouveau local demande d'y réaliser divers travaux tels que de la peinture, pose d'une porte métallique, de siphon de sol, de pompe de relevage, électricité ;
- d'autre part, sur la modification du câblage de l'éclairage de sécurité anti panique des salles de commissions 1 à 10 au RdC et des salles à manger au niveau 1 du PMC2. En effet, cela laissera la possibilité à l'utilisateur, sous réserve de compléter l'installation par des coffrets anti panique, de couper l'alimentation des caissons

Type de procédure de passation	Direction porteuse	Réf. Marché (n° Coriolis)	Objet marché initial	Montant marché initial en euros HT	Titulaire marché	Avenant n°	Montant avenant en euros HT	Total cumulé avenants en %	Nouveau montant du marché en euros HT	Date avis CAO ou Comité interne
<p>d'éclairage d'ambiance installés dans ces salles lors de vidéo projection ;</p> <p>- enfin, sur le déplacement des chemins de câble dans le restaurant. En effet, à la demande du bureau de contrôle, il a été réalisé autour des poteaux en étoile du restaurant, des contre cloisons coupe-feu. Cette modification entraîne des conflits avec les chemins de câble déjà posés et qu'ils convient de déplacer.</p>										
PF	DCPB	2013/915	DC2034CB : Travaux de restructuration et d'extension du Palais de la Musique et des Congrès de Strasbourg, lot n° 07 - Electricité	3 491 532,16	INEO INDUSTRIE & TERTIAIRE	22	19 402,12 (le montant du ou des avenants précédents s'élève à 221 320,02)	6,89	3 732 254,3	10/12/2015
<p><u>Objet de l'avenant au marché E2013/915:</u> le présent avenant porte :</p> <p>- d'une part, sur la mise en sécurité et assurer la continuité de service des installations électriques lors du sinistre survenu sur le TGBT PMC2 dans la nuit du samedi 21 novembre au dimanche 22 novembre. Les mises en sécurité ont consisté en la consignation totale du TGBT PMC2, ceci en consignation des 2 transformateurs 630KV qui alimentent le tableau électrique. Des opérations de pompage au niveau de la fosse des cellules HT et du local France Telecom ont également eu lieu pour éviter d'autres dégradations. Compte tenu des mises en sécurité réalisées, des réalimentations provisoires d'installations ont été réalisées dans la foulée pour maintenir en service notamment les installations du PC sécurité (SSI, contrôle accès, anti intrusion, etc.) et celles de la téléphonie principale du site ;</p> <p>- d'autre part, sur l'ajout de 22 écrans d'information et le déplacement de 15 écrans d'information dans l'ensemble du PMC. Pour chaque écran, la connectique nécessaire est une prise de courant, une RJ45 et un contact magnétique (pour ne pas pouvoir voler l'écran). Le déplacement d'écrans ne nécessite que du câblage supplémentaire. L'ajout d'écrans nécessite en plus du câblage, de l'appareillage et des connecteurs supplémentaires (disjoncteur, panneau et noyau RJ45, prise de courant, interface de bus). La signalétique dynamique n'est pas prévue dans le projet, elle devait être mutualisée et traitée avec le projet du Parc des Expositions. Le report du projet PEX impose que la signalétique soit traitée de manière séparée.</p> <p>- enfin, sur la modification des alimentations électriques des rideaux dans les salles de commissions au RdC du PMC2. Cette modification est liée à une demande de Strasbourg Evenements qui souhaite finalement des hauts parleurs en applique murale, alors qu'initialement, ils étaient prévus sur pied, à distance des façades. Cette demande entraîne la modification de l'emprise des rideaux afin qu'ils n'entrent pas en conflit avec les hauts parleurs.</p>										

Type de procédure de passation	Direction porteuse	Réf. Marché (n° Coriolis)	Objet marché initial	Montant marché initial en euros HT	Titulaire marché	Avenant n°	Montant avenant en euros HT	Total cumulé avenants en %	Nouveau montant du marché en euros HT	Date avis CAO ou Comité interne
PF	DCPB	2013/1058	Travaux de restructuration et d'extension du Palais de la Musique et des Congrès de Strasbourg, lot n° 05 – Men. ext. / Occultations / Parements de façades / Serrurerie	4 223 418,73	GREMMEL J. ET CIE SAS	16	46 280,04 (le montant du ou des avenants précédents s'élève à 182 904,85)	5,42	4 452 603,62	26/11/2015

Objet de l'avenant au marché E2013/915: le présent avenant porte :

- premièrement, sur la modification d'une façade (F21). Suite aux négociations, l'entreprise Bouygues Bâtiment Nord-Est proposait de remplacer la façade vitrée par une façade alternant du béton et des vitrages, comme sur le reste du PMC. Cependant, cette façade (F21) alternant du béton et des vitrages nécessite la mise en place de poteaux en béton trop larges pour conserver les 2 portes de 3 unités de passages nécessaires. Cette problématique n'a pu être anticipée du fait que la variante a été validée sur une façade plus large et ne peut donc s'appliquer sur une façade plus étroite (F21) qu'il convient de réaliser entièrement vitrée.
- deuxièmement, sur la modification d'une façade (F17) qui porte sur deux points : premier point, ajout de 2 châssis vitrés fixes qui manquaient sur les plans du dossier de consultation des entreprises et les descriptifs. En effet, seul le plan présentant la façade avec l'habillage de la cage d'escalier était présenté et ce plan ne permettait pas de voir les châssis. Deuxième point, initialement il était prévu de conserver les quais de déchargements dans leur configuration initiale ; cependant, la réglementation incendie impose la mise en place d'espaces d'attente sécurisés dans cette zone, ce qui a nécessité la modification des quais. Suite à ces modifications (démolition casquette béton), 2 impostes de portes avec panneaux isolant doivent être mis en place .
- troisièmement, sur l'ajout d'un bandeau de tôle en partie supérieure de 2 façades complètement vitrées (F13 et F21). En effet, au droit des façades alternant du béton et des vitrages sans péristyle, il est prévu en partie supérieure un bandeau en tôle laqué RAL. Cependant, pour les façades complètement vitrées ce bandeau en tôle n'a pas été décrit dans les pièces du marché. Aussi, pour avoir une cohérence globale, poursuite de ce principe sur les façades complètement vitrées (F13 & 21) avec la pose d'un bandeau de tôle en partie supérieure.
- quatrièmement, sur la mise en œuvre d'un isolant en pied de façade du PMC2. En effet, pour respecter les exigences thermiques, il est nécessaire de mettre en œuvre un isolant polystyrène complémentaire en pied de façade du PMC2 (façades F13 à F20). Cet isolant n'est pas prévu dans les pièces du marché entre les niveaux -0,15/sol fini et +0,23/sol fini.
- cinquièmement, sur l'ajout d'une porte métallique au local sous station. En effet, suite à la décision du maître d'ouvrage de se raccorder au réseau de chaleur du

Type de procédure de passation	Direction porteuse	Réf. Marché (n° Coriolis)	Objet marché initial	Montant marché initial en euros HT	Titulaire marché	Avenant n°	Montant avenant en euros HT	Total cumulé avenants en %	Nouveau montant du marché en euros HT	Date avis CAO ou Comité interne
<p>quartier Wacken, il a été nécessaire de construire un local sous station. La construction de ce nouveau local demande d'y réaliser divers travaux tels que de la peinture, pose d'une porte métallique, de siphon de sol, de pompe de relevage, électricité.</p> <p>- sixièmement, sur l'habillage de grilles de ventilation d'un édicule en toiture, suite à oubli de prescription d'un édicule dans les pièces de la consultation initiale .</p> <p>enfin, sur le remplacement de 2 serrures 2 points. Les serrures de 2 portes de la façade F06 ont été cassées et il convient de les remplacer. L'origine de la casse n'est pas identifiable.</p>										
PF	DCPB	2013/1058	Travaux de restructuration et d'extension du Palais de la Musique et des Congrès de Strasbourg, lot n° 05 – Men. ext. / Occultations / Parements de façades / Serrurerie	4 223 418,73	GREMMEL J. ET CIE SAS	17	7 394,00 (le montant du ou des avenants précédents s'élève à 229 184,89)	5,60	4 459 997,62	10/12/2015
<p><u>Objet de l'avenant au marché E2013/915:</u> le présent avenant porte sur des adaptations au droit de la maçonnerie existante du PMC2 comprenant :</p> <p>- la pose de panneaux OSB (en bois) permettant la fermeture du bâtiment aux endroits dépourvus de maçonnerie. La mise en place de ces panneaux est nécessaire pour la mise en œuvre du bardage ventilé. Localisation : niveau combles, façades F16, F17 & F18 (PMC2) ;</p> <p>- la modification du mode de fixation du bardage ventilé STOVENTEC, due à la modification du support (maçonnerie et non béton). La fixation doit se faire par scellement chimique. Localisation : façades F16, F17 & F18 (PMC2).</p>										
MAPA	DCPB	E2013/1012	Travaux de construction d'une fourrière communautaire et d'un refuge pour animaux rue de l'Entenloch à Strasbourg	310 369,71	SCHUCH SA	2	5 989,52 (le montant du ou des avenants précédents s'élève à	6,40	330 228,99	03/12/2015

Type de procédure de passation	Direction porteuse	Réf. Marché (n° Coriolis)	Objet marché initial	Montant marché initial en euros HT	Titulaire marché	Avenant n°	Montant avenant en euros HT	Total cumulé avenants en %	Nouveau montant du marché en euros HT	Date avis CAO ou Comité interne
							13 869,76)			
<p><u>Objet de l'avenant au marché E2013/1012:</u> le présent avenant porte sur la mise en place de ventilation complémentaire dans les salles de cages individuelles des chatteries de la fourrière et du refuge, en prolongeant les installations déjà en place pour les cages d'accueil multiples. En effet, aujourd'hui aucune ventilation mécanique n'existe, elle se fait uniquement par l'ouverture des fenêtres mais le renouvellement d'air est insuffisant.</p>										
PF	DCPB	E2014/1206	Travaux de restructuration des vestiaires et améliorations énergétiques du Centre Nautique et Schiltigheim	449 656,38	LOEBER GEORGES	6	579,66 (le montant du ou des avenants précédents s'élève à 35 898,26)	8,11	486 134,30	26/11/2015
<p><u>Objet de l'avenant au marché E2014/1206:</u> le présent avenant porte sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la mise en place de 2 prises de courant supplémentaires ainsi que le déplacement du câble et d'une prise informatique dans la goulotte existante nécessaire au bon fonctionnement de l'écran de vidéosurveillance. La mise en place de cet écran a été définie après la fabrication du meuble qui lui sert d'accueil ; - la liaison entre la baie de sonorisation et l'accueil pour la mise en place du micro d'appel nécessaire à l'exploitation, suite à un oubli de prescription. 										

Délibération de la Commission permanente (Bureau) du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du vendredi 29 janvier 2016

Aménagement du régime indemnitaire des techniciens paramédicaux territoriaux de la collectivité.

Le décret n°2013-262 du 27 mars 2013 a créé le cadre d'emplois des techniciens paramédicaux territoriaux. Il résulte de la fusion des deux cadres d'emplois de catégorie B, les rééducateurs territoriaux et les assistants territoriaux médico-techniques.

Le 1^{er} avril 2013, date d'entrée en vigueur du texte, la Communauté urbaine de Strasbourg n'employait aucun-e agent-e appartenant à l'un des cadres d'emplois fusionnés. Aucune intégration dans le nouveau cadre d'emplois n'a donc été nécessaire, et aucun recrutement n'a depuis été mis en œuvre.

L'Eurométropole de Strasbourg envisage à présent de recruter un-e fonctionnaire pour occuper un poste nouvellement créé, calibré sur le cadre d'emplois des techniciens paramédicaux territoriaux.

Cependant, il n'est pour le moment pas possible, en l'absence d'un régime indemnitaire de référence dans la fonction publique de l'Etat, de déterminer un nouveau régime indemnitaire complémentaire au traitement indiciaire des techniciens paramédicaux territoriaux.

En effet, le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991, auquel est joint le tableau d'équivalence avec les corps de l'Etat des différents grades des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale et auquel renvoie son article 1^{er}, ne prend pas encore en compte la fusion des cadres d'emplois des rééducateurs territoriaux et des assistants territoriaux médico-techniques.

Il n'existe donc pas, à l'heure actuelle, de régime indemnitaire de référence pour le nouveau cadre d'emplois des techniciens paramédicaux.

Cependant, les fonctions exercées par les techniciens paramédicaux territoriaux ne diffèrent pas de celles exercées auparavant par les rééducateurs territoriaux

Le régime indemnitaire à servir aux rééducateurs territoriaux avait été acté par une délibération du Conseil de communauté en date du 4 février 2005, faisant référence au décret n° 91-875 du 6 septembre 1991, complété par l'arrêté ministériel du 1^{er} août 2006 fixant la liste des indemnités attribuées aux techniciens paramédicaux civils du ministère de la défense.

Dans l'attente de l'actualisation du tableau d'équivalence du décret n° 91-875 du 6 septembre 1991, il est proposé à la Commission permanente de servir aux techniciens paramédicaux territoriaux de la collectivité recrutés à compter du 1^{er} janvier 2016 le même régime indemnitaire que celui du corps des techniciens paramédicaux civils du ministère de la défense, dans les conditions fixées par délibération du Conseil de communauté en date du 4 février 2005.

Ce régime indemnitaire est constitué des primes suivantes :

- Prime de service ;
- Indemnité de sujétion spéciale ;
- Indemnité forfaitaire pour travail des dimanches et des jours fériés.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission permanente (Bureau)
après en avoir délibéré
approuve*

l'attribution par équivalence aux techniciens paramédicaux territoriaux, recrutés par l'Eurométropole de Strasbourg, du régime indemnitaire attribué aux agent-es du corps d'emplois de l'Etat des techniciens paramédicaux civils du ministère de la défense, dans les conditions fixées par délibération du Conseil de communauté en date du 4 février 2005 ;

autorise

- *le Président à appliquer le coefficient individuel applicable à chaque agent-e publique concerné-e, dans le cadre fixé par la présente délibération,*
- *l'adaptation du dispositif à l'évolution du droit sur lequel il se fonde,*
- *l'inscription des sommes correspondantes sur les lignes d'affectation budgétaire suivantes : 64 118.1 (pour les titulaires) et 64 131.1 (pour les non titulaires).*

**Adopté le 29 janvier 2016
par la Commission permanente (Bureau) du
Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg**

Rendu exécutoire après

**transmission au Contrôle de Légalité
préfectoral Le 1 février 2016
et affichage au Centre Administratif le 01/02/16**

Délibération de la Commission permanente (Bureau) du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du vendredi 29 janvier 2016

Emplois.

La délibération qui vous est soumise porte, d'une part, sur des suppressions, créations et transformations d'emplois, et, d'autre part, l'autorisation le cas échéant de pouvoir recruter sur la base de l'art. 3-3-2° sur des emplois de catégorie A.

1) des suppressions d'emplois présentées en annexes 1 et 2.

Sauf mention contraire, ces suppressions ont été soumises pour avis aux CT des 16/12/15 et 21/01/16.

a) au titre de la Ville :

- 9 emplois au sein de la Direction de l'Enfance et de l'éducation ;
- 3 emplois au sein de la Direction de la Culture, dont une permettant la création d'un autre emploi au sein de cette direction ;
- 1 emploi au sein de l'Administration générale de la Direction de la Police municipale et du stationnement.

b) au titre de l'Eurométropole :

- 3 emplois au sein de la Direction de la Construction et du patrimoine bâti permettant la création concomitante de 3 autres emplois au sein de cette direction.

2) des créations d'emplois présentées en annexes 3 et 4.

a) au titre de la Ville, 1 création :

- 1 emploi auprès de la Délégation Relations internationales et communication.

b) au titre de l'Eurométropole, 4 créations compensées :

- 1 emploi au sein de la Direction de la Culture compensé par la suppression d'un autre emploi au sein de cette direction ;
- 3 emplois au sein de la Direction de la Construction et du patrimoine bâti compensés par la suppression concomitante de 3 autres emplois au sein de cette direction.

3) des transformations d'emplois permanents présentées en annexe 5.

Les transformations d'emplois créés précédemment peuvent être rendues nécessaires lorsque les missions et/ou la configuration de l'emploi sont modifiées (*changement d'intitulé, de la nature des fonctions, et/ou de la fourchette de grades*).

4) autorisation le cas échéant de pouvoir recruter sur la base de l'art. 3-3-2° sur des emplois de catégorie A présentés en annexe 6.

En l'absence de titulaires ou de lauréats correspondant au profil, le Conseil autorise le Président à recruter sur la base de l'article 3-3-2° de la loi du 26/01/84 sur les emplois de catégorie A listés en annexe.

Cette autorisation se fonde sur la nature des fonctions très spécialisées ou les besoins du service, compte tenu du caractère déterminant des compétences et de l'expérience requises. Ces éléments sont précisés dans l'annexe pour chacun des emplois concernés.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*la Commission permanente (Bureau)
vu les articles 3-3-2° et 34 de la loi du 26 janvier 1984
vu la Convention du 3 mars 1972 entre la CUS et la Ville de Strasbourg
vu la délibération du Conseil de communauté du 6 juin 2014
après en avoir délibéré
décide*

après avis du CT, des suppressions, créations et transformations d'emplois présentées en annexe ;

autorise

le recrutement le cas échéant sur la base de l'art. 3-3-2° sur les emplois listés en annexe compte tenu du caractère déterminant des compétences et expériences requises.

**Adopté le 29 janvier 2016
par la Commission permanente (Bureau) du
Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité
préfectoral Le 1 février 2016
et affichage au Centre Administratif le 01/02/16**

Annexe 1 à la délibération de la Commission permanente (Bureau) du 29 janvier 2016 relative à la suppression d'emplois au titre de la Ville

Descriptif de l'emploi					Niveau du recrutement		Observations
Direction	Service	Intitulé du poste	Nature des fonctions	Durée hebdo de travail	Cadre d'emplois	Fourchette de grades	
Direction de l'Enfance et de l'éducation	Patrimoine pour l'enfance et l'éducation	5 agents d'entretien des écoles	Assurer l'entretien et le nettoyage des locaux scolaires.	Temps complet	Adjoint technique	Adjoint technique de 2ème classe à adjoint technique principal de 1ère classe	Suppression d'emplois suite au CT du 16/12/15.
Direction de l'Enfance et de l'éducation	Patrimoine pour l'enfance et l'éducation	3 agents d'entretien des écoles	Assurer l'entretien et le nettoyage des locaux scolaires.	Temps non complet 17h30	Adjoint technique	Adjoint technique de 2ème classe à adjoint technique principal de 1ère classe	Suppression d'emplois suite au CT du 16/12/15.
Direction de l'Enfance et de l'éducation	Famille et petite enfance	1 agent d'entretien	Effectuer le nettoyage des locaux des centres médico-sociaux, des structures petite enfance et des structures santé.	Temps complet	Adjoint technique	Adjoint technique de 2ème classe à adjoint technique principal de 1ère classe	Suppression d'emploi suite au CT du 16/12/15.
Direction de la Culture	Conservatoire	1 enseignant en danse	Dispenser un enseignement artistique dans sa discipline dans le respect du schéma d'orientation pédagogique, en relation avec l'équipe pédagogique et en accord avec le projet d'établissement.	Temps complet	Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à 1ère classe	Suppression d'emploi suite au CT du 16/12/15.
Direction de la Culture	Action culturelle	1 assistant administratif et comptable	Assurer le secrétariat. Réaliser les opérations comptables et suivre l'exécution budgétaire. Participer à la gestion budgétaire, à la mise en œuvre, à la promotion et à l'organisation de projets et d'évènements culturels. Encadrer les vacataires.	Temps complet	Rédacteur	Rédacteur à rédacteur principal de 1ère classe	Suppression d'emploi suite au CT du 11/06/15.
Direction de la Culture	Musées	1 assistant technique	Assurer la maintenance préventive et curative liée à la sécurité de l'ensemble des musées. Mettre en place et suivre le plan de prévention des risques. Procéder à la mise en œuvre et au suivi de marchés.	Temps complet	Technicien	Technicien principal de 2ème classe à 1ère classe	Suppression d'emploi suite au CT du 02/07/15.
Direction de la Police municipale et du stationnement	Administration générale de la DPMS	1 agent de gestion administrative	Assurer la gestion des contraventions et/ou la délivrance des macarons résidents.	Temps complet	Adjoint administratif	Adjoint administratif de 2ème classe à adjoint administratif principal de 1ère classe	Suppression d'emploi suite au CT du 16/12/15.

Annexe 2 à la délibération de la Commission permanente (Bureau) du 29 janvier 2016 relative à la suppression d'emplois au titre de l'Eurométropole

Descriptif de l'emploi					Niveau du recrutement		Observations
Direction	Service	Intitulé du poste	Nature des fonctions	Durée hebdo de travail	Cadre d'emplois	Fourchette de grades	
Direction de la Construction et du patrimoine bâti	Constructions culturelles, sociales et administratives	1 surveillant de travaux entreprises	Surveiller les travaux de la collectivité . Gérer certaines interventions pour le compte des chargés d'opérations.	Temps complet	Agent de maîtrise ou technicien	Agent de maîtrise à technicien	Suppression d'emploi suite au CT du 21/01/16.
Direction de la Construction et du patrimoine bâti	Constructions enfance, éducation et sports	1 surveillant de travaux entreprises	Surveiller les travaux de la collectivité . Gérer certaines interventions pour le compte des chargés d'opérations.	Temps complet	Agent de maîtrise ou technicien	Agent de maîtrise à technicien	Suppression d'emploi suite au CT du 21/01/16.
Direction de la Construction et du patrimoine bâti	Constructions enfance, éducation et sports	1 ingénieur chef de projets construction	Conduire des opérations d'une complexité avérée dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage des collectivités et de la maîtrise d'œuvre de la direction avec toutes les dimensions budgétaire, administrative et technique.	Temps complet	Ingénieur	Ingénieur à ingénieur principal	Suppression d'emploi suite au CT du 04/12/15.

Annexe 3 à la délibération de la Commission permanente (Bureau) du 29 janvier 2016 relative à la création d'emplois permanents au titre de la Ville

Descriptif de l'emploi					Niveau du recrutement		Observations
Direction	Service	Intitulé du poste	Nature des fonctions	Durée hebdo de travail	Cadre d'emplois	Fourchette de grades	
Créations d'emplois permanents							
Direction générale des services / Délégation Relations internationales et communication	Délégation Relations internationales et communication	1 chargé de mission valorisation du patrimoine	Assurer un conseil, une expertise et un accompagnement en matière de valorisation du patrimoine de la ville. Contribuer à la valorisation du dialogue interreligieux.	Temps non complet 17h30	Attaché	Attaché à directeur	

**Annexe 4 à la délibération de la Commission permanente (Bureau) du 29 janvier 2016 relative à la création d'emplois au titre de
l'Eurométropole**

Descriptif de l'emploi					Niveau du recrutement		Observations
Direction	Service	Intitulé du poste	Nature des fonctions	Durée hebdo de travail	Cadre d'emplois	Fourchette de grades	
Créations d'emplois permanents							
Direction de la Culture	Administration générale de la Direction de la Culture	1 instructeur de marchés	Assurer la passation et l'instruction des marchés. Accompagner les services dans la définition du besoin et la rédaction du cahier des charges. Suivre l'exécution des marchés.	Temps complet	Rédacteur	Rédacteur principal de 2ème classe à 1ère classe	
Direction de la Construction et du patrimoine bâti	Constructions culturelles, sociales et administratives	1 technicien chef de projets de construction	Conduire des opérations de complexité simple dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage des collectivités et de la maîtrise d'œuvre de la direction avec toutes les dimensions budgétaire, administrative et technique.	Temps complet	Technicien	Technicien principal de 2ème classe à 1ère classe	
Direction de la Construction et du patrimoine bâti	Constructions enfance, éducation et sports	1 technicien chef de projets de construction	Conduire des opérations de complexité simple dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage des collectivités et de la maîtrise d'œuvre de la direction avec toutes les dimensions budgétaire, administrative et technique.	Temps complet	Technicien	Technicien principal de 2ème classe à 1ère classe	
Direction de la Construction et du patrimoine bâti	Gestion et inventaire du patrimoine public	1 chef de service	Encadrer et animer le service. Contribuer à la définition et animer la politique de gestion patrimoniale. Elaborer et superviser le plan d'action. Superviser les plans patrimoine. Encadrer le département gestion du patrimoine.	Temps complet	Attaché ou administrateur ou ingénieur	Attaché principal à administrateur hors classe Ingénieur principal à ingénieur en chef de classe exceptionnelle	

Annexe 5 à la délibération de la Commission permanente (Bureau) du 29 janvier 2016 relative à la transformation d'emplois permanents créés précédemment

Descriptif de l'emploi					Niveau du recrutement		Observations
Direction	Service	Intitulé du poste	Nature des fonctions	Durée hebdo de travail	Cadre d'emplois	Fourchette de grades	
<i>Transformations suite à réorganisations présentées en CT</i>							
Direction de la Culture	Médiathèques	1 adjoint au responsable de la Médiathèque de HautePierre	Gérer un secteur thématique de collections. Traiter les documents. Participer aux propositions d'acquisitions. Accueillir le public et participer aux animations. Seconder et remplacer le responsable en son absence.	Temps complet	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Assistant de conservation principal de 2ème classe à 1ère classe	Modification de l'intitulé, de la nature des fonctions et de la fourchette de grades (avant assistant de bibliothèque calibré d'assistant de conservation à assistant de conservation principal de 1ère classe) suite au 02/07/15.
<i>Transformations avec incidence financière à la hausse</i>							
Délégation Cohésion sociale et développement éducatif et culturel	Direction de projet Contrat de ville	1 assistant de projet	Assister l'équipe projet dans la préparation et le suivi des dossiers, l'organisation des réunions et la programmation du contrat de ville. Participer à l'élaboration, à l'analyse et au suivi des tableaux de bord.	Temps complet	Rédacteur	Rédacteur à rédacteur principal de 1ère classe	Modification de l'intitulé, de la nature des fonctions et de la fourchette de grades (avant assistant au responsable du Contrat de Ville calibré d'adjoint administratif de 1ère classe à rédacteur).
Direction de la Communication	Direction de la Communication	1 chargé des relations avec la presse nationale et internationale et des réseaux	Participer à la conception et mettre en œuvre une stratégie nationale et internationale de valorisation médiatique et événementielle de Strasbourg.	Temps complet	Attaché	Attaché à directeur	Modification de l'intitulé, de la nature des fonctions et de la fourchette de grades (avant attaché de presse calibré d'attaché à attaché principal).
<i>Transformations sans incidence financière</i>							
Direction de la Culture	Musées	1 adjoint au responsable du musée	Participer à la gestion des collections et aux projets scientifiques. Assurer le commissariat d'expositions. Suivre les actions éducatives et culturelles. Seconder et remplacer le conservateur.	Temps complet	Attaché de conservation du patrimoine	Attaché de conservation du patrimoine	Modification de l'intitulé et de la nature des fonctions (avant médiateur culturel).
Direction de la Culture	Musées	1 médiateur culturel en archéologie	Concevoir, réaliser et assurer les actions éducatives pour les musées. Assurer l'accueil des publics (ateliers, visites découvertes, parcours ludiques).	Temps complet	Attaché de conservation du patrimoine	Attaché de conservation du patrimoine	Modification de l'intitulé (avant médiateur culturel).
Direction des Ressources humaines	Administration des ressources humaines	1 gestionnaire des saisonniers et des allocations chômage	Participer à l'élaboration et à l'exécution du plan d'embauche des saisonniers. Assurer la gestion des agents saisonniers. Rédiger un bilan annuel. Assurer l'instruction et le suivi des dossiers de demande d'allocations chômage pour l'ensemble des agents.	Temps complet	Rédacteur	Rédacteur à rédacteur principal de 1ère classe	Modification de l'intitulé et de la nature des fonctions (avant gestionnaire des saisonniers et des retraités du cadre local).

**Annexe 6 à la délibération de la Commission permanente (Bureau) du 29 janvier 2016 relative aux emplois de catégorie A
pouvant être pourvus le cas échéant sur la base de l'article 3-3-2° de la loi du 26/01/1984**

Descriptif de l'emploi				Motivation du recours à l'art. 3-3-2°		
Direction	Service	Intitulé du poste	Créé par délibération du	Motifs	Niveau et type de diplôme	Expérience professionnelle requise
Direction de la Culture	Musées	1 médiateur culturel en archéologie	29/01/2016	Nature des fonctions très spécialisées : expertise en médiation muséale et en archéologie	Master en archéologie ou équivalent	Expérience confirmée en médiation culturelle muséale requérant une expertise en archéologie sur les périodes préhistorique, protohistorique, romaine et mérovingienne (fouilles et objets). Maîtrise de l'archéologie régionale, des langue et culture latines et de la conduite de projets.
Direction de la Construction et du patrimoine bâti	Ingénierie de la construction	1 ingénieur en électricité, bâtiment et VDI	23/04/2015	Nature des fonctions très spécialisées : expertise en électricité et câblage VDI	Ingénieur en électricité, réseaux, gestion technique du bâtiment ou équivalent	Expérience requérant une expertise en électricité courants forts, courants faibles et câblage VDI dans le cadre de projets de construction ou de réhabilitation de bâtiments.
Direction générale des services / Délégation Relations internationales et communication	Délégation Relations internationales et communication	1 chargé de mission valorisation du patrimoine	29/01/2015	Nature des fonctions très spécialisées : expertise en histoire et patrimoine strasbourgeois	Bac+3 en histoire ou équivalent	Expérience confirmée requérant une expertise en histoire et du patrimoine strasbourgeois, des religions et du monde religieux. Maîtrise des techniques de valorisation (signalétique ...). Capacité à piloter des projets complexes, à rédiger des rapports guides et études.
Direction de la Communication	Direction de la Communication	1 chargé des relations avec la presse nationale et internationale et des réseaux	29/01/2015	Nature des fonctions très spécialisées : expertise en relations presse.	Master 2 en communication, relations presse ou équivalent	Expérience confirmée dans la gestion des relations avec la presse nationale et internationale et dans la constitution et l'animation de réseaux.

Délibération de la Commission permanente (Bureau) du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du vendredi 29 janvier 2016

Déconstruction d'un immeuble eurométropolitain, à vocation commerciale, sis 2 rue de Hautefort à Strasbourg Neuhof

Conformément à l'article L 5211-57 du Code général des collectivités territoriales, sur avis favorable du Conseil Municipal de Strasbourg du 25 janvier 2016, il est proposé la déconstruction de l'immeuble eurométropolitain à vocation commerciale sis 2 rue de Hautefort à Strasbourg Neuhof.

Ce bâtiment a été acquis par préemption en septembre 2007 par la Communauté urbaine de Strasbourg au motif du renouvellement urbain engagé dans le secteur Hautefort au Neuhof. Le bâtiment vétuste était ainsi voué à la démolition dès son acquisition.

Le site a été partiellement sinistré par un incendie en mars 2011, ayant entraîné l'arrêt de l'activité commerciale et la résiliation des baux des commerçants. Les diagnostics effectués à la suite du sinistre ont confirmé la nécessité de démolir le bâtiment. Seule l'enseigne Norma y a été réinstallée provisoirement suite à une réhabilitation partielle, dans l'attente de la livraison de nouveaux locaux commerciaux rue de Clairvivre.

Le bâtiment, vide de toute occupation depuis septembre 2015, comprend deux niveaux, un sous-sol et un rez-de-chaussée, pour une surface de plancher d'environ 4 000 m². Il a été sécurisé depuis le départ de Norma dans l'attente du démarrage des travaux de démolition.

Le coût d'opération de déconstruction, financé par l'Eurométropole de Strasbourg et estimé à 235 000 € TTC, inclut les missions CSPS (Coordinateur Sécurité Prévention Santé), la suppression des réseaux, les travaux de désamiantage et de déconstruction, la restitution du terrain non remblayé et clôturé provisoirement.

Le début des travaux est prévu au 1^{er} trimestre 2016. La conduite d'opération sera assurée par les services de la Direction de la Construction et du Patrimoine Bâti.

La libération du site permettra la réalisation d'une opération immobilière de logements, conformément au motif initial de la préemption. Le programme de cette opération sera précisé dans le cadre du nouveau programme de rénovation urbaine (NPNRU), et permettra la valorisation de ce foncier métropolitain.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente
vu l'avis favorable du Conseil municipal de Strasbourg du 25 janvier 2016,
après en avoir délibéré
approuve*

- *l'opération de déconstruction de l'immeuble 2 rue de Hautefort à Strasbourg Neuhof, conformément au programme ci-avant exposé pour un montant de 235 000 € TTC ;*

décide

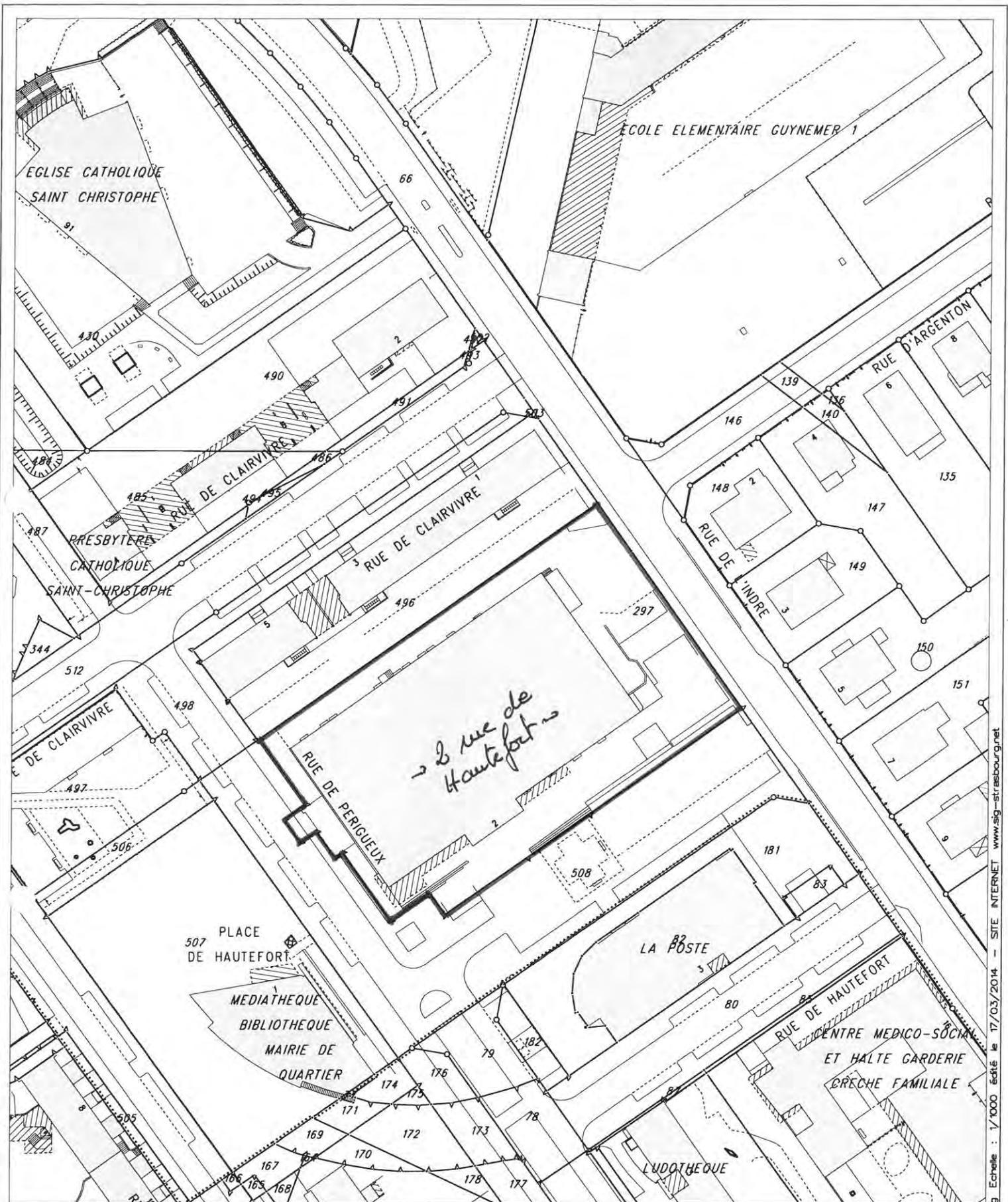
- *d'imputer les dépenses correspondantes sur l'AP0078 Prog1128 pour un montant de 235 000 € TTC ;*

*autorise
le Président ou son représentant*

- *à signer et à exécuter les marchés d'études, de travaux et de fournitures, conformément au Code des Marchés Publics ;*
- *à signer le dossier de demande de permis de démolir ;*
- *à solliciter auprès de tous les partenaires concernés les participations aux subventions et mécénats qui pourront être mis en œuvre et à signer tous les documents en résultant.*

**Adopté le 29 janvier 2016
par la Commission permanente (Bureau) du
Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité
préfectoral Le 1 février 2016
et affichage au Centre Administratif le 01/02/16**



Plan de situation

Echelle : 1/1000

Commune : Strasbourg(482)

Numéro de section : IV

Planche n° 58LR2

Date de dernière mise à jour périodique des données topographiques : Juin 2013

Date de dernière mise à jour périodique des données parcellaires : Janvier 2014

Strasbourg
Communauté Urbaine

Réf. : 1

SERVICE DE L'INFORMATION GEOGRAPHIQUE

le 17/03/2014

Communaute Urbaine de Strasbourg Echelle : 1/1000 édité le 17/03/2014 - SITE INTERNET www.sig-strasbourg.net



Façade côté immeuble



Façade côté parking



Façade rue de Hautefort



Façade de livraison TOUTADIS

Délibération de la Commission permanente (Bureau) du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du vendredi 29 janvier 2016

Régularisations foncières au sein du quartier du Marais de Schiltigheim - Transactions entre la ville de Schiltigheim, l'Eurométropole de Strasbourg, différentes copropriétés et bailleurs.

Différents échanges ont eu lieu entre la Ville de Schiltigheim, l'Eurométropole de Strasbourg ainsi que les différentes copropriétés, bailleurs et SCI concernés, au sujet de la régularisation de la situation foncière du quartier du Marais à Schiltigheim.

Les travaux d'aménagement du quartier du Marais ayant été réalisés, il serait opportun de procéder à des régularisations foncières de façon à ce que chaque interlocuteur soit désormais inscrit au Livre Foncier comme propriétaire des emprises sur lesquelles il exerce ses compétences. Il est ainsi proposé de retenir les principes suivants pour les futures limites domaniales :

- seront intégrés dans le domaine public de l'Eurométropole : les voiries, trottoirs, et parkings directement attenants à la voirie,
- seront intégrés dans le domaine public de la Ville de Schiltigheim : les places, squares, espaces verts et aires de jeu,
- seront transférés aux bailleurs, aux copropriétés et aux SCI : les espaces verts en pied d'immeuble et éventuellement les parkings îlots.

En outre des servitudes pour le passage des réseaux d'eau et d'assainissement seront à mettre en place lorsque ces réseaux traversent des parcelles qui ne sont pas destinées à intégrer le domaine public de l'Eurométropole de Strasbourg.

L'ensemble de ces transactions interviendrait à l'euro symbolique, chaque interlocuteur ayant à supporter les charges liées à la gestion des biens dont il devient propriétaire. Une évaluation des biens concernés a été sollicitée auprès de France Domaine. Les avis rendus sont annexés aux présentes.

Quant aux frais d'actes, ils seront supportés par les collectivités.

Trois copropriétés du quartier du Marais ont déjà approuvé en assemblée générale ces régularisations. Il s'agit des :

- 2-4-6 rue de Touraine,
- 2-4 rue du Poitou et 1 à 15 (impairs) rue de Bretagne,
- 14 à 28 (pairs) rue de Bretagne.

En outre la SOMCO a également donné son accord quant aux transactions qui la concernent.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente (Bureau)
vu les avis de France Domaine des 5 juin 2015, 16 septembre 2015 et 15 octobre 2015,
après en avoir délibéré
approuve*

les transactions foncières ainsi détaillées :

- *la constitution d'une servitude de passage de réseaux et canalisations d'eau et d'assainissement ainsi décrite :*

- *description de la servitude :*

Servitude réelle et perpétuelle de passage des réseaux, canalisations, et ouvrages accessoires, d'occupation du sous-sol, d'exploitation, de non aedificandi et d'interdiction d'effectuer des travaux de fouilles sans autorisation préalable du propriétaire du FONDS DOMINANT,

ainsi qu'un droit de passage en vue de l'entretien, de la réparation et de l'amélioration de ces réseaux, canalisations, et ouvrages accessoires, le tout s'exerçant à l'intérieur de la bande de servitude.

- *fonds servants :*

Sur la commune de Schiltigheim, les parcelles figurant en annexe 1

- *fonds dominant :*

Sur la commune de Strasbourg, la parcelle cadastrée

Section CV n° 15/1, avec 218,52 ares, lieu-dit : Leutesheimerinsel, landes

Propriété de l'Eurométropole de Strasbourg.

- *indemnité :*

La présente constitution de servitude intervient moyennant le paiement d'une indemnité d'un euro symbolique.

- *frais :*

Les frais sont pris en charge par l'Eurométropole de Strasbourg.

- *les cessions et acquisitions de parcelles ainsi décrites :*

Les cessions et acquisitions de parcelles telles que listées en annexe 2 qui interviendront à l'euro symbolique, avec prise en charge des frais par la collectivité partie à l'acte.

Les parcelles acquises par l'Eurométropole de Strasbourg intégreront son domaine public.

autorise

le Président ou son représentant à signer les actes de constitution de servitude et de transfert de propriété respectifs et tous les actes concourant à l'exécution de la présente délibération.

**Adopté le 29 janvier 2016
par la Commission permanente (Bureau) du
Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité
préfectoral Le 1 février 2016
et affichage au Centre Administratif le 01/02/16**

ANNEXE N°1

à la délibération de la Commission Permanente (Bureau) du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du vendredi 29 janvier 2016

Constitution de servitude pour le passage de réseaux d'eau et d'assainissement - Liste des fonds servants impactés par le projet de régularisation foncière du quartier du marais de Schiltigheim

les surfaces sont indiquées en m²

Servitude pour le réseau d'eau à créer par la Commune de Schiltigheim avant toute cession potentielle

rue	Section	Parcelle	surface	propriétaire actuel	propriétaire futur
15 Languedoc	73	154	728	COMMUNE DE SCHILTIGHEIM	COMMUNE DE SCHILTIGHEIM
1-21 Auvergne	73	169	12	COMMUNE DE SCHILTIGHEIM	LA STRASBOURGEOISE
Normandie	73	184	1842	COMMUNE DE SCHILTIGHEIM	COMMUNE DE SCHILTIGHEIM
2-4 Normandie 9-10 Auvergne	73	186	33	COMMUNE DE SCHILTIGHEIM	LA STRASBOURGEOISE
14-28 Bretagne	73	197	102	COMMUNE DE SCHILTIGHEIM	COPROPRIETAIRES 14 A 28 RUE DE BRETAGNE
16 Languedoc	73	212	55	COMMUNE DE SCHILTIGHEIM	COMMUNE DE SCHILTIGHEIM

Servitude pour le réseau d'assainissement à créer par la Commune de Schiltigheim avant toute cession potentielle

rue	Section	Parcelle	surface	propriétaire actuel	propriétaire futur
2-12 Bretagne	73	69	269	COMMUNE DE SCHILTIGHEIM	LE FOYER MODERNE DE SCHILTIGHEIM
Zone de loisirs (le long du canal)	73	150	17117	COMMUNE DE SCHILTIGHEIM	COMMUNE DE SCHILTIGHEIM
15 Languedoc	73	154	728	COMMUNE DE SCHILTIGHEIM	COMMUNE DE SCHILTIGHEIM
Rue du Poitou / Rue de Normandie	73	176	1772	COMMUNE DE SCHILTIGHEIM	COMMUNE DE SCHILTIGHEIM
Rue du Poitou / Rue de Normandie	73	182	128	COMMUNE DE SCHILTIGHEIM	COMMUNE DE SCHILTIGHEIM
2-4 Poitou 3-15 Bretagne	73	208	105	COMMUNE DE SCHILTIGHEIM	COPROPRIETAIRES 2-4 POITOU / 1-15 BRETAGNE
16 Languedoc	73	212	55	COMMUNE DE SCHILTIGHEIM	COMMUNE DE SCHILTIGHEIM
Rue de Touraine	74	9	701	COMMUNE DE SCHILTIGHEIM	COMMUNE DE SCHILTIGHEIM
Rue de Touraine	74	54	4656	COMMUNE DE SCHILTIGHEIM	COMMUNE DE SCHILTIGHEIM

Servitude pour le réseau d'assainissement à créer après que la Commune de Schiltigheim en soit devenue propriétaire

rue	Section	Parcelle	surface	propriétaire actuel	propriétaire futur
1-21 Auvergne	73	134	1360	LA STRASBOURGEOISE	COMMUNE DE SCHILTIGHEIM

ANNEXE N°2

à la délibération de la Commission Permanente (Bureau) du Conseil de l'Eurométropole
de Strasbourg du vendredi 29 janvier 2016

Transactions foncières au sein du quartier du Marais de Schiltigheim - Liste des parcelles impactées par des cessions et acquisitions

les surfaces sont indiquées en m²

COPROPRIETE 2-4 POITOU / 1-15 BRETAGNE

Cession de la Commune de Schiltigheim à la Copropriété

rue	Section	Parcelle	surface	propriétaire
2-4 Poitou 3-15 Bretagne	73	210	4	COMMUNE DE SCHILTIGHEIM
2-4 Poitou 3-15 Bretagne	73	208	105	COMMUNE DE SCHILTIGHEIM
		total	109	

Cession de la Copropriété à la Commune de Schiltigheim

rue	Section	Parcelle	surface	propriétaire
2-4 Poitou 3-15 Bretagne	73	126	346	COPROPRIETAIRES 2-4 POITOU / 1-15 BRETAGNE
2-4 Poitou 3-15 Bretagne	73	128	168	COPROPRIETAIRES 2-4 POITOU / 1-15 BRETAGNE
		total	514	

Cession de la Copropriété à l'Eurométropole

rue	Section	Parcelle	surface	propriétaire
2-4 Poitou 3-15 Bretagne	73	129	44	COPROPRIETAIRES 2-4 POITOU / 1-15 BRETAGNE
2-4 Poitou 3-15 Bretagne	73	127	284	COPROPRIETAIRES 2-4 POITOU / 1-15 BRETAGNE
		total	328	

COPROPRIETE 14 A 28 RUE DE BRETAGNE

Cession de la Commune de Schiltigheim à la Copropriété

rue	Section	Parcelle	surface	propriétaire
14-28 Bretagne	73	197	102	COMMUNE DE SCHILTIGHEIM
14-28 Bretagne	73	200	811	COMMUNE DE SCHILTIGHEIM
14-28 Bretagne	73	209	30	COMMUNE DE SCHILTIGHEIM
		total	943	

Cession de la Copropriété à la Commune de Schiltigheim

rue	Section	Parcelle	surface	propriétaire
14-28 Bretagne	73	124	534	COPROPRIETAIRES 14 A 28 RUE DE BRETAGNE
14-28 Bretagne	73	122	217	COPROPRIETAIRES 14 A 28 RUE DE BRETAGNE
		total	751	

Cession de la Copropriété à l'Eurométropole

rue	Section	Parcelle	surface	propriétaire
14-28 Bretagne	73	123	6	COPROPRIETAIRES 14 A 28 RUE DE BRETAGNE
14-28 Bretagne	73	121	32	COPROPRIETAIRES 14 A 28 RUE DE BRETAGNE
		total	38	

COPROPRIETE 2-4-6 RUE DE TOURAINE

Cession de la Commune de Schiltigheim à la Copropriété

rue	Section	Parcelle	surface	propriétaire
2-6 Touraine	73	215	1	COMMUNE DE SCHILTIGHEIM
2-6 Touraine	73	195	129	COMMUNE DE SCHILTIGHEIM
		total	130	

Cession de la Copropriété à l'Eurométropole

rue	Section	Parcelle	surface	propriétaire
2-6 Touraine	73	131	110	COPROPRIETAIRES 2-4-6 RUE DE TOURAINE

SOMCO

Cession de la Commune de Schiltigheim à la SOMCO

rue	Section	Parcelle	surface	propriétaire
12-18 Auvergne	73	166	54	COMMUNE DE SCHILTIGHEIM
12-18 Auvergne	73	188	31	COMMUNE DE SCHILTIGHEIM
		total	85	

Cession de la SOMCO à la Commune de Schiltigheim

rue	Section	Parcelle	surface	propriétaire
12-18 Auvergne	73	218	23	SOMCO
12-18 Auvergne	73	219	50	SOMCO
		total	73	

Cession de la SOMCO à l'Eurométropole

rue	Section	Parcelle	surface	propriétaire
12-18 Auvergne	73	217	69	SOMCO



**DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ALSACE ET DU DEPARTEMENT DU BAS-RHIN**

CONTROLE DES OPERATIONS IMMOBILIERES

Division France Domaine Bas-Rhin

4 place de la République
CS 51022
67070 STRASBOURG Cedex

Tél : 03 88 10 35 16

AVIS DU DOMAINE

(Valeur vénale)

(Décret n° 86-455 du 14.03.86 modifié)

Articles L 1211-1 et L1211- du Code général des personnes publiques

SEI n° 2015 / 0500

Enquêteur : Mehdi TRABELSI

ACQUISITION AMIABLE

1. **Service consultant** : Eurométropole - affaire suivie par Mme Hélène SCHEVIN
2. **Date de la consultation** : demande du 10 mars 2015, reçue le 16 mars 2015
3. **Opération soumise au contrôle (objet et but)** : projet d'acquisition de parcelles non-bâties par la Ville de Schiltigheim (régularisation foncière quartier du Marais)
4. **Propriétaire présumé** : Divers
5. **Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération** :

Commune de SCHILTIGHEIM

Cette évaluation intervient dans le cadre d'une régularisation de la situation foncière du quartier du Marais à Schiltigheim, menée par l'Eurométropole et la Ville de Schiltigheim.

Sont concernées en l'espèce 13 parcelles situées en section 73, d'une superficie totale de 27,34 ares, constituées de places, squares, espaces verts et aires de jeux et destinés à être intégrés dans la domaine public de la Ville de Schiltigheim.

EUROMETROPOLE

Direction de l'Urbanisme, de l'Aménagement et de l'Habitat

Mission Domanialité Publique

1 parc de l'Etoile

67076 STRASBOURG Cedex

Références cadastrales

Section	n°	Adresse	Superficie parcelle	Propriétaire
73	(5)/79	Rue du Poitou	0,97a	Foyer Moderne de Schiltigheim
73	103	Rue de Provence	0,71a	Foyer Moderne de Schiltigheim
73	117	Rue du Languedoc	0,28a	OPUS 67
73	119	Rue du Languedoc	4,24a	OPUS 67
73	126	Rue de Bretagne	3,46a	Copro 2-4 Poitou / 1-15 Bretagne
73	128	Rue de Bretagne	1,68a	Copro 2-4 Poitou / 1-15 Bretagne
73	134	Rue d'Auvergne	13,60a	SA HLM La Strasbourgeoise
73	135	Rue de Savoie	0,24a	SA HLM La Strasbourgeoise
73	139	Rue d'Auvergne	0,26a	SA HLM La Strasbourgeoise
73	143	Rue d'Auvergne	0,74a	SA HLM La Strasbourgeoise
73	146	Rue de Normandie	0,43a	SA HLM La Strasbourgeoise
73	218	Rue d'Auvergne	0,23a	SA SOMCO
73	219	Rue d'Auvergne	0,50a	SA SOMCO

6. **Urbanisme – Situation au plan d'aménagement – Zone de plan – COS – Servitudes – Etat du sous-sol – Éléments particuliers de plus-value et moins value – Voies et réseaux divers :**

Zones UB21 (0,8)

7. **Situation locative :** non recherchée.

8. **Origine de propriété :** non recherchée.

DETERMINATION DE LA VALEUR VENALE ACTUELLE :

Compte tenu des caractéristiques physiques et urbanistiques des terrains à évaluer, ainsi que des éléments d'information sur le marché local, leur valeur vénale s'élève à 10 000 € HT / are

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Elle est donnée pour une durée maximale d'un an.

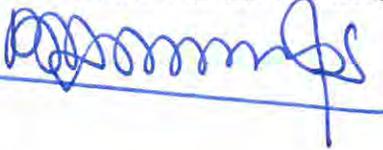
Une nouvelle consultation de France Domaine est nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an ou si les règles d'urbanisme, notamment celles relatives à la constructibilité du bien, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

A Strasbourg, le 05 juin 2015,

Pour le Directeur Régional,

Sophie BAUDUIN
Administratrice des Finances Publiques Adjointe





DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ALSACE ET DU DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

CONTROLE DES OPERATIONS IMMOBILIERES

Division France Domaine Bas-Rhin

4 place de la République
CS 51022
67070 STRASBOURG Cedex
Tél : 03 88 10 35 16

AVIS DU DOMAINE

(Valeur vénale)

(Décret n° 86-455 du 14.03.86 modifié)

Articles L 1211-1 et L1211- du Code général des personnes publiques
Annule et remplace avis SEI n°2015 / 0499 du 05 juin 2015

SEI n° 2015 / 0499

Enquêteur : Mehdi TRABELSI

CESSION AMIABLE

1. **Service consultant** : Eurométropole - affaire suivie par Mme Hélène SCHEVIN
2. **Date de la consultation** : demande du 10 mars 2015, reçue le 16 mars 2015
3. **Opération soumise au contrôle (objet et but)** : projet de cession de parcelles non-bâties par la Ville de Schiltigheim (régularisation foncière quartier du Marais)
4. **Propriétaire présumé** : Divers
5. **Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération** :

Commune de SCHILTIGHEIM

Cette évaluation intervient dans le cadre d'une régularisation de la situation foncière du quartier du Marais à Schiltigheim, menée par l'Eurométropole et la Ville de Schiltigheim.

Sont concernées en l'espèce 20 parcelles situées en section 73, d'une superficie totale de 36,06 ares, constituées d'espaces verts en pied d'immeuble et de parkings ilots.

EUROMETROPOLE

Direction de l'Urbanisme, de l'Aménagement et de l'Habitat
Mission Domaniale Publique
1 parc de l'Etoile
67076 STRASBOURG Cedex

Références cadastrales

Section	n°	Adresse	Superficie parcelle	Propriétaire
73	69	Muhlwoerth	2,69a	Ville de Schiltigheim
73	153	Muhlwoerth	3,12a	Ville de Schiltigheim
73	157	Rue du Languedoc	2,12a	Ville de Schiltigheim
73	166	Rue de Provence	0,54a	Ville de Schiltigheim
73	167	Rue de Provence	2,47a	Ville de Schiltigheim
73	169	Rue de Provence	0,12a	Ville de Schiltigheim
73	170	Rue de Provence	0,17a	Ville de Schiltigheim
73	172	Rue de Provence	0,48a	Ville de Schiltigheim
73	175	Rue de Provence	0,13a	Ville de Schiltigheim
73	179	Rue du Poitou	8,52a	Ville de Schiltigheim
73	185	Rue de Normandie	1,49a	Ville de Schiltigheim
73	186	Rue de Normandie	0,33a	Ville de Schiltigheim
73	188	Mulhwoerth	0,31a	Ville de Schiltigheim
73	195	Rue de Bourgogne	1,29a	Ville de Schiltigheim
73	197	Rue de Bourgogne	1,02a	Ville de Schiltigheim
73	200	Mulhwoerth	8,11a	Ville de Schiltigheim
73	202	Rue du Marais	0,41a	Ville de Schiltigheim
73	203	Rue du Marais	1,61a	Ville de Schiltigheim
73	205	Rue de Bretagne	3,35a	Ville de Schiltigheim
73	208	Rue de Bretagne	1,05a	Ville de Schiltigheim
73	209	Rue de Bretagne	0,30a	Ville de Schiltigheim
73	210	Rue de Bretagne	0,04a	Ville de Schiltigheim
73	215	Rue de Touraine	0,01a	Ville de Schiltigheim

6. Urbanisme – Situation au plan d’aménagement – Zone de plan – COS – Servitudes – Etat du sous-sol – Eléments particuliers de plus-value et moins value – Voies et réseaux divers :

Zones UB21 (0,8)

7. Situation locative : non recherchée.

8. Origine de propriété : non recherchée.

DETERMINATION DE LA VALEUR VENALE ACTUELLE :

Compte tenu des caractéristiques physiques et urbanistiques des terrains à évaluer, ainsi que des éléments d'information sur le marché local, leur valeur vénale se décompose de la façon suivante :

- espaces verts en pied d'immeuble.....10 000 € HT / are
- parkings ilôts.....5 000 € HT / unité

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Elle est donnée pour une durée maximale d'un an.

Une nouvelle consultation de France Domaine est nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an ou si les règles d'urbanisme, notamment celles relatives à la constructibilité du bien, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

A Strasbourg, le 15 octobre 2015,

Pour l'administrateur général,
Directeur régional des Finances publiques d'Alsace et du Bas-Rhin





DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ALSACE ET DU DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

CONTROLE DES OPERATIONS IMMOBILIERES

Division France Domaine Bas-Rhin

4 place de la République
CS 51022
67070 STRASBOURG Cedex
Tél : 03 88 10 35 16

AVIS DU DOMAINE

(Valeur vénale)

(Décret n° 86-455 du 14.03.86 modifié)

Articles L 1211-1 et L1211- du Code général des personnes publiques

SEI n° 2015 / 0498

Enquêteur : Mehdi TRABELSI

ACQUISITION AMIABLE

1. **Service consultant** : Eurométropole - affaire suivie par Mme Hélène SCHEVIN
2. **Date de la consultation** : demande du 10 mars 2015, reçue le 16 mars 2015
3. **Opération soumise au contrôle (objet et but)** : projet d'acquisition de parcelles non-bâties par l'Eurométropole (régularisation foncière quartier du Marais)
4. **Propriétaire présumé** : Divers
5. **Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération** :

Commune de SCHILTIGHEIM

Cette évaluation intervient dans le cadre d'une régularisation de la situation foncière du quartier du Marais à Schiltigheim, menée par l'Eurométropole et la Ville de Schiltigheim.

Sont concernées en l'espèce 21 parcelles situées en section 73 et en section 75, d'une superficie totale de 48,25 ares, constituées de voiries, trottoirs et parkings directement attenants à la voirie et destinées à être intégrées dans la domaine public de l'Eurométropole.

EUROMETROPOLE

Direction de l'Urbanisme, de l'Aménagement et de l'Habitat

Mission Domanialité Publique

1 parc de l'Etoile

67076 STRASBOURG Cedex

Références cadastrales

Section	n°	Adresse	Superficie parcelle	Propriétaire
73	(2)/106	Rue de Provence	3,06a	Foyer Moderne de Schiltigheim
73	(3)/106	Rue de Provence	1,88a	Foyer Moderne de Schiltigheim
73	(6)/79	Rue du Poitou	0,19a	Foyer Moderne de Schiltigheim
73	(8)/68	Rue de Bretagne	1,89a	Foyer Moderne de Schiltigheim
73	113	Rue de Provence	0,86a	SCI A. ILAMIS
73	121	Rue de Bretagne	0,32a	Copro 14 à 28 rue Bretagne
73	123	Rue de Bretagne	0,06a	Copro 14 à 28 rue Bretagne
73	127	Rue de Bretagne	2,84a	Copro 2-4 Poitou / 1-15 Bretagne
73	129	Rue de Bretagne	0,44a	Copro 2-4 Poitou / 1-15 Bretagne
73	131	Rue de Touraine	1,10a	Copro 2-4-6 rue de Touraine
73	133	Rue d'Auvergne	3,56a	SA HLM La Strasbourgeoise
73	136	Rue de Savoie	0,11a	SA HLM La Strasbourgeoise
73	140	Rue d'Auvergne	0,95a	SA HLM La Strasbourgeoise
73	142	Rue d'Auvergne	2,41a	SA HLM La Strasbourgeoise
73	145	Rue de Normandie	0,96a	SA HLM La Strasbourgeoise
73	148	Rue de Savoie	0,78a	SA HLM La Strasbourgeoise
73	149	Rue de Savoie	0,11a	SA HLM La Strasbourgeoise
73	217	Rue d'Auvergne	0,68a	SA SOMCO
75	115	Rue Alphonse Adam	15,30a	Foyer Moderne de Schiltigheim
75	122	Rue Alphonse Adam	0,41a	Foyer Moderne de Schiltigheim
75	125	Rue Alphonse Adam	10,34a	Foyer Moderne de Schiltigheim

6. **Urbanisme – Situation au plan d'aménagement – Zone de plan – COS – Servitudes – Etat du sous-sol – Eléments particuliers de plus-value et moins value – Voies et réseaux divers :**

Zones UB21 (0,8)

7. **Situation locative :** non recherchée.

8. **Origine de propriété :** non recherchée.

DETERMINATION DE LA VALEUR VENALE ACTUELLE :

Compte tenu des caractéristiques physiques et urbanistiques des terrains à évaluer, ainsi que des éléments d'information sur le marché local, leur valeur vénale se décompose de la façon suivante :

- | | |
|--|--------------------|
| - trottoirs et voiries..... | 10 € |
| - parkings attenant directement à la voirie..... | 5 000 € HT / unité |

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Elle est donnée pour une durée maximale d'un an.

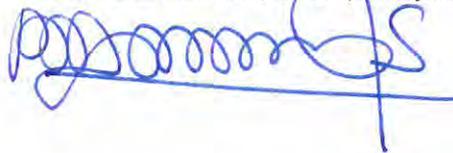
Une nouvelle consultation de France Domaine est nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an ou si les règles d'urbanisme, notamment celles relatives à la constructibilité du bien, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

A Strasbourg, le 05 juin 2015,

Pour le Directeur Régional,

Sophie BAUDUIN
Administratrice des Finances Publiques Adjointe





**DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ALSACE ET DU DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN**

DRFIP ALSACE ET DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
Pôle Gestion Publique
France Domaine Bas-Rhin
4 Place de la République
CS 51022
67070 STRASBOURG cedex

CONTROLE DES OPÉRATIONS IMMOBILIERES

AVIS DU DOMAINE

**(Valeur vénale)
(Décret n°86-455 du 14 mars 1986 modifié)
Articles L.1211-1 et L.1211-2 du Code général de la propriété des
personnes publiques**

N° 2015/1108

Enquêteur : Corinne REY

§§ 1 à 7 de l'avis du Domaine

Commune de SCHILTIGHEIM

Service consultant : Eurométropole de Strasbourg – Affaire suivie par Hélène SCHEVIN :

Helene.SCHEVIN@strasbourg.eu

Date de consultation : 24/8/2015 par mail- En l'état le 14/9/2015

Opération soumise au contrôle (objet et but) : projet de cession de parcelles non-bâties par la Ville de Schiltigheim (régularisation foncière Quartier du Marais)

Propriétaire présumé : Divers

Références cadastrales :

Section	Parcelle	ancien numéro	surface	cpt. grp	cpt. num	propriétaire actuel	propriétaire futur	caractéristiques réseau eau potable	longueur de réseau traversant la parcelle
73	154	34	728	+	213	COMMUNE DE SCHILTIGHEIM	COMMUNE DE SCHILTIGHEIM	conduite publique DN100mm traversant la parcelle	11 mètres
73	169	34	12	+	221	COMMUNE DE SCHILTIGHEIM	LA STRASBOURGEOISE	conduite publique DN150mm en limite de parcelle	4 mètres
73	184	34	1842	+	221	COMMUNE DE SCHILTIGHEIM	COMMUNE DE SCHILTIGHEIM	branchement particulier DN80mm alimentant le Foyer de l'Il 1 place de Savoie.	53 mètres
73	186	34	33	+	213	COMMUNE DE SCHILTIGHEIM	LA STRASBOURGEOISE	branchement particulier DN80mm alimentant le Foyer de l'Il 1 place de Savoie.	8 mètres
73	197	34	102	+	221	COMMUNE DE SCHILTIGHEIM	COPROPRIETAIRES 14 A 28 RUE DE BRETAGNE	conduite publique DN100mm en limite de parcelle	60 mètres
73	212	34	55	+	221	COMMUNE DE SCHILTIGHEIM	COMMUNE DE SCHILTIGHEIM	conduite publique DN100mm traversant la parcelle	3 mètres

Servitude eau à créer en dehors de toute cession

Section	Parcelle	ancien numéro	surface	cpt. grp	cpt. num	propriétaire actuel	propriétaire futur	caractéristiques réseau eau potable	
73	120	34	3630	+	541	COPROPRIETAIRES 14 A 28 RUE DE BRETAGNE	COPROPRIETAIRES 14 A 28 RUE DE BRETAGNE	conduite publique DN150mm en limite de parcelle	134 m

Servitude eau à créer en dehors de toute cession

Section	Parcelle	ancien numéro	surface	cpt. grp	cpt. num	propriétaire actuel	propriétaire futur	caractéristiques réseau eau potable	
73	118	34	3556	+	119	OFFICE PUBLIC HLM DU BAS RHIN	OFFICE PUBLIC HLM DU BAS RHIN	conduite publique DN100mm en limite de parcelle	156 m

Servitude assainissement à créer en dehors de toute cession

Section	Parcelle	ancien numéro	surface	cpt. grp	cpt. num	propriétaire actuel	propriétaire futur	Type d'ouvrage Assainissement	Observation
73	68	34	3294	+	109	LE FOYER MODERNE DE SCHILTIGHEIM	LE FOYER MODERNE DE SCHILTIGHEIM	Réseau EU	Réseau Ø 400

5 mètres

Cette évaluation intervient dans le cadre d'une régularisation de la situation foncière du Quartier du Marais à Schiltigheim, menée par l'Eurométropole et la Ville de Schiltigheim.
Sont concernées 20 parcelles situées en section 73, d'une superficie de 36,06 ares constituées d'espaces vert en pieds d'immeuble et de parking.

Plusieurs servitudes d'eau ou d'assainissement sont à créer avant toute cession ou acquisition potentielle par la Ville de Schiltigheim, D'où calcul des indemnités de servitudes.

Section	Parcelle	ancien numéro	surface	cpt grp	cpt num	propriétaire actuel	propriétaire futur	caractéristiques réseau eau potable	longueur de réseau traversant la parcelle	Emprise L'1	€/m2		Perte jouissance	Indemnisation servitude annuelle en €
73	154	34	728	+	213	COMMUNE DE SCHILTIGHEIM	COMMUNE DE SCHILTIGHEIM	conduite publique DN100mm traversant la parcelle	11 mètres	33	100	3300	10 %	330
73	169	34	12	+	221	COMMUNE DE SCHILTIGHEIM	LA STRASBOURGEOISE	conduite publique DN150mm en limite de parcelle	4 mètres	12	100	1200	10 %	120
73	184	34	1642	+	221	COMMUNE DE SCHILTIGHEIM	COMMUNE DE SCHILTIGHEIM	branchement particulier DN80mm alimentant le Foyer de l'Il 1 place de Savoie	53 mètres	159	100	15900	10 %	1 590
73	186	34	33	+	213	COMMUNE DE SCHILTIGHEIM	LA STRASBOURGEOISE	branchement particulier DN80mm alimentant le Foyer de l'Il 1 place de Savoie	8 mètres	24	100	2400	10 %	240
73	197	34	102	+	221	COMMUNE DE SCHILTIGHEIM	COPROPRIETAIRES 14 A 28 RUE DE BRETAGNE	conduite publique DN100mm en limite de parcelle	60 mètres	180	100	18000	10 %	1 800
73	212	34	55	+	221	COMMUNE DE SCHILTIGHEIM	COMMUNE DE SCHILTIGHEIM	conduite publique DN100mm traversant la parcelle	3 mètres	9		10	0 %	10

Servitude eau à créer en dehors de toute cession

Section	Parcelle	ancien numéro	surface	cpt grp	cpt num	propriétaire actuel	propriétaire futur	caractéristiques réseau eau potable						
73	120	34	3630	+	541	COPROPRIETAIRES 14 A 28 RUE DE BRETAGNE	COPROPRIETAIRES 14 A 28 RUE DE BRETAGNE	conduite publique DN150mm en limite de parcelle	134 m	402	100	40200	10 %	4 020

Servitude eau à créer en dehors de toute cession

Section	Parcelle	ancien numéro	surface	cpt grp	cpt num	propriétaire actuel	propriétaire futur	caractéristiques réseau eau potable						
73	118	34	3556	+	119	OFFICE PUBLIC HLM DU BAS RHIN	OFFICE PUBLIC HLM DU BAS RHIN	conduite publique DN100mm en limite de parcelle	156 m	468	100	46800	10 %	4 680

Servitude assainissement à créer en dehors de toute cession

Section	Parcelle	ancien numéro	surface	cpt grp	cpt num	propriétaire actuel	propriétaire futur	Type d'ouvrage Assainissement	Osernetion					
73	68	34	3294	+	109	LE FOYER MODERNE DE SCHILTIGHEIM	LE FOYER MODERNE DE SCHILTIGHEIM	Réseau EU	Réseau Ø 400	15	100	1500	10 %	150

5 mètres de longueur

Détermination de la Valeur Vénale :

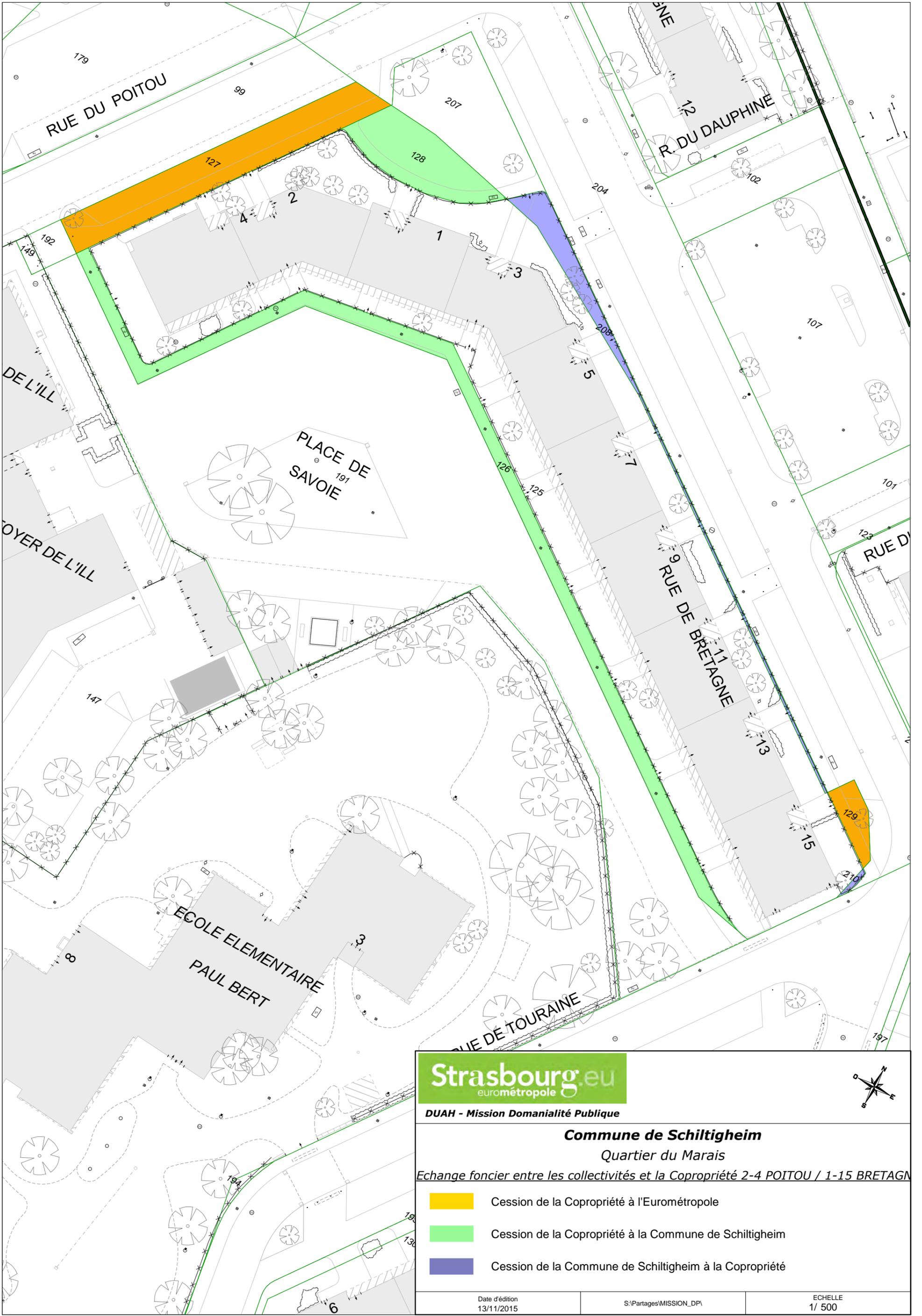
Compte tenu des caractéristiques physiques et urbanistiques des terrains à évaluer, les indemnités de servitude sont les suivantes :

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Elle est donnée pour une durée maximale d'un an.

Une nouvelle consultation de France Domaine est nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an.

A Strasbourg, le 16/9/2015
Pour le Directeur Régional,

Sophie BAUDUIN
Administratrice des Finances Publiques Adjointe



Strasbourg.eu
eurométropole



DUAH - Mission Domanialité Publique

Commune de Schiltigheim
Quartier du Marais

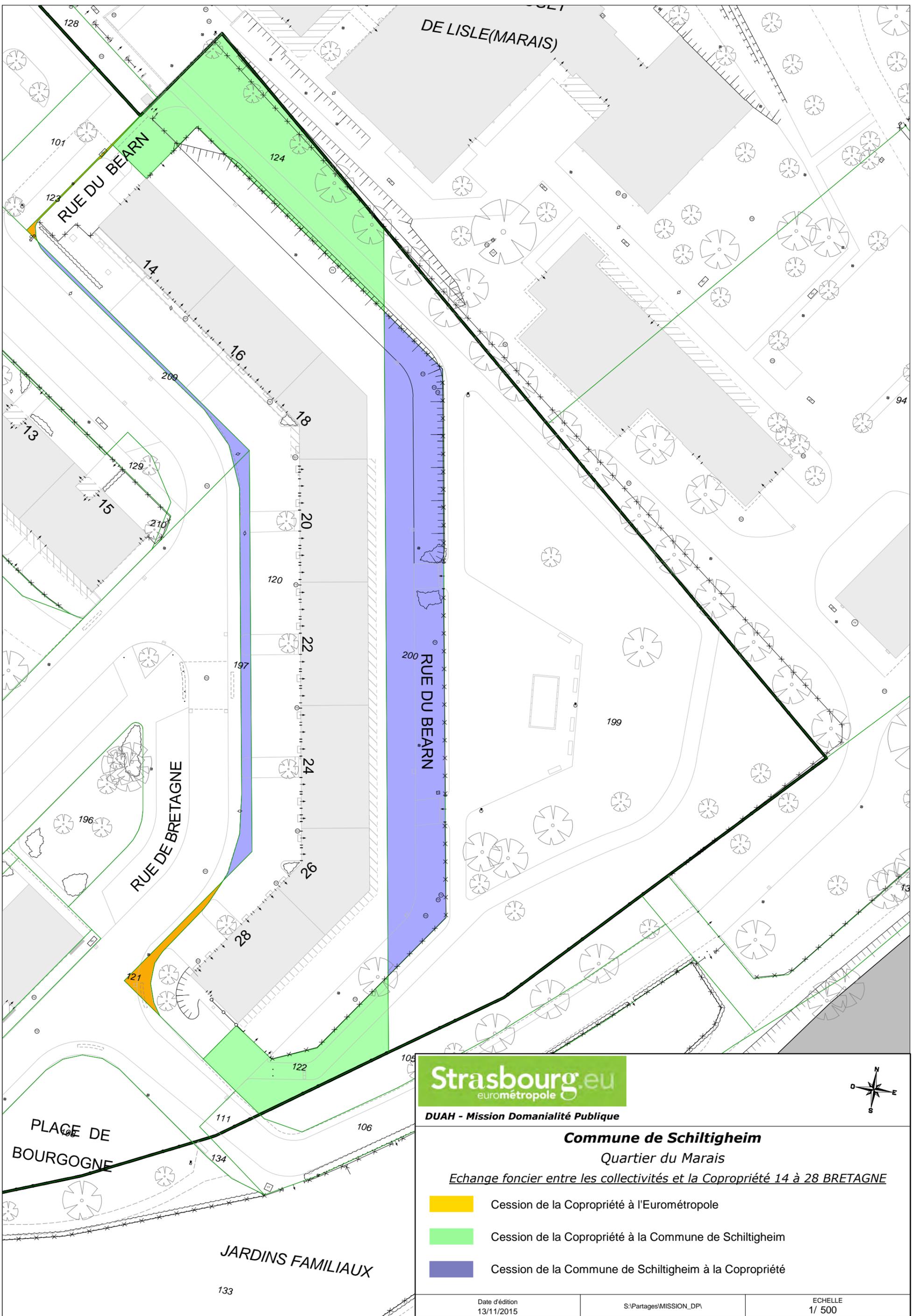
Echange foncier entre les collectivités et la Copropriété 2-4 POITOU / 1-15 BRETAGNE

- Cession de la Copropriété à l'Eurométropole
- Cession de la Copropriété à la Commune de Schiltigheim
- Cession de la Commune de Schiltigheim à la Copropriété

Date d'édition
13/11/2015

S:\Partages\MISSION_DPI

ECHELLE
1/ 500



Strasbourg.eu
eurométropole

DUAH - Mission Domanialité Publique

Commune de Schiltigheim
Quartier du Marais

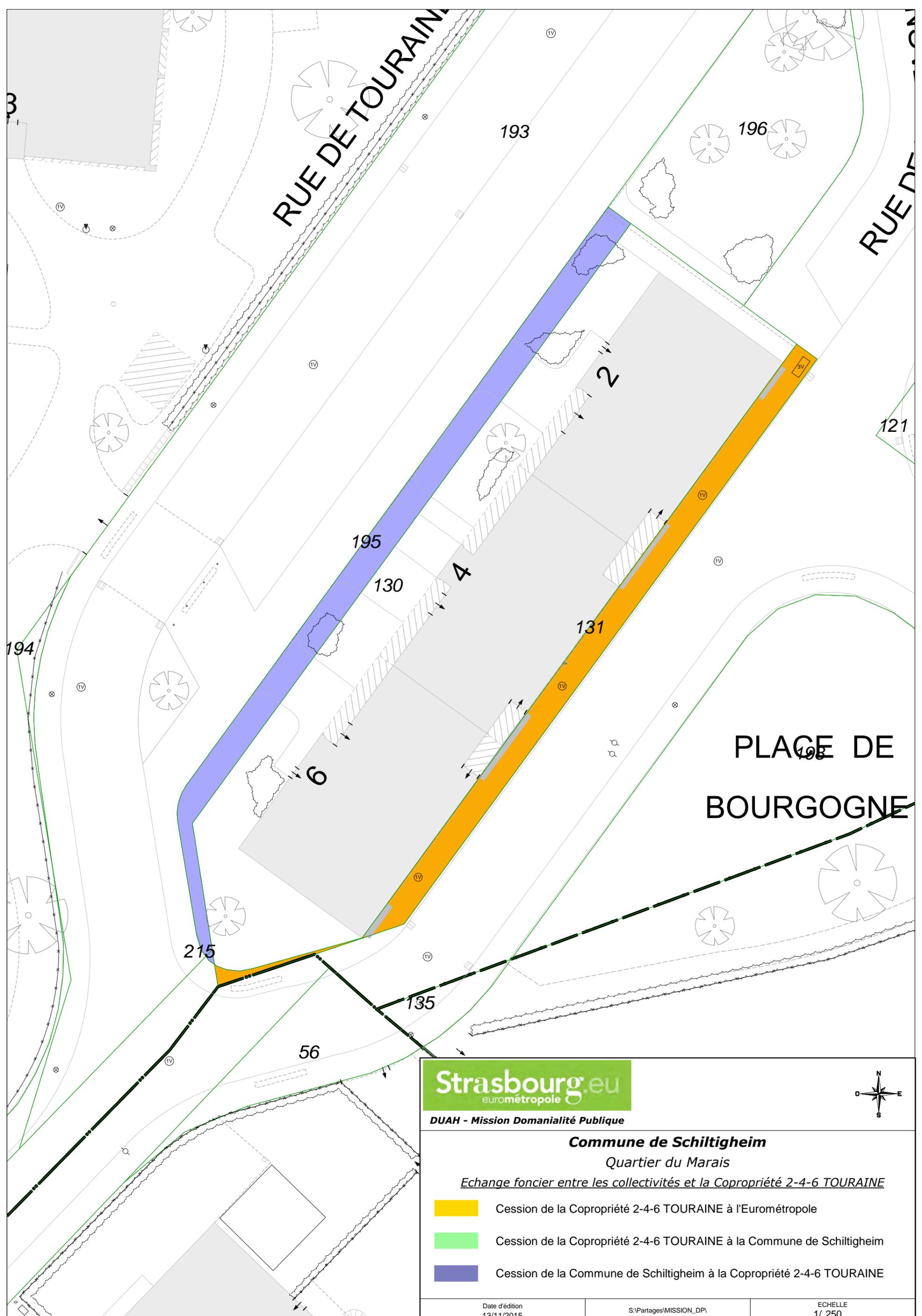
Echange foncier entre les collectivités et la Copropriété 14 à 28 BRETAGNE

- Cession de la Copropriété à l'Eurométropole
- Cession de la Copropriété à la Commune de Schiltigheim
- Cession de la Commune de Schiltigheim à la Copropriété

Date d'édition
13/11/2015

S:\Partages\MISSION_DPA

ECHELLE
1/ 500



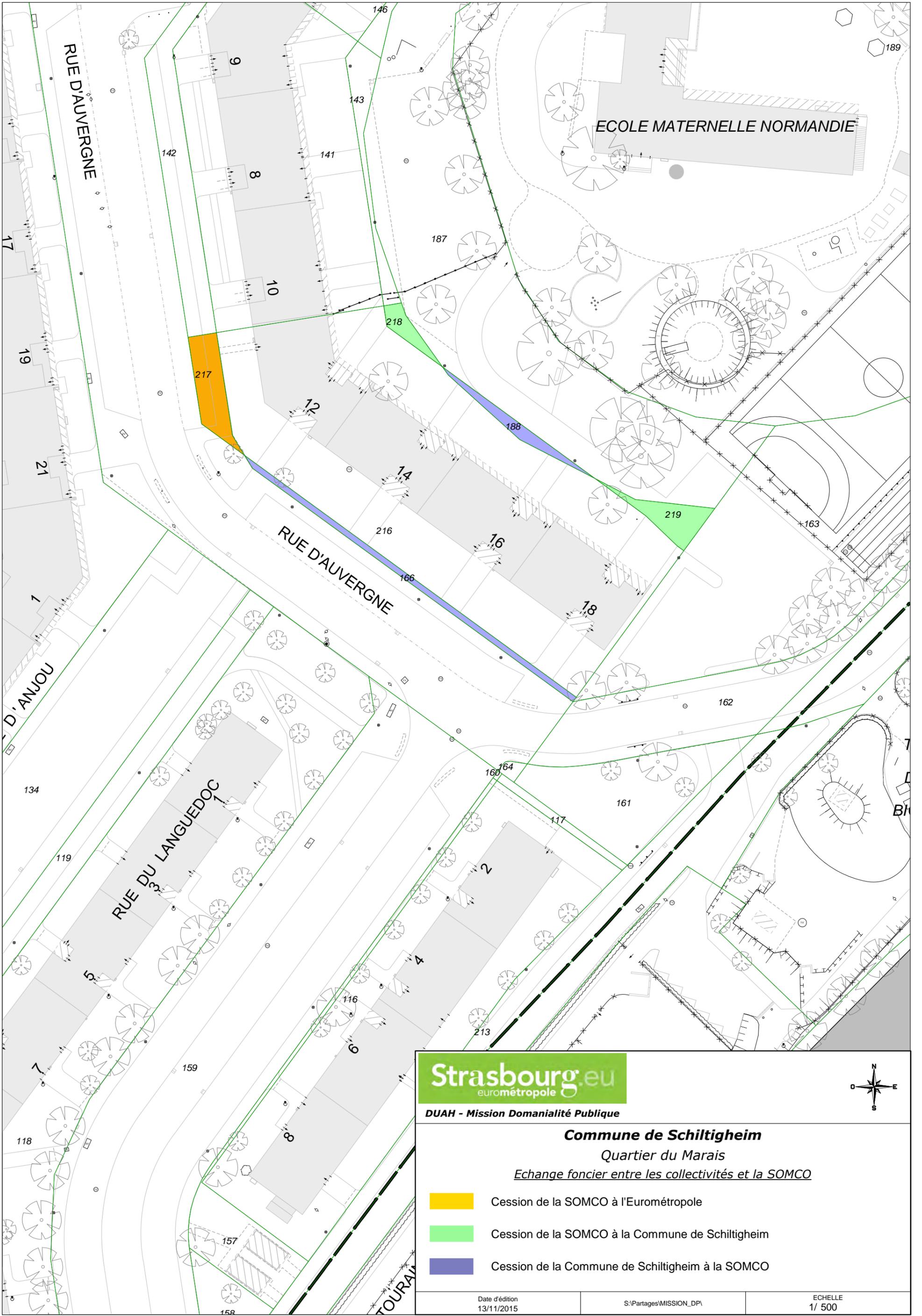
Strasbourg.eu
eurométropole

DUAH - Mission Domanialité Publique

Commune de Schiltigheim
Quartier du Marais

Echange foncier entre les collectivités et la Copropriété 2-4-6 TOURAINE

- Cession de la Copropriété 2-4-6 TOURAINE à l'Eurométropole
- Cession de la Copropriété 2-4-6 TOURAINE à la Commune de Schiltigheim
- Cession de la Commune de Schiltigheim à la Copropriété 2-4-6 TOURAINE



Commune de Schiltigheim

Quartier du Marais

Echange foncier entre les collectivités et la SOMCO

- Cession de la SOMCO à l'Eurométropole
- Cession de la SOMCO à la Commune de Schiltigheim
- Cession de la Commune de Schiltigheim à la SOMCO



Délibération de la Commission permanente (Bureau) du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du vendredi 29 janvier 2016

Régularisations foncières - Acquisition par l'Eurométropole de parcelles de voirie restées inscrites au Livre Foncier comme étant propriété de personnes physiques ou morales.

L'examen de la situation foncière des voiries de l'Eurométropole a révélé que des parcelles aménagées en voirie depuis plusieurs années sont restées inscrites au Livre Foncier au nom de riverains ou de communes.

Afin d'assainir la situation foncière du réseau viaire de l'Eurométropole, des négociations ont été engagées avec certains titulaires de droits en cause, qui ont accédé aux propositions de régularisations présentées par la collectivité.

Aussi, il est proposé à la Commission permanente d'approuver les acquisitions des emprises foncières concernées. Ces transactions ont été consenties moyennant un euro symbolique.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente (Bureau)
après en avoir délibéré
approuve*

les acquisitions de terrains à incorporer dans la voirie publique de l'Eurométropole

Voies aménagées avec l'accord des propriétaires dont le transfert de propriété reste à régulariser. Les parcelles sises ci-après seront acquises, à l'euro symbolique, en plein accord avec les propriétaires.

1) A BISCHHEIM

Rue de la Marne

Section 3 n° (1)/67, Lieu-dit : Rue de la Robertsau, avec 0,05 are, sol

Issue de la parcelle Section 3 n° 190/67, Lieu-dit : Rue de la Robertsau, avec 0,84 are, sol, propriété de M. Eddy SCHAEFFER et de Mme Fabienne SCHAEFFER, chacun pour une moitié indivise

Rue Oberlin

Section 7 n° 132/23, Lieu-dit : Rue Oberlin, avec 1,02 are, sol

Propriété de

- Mme Corinne MAYER, propriétaire pour 1/3,
- Mme Simone MAYER épouse SCHILLINGER, propriétaire pour 1/3,
- M. Hubert MAYER, propriétaire pour 1/3,

en qualité d'héritiers de Mme Marthe TEUFFEL épouse MAYER, aujourd'hui décédée.

2) A ENTZHEIM

Chemin des Vergers

Section 2 n° 134/70, Lieu-dit : Sentier, avec 3,81 ares, sol

Propriété de la Commune d'Entzheim

3) A FEGERSHEIM

Rue Jean Bart

Section 33 n° (1)/125, Lieu-dit : Lot Gentil Home, avec 1,52 are, sol

Issue de la parcelle Section 33 n° 830/125, Lieu-dit : Lot Gentil Home, avec 4,54 ares, sol

Propriété de la Commune de Fegersheim

4) A HOLTZHEIM

Rue du Lieutenant Lespagnol

Section 2 n° 496/249, Lieu-dit : Rue des Serruriers, avec 8,59 ares, sol

Propriété de la Commune de Holtzheim

5) A REICHSTETT

Impasse Schaeffergasse

Section 2 n° 166 avec 2,05 ares

Propriété de la Commune de Reichstett

6) A VENDENHEIM

Rue du Serin

Section 51 n° 645, Lieu-dit : Rue du Serin, avec 1,89 are, sol

Propriété de la Commune de Vendenheim

7) A WOLFISHEIM

Rue du Haut-Barr

Section 13 n° 235/44 avec 0,61 are

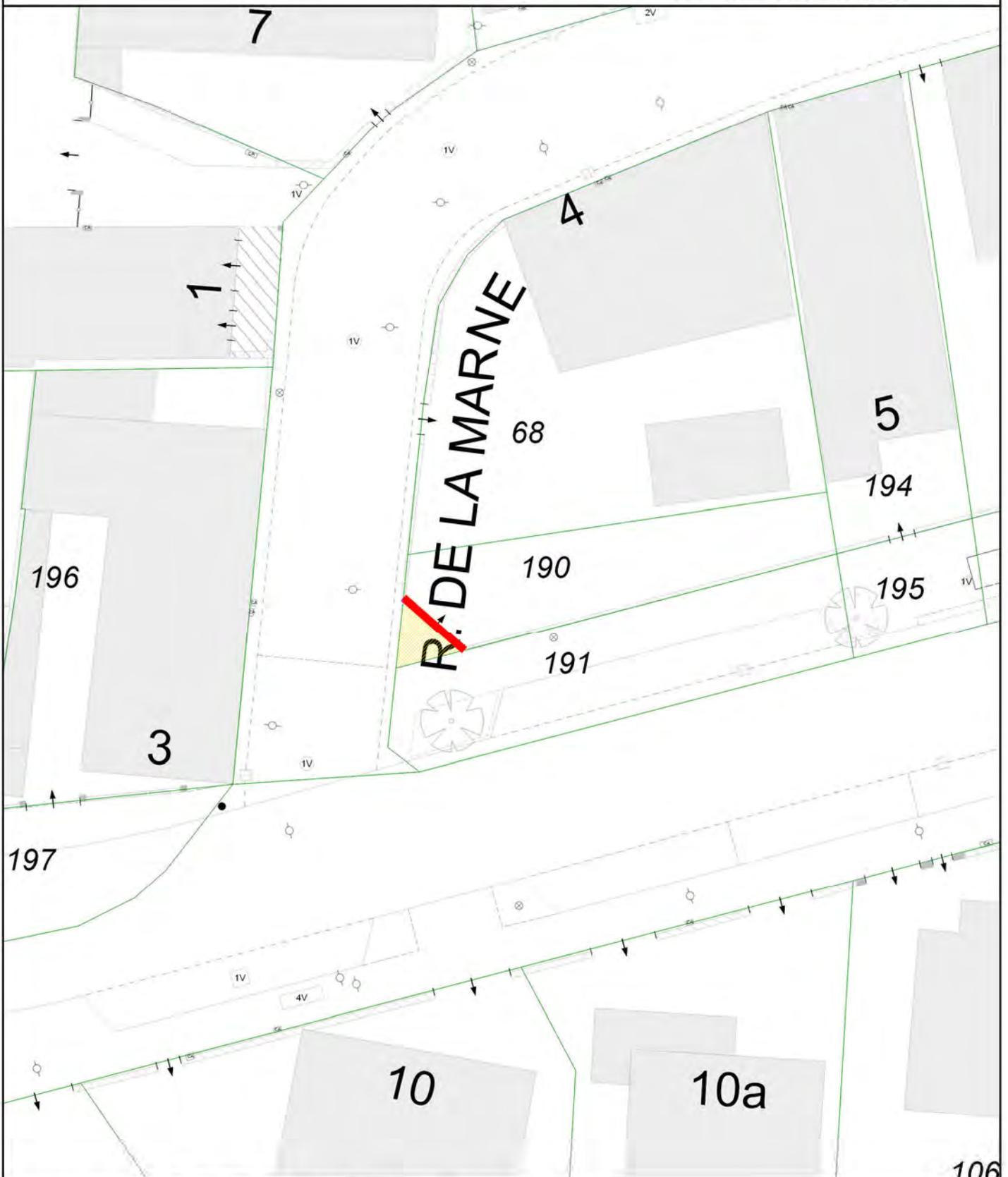
Propriété de M. André EWANGUE DIN et de son épouse Mme Sulamit SCHUCH, chacun pour une moitié,

autorise

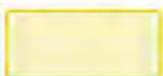
le Président ou son représentant à signer les actes de transfert de propriété respectifs et tous les actes concourant à l'exécution de la présente délibération.

**Adopté le 29 janvier 2016
par la Commission permanente (Bureau) du
Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg**

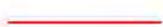
**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité
préfectoral Le 1 février 2016
et affichage au Centre Administratif le 01/02/16**



Cession au bénéfice de l'Eurométropole



Emprise à céder



Arpentage à réaliser (aux frais de l'Eurométropole)

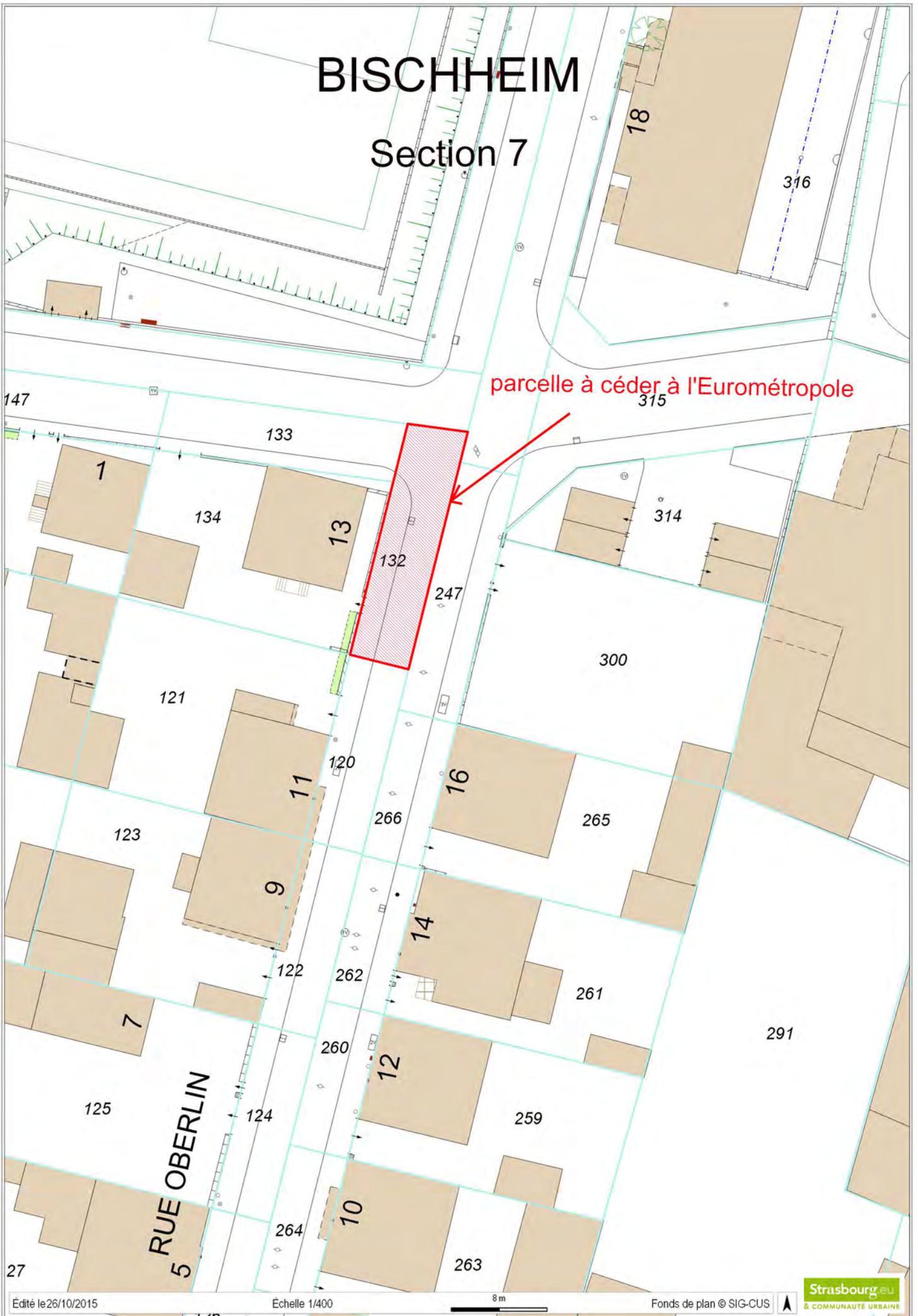


29/07/2015

BISCHHEIM

Section 7

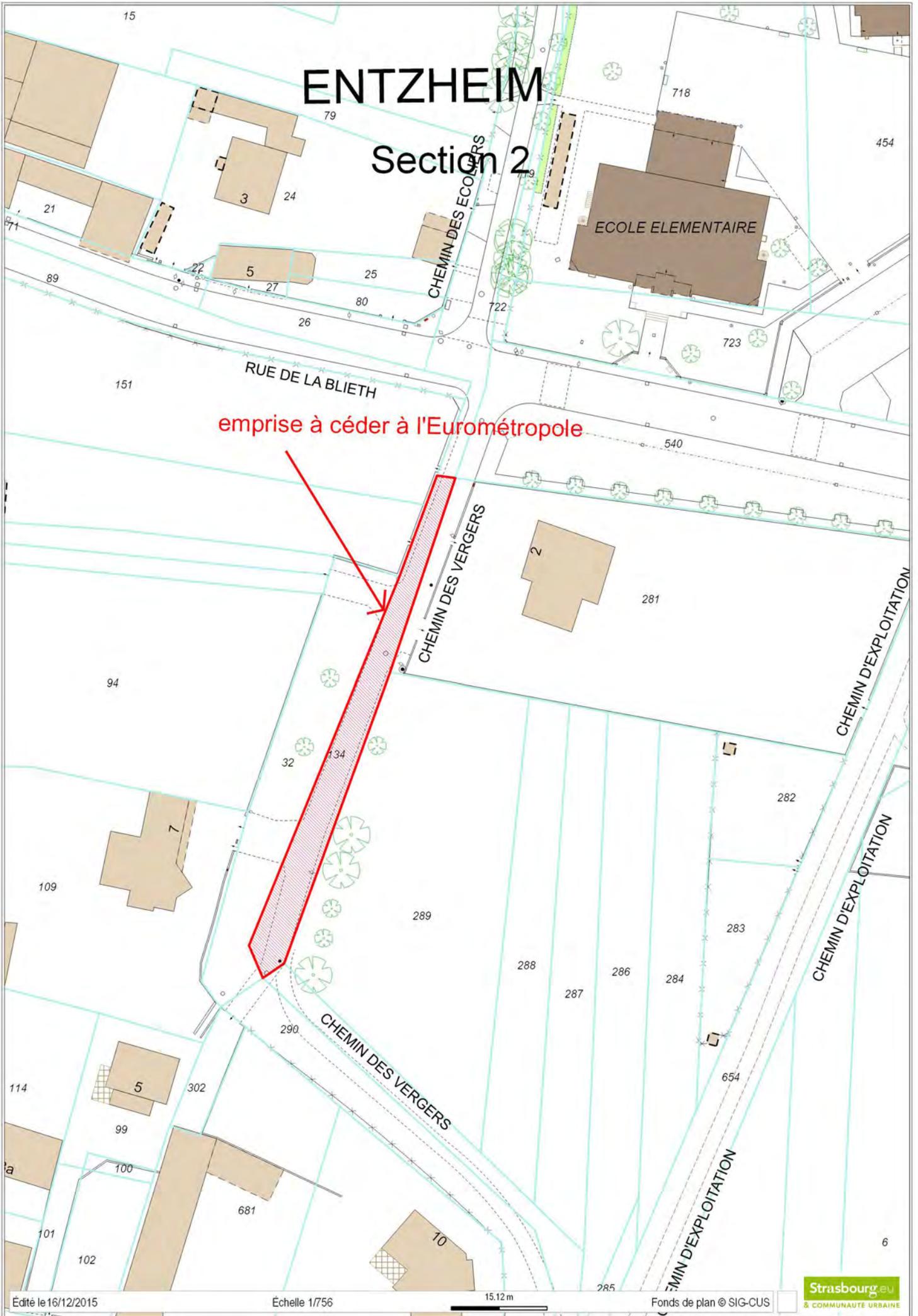
parcelle à céder à l'Eurométropole



ENTZHEIM

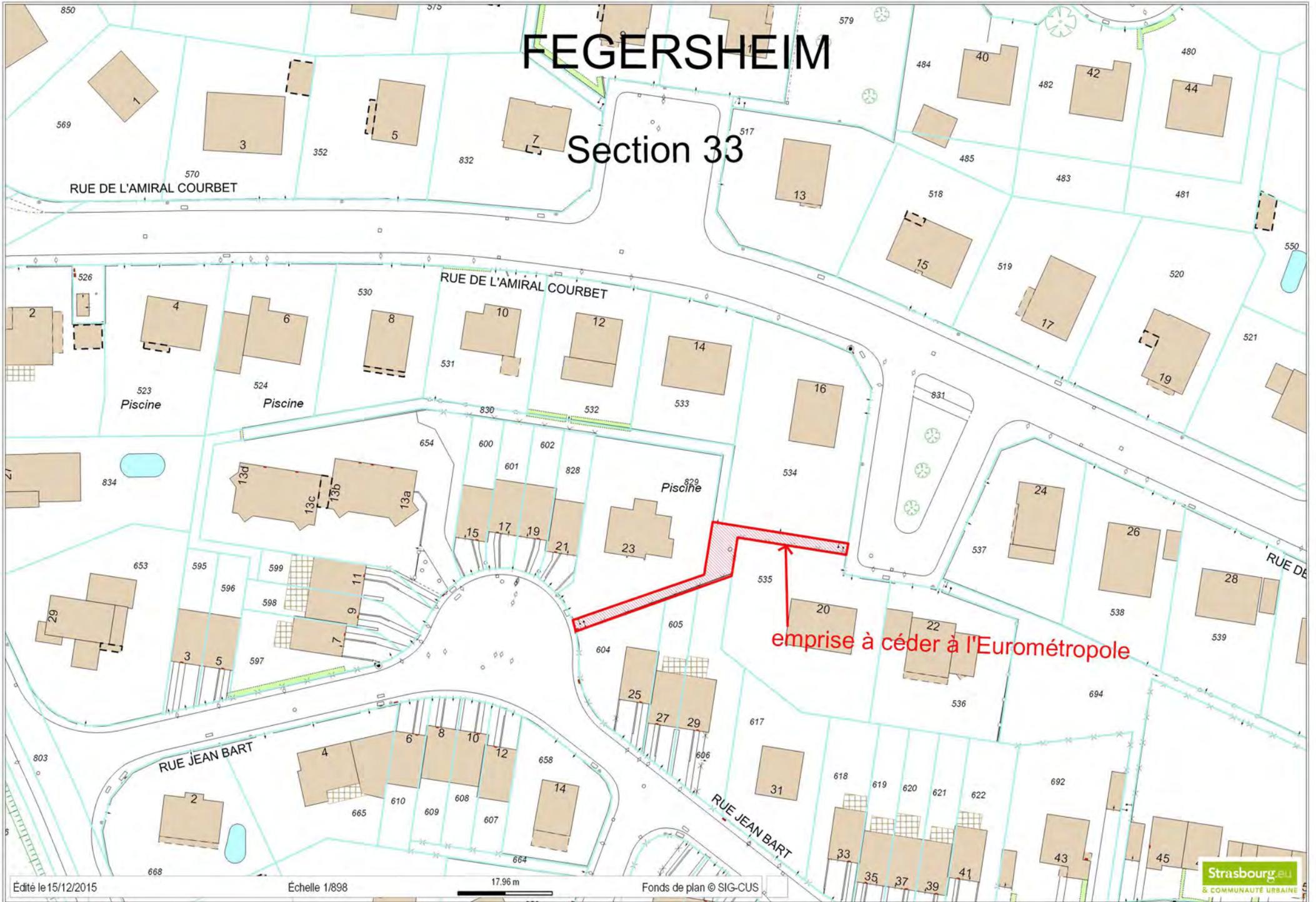
Section 2

emprise à céder à l'Eurométropole



FEGERSHEIM

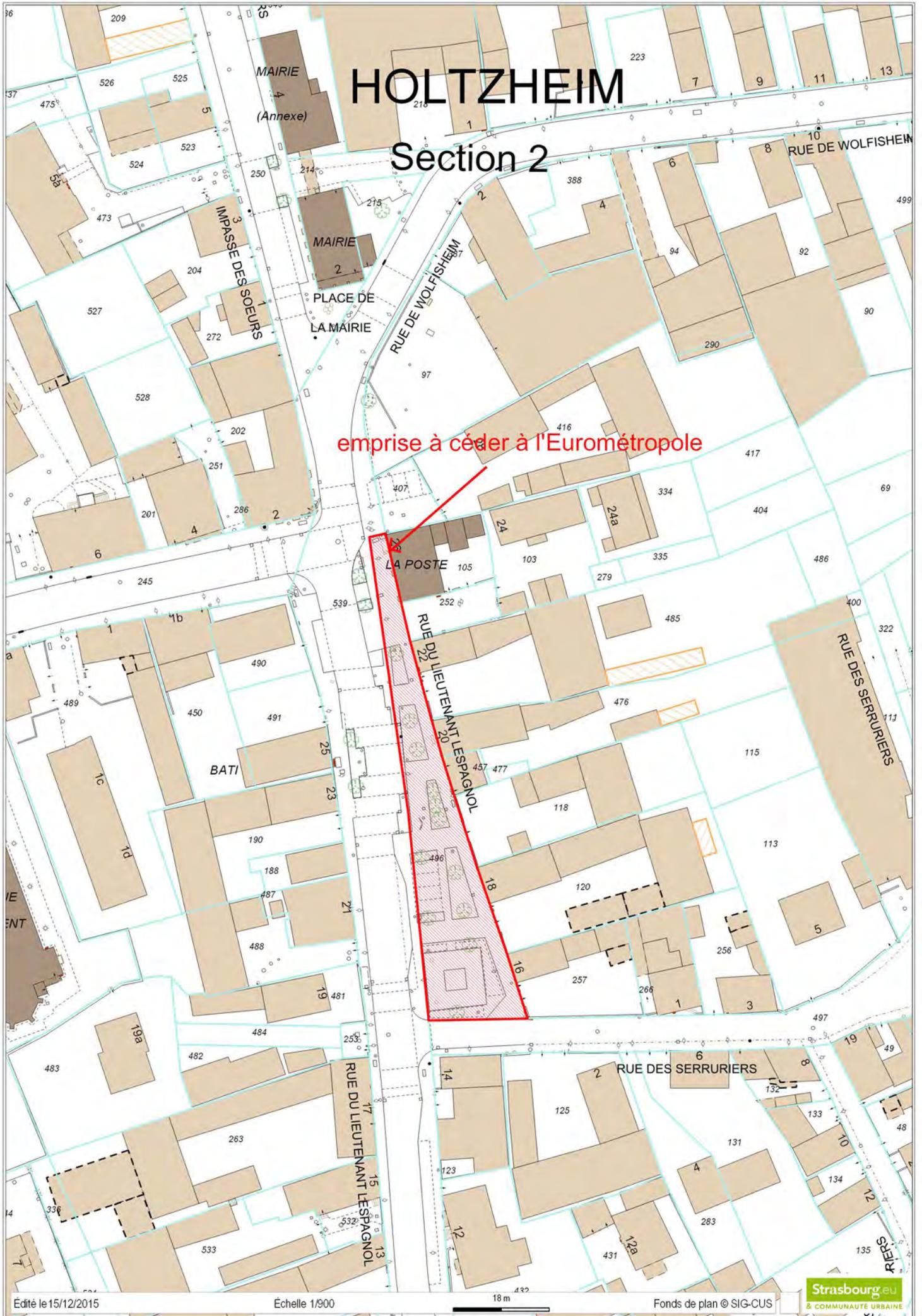
Section 33



HOLTZHEIM

Section 2

emprise à céder à l'Eurométropole



REICHSTETT

Section 2

RUE DU GEN LECLERC

emprise à céder à l'Eurométropole

VENDENHEIM

Section 51

RUE DU COTTAGE

RUE DU SERIN

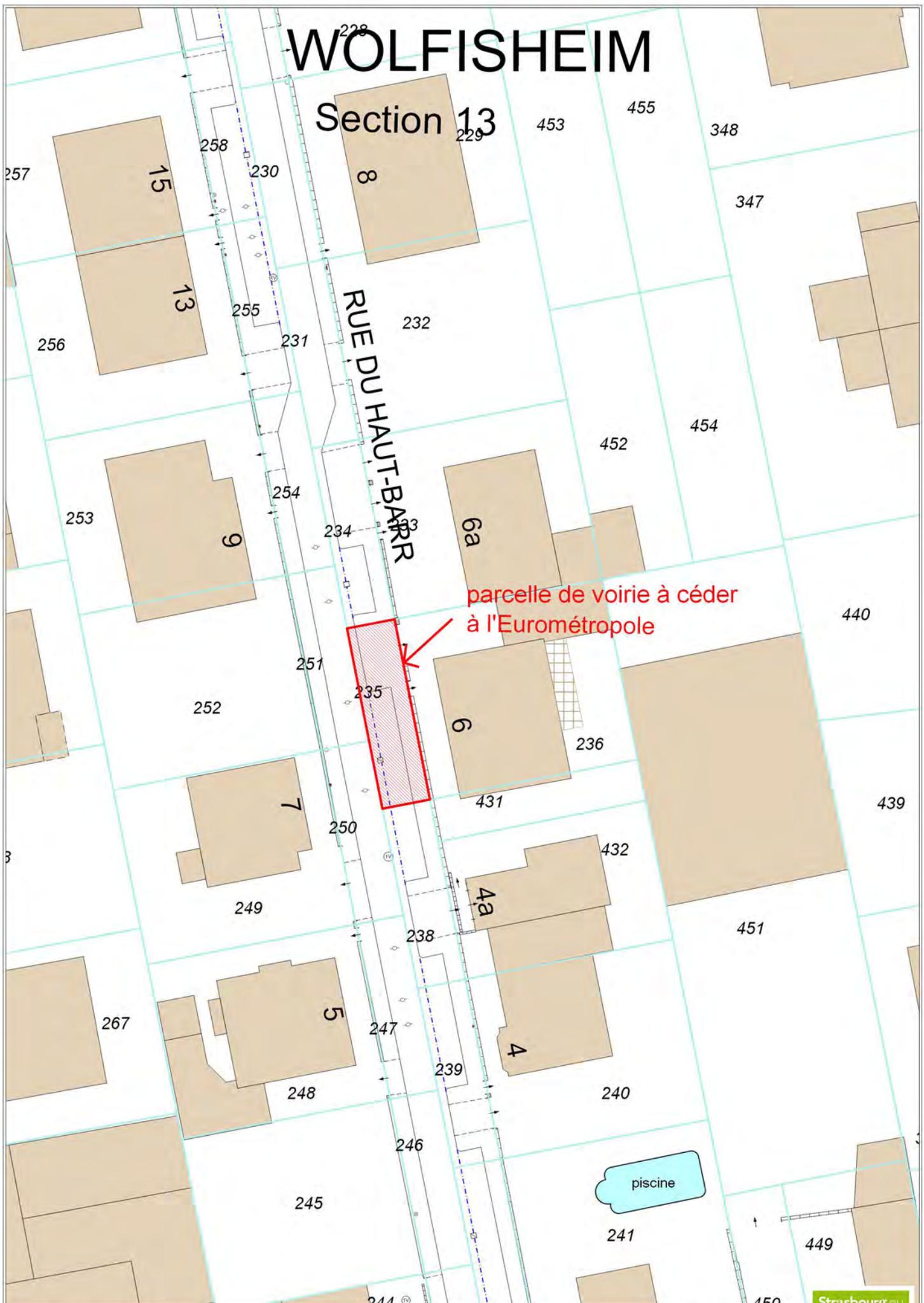
emprise à céder à l'Eurométropole

WOLFISHEIM

Section 13

RUE DU HAUT-BARR

parcelle de voirie à céder
à l'Eurométropole



Délibération de la Commission permanente (Bureau) du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du vendredi 29 janvier 2016

Transactions amiables sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.

Les projets de la collectivité nécessitent la réalisation d'acquisitions ou de ventes amiables de diverses parcelles :

- à incorporer à la voirie métropolitaine ;
- entrant dans le cadre de projets d'intérêt métropolitain ayant déjà été validés par le Conseil de communauté, désormais Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg ;
- entrant dans la politique de réserves foncières de l'Eurométropole de Strasbourg ;
- sortant du patrimoine.

Dans ce cadre, l'Eurométropole de Strasbourg acquiert des terrains pour les besoins de premier établissement ou d'élargissement de voies à un prix négocié en plein accord avec les propriétaires concernés.

Si le montant de ce type de transaction est inférieur à 75 000 €, l'avis de France Domaine n'est pas requis (arrêté ministériel du 17 décembre 2001).

La collectivité acquiert et vend également des terrains à l'amiable, en plein accord avec les propriétaires, dans le cadre d'opérations ayant déjà fait l'objet d'une validation par une délibération générale, dans le cadre de la politique de réserves foncières, ou dans le cadre de régularisations de situations domaniales avec des personnes physiques ou morales.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente (Bureau)
Vu l'avis favorable du Conseil municipal de Vendenheim du 18 janvier 2016*

*et du Conseil municipal de la Ville de Strasbourg du 25 janvier 2016
et du Conseil municipal de Fegersheim du 14 décembre 2015
et du Conseil municipal d'Eschau du 21 décembre 2015
Vu l'avis des Domaines
après en avoir délibéré
approuve*

I. Les acquisitions de terrains par l'Eurométropole de Strasbourg à incorporer dans la voirie publique à savoir :

Voies aménagées, élargies ou à aménager avec l'accord des propriétaires dont le transfert de propriété reste à régulariser. Les parcelles désignées ci-après seront acquises à prix négocié, en plein accord avec les propriétaires :

I.1. à Vendenheim :

*dans le cadre de l'aménagement de la rue du Canal :
la parcelle classée au Plan Local d'Urbanisme en zone UA2 et cadastrée :
section 2 n° (1)/39 de 0,17 are (n° provisoire)
appartenant aux conjoints JACOB au prix de 2 500 € l'are, soit pour le prix total de 425 € ;*

I.2. à Vendenheim :

*dans le cadre de l'aménagement de la rue du Serin :
les parcelles classées au Plan Local d'Urbanisme en zone UC et cadastrées :*

*- section 11 n° (2)/207 de 0,23 are (n° provisoire)
appartenant aux conjoints MEHN au prix de 2 500 € l'are, soit pour le prix total de 575 € ;*

*- section 11 n° (2)/207 de 0,31 are (n° provisoire)
- section 11 n° (4)/206 de 0,20 are (n° provisoire)
soit au total 0,51 are appartenant aux époux Dominique LIENHART au prix de 2 500 € l'are, soit pour le prix total de 1 275 € ;*

*- section 11 n° (2)/211 de 1,29 are (n° provisoire)
appartenant à Madame Catherine WODLI au prix de 2 500 € l'are soit pour le prix total de 3 225 € ;*

*- section 11 n° (2)/209 de 0,06 are (n° provisoire)
- section 11 n° (4)/210 de 0,10 are (n° provisoire)
soit au total 0,16 are appartenant aux époux Jean MELINE au prix de 2 500 € l'are soit pour le prix total de 400 € ;*

I.3. à Vendenheim :

*dans le cadre de la réalisation d'une place de retournement rue du général Wurmser :
la parcelle classée au Plan local d'Urbanisme en zone UA et cadastrée :
section 11 n° (1)/31 de 3,81 ares (n° provisoire)*

appartenant aux consorts LEDERTHEIL au prix de 2 500 € l'are, soit pour le prix total de 9 525 € ;

I.4 .à Strasbourg :

dans le cadre de l'aménagement de la rue de la Tanche des parcelles cadastrées :

Commune de STRASBOURG – Rue de la TANCHE
Section BL n°371 lieu-dit rue de la Tanche de 0.17 are
Section BL n°373 lieu-dit rue de la Tanche de 0.14 are

Propriété de la SCI LE SCHUBERT, au prix de 1 €

I.5 à Fegersheim :

Dans le cadre du projet de démolition/reconstruction du pont Im Schloessel, en vue de la mise aux normes de cet ouvrage, des parcelles cadastrées :

Commune de FEGERSHEIM
0,70 are à extraire de la parcelle cadastrée Section 33 n°857/151 de 39,53 ares

Propriété de Madame Pia SEYLER, au prix de 84,7 € sur une base de 121 € de l'are en zone NC du POS de la Commune de FEGERSHEIM.

Commune de FEGERSHEIM
1,39 are à extraire de la parcelle cadastrée Section 36 n°76/33 de 105,01 ares

Propriété de Monsieur Philippe SCHAAL pour la nue-propriété et de M. Fernand SCHAAL s'agissant de l'usufruit, au prix de 168,19 € sur une base de 121 € de l'are en zone NC du POS de la Commune de FEGERSHEIM.

I.6 à Eschau :

Dans le cadre de l'aménagement de la rue de la Première Division Blindée de la parcelle cadastrée :

Commune d'ESCHAU – rue de la Première Division Blindée
0,10 are à extraire de la parcelle cadastrée section 5 n°314/41 de 1,62 are

Propriété de Madame Emine ORLU et de Monsieur Duran ORLU, à l'euro symbolique.

I. La vente d'un terrain par l'Eurométropole de Strasbourg à savoir :

La vente de la parcelle cadastrée :

Ban de Strasbourg
Lieu-dit rue Coulaux
Section HZ n° 548/297 de 0.01 are

Au profit de la copropriété 10, rue Coulaux à Strasbourg au prix de 600 € HT, taxes et droits éventuels en sus.

décide

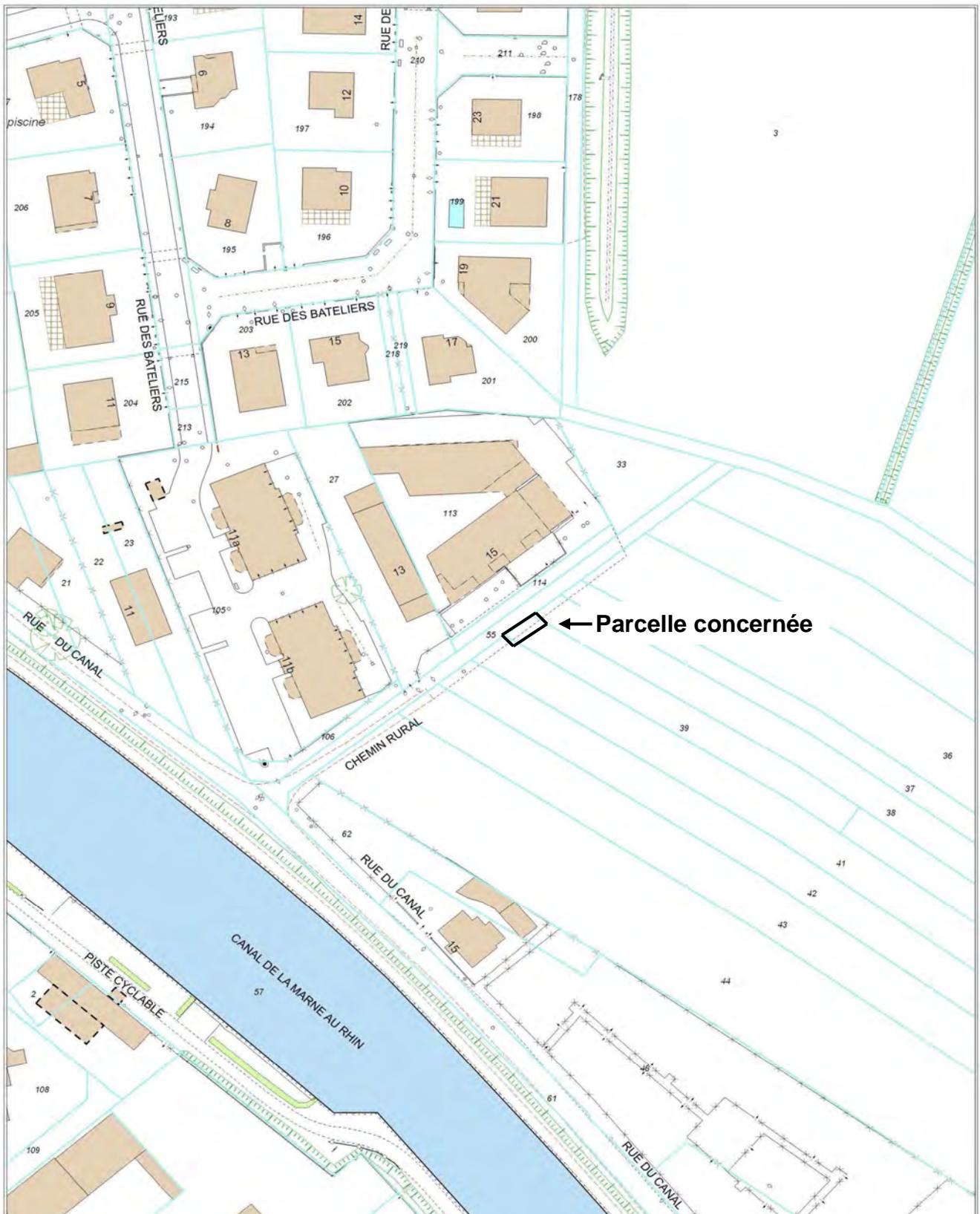
- *l'imputation des dépenses liées aux acquisitions de parcelles à incorporer à la voirie, et aux éventuels frais de notaires, sur la ligne budgétaire AD03 fonction 824, nature 2112, programme 6 ;*
- *l'imputation de la recette correspondant à la vente sur la ligne budgétaire AD03B fonction 820, nature 775 ;*

autorise

le Président ou son-sa représentant-e à signer les actes de transfert de propriété respectifs et tous ceux concourant à l'exécution de la présente délibération.

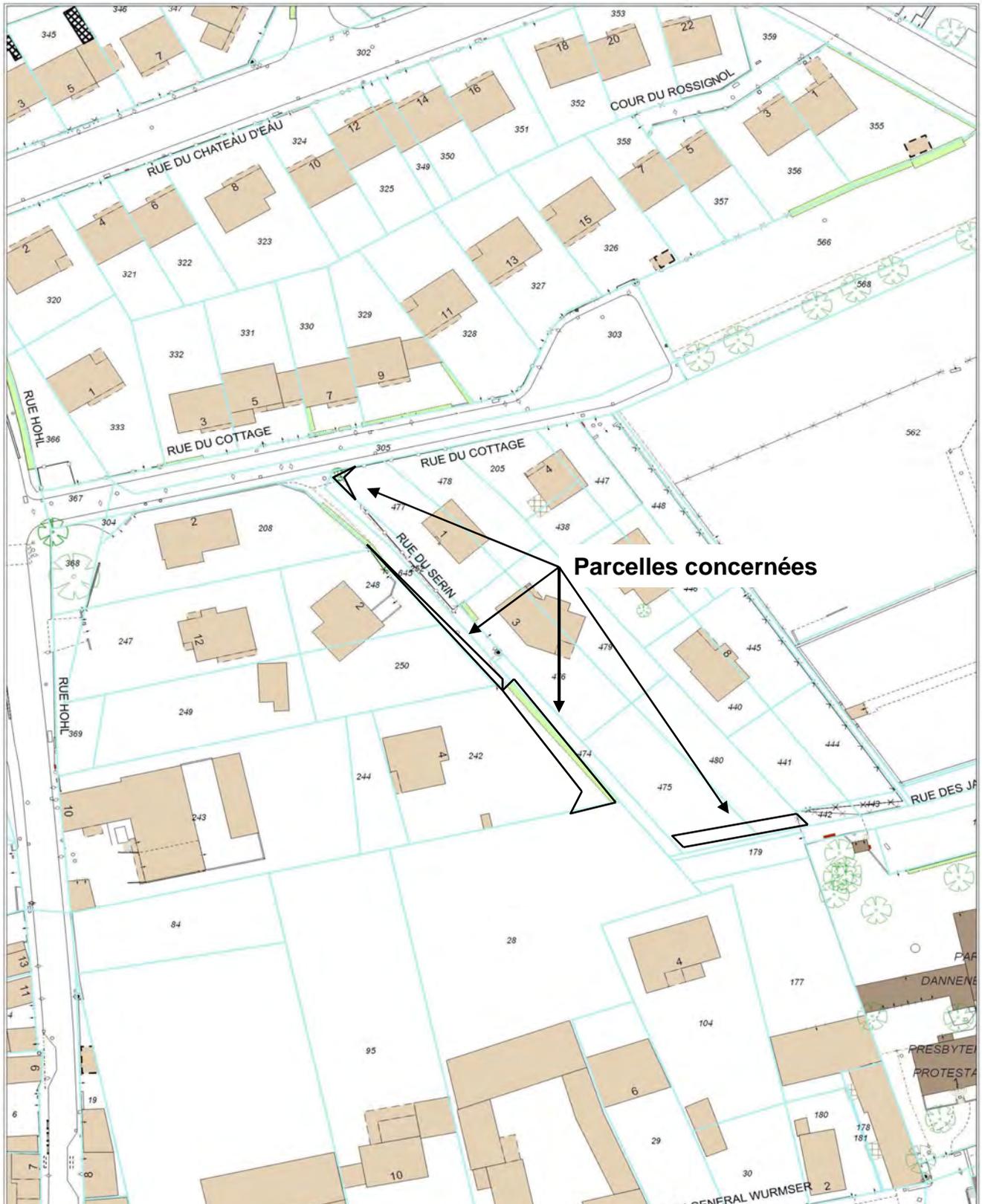
**Adopté le 29 janvier 2016
par la Commission permanente (Bureau) du
Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité
préfectoral Le 1 février 2016
et affichage au Centre Administratif le 01/02/16**



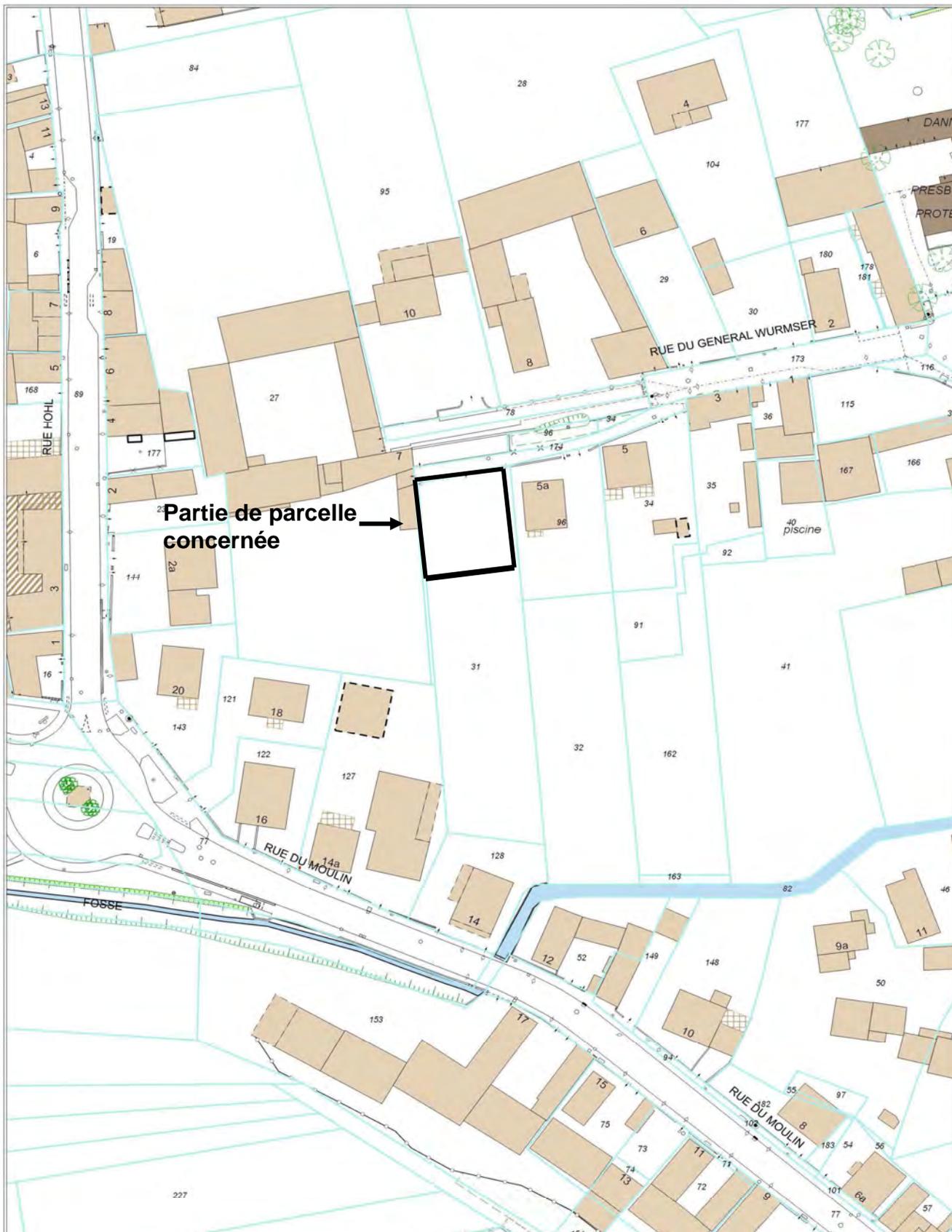
Acquisition par l'Eurométropole de Strasbourg de terrain de voirie rue du Canal à Vendenheim.

Plan parcellaire



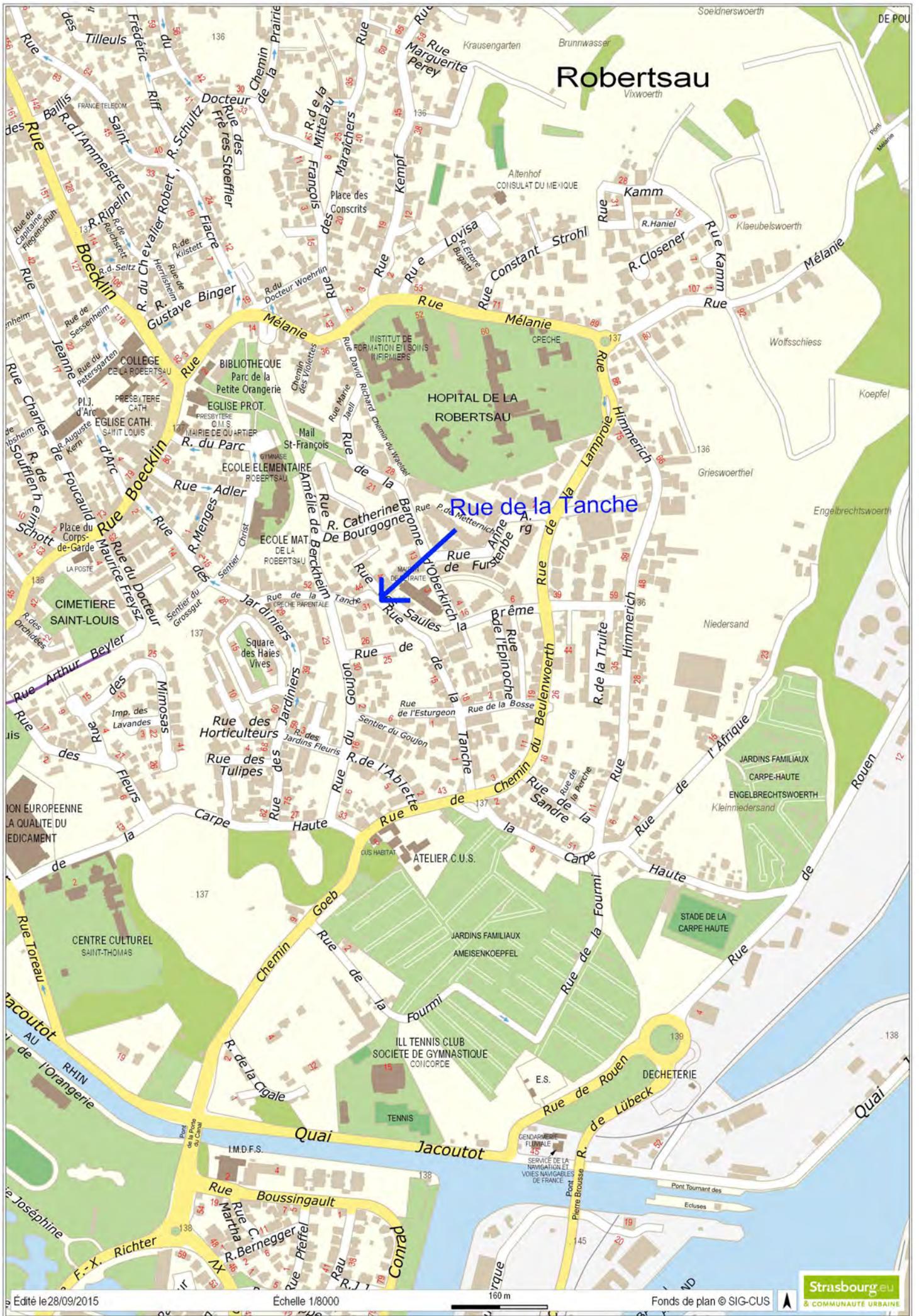
Acquisition par l'Eurométropole de Strasbourg de terrains de voirie rue du Serin à Vendenheim.

Plan parcellaire.



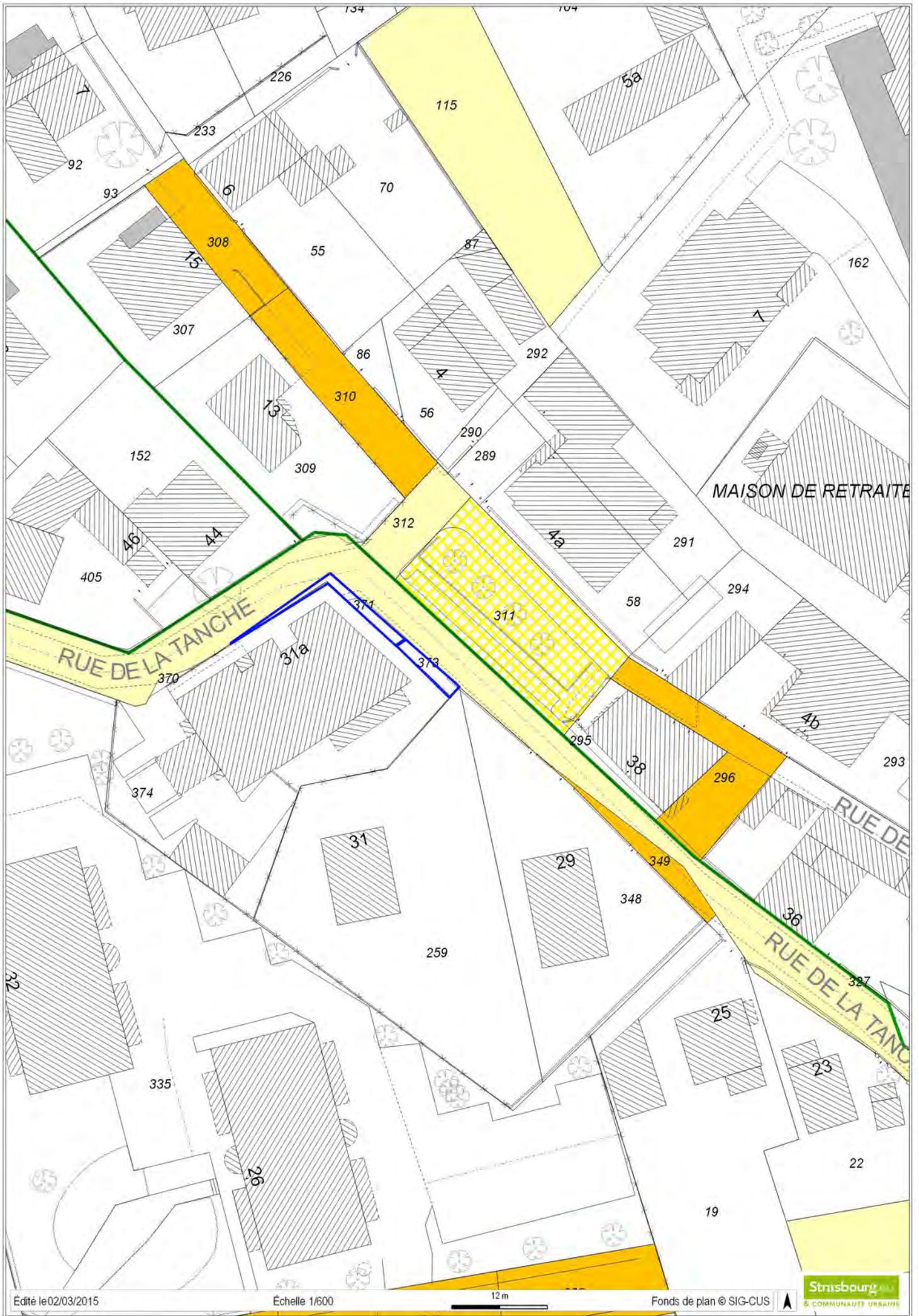
Partie de parcelle concernée

Acquisition par l'Eurométropole de Strasbourg d'une parcelle destinée à la réalisation d'une place de retournement rue du Général Wurmser à Vendenheim.

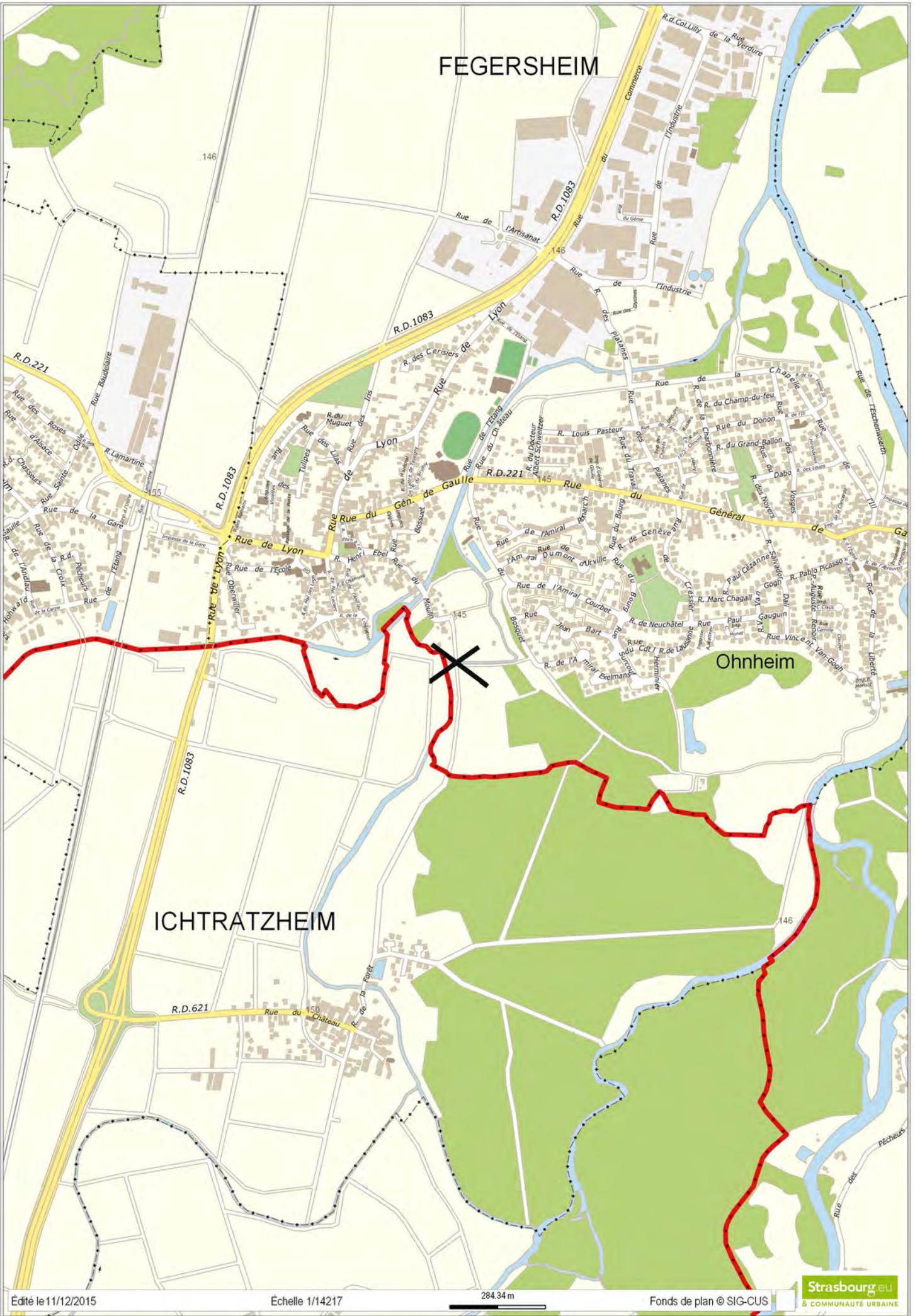


Robertsau

Rue de la Tanche



FEGERSHEIM



ICHTRATZHEIM

Ohnheim



DIVISION DU DOMAINE
DU BAS-RHIN
4 place de la République
CS 51022
67070 STRASBOURG Cedex
☎ 03 88 10 35 00
✉ 03 88 10 35 01

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ALSACE ET DU DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

CONTROLE DES OPÉRATIONS IMMOBILIERES

AVIS DU DOMAINE

(Valeur vénale)
(Décret n°86-455 du 14 mars 1986 modifié)
Articles L.1211-1 et L.1211-2 du Code général de la propriété des personnes publiques

S.E.I. N° 2015/1245
Enquêteur : Nathalie Stahl
☎ 03 88 10 35 18

Courriel : nathalie.stahl@dgfip.finances.gouv.fr

Acquisition amiable

- 1 – **Service consultant** : Eurométropole de Strasbourg, affaire suivie par M. Damien Pasquali (Damien.PASQUALI@strasbourg.eu)
- 2 – **Date de la consultation** : Demande du 2 octobre 2015, reçue le 6 octobre 2015.
- 3 – **Opération soumise au contrôle (objet et but)** : Projet d'acquisition de parcelles dans le cadre de la destruction et de la reconstruction de l'ouvrage IM Schloessel.
- 4 – **Propriétaire présumé** : divers propriétaires
- 5 – Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :

Commune de Fegersheim

Section	Parcelles	Surface /ares	Surface à détacher	Zonage POS	Propriétaires
33	857	39,53	0,7	}NC1	Mme Pia SEYLER
33	859	20,58	0,14		Indivision MUTSCHLER
36	76	105,01	1,39		Indivision SCHAAL
36	94	43,20	1,33		Mme RUHLMANN Marie- Christine
33	885	19,27	0,34		RIEGEL Eugène et Marthe
4	113	41,83	0,73		Indivision RUHLMANN
		TOTAL	4,63		

Les parcelles se situent dans le sud du ban communal de Fegersheim. Elles sont en état de terres.
Les parcelles à détacher sont toutes placées à proximité du pont Im Schloessel en zone NC1 du Plu de la commune de Fegersheim bien que la parcelle 113 d'une grande superficie se partage en zone NC1 et UA1.
Elles sont impactées par deux emplacements réservés :
– A 28 correspondant à la création d'une piste cyclable partant de le Scheer et rejoignant Ichtratzheim
– A16 pour la création d'une voie de liaison devant relier Eschau à Lipsheim en empruntant le sud du ban

Eurométropole de Strasbourg
Service de la Politique foncière et immobilière
A l'attention de M. Damien PASQUALI
1 Parc de l'Etoile
67076 STRASBOURG Cedex

communal de Fegersheim.

5a - Urbanisme - Situation au plan d'aménagement - Zone de plan - C.O.S. - Servitudes - Etat du sous-sol - Eléments particuliers de plus-value et de moins-value - Voies et réseaux divers :

Les parcelles sont situées en zone NC1 du PLU de la commune de Fegersheim dont la dernière révision a été approuvée le 05/10/2012 et opposable le 24/11/2012.

Les zones NC sont les zones naturelles à protéger en raison de la valeur agricole des terres ou de la valeur du sous-sol sur le plan économique.

6. Situation locative : estimé nu et libre de toute occupation.

7. DETERMINATION DE LA VALEUR VENALE ACTUELLE :

Compte tenu de la nature de l'immeuble en cause, de sa situation, de ses caractéristiques ainsi que du marché local, la valeur vénale des parcelles à détacher d'une superficie de 4,63 ares est estimée à :

121 € HT/are, soit une valeur de 561 € HT.

8. Observations particulières :

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an ou si elle intervenait après une modification de la réglementation de l'urbanisme.

La présente estimation est donnée sous réserve des éventuels travaux relatifs à la présence d'amiante, de termites et aux risques relatifs au saturnisme.

Elle n'est au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions de droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale de la Comptabilité Publique.

En outre, il vous appartient d'en informer les propriétaires concernés.

Pièces jointes :/.

A Strasbourg, le 16 octobre 2015

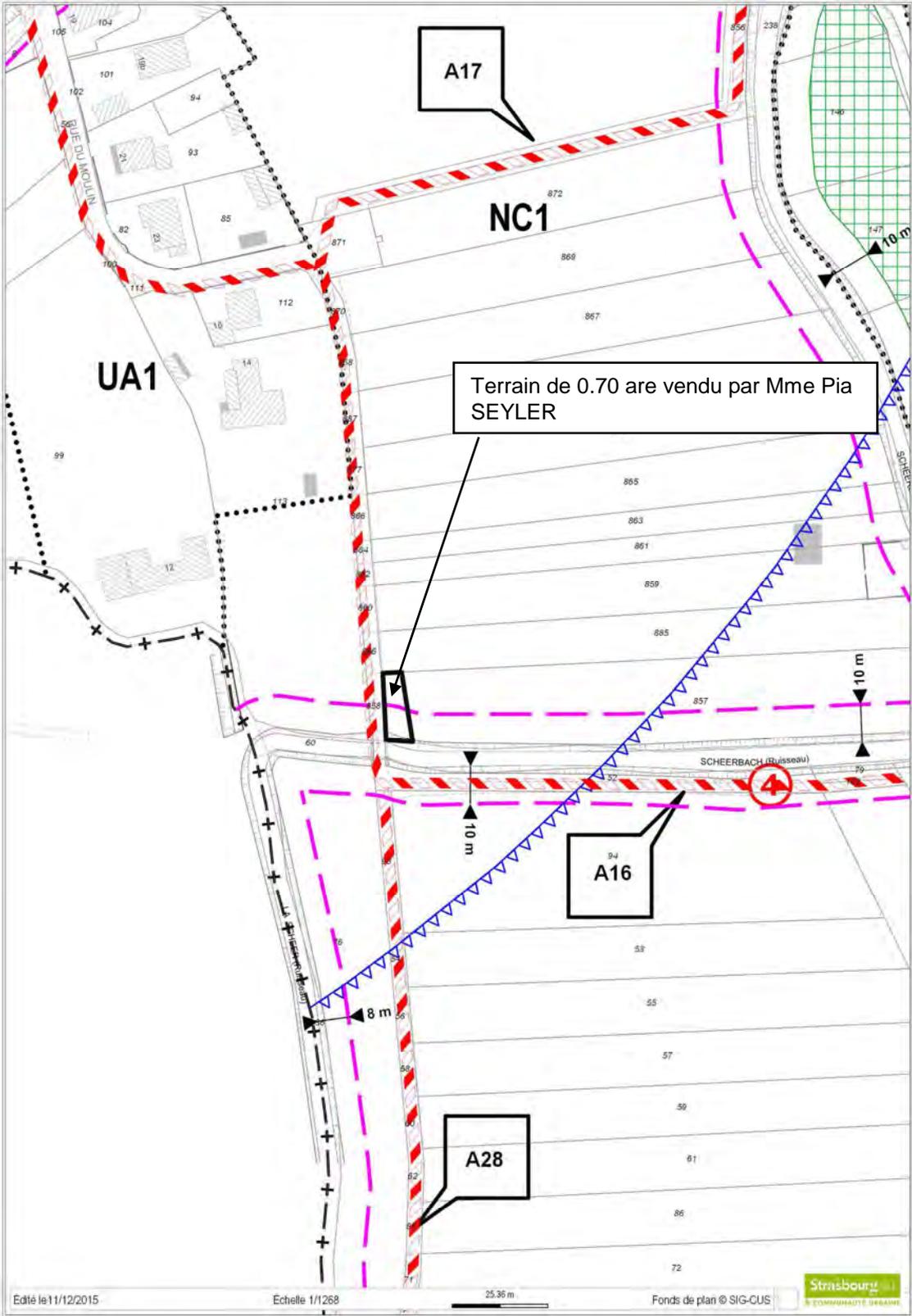
Pour l'Administrateur général,

Directeur régional des Finances publiques d'Alsace et du Bas-Rhin

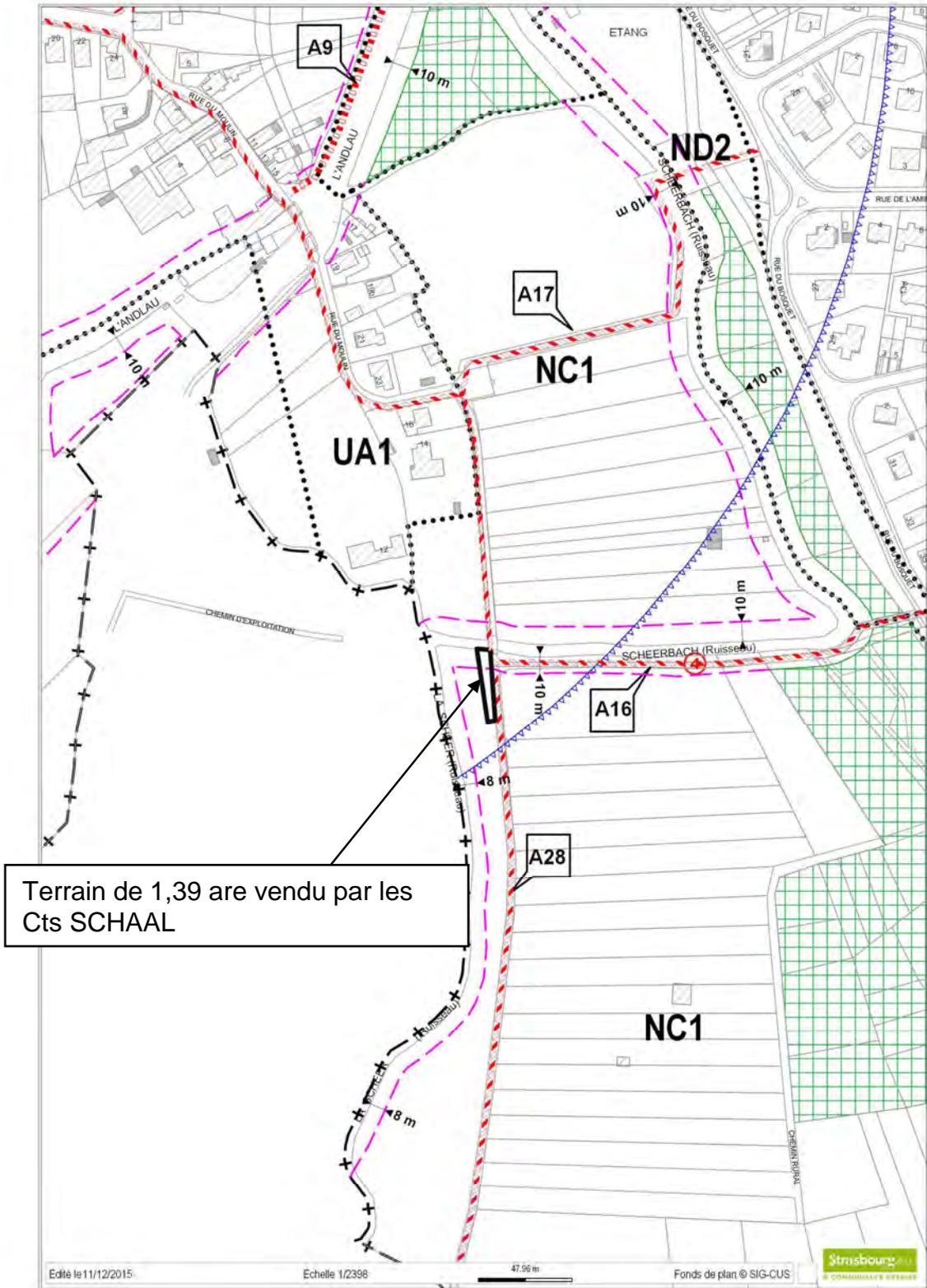
Prat le Directeur régional des Finances publiques d'Alsace et du Bas-Rhin
Division Finances Publiques d'Alsace et du Bas-Rhin

Date: 16/10/2015

FEGERSHEIM: pont Im Schloessel



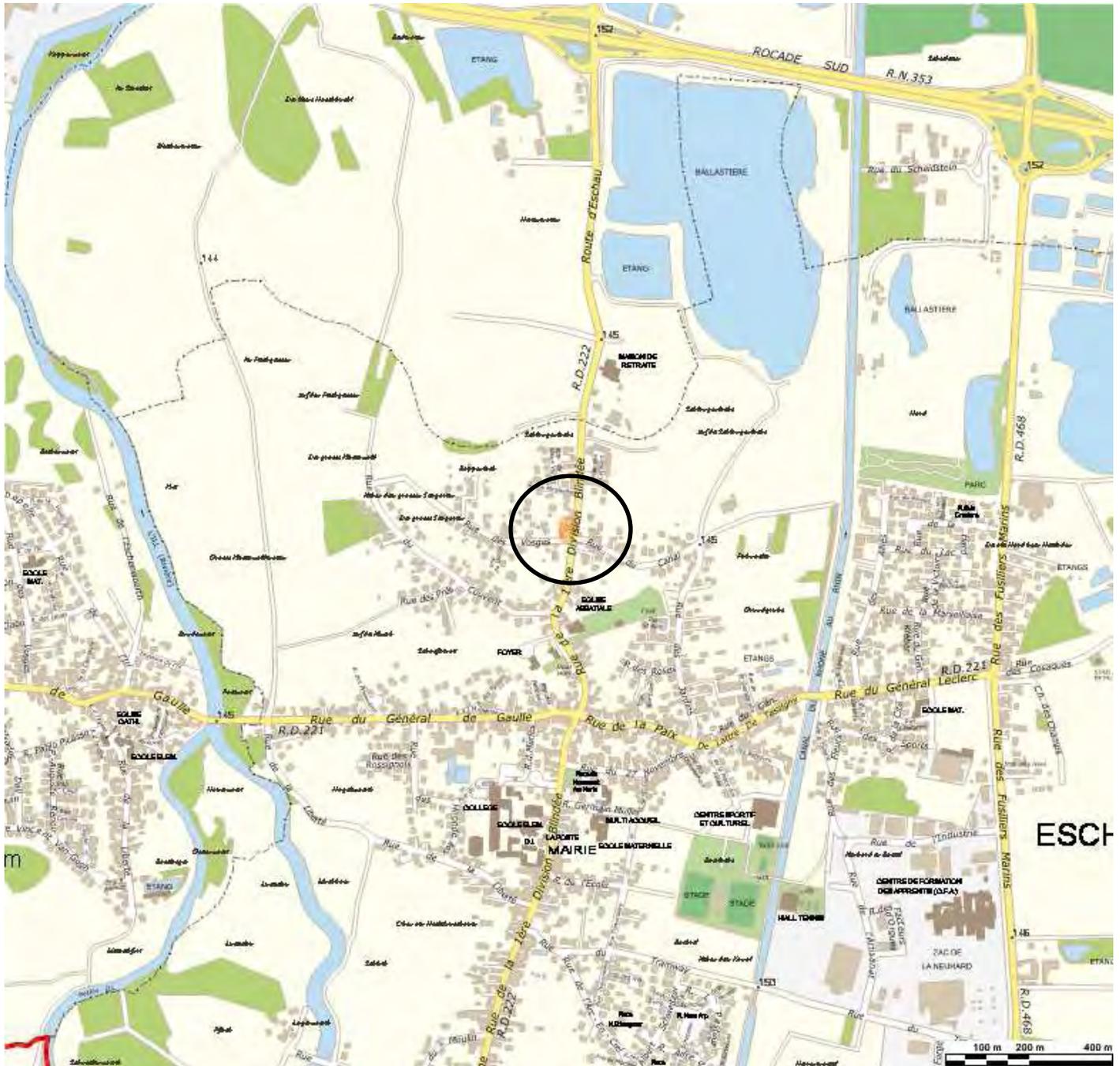
FEGERSHEIM: pont Im Schloessel



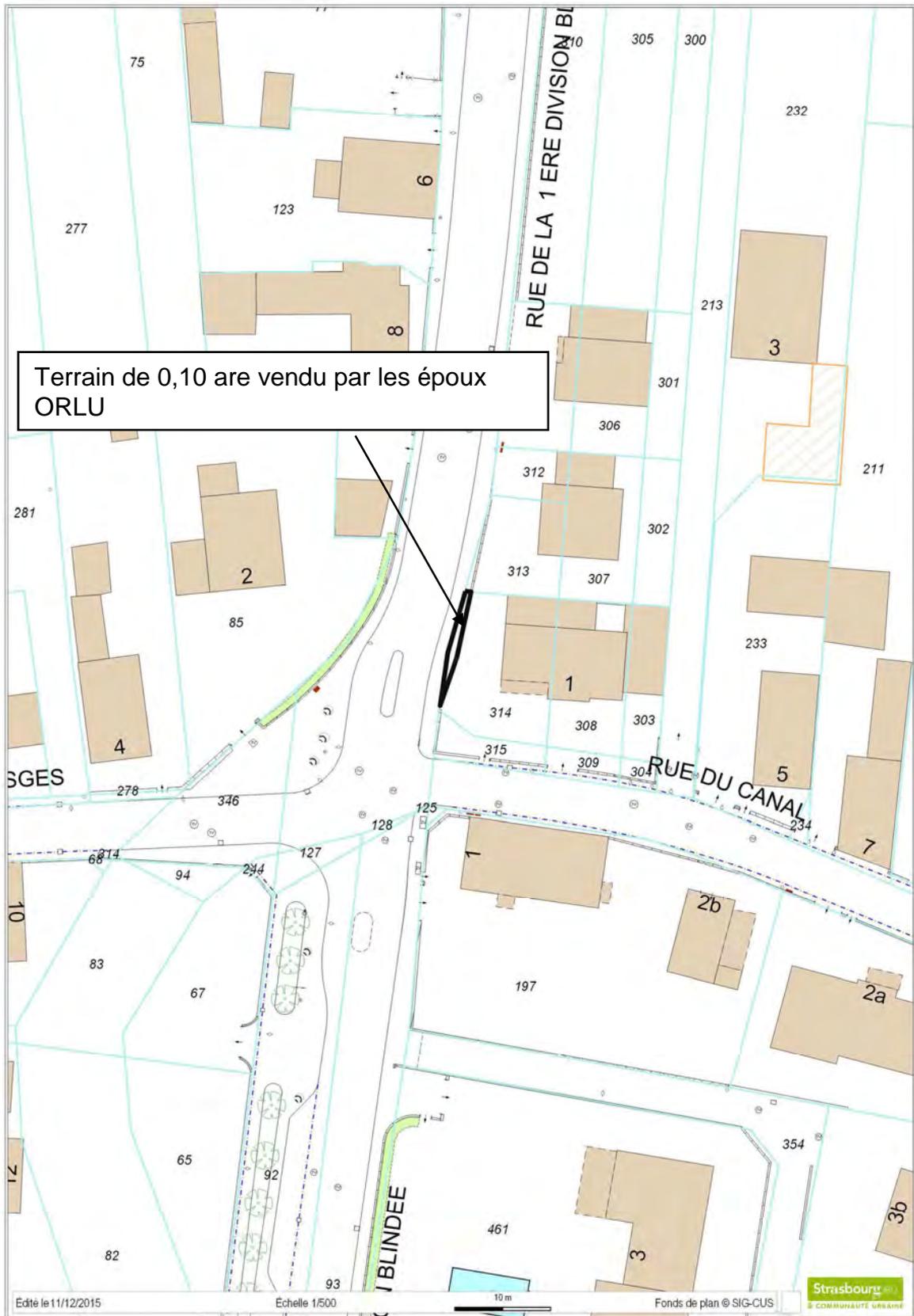
ESCHAU

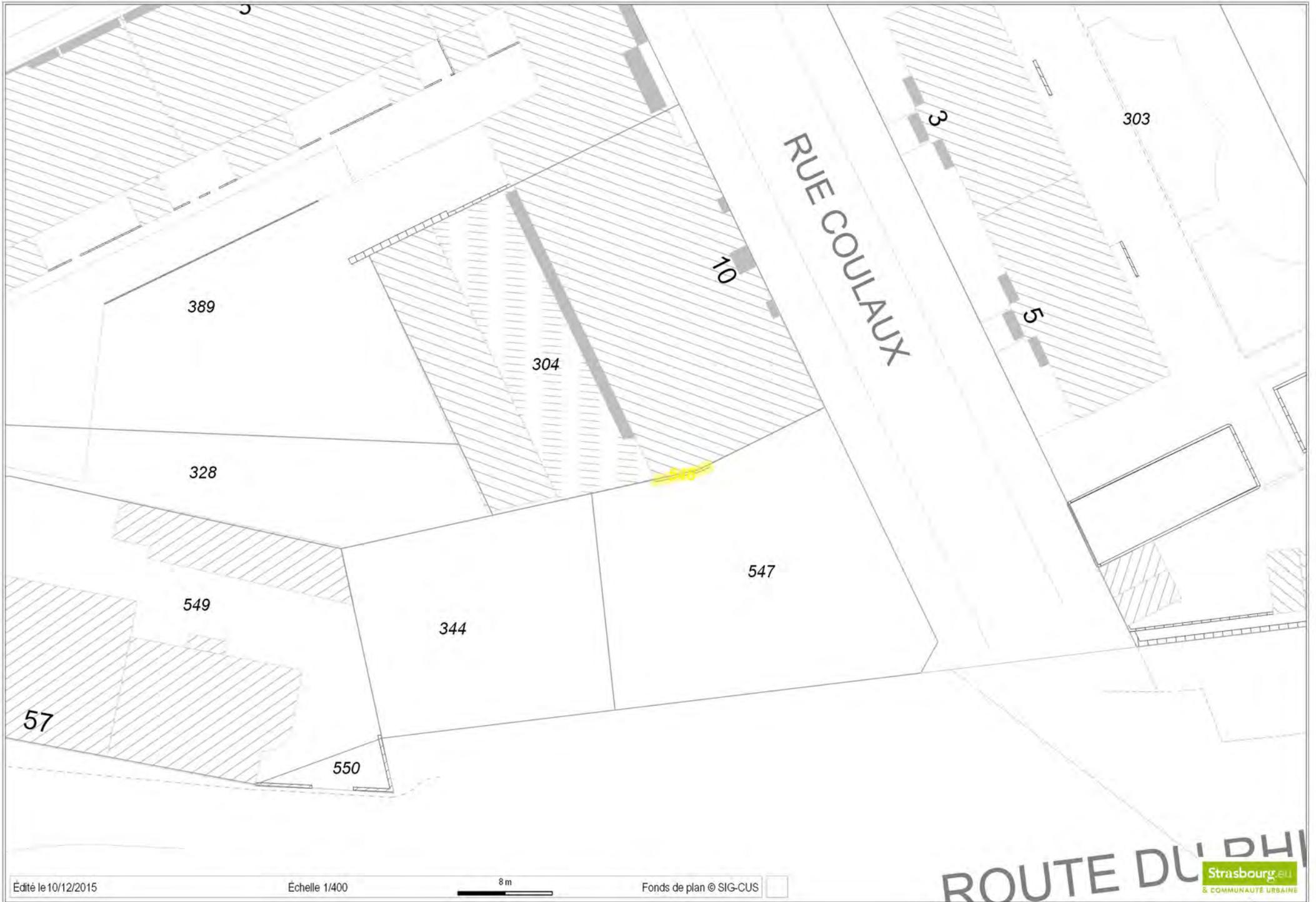
Plan de situation

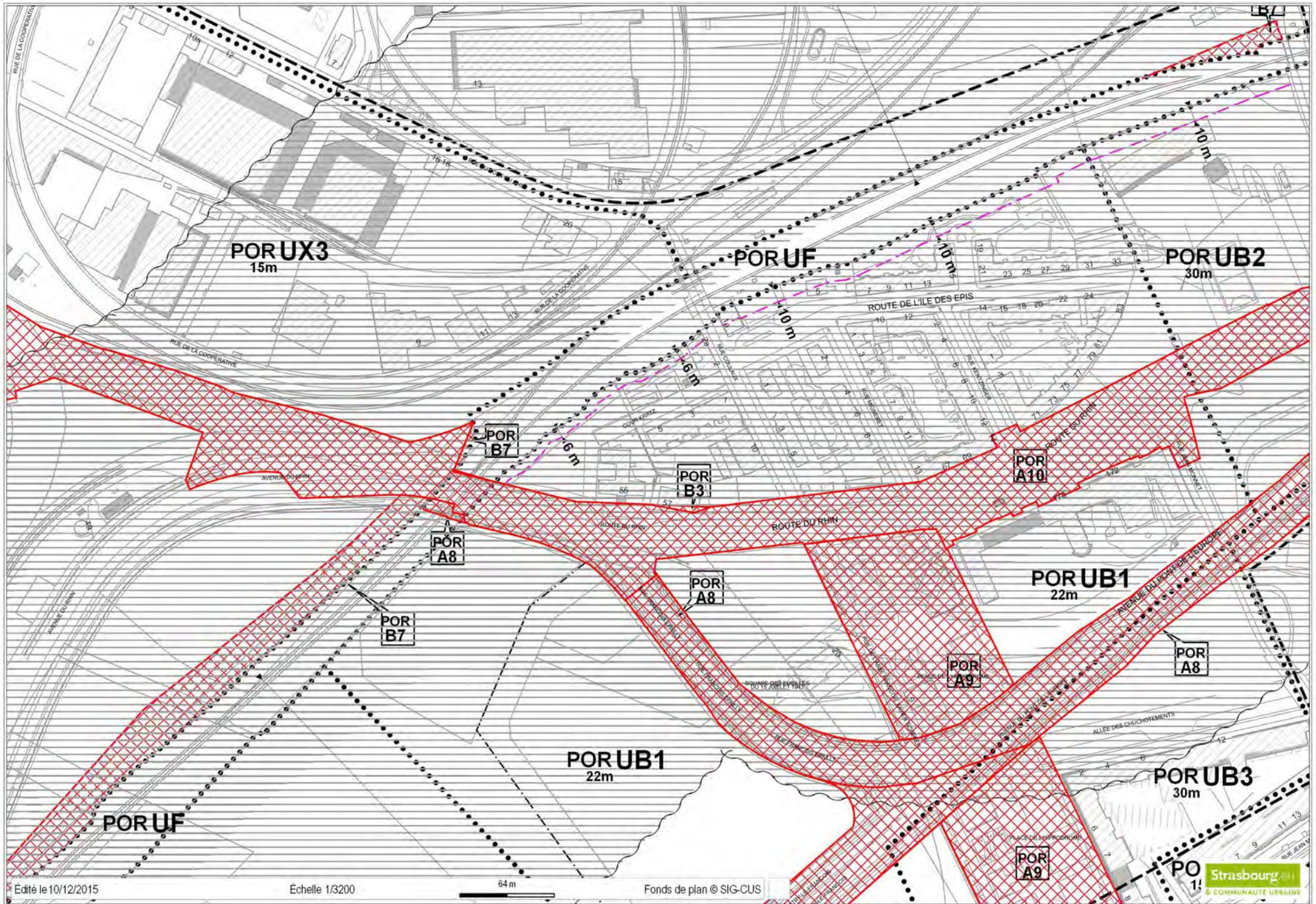
Terrain rue de la 1^{ère} DB



ESCHAU – Rue de la Première Division blindée









**DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ALSACE ET DU DEPARTEMENT DU BAS RHIN**

**CONTRÔLE DES OPERATIONS
IMMOBILIERES**



Pôle Gestion Publique
France Domaine Bas-Rhin
4, place de la République
CS 51022
67070 STRASBOURG cedex

**AVIS DU DOMAINE
(valeur vénale)**

Code du Domaine de l'Etat
art R4 du décret n° 86-455 du 14.03.86 modifié
Loi n° 2001-1168 du 11
décembre 2001

Pour nous joindre

Affaire suivie par : Patrick GOGUELY
Téléphone : 03 88 10 35 13
Télécopie : 03. 88. 10. 35. 01
Courriel : patrick.goguely@dgfip.finances.gouv.fr

Avis n° 2014 - 539
ENQUETEUR Patrick GOGUELY
Cession amiable

- 1 - Service consultant :** Communauté Urbaine de Strasbourg
Affaire suivie par Mme Méli ssande KRETZ
- 2- Date de la consultation :** 21/05/2014 **Recue le** 26/05/2014 **En Etat le** 26/05/2014
Renseignements complémentaires recus, visite le :
- 3 - Propriétaire présumé :** Communauté Urbaine de Strasbourg
- 4- Opération soumise au contrôle :** Cession à un propriétaire riverain.
- 5 - Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération**

Commune de **Strasbourg-Port du Rhin**

Références cadastrales (arpentage provisoire) :

Section	n°	Lieudit	Superficie (en are)
HZ	(2)/297	rue du Wickenfeld	0,01
TOTAL			0,01

Descriptif sommaire

Terrain de 0.01 ares prélevé sur une parcelle non bâtie de 5 ares, cadastrée section HZ n° 345, située à l'angle de la route du Rhin et de la rue Coulaux, présentant une forme grossièrement rectangulaire (25 mètres x 20 mètres).

Communauté urbaine de Strasbourg
Conduite de la politique foncière et immobilière
1, parc de l'étoile
67076 STRASBOURG Cedex

6. Urbanisme - Situation au plan d'aménagement - Zone de plan - C.O.S. - Servitudes - Etat du sous-sol - Eléments particuliers de plus-value et de moins-value - Voies et réseaux divers

Au POS en vigueur de STRASBOURG, la parcelle mère est située en zone **POR UB1** (hauteur maximale des constructions : 22 mètres et emprise au sol maximale de 65 %).

La parcelle sur laquelle est prélevé le terrain à évaluer reçoit la qualification de terrain à bâtir au sens de l'article L 13-15 II du code de l'expropriation.

7. Etat locatif : /

DETERMINATION DE LA VALEUR VENALE ACTUELLE :

Compte tenu des caractéristiques propre du bien à évaluer ainsi que des éléments d'information recueillis sur le marché local, la valeur vénale actuelle de la parcelle considérée peut être fixée à 600 € HT.

Nota :

S'agissant d'une cession à un riverain, un prix de convenance qu'il n'appartient pas au service du Domaine d'apprécier, pourra être retenu.

8. Observations particulières

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Elle est donnée pour une durée maximale d'un an.

A Strasbourg, le 03/06/2014

Pour le Directeur Régional des Finances Publiques
d'Alsace et du département du Bas-Rhin.

L'inspecteur du Domaine
Patrick GOGUELY



Délibération de la Commission permanente (Bureau) du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du vendredi 29 janvier 2016

Acquisition de l'immeuble privé situé au 42 rue de Graffenstaden à Lingolsheim.

Par délibération en date du 10 mars 2006, le Conseil de communauté avait approuvé le principe de l'aménagement de la rue de Graffenstaden, sur une emprise élargie prescrite au plan d'occupation des sols de la commune (POS) par l'emplacement réservé B 48, maintenu à ce jour.

L'assemblée délibérante avait également approuvé l'acquisition par voie d'expropriation du dernier immeuble encore privé touché par cet aménagement, situé au 42 rue de Graffenstaden, en raison de l'échec des négociations amiables menées avec la propriétaire, Madame Anne SZEKELY née SCHULER.

Dans la mesure où les pourparlers avaient été relancés dans l'intervalle de part et d'autre, la procédure d'expropriation avait été suspendue. Ces pourparlers n'ont finalement pas permis d'aboutir à un accord transactionnel.

Le réaménagement complet de la rue de Graffenstaden à Lingolsheim, dans son tronçon compris entre la rue Alfred Kastler et la rue de la Chapelle, est aujourd'hui plus que nécessaire pour assurer la sécurité et les cheminements tous modes des riverains et des usagers. En effet, la rue de Graffenstaden accueille au quotidien un grand trafic routier de véhicules à moteur de tous types, mais également un nombre important de piétons et de cyclistes pour lesquels l'espace public n'est plus suffisamment adapté en l'état.

Il est par conséquent proposé au Bureau d'approuver le réaménagement définitif de cette voirie, ainsi que l'acquisition par voie amiable et au besoin par voie d'expropriation de l'immeuble situé au 42 rue de Graffenstaden, comprenant une maison d'habitation sur un rez-de-chaussée surélevé et des dépendances (garage) d'une superficie habitable de 74 m², sur la base de l'évaluation domaniale s'élevant au prix de 130 000 €.

En cas de déclaration d'utilité publique de l'acquisition de l'immeuble et des travaux de réaménagement du tronçon de la rue de Graffenstaden à Lingolsheim, compris entre la rue

Alfred Kastler et la rue de la Chapelle, qui sera requise, ce montant sera à majorer d'une indemnité de remploi au taux de 20 % jusqu'à 5 000 € ; de 15 % entre 5 000 et 15 000 € et de 10 % au-delà de 15 000 €.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente (Bureau)
Vu l'avis du domaine n°2015/1534 en date du 27 novembre 2015
Vu l'avis du Conseil municipal de la commune de Lingolsheim
en date du 14 décembre 2015
après en avoir délibéré
approuve*

- 1) les travaux de réaménagement du tronçon de la rue de Graffenstaden à Lingolsheim compris entre la rue Alfred Kastler et la rue de la Chapelle ;*
- 2) l'acquisition par voie amiable et au besoin par voie d'expropriation, de l'immeuble situé au 42 rue de Graffenstaden à Lingolsheim et cadastré sur la commune de Lingolsheim lieudit Bei Dem Fort section 18 n°159/43 de 2,47 ares, sol et lieudit rue de Graffenstaden section 18 n°40 de 1,50 are, sol, propriété de Madame Anne SZEKELY née SCHULER, au prix de 130 00 €, à majorer d'une indemnité de remploi au taux de 20 % jusqu'à 5 000 € ; de 15 % entre 5 000 et 15 000 € et de 10 % au-delà de 15 000 €, en cas de déclaration d'utilité publique de l'acquisition de l'immeuble et des travaux de réaménagement du tronçon de la rue de Graffenstaden à Lingolsheim, compris entre la rue Alfred Kastler et la rue de la Chapelle ;*

décide

- 1) que la présente délibération annule et remplace celle prise par le Conseil de communauté en du 10 mars 2006 ;*
- 2) de l'imputation des dépenses correspondantes sur la ligne budgétaire 824-2132-programme 6-AD03 ;*

autorise

le Président ou son représentant :

- 1) à requérir auprès du Préfet, l'ouverture de l'enquête conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire de l'acquisition de l'immeuble et des travaux de réaménagement du tronçon de la rue de Graffenstaden à Lingolsheim compris entre la rue Alfred Kastler et la rue de la Chapelle, conformément aux dispositions du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;*
- 2) à signer tout acte concourant à la bonne exécution de la présente délibération.*

**Adopté le 29 janvier 2016
par la Commission permanente (Bureau) du
Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité
préfectoral Le 1 février 2016
et affichage au Centre Administratif le 01/02/16**



**DIRECTION REGIONALE DES FINANCES
PUBLIQUES D'ALSACE ET DU DEPARTEMENT DU
BAS RHIN**

**CONTROLE DES OPERATIONS
IMMOBILIERES**



Pôle Gestion Publique
France Domaine Bas-Rhin
4 Place de la République
CS 51022
67070 STRASBOURG cedex

AVIS DU DOMAINE

(valeur vénale)

Décret n° 86-455 du 14 mars 1986 modifié
Articles L 1211-1 et L 1211-2 du Code Général de la
Propriété des Personnes Publiques

Pour nous joindre

Affaire suivie par : Patrick GOGUELY
Téléphone : 03 88 10 35 13
Télécopie : 03. 88. 10. 35. 01
Courriel : patrick.goguely@dgifp.finances.gouv.fr

Avis n° 2015/1534

Enquêteur : Patrick GOGUELY

Acquisition amiable

- 1. Service consultant :** Eurométropole de Strasbourg - Affaire suivie par **M. Gilles SCHWALLER.**
- 2. Date de la consultation :** demande du 17/11/2015, reçue le 18/11/2015.
- 3. Opération soumise au contrôle :** acquisition dans le cadre de la réalisation d'un emplacement réservé prévoyant l'élargissement de la rue de Graffenstaden à Lingolsheim.
- 4. Propriétaire présumé :** Mme Anne SZEKELY née SCHULER
- 5. Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :**

Commune de LINGOLSHEIM

Références cadastrales :

Section	n°	Lieudit	Superficie (are)
18	40	42, rue de graffenstaden	1,5
18	159	Bei den Fort	2,47
TOTAL			3,97

Descriptif sommaire :

Deux parcelles formant une unité foncière de forme rectangulaire d'environ 27 mètres de largeur sur 14,5 mètres de profondeur sur-bâtie :

- **d'une maison d'habitation**, construite en briques, charpente sapin, couverture en tuiles mécaniques, édifiée en 1890 sur sous sol partiel à usage de cave en terre battue, d'un rez de chaussée surélevé composé d'une chambre, d'un salon/séjour, d'une cuisine, d'une salle de bains et d'un WC et d'un combles non aménagés.
- **de bâtiments annexes** comprenant un garage indépendant sur le côté gauche (construction en maçonnerie, couverture en tôle) + et d'anciennes dépendances à l'état vétuste sur le côté droit.

Eurométropole de Strasbourg
Conduite de la politique foncière et foncière
1, parc de l'étoile
67076 STRASBOURG cedex

Surface habitable : 74 m² (source cadastrale).

Surface Développée Pondérée Hors Oeuvre (SDPHO) : 119 m²

Equipements : chauffage individuel au gaz, fenêtres PVC double vitrage, volets roulants à sangle, parquets flottants et revêtement PVC au sol, plaques de polystyrène au plafond.

Etat d'entretien : la maison est parfaitement habitable comme étant dotée des éléments de confort moderne. Elle est correctement entretenue même si les embellissements sont à refaire en raison de leur ancienneté. Le réseau électrique est à refaire.

6. Urbanisme - Situation au plan d'aménagement - Zone de plan - C.O.S. - Servitudes - Etat du sous-sol - Eléments particuliers de plus-value et de moins-value - Voies et réseaux divers :

Au POS en vigueur de LINGOLSHEIM, les parcelles sont situées en zone UD (la hauteur maximale hors tout est fixée à 20 mètres pour les constructions comportant des combles traditionnels et 15 mètres pour les constructions comportant un comble en attique. Emprise au sol maximale des constructions : 30%, COS de 0.5) et sont grevées de l'emplacement réservé B 48, prévoyant l'élargissement de la rue de Graffenstaden.

7. Etat locatif : résidence principale du propriétaire.

DETERMINATION DE LA VALEUR VENALE ACTUELLE :

Compte tenu de la nature, de la situation, des caractéristiques propres du bien à évaluer ainsi que des éléments d'appréciation dont dispose le service, la valeur vénale actuelle de cette maison, peut être fixée à 130 000 € HT.

Nota :

La présente évaluation ne tient pas compte des frais éventuels liés à l'enlèvement des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante.

8. Observations particulières

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Elle est donnée pour une durée maximum d'un an.

Elle n'est au surplus valable que pour une acquisition réalisée dans les conditions du droit privé.

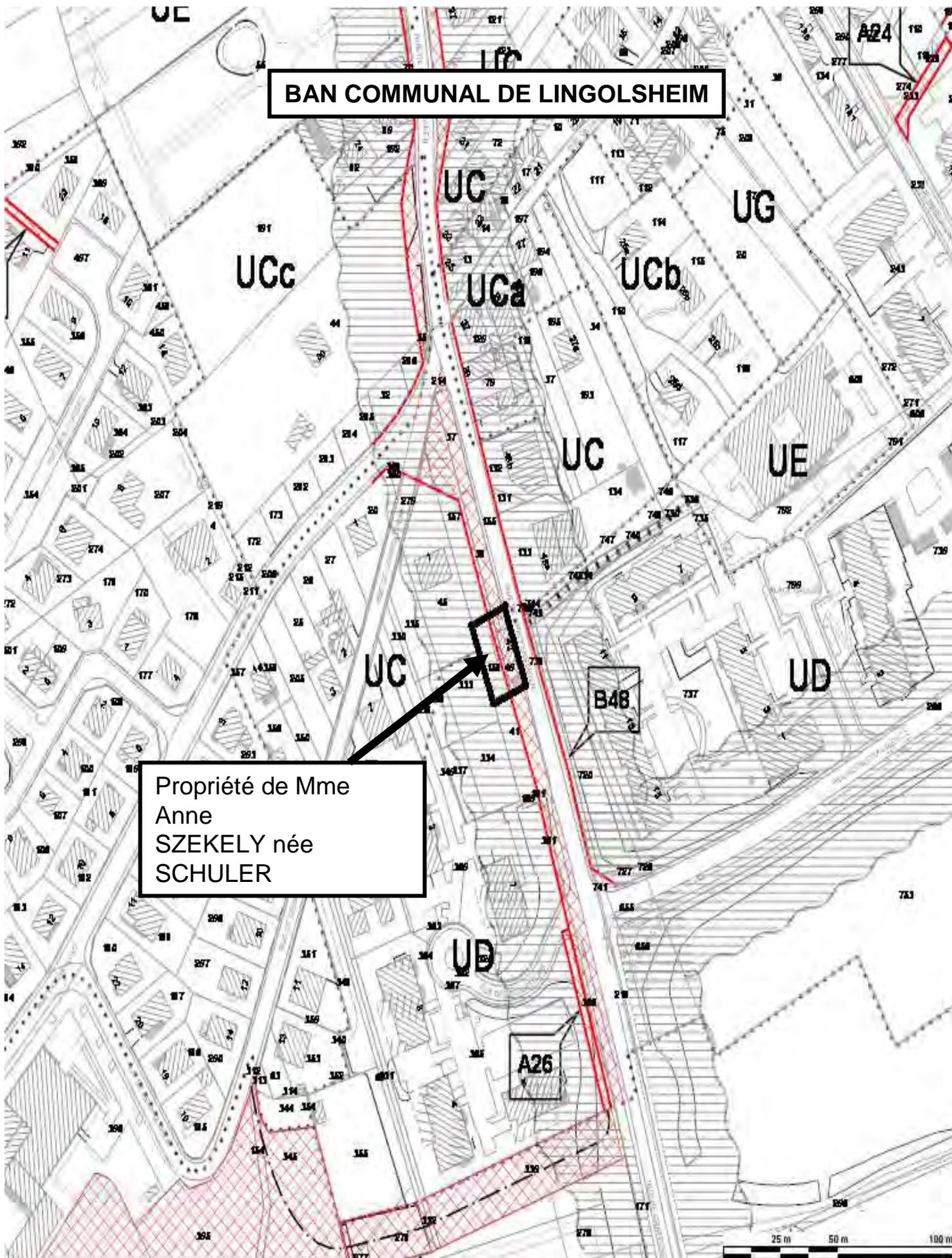
Une nouvelle consultation serait donc indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Conformément à votre demande vous trouverez ci dessous le barème habituellement retenu par les juridictions de l'expropriation pour liquider l'indemnité de remploi dont peuvent se prévaloir les personnes de droit privé en application de l'article R 13 - 46 du Code de l'Expropriation.

jusqu'à 5 000 €uros :	20%
entre 5 000 et 15 000 €uros :	15%
au delà de 15 000 €uros :	10%

A Strasbourg le 27/11/2015
Pour l'administrateur général,
Directeur Régional des Finances Publiques
d'Alsace et du Bas-Rhin
L'inspecteur du Domaine
Patrick GOGUELY

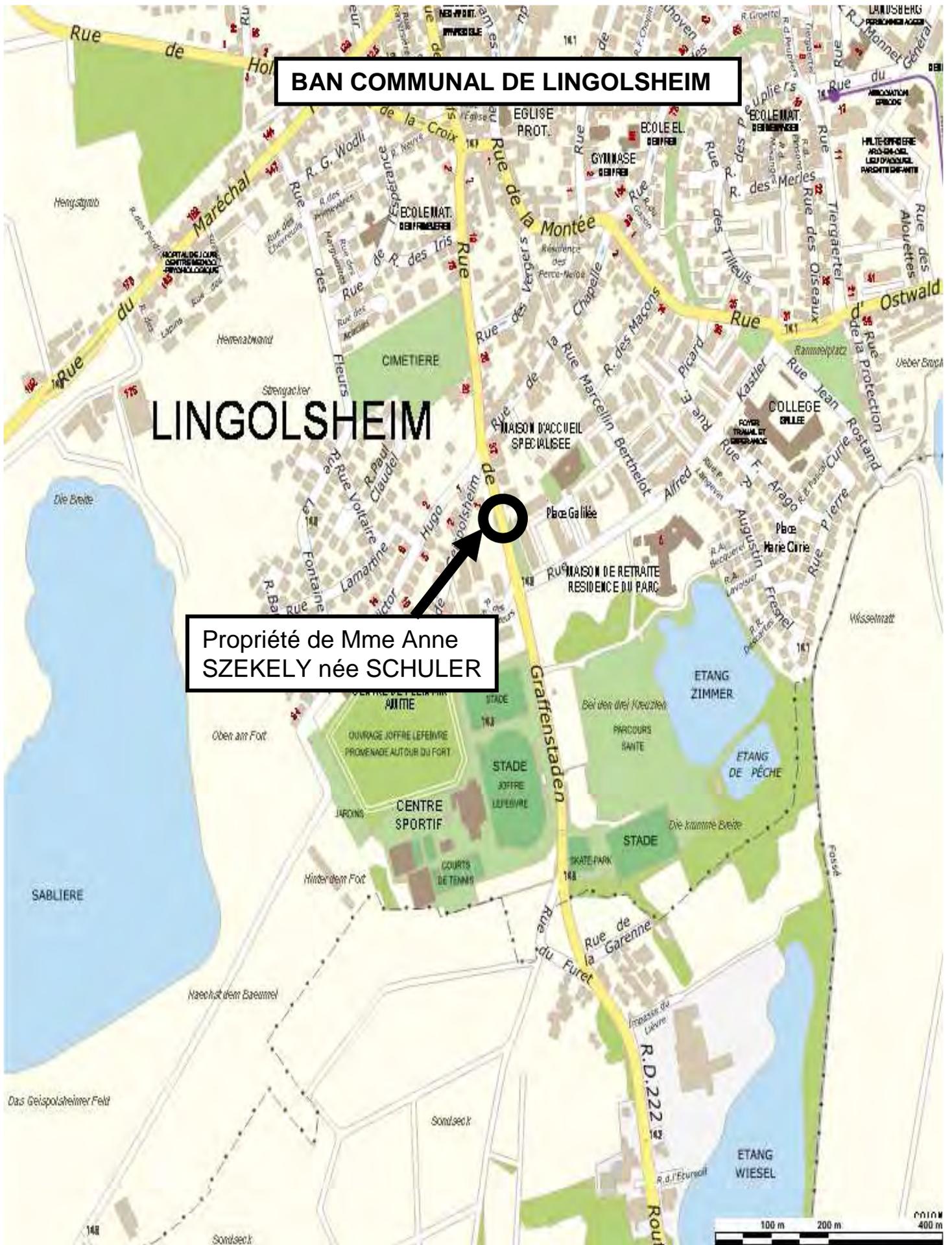
BAN COMMUNAL DE LINGOLSHEIM



BAN COMMUNAL DE LINGOLSHEIM

LINGOLSHEIM

Propriété de Mme Anne
SZEKELY née SCHULER



Délibération de la Commission permanente (Bureau) du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du vendredi 29 janvier 2016

Aide à l'accèsion à la propriété de logements neufs par des ménages à revenus modestes.

Par délibération en date du 15 avril 2011, le Conseil de Communauté a décidé la mise en place d'un dispositif d'aide à l'accèsion sociale. Ce dispositif vise à aider les ménages les plus modestes à acquérir un logement (appartement ou maison) neuf sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.

Il consiste à verser une subvention de :

- 2 000 € pour les ménages composés d'une ou deux personnes ;
- 3 000 € pour les ménages de trois personnes ;
- et 4 000 € pour les ménages composés de quatre personnes ou plus.

Les ménages demandeurs sont soumis aux plafonds de ressources de la quatrième catégorie de revenus retenue pour l'attribution du Prêt à Taux Zéro Plus telle que définie dans la loi de Finances 2011.

Le versement de la subvention est conditionné par l'achat effectif d'un logement neuf de qualité énergétique Bâtiment Basse Consommation (BBC RT 2012).

Les attributaires disposent d'un an pour demander le paiement de cette subvention.

La présente délibération porte sur l'attribution d'une subvention à 18 ménages (liste jointe en annexe), pour un montant total de 55 000 €.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente (Bureau)
Vu la délibération du 15 avril 2011 portant ouverture du dispositif de
l'aide à l'accèsion sociale sur le territoire de l'Eurométropole de
Strasbourg et mise en place d'une subvention pour les ménages y entrant,
après en avoir délibéré,*

approuve

l'attribution de subventions pour un montant total de 55 000 € au titre du dispositif de l'aide à l'accession sociale aux bénéficiaires mentionnés dans le tableau ci-joint en annexe,

décide

l'imputation de ces subventions sur la ligne budgétaire, fonction 553, nature 20421, HP 01, AP 0179, programme 816, sur le budget 2016, dont le montant disponible avant la présente Commission Permanente (Bureau) est de 200 000 €.

**Adopté le 29 janvier 2016
par la Commission permanente (Bureau) du
Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité
préfectoral Le 1 février 2016
et affichage au Centre Administratif le 01/02/16**

Service de l'Habitat

ANNEXE A LA DELIBERATION SUBVENTIONS AIDE A L'ACCESSION SOCIALE

N°	PETITIONNAIRE	PERSONNES PAR MENAGE	ADRESSE	CODE POSTAL	COMMUNE	LIEU ACQUISITION	MONTANT SUBVENTION
1	Madame GALYAM NEGAL Leila et Monsieur BARNY Rony	4	34 Rue Kaguenek / 6 rue Rembrandt	67000/67200	STRASBOURG	STRASBOURG	4 000
2	Madame BEY Khaldia	1	8 rue Colette	67200	STRASBOURG	STRASBOURG	2 000
3	Madame RUBY Natacha et Monsieur BOULAY Julien	4	15 rue des Colverts	67100	STRASBOURG	STRASBOURG	4 000
4	Madame TOURAY ép. CAMARA Kumba et Monsieur CAMARA Muhamadou	3	35 rue de Salm	67200	STRASBOURG	BISCHHEIM	3 000
5	Madame CEVHER Nesli et Madame CEVHER Necla	3	1 rue Augustin Fresnel	67200	STRASBOURG	STRASBOURG	3 000
6	Madame BERNARDY ép. CRAE Stéphanie et Monsieur CRAE Christophe	4	12 rue Boussingault	67000	STRASBOURG	VENDENHEIM	4 000
7	Madame VERT ép. DESBOURBES Sylviane et Monsieur DESBOURBES Richard	4	7 rue de Wallonie	67000	STRASBOURG	STRASBOURG	4 000
8	Monsieur KLEIS Jérémy	1	9 rue du Berry	67100	STRASBOURG	STRASBOURG	2 000
9	Madame ZIMMERMANN Mélanie et Monsieur LAMOOT Michel	2	28 rue des Pâquerettes	67310	WASSELONNE	STRASBOURG	2 000
10	Madame TRAN ép. LE Thi Thanh Hong et Monsieur LE Huu Anh Tai	2	16 rue d'Auvergne	67300	SCHILTIGHEIM	STRASBOURG	2 000
11	Madame BOLLENBACH Mélanie et Monsieur MICHEL Lucas	4	13 allée François Mitterrand	67400	ILLKIRCH GRAFFENSTADEN	ILLKIRCH GRAFFENSTADEN	4 000
12	Madame NITA ép. NADAI Monica et Monsieur NADAI Dorin-Andrei	3	4A rue de Châteauroux	67100	STRASBOURG	STRASBOURG	3 000
13	Madame GOUSEYNOVA ép. KONUZHORYAN Leila et Monsieur NOZERET Aram	4	82 avenue Jean Jaurès	67100	STRASBOURG	STRASBOURG	4 000
14	Madame SOLER Karine	2	10 rue de Bienne	67000	STRASBOURG	STRASBOURG	2 000
15	Madame STREICHER Nadège	1	166 route de Schirmeck	67200	STRASBOURG	STRASBOURG	2 000
16	Madame GAGNIDZE ép. TCHABASHVILI Tamari et Monsieur TCHABASHVILI Ivane	4	24 rue Tite-Live	67200	STRASBOURG	STRASBOURG	4 000
17	Madame VIDAL Emilie	1	1 rue Colette	67200	STRASBOURG	STRASBOURG	2 000
18	Madame BAZTOUT ép. ZAAZAA Farida et Monsieur ZAAZAA Farid	5	5 impasse des Iris	67960	ENTZHEIM	ILLKIRCH GRAFFENSTADEN	4 000
						TOTAL :	55 000 €

**Délibération de la Commission permanente
(Bureau) du Conseil de l'Eurométropole
de Strasbourg du vendredi 29 janvier 2016**

Adaptation du logement au handicap : attribution de subventions à divers bénéficiaires.

Il est proposé à la Commission permanente (Bureau) d'approuver le versement d'une enveloppe globale de **3 505 €**, pour les différents projets listés en annexe, dans le cadre de l'aide versée pour l'adaptation du logement au handicap.

Dans le cadre de son Programme Local de l'Habitat, le Conseil de Communauté s'est en effet engagé par délibérations des 7 juillet 2000 et 6 juin 2014 « Evolution des aides relatives aux travaux d'adaptation des logements au handicap et à la perte d'autonomie des personnes » à soutenir financièrement une partie des travaux permettant le maintien à domicile des personnes handicapées ou des personnes âgées à mobilité réduite.

Les bénéficiaires de cette aide sont les propriétaires occupants et les locataires dont les revenus sont inférieurs à un plafond de ressources revu chaque année. Ces plafonds sont à comparer avec les revenus fiscaux de référence de l'année N-2 de toutes les personnes qui occupent le logement. Toutefois, si les revenus ont fortement baissé entre l'année N-2 et l'année N-1, il est possible de prendre en compte les revenus de l'année N-1.

Nombre de personnes dans le ménage	Ménages « très modestes »*	Ménages « modestes »*	Ménages Eurométropole de Strasbourg (+20% des plafonds « ménages modestes »
1	14 300 €	18 332 €	21 998 €
2	20 913 €	26 811 €	32 173 €
3	25 152 €	32 242 €	38 690 €
4	29 384 €	37 669 €	45 203 €
5	33 633 €	43 117 €	51 740 €
personne supplémentaire	+ 4 239 €	+ 5 431 €	+ 6 517 €

* Plafonds de ressources ANAH

Les propriétaires bailleurs, qu'ils soient privés ou publics, peuvent percevoir une subvention lorsqu'ils réalisent ces travaux pour le compte de ces locataires.

Deux types de travaux sont pris en considération : l'aménagement des salles d'eau et l'aménagement des accès avec ascenseur ou plate-forme élévatrice.

La participation de l'Eurométropole de Strasbourg a été fixée à 25 % des travaux, avec un taux diminué à 20 % pour les propriétaires occupants à ressources « modestes » (nomenclature de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH)) bénéficiant d'un taux de subvention de 35 % de l'agence et à 15 % pour les propriétaires occupants à ressources « très modestes » bénéficiant d'un taux de subvention de 50 % de l'ANAH.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente (Bureau)
après en avoir délibéré
approuve*

le versement de subventions pour un montant total de 3 505 €, au titre de l'adaptation du logement au handicap, aux bénéficiaires mentionnés sur le tableau joint en annexe,

décide

l'imputation des subventions sur la ligne budgétaire fonction : 422 – nature : 20422, programme 7032, HP01, dont le montant au budget 2016 est de 63 000 €.

**Adopté le 29 janvier 2016
par la Commission permanente (Bureau) du
Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité
préfectoral Le 1 février 2016
et affichage au Centre Administratif le 01/02/16**

Bénéficiaires	Dossier n°	Adresse	Coût (TTC) estimé des travaux retenus au titre du handicap	Coût (HT) estimé des travaux retenus au titre du handicap	Taux de la subvention	Strasbourg Eurométropole	CPAM	Conseil Départemental	CARSAT, MSA ou RSI	Caisses complémentaires	ANAH	PCH	Total subventions	Total en %
Muazzez GULTEKIN	2015/106	2 rue d'Ehn 67640 LIPSHEIM	16 308 €	15 120 €	20%	3 024 €	0 €	3 600 €			5 292 €		11 916 €	73%
Suzanne LORBER	2015/300	12 rue de Hattisheim 67118 GEISPOLSHEIM	994 €	895 €	15%	134 €	0 €	268 €			447 €		849 €	85%
Christiane ZINSMEISTER	2015/147	12 avenue Charles De Gaulle 67800 BISCHHEIM	1 525 €	1 387 €	25%	347 €	0 €	416 €					763 €	50%
Total			18 827 €	17 402 €		3 505 €	0 €	4 284 €	0 €	0 €	5 739 €	0 €	13 528 €	72%

CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie

CARSAT : Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail

MSA : Mutualité Sociale Agricole

ANAH : Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat

PCH : Prestation de Compensation au Handicap (déduite du Coût (TTC) des travaux retenus au titre du handicap avant le calcul de la subvention)

 L'aide financière n'a pas encore été communiquée par les organismes concernés.

Les différentes aides dépendent des droits personnels ouverts, des plafonds de ressources et des coûts de travaux retenus au titre du handicap.

Délibération de la Commission permanente (Bureau) du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du vendredi 29 janvier 2016

Garantie du risque locatif (GRL) - remboursement de la prime d'assurance à divers bénéficiaires (propriétaires).

Il est proposé à la Commission permanente (Bureau) d'approuver le remboursement de la prime d'assurance de la Garantie des Risques Locatifs (GRL) aux propriétaires bailleurs privés dont la liste figure ci-jointe, pour une enveloppe globale de **1 092,32 €** (représentant **5 dossiers**).

Par délibération du 29 septembre 2009, le Conseil de communauté a en effet approuvé cette prise en charge, aux fins d'encourager le dispositif.

Pour mémoire, la GRL permet de loger tous ménages locataires à bas revenus (inférieurs à 1,5 SMIC pour une personne seule ou 3 SMIC pour deux personnes ou plus), notamment les demandeurs d'emplois, des familles monoparentales « travailleurs pauvres », les retraités modestes et les personnes percevant l'Allocation Adultes Handicapés (AAH), en garantissant entre autre aux propriétaires bailleurs privés le versement des loyers en cas de difficultés financières des locataires.

Afin de promouvoir ce dispositif, l'Eurométropole de Strasbourg a décidé la prise en charge de la prime d'assurance des propriétaires bailleurs s'engageant dans la démarche sur son territoire (volume prévisionnel de 150 dossiers par an), au taux maximal en vigueur au moment du dépôt du dossier et sur la durée d'un bail (3 ans).

Le remboursement s'effectue au terme de chaque année d'exercice de la GRL (et donc de la location effective à un ménage modeste).

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission permanente (Bureau)
vu la délibération du Conseil de communauté du 29 septembre 2009
validant l'intervention de l'Eurométropole de Strasbourg dans les dispositifs
de sécurisation des propriétaires bailleurs (GRL),
vu la délibération du Conseil de communauté du 29 septembre 2011*

*relative aux évolutions et aux modifications du dispositif GRL/CUS,
vu la délibération du Conseil de communauté du 3 mai 2013
relative aux évolutions et au renouvellement de l'accord partenarial
du dispositif GRL/CUS,
après en avoir délibéré
approuve*

le versement d'un montant total de 1 092,32 €, au titre du dispositif GRL/CUS sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, aux bénéficiaires mentionnés sur le tableau joint en annexe, pour 5 dossiers concernés ;

décide

l'imputation des subventions sur la ligne budgétaire, fonction 551, nature 20421, HP01, programme 7046, sur le budget 2016, dont le BP 2016 est de 20 000 €.

**Adopté le 29 janvier 2016
par la Commission permanente (Bureau) du
Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité
préfectoral Le 1 février 2016
et affichage au Centre Administratif le 01/02/16**

Prénom(s) et nom(s) du ou des propriétaire(s)	Adresse du propriétaire	Adresse du logement	Commune du logement	Typologie du logement	Prénom et nom du locataire	Prénom et nom du colocataire	Nombre de personnes composant le ménage	N° de contrat d'assurance	Montant maximum de la prime
Claude OFFNER	31 rue du Kilbs 67870 BISCHOFFSHEIM	41 rue de Metzeral	STRASBOURG	1 pièce	Jean-Baptiste SZYMANOWICZ		1	8445977	151,76 €
Francis ZIMMERMANN	2a rue de la Moder 67770 DALHUNDEN	25 rue Sallustre	STRASBOURG	3 pièces	Alexandre CRESPO	Jonathan GONZALO	2	8701998	309,22 €
Michel BERBACH	8 rue des Primevères 67150 ERSTRIN - KRAFFT	28 rue du Rieth	STRASBOURG	3 pièces	Andréa BANZET	Camille FAGREGA	2	8708758	280,90 €
Jacky DUDT	16 rue de la Forêt 67270 ZOEBERSDORF	12 rue Paul Eluard	STRASBOURG	2 pièces	Hayat HOURI		2	8444370	196,99 €
Yan BAUMANN	555 avenue Aristide Briand 83200 TOULON	6 rue Marivaux Parc Ober-Européen A	STRASBOURG	2 pièces	Stéphane LAUDE		1	292528	153,45 €
Total									1 092,32 €

Délibération de la Commission permanente (Bureau) du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du vendredi 29 janvier 2016

BATIGERE NORD-EST - Droit commun 2012 et 2013 - ANRU 2012 - Strasbourg - ZAC Danube - Rue Rosa Bonheur - Opération de construction neuve de 36 logements dont 25 financés et Prêt locatif à usage social (dont 15 en reconstruction de l'offre ANRU) et 11 financés en Prêt locatif aidé d'intégration (dont 9 financés en Prêt locatif aidé d'intégration adapté) - Garanties d'emprunts.

Lors de la Commission Permanente (Bureau) du 25 septembre 2015, il a été approuvé le versement d'une subvention d'un montant total de 250 058 € à la SA d'HLM Batigère Nord-Est pour une opération de construction neuve de 36 logements située à Strasbourg – ZAC Danube – rue Rosa Bonheur.

Les Prêts locatifs à usage social et les Prêts locatifs aidés d'intégration à contracter par la SA d'HLM Batigère Nord-Est pour la réalisation de cette opération ont également fait l'objet d'une garantie de l'Eurométropole de Strasbourg, comme indiquée dans la délibération sus nommée.

Or, lors de la réception de l'ampliation, la Caisse des dépôts et consignations s'est aperçue le 17 novembre 2015 que le modèle transmis à l'Eurométropole de Strasbourg pour l'établissement de la délibération était erroné.

Par conséquent, il est nécessaire que cette opération fasse l'objet d'une nouvelle délibération afin de modifier les caractéristiques financières des prêts.

Elle annule et remplace par conséquent la délibération de la Commission Permanente (Bureau) prise en date du 25 septembre 2015 en ce qui concerne son volet « garantie d'emprunts » (son volet « subvention » restant pour sa part inchangé).

Les caractéristiques de l'opération et son plan de financement demeurent également inchangés.

L'Eurométropole de Strasbourg est sollicitée pour l'octroi de sa garantie aux emprunts d'un montant total de 3 236 000 € qui seront contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour la réalisation de l'opération.

Conformément à la délibération du 26 juin 2015, la réservation en contrepartie de cette garantie d'emprunt des logements au titre du contingent de l'Eurométropole de Strasbourg se fera sur la base du nombre global de logements garantis par délibération au bailleur sur l'année (10% du nombre de logements pour les opérations de construction neuve ou d'acquisition-amélioration et de 5% du nombre de logements pour les opérations de réhabilitation).

Il est proposé à la Commission Permanente (Bureau) d'accéder à cette demande.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente (Bureau)
vu la délibération du Conseil CUS du 20 mars 2009 concernant les modalités financières des aides à la pierre au titre du Plan de Cohésion Sociale ;
vu la délibération du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du 26 juin 2015 concernant l'extension des garanties d'emprunts accordées par l'Eurométropole de Strasbourg aux opérations de logements social;
vu l'article 2298 du Code civil ;
vu les articles L 2252-1 et 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;
vu les articles L 5111-4 et L 5215-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;
vu les décisions de subvention de l'Etat au titre du droit commun en date du 11 décembre 2012 et du 13 juin 2014 ;
vu la décision de subvention de l'Etat au titre de l'ANRU du 29 mai 2015;
vu la délibération de la Commission permanente du 25 septembre 2015 ;
vu le contrat de prêt signé entre la SA d'HLM Batigère Nord-Est, ci-après l'Emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations, après en avoir délibéré
approuve

pour l'opération de construction neuve de 36 logements dont 11 financés en Prêt locatif aidé d'intégration et 25 financés en Prêt locatif à usage social située à Strasbourg – ZAC Danube – rue Rosa Bonheur:

- *la garantie, à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 3 236 000 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations.*

Ce prêt constitué de 4 lignes de prêt dont les caractéristiques financières de chaque ligne sont mentionnées ci-dessous :

Ligne du Prêt 1 :

<i>Ligne du prêt :</i>	<i>PLUS</i>
<i>Montant:</i>	<i>1 524 000 €</i>
<i>Durée totale :</i>	
<i>Durée de la phase de préfinancement :</i>	<i>de 3 à 24 mois</i>
<i>Durée de la phase d'amortissement :</i>	<i>40 ans</i>
<i>Périodicité des échéances :</i>	<i>Annuelle</i>
<i>Index :</i>	<i>Livret A</i>
<i>Taux d'intérêt actuariel annuel :</i>	<i>Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt +0.60%</i> <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.</i>
<i>Profil d'amortissement :</i>	<i>Amortissement déduit avec intérêts différés</i> : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.
<i>Modalité de révision :</i>	<i>« Double révisabilité limitée » (DL)</i>
<i>Taux de progressivité des échéances :</i>	<i>de 0% à 0,50% maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A).</i> <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%.</i>

Ligne du Prêt 2 :

<i>Ligne du prêt :</i>	<i>PLUS Foncier</i>
<i>Montant:</i>	<i>846 000 €</i>
<i>Durée totale :</i>	<i>50 ans</i>
<i>Périodicité des échéances :</i>	<i>Annuelle</i>
<i>Index :</i>	<i>Livret A</i>
<i>Taux d'intérêt actuariel annuel :</i>	<i>Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt +0.60%</i> <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.</i>
<i>Profil d'amortissement :</i>	<i>Amortissement déduit avec intérêts différés</i> : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la

	<i>différence est stockée sous forme d'intérêts différés.</i>
<i>Modalité de révision :</i>	<i>« Double révisabilité limitée » (DL)</i>
<i>Taux de progressivité des échéances :</i>	<i>de 0% à 0,50% maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A). Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%.</i>

Ligne du Prêt 3 :

<i>Ligne du prêt :</i>	<i>PLAI</i>
<i>Montant:</i>	<i>616 000 €</i>
<i>Durée totale :</i>	
<i>Durée de la phase de préfinancement :</i>	<i>de 3 à 24 mois</i>
<i>Durée de la phase d'amortissement :</i>	<i>40 ans</i>
<i>Périodicité des échéances :</i>	<i>Annuelle</i>
<i>Index :</i>	<i>Livret A</i>
<i>Taux d'intérêt actuariel annuel :</i>	<i>Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt -0.20% Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.</i>
<i>Profil d'amortissement :</i>	<i>Amortissement déduit avec intérêts différés : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.</i>
<i>Modalité de révision :</i>	<i>« Double révisabilité limitée » (DL)</i>
<i>Taux de progressivité des échéances :</i>	<i>de 0% à 0,50% maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A). Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%.</i>

Ligne du Prêt 4 :

<i>Ligne du prêt :</i>	<i>PLAI Foncier</i>
<i>Montant:</i>	<i>250 000 €</i>
<i>Durée totale :</i>	<i>50 ans</i>

<i>Périodicité des échéances :</i>	<i>Annuelle</i>
<i>Index :</i>	<i>Livret A</i>
<i>Taux d'intérêt actuariel annuel :</i>	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt -0.20% <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.</i>
<i>Profil d'amortissement :</i>	Amortissement déduit avec intérêts différés : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.
<i>Modalité de révision :</i>	« Double révisabilité limitée » (DL)
<i>Taux de progressivité des échéances :</i>	de 0% à 0,50% maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A). <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%.</i>

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Il est précisé que, si la durée de préfinancement retenue par l'Emprunteur est inférieure à douze (12) mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de celle-ci et si cette durée est égale ou supérieure à douze (12) mois, les intérêts feront l'objet d'une capitalisation sauf si l'Emprunteur opte pour le paiement des intérêts de la période.

L'Eurométropole de Strasbourg s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci ;

décide

le droit de réservation de 10 % du nombre de logements dont le calcul final se fera sur la base du volume global de logements ayant fait l'objet d'une délibération accordant une garantie d'emprunt de l'Eurométropole de Strasbourg durant l'année 2015,

autorise

le Président, ou son représentant à signer toute convention avec la SA d'HLM Batigère Nord-Est en exécution de la présente délibération (la convention de réservation de logements locatifs sociaux en contrepartie de la garantie des emprunts n'est pas opposable à la Caisse des dépôts et consignations en cas de mise en jeu de la garantie).

**Adopté le 29 janvier 2016
par la Commission permanente (Bureau) du
Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité
préfectoral Le 1 février 2016
et affichage au Centre Administratif le 01/02/16**

Délibération de la Commission permanente (Bureau) du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du vendredi 29 janvier 2016

CUS HABITAT - Droit Commun 2013 :

**Ostwald / rue d'Eschau - opération de construction neuve de 5 logements
dont 4 logements financés en PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) et 1
logement financé en PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration)
Participations financières.**

CUS-Habitat, propriétaire d'un ensemble de logements situé au lieu dit le Kirchfeld à Ostwald, a décidé de construire cinq pavillons sur la disponibilité foncière restante en fond de parcelle.

L'ensemble immobilier du Kirchfeld compte déjà 338 logements répartis en 12 immeubles et 10 pavillons.

CUS-Habitat construit donc cinq pavillons en bandes sur deux niveaux.

Ces logements bénéficient également d'une place de stationnement sous la forme d'une boîte fermée et d'un emplacement extérieur.

Les caractéristiques de l'opération et le plan de financement sont joints en annexe (annexe 1).

L'arrêté portant permis de construire a été délivré le 22 mai 2014.

L'Eurométropole de Strasbourg est sollicitée pour l'attribution d'une participation financière, allouée sur la base des prêts locatifs à usage social (PLUS) et des prêts locatifs aidés d'intégration (PLAI).

En date du 12 juillet 2012, l'Eurométropole de Strasbourg a décidé l'octroi à CUS-Habitat d'une garantie globale pour les différents emprunts qu'il aurait à contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) pour ses opérations de construction, d'acquisition-amélioration et de réhabilitation de logements locatifs sociaux relevant de son programme d'investissement 2012/2014.

Les emprunts à contracter par CUS-Habitat pour la réalisation de cette opération font l'objet de cette garantie globale (LOG).

Conformément à la délibération du 26 juin 2015, la réservation en contrepartie de cette garantie d'emprunts des logements au titre du contingent de l'Eurométropole de Strasbourg se fera pour cette opération sur la base du nombre global de logements garantis par délibération au bailleur sur l'année (10% du nombre de logements pour les opérations de construction neuve ou d'acquisition-amélioration et de 5 % du nombre de logements pour les opérations de réhabilitation°

Il est proposé à la Commission permanente (Bureau) d'accéder à la demande de participation financière du bailleur.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente (Bureau)

Vu la délibération du Conseil CUS du 20 mars 2009 concernant les modalités financières des aides à la pierre au titre du Plan de Cohésion Sociale

Vu la délibération du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du

26 juin 2015 concernant la mise à jour des garanties d'emprunts accordées par l'Eurométropole de Strasbourg aux opérations de logements sociaux ;

Vu la délibération du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du 27 novembre 2015 concernant la garantie d'emprunt pour la lettre d'offre globale contractée par CUS-Habitat pour les exercices de programmation 2015/2016 ;

Vu l'article R 221-19 du Code monétaire et financier ;

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Vu l'article L 2252-1 et 2252-2 du Code général des collectivités territoriales

Vu la décision de subvention de l'Etat au titre du Droit Commun du 20 décembre 2013 ; après en avoir délibéré

approuve

- pour l'opération de construction neuve de 5 logements, située à Ostwald – rue d'Eschau :

- le versement d'une participation eurométropolitaine à CUS-Habitat d'un montant total de 31 500 € :

** au titre de l'accroissement de l'offre locative sociale PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) : (5 000 € x 4) = 20 000 €*

** au titre de l'accroissement de l'offre locative sociale PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration): 9 000 €*

** au titre d'un grand logement : 2 500 €*

décide

- pour l'opération de construction neuve de 5 logements, située à Ostwald – rue d'Eschau :

a) des modalités de versement de la subvention 31 500 € :

- 50 % à l'ouverture du chantier sur production d'une attestation de démarrage des travaux,
- 30 % par appels de fonds en fonction de l'avancement des travaux,
- le solde à la clôture du chantier sur production d'une attestation d'achèvement des travaux et du coût de revient définitif de l'opération ;

b) l'imputation de la dépense globale de 31 500 € sur les crédits disponibles au budget 2016 et prochains documents budgétaires (fonction 552 – nature 204181– activité HP01- prog 566 – AP 0117) dont le disponible avant la présente Commission Permanente (Bureau) est de 4 667 200 € ;

autorise

le Président, ou son-sa représentant-e à signer toute convention avec CUS-Habitat en exécution de la présente délibération.

**Adopté le 29 janvier 2016
par la Commission permanente (Bureau) du
Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité
préfectoral Le 1 février 2016
et affichage au Centre Administratif le 01/02/16**

Bailleur : CUS HABITAT

Numéro de référence

2013017

Contact:

Tél:

Opération:	
CN	Nombre de Logements 5
Identification	
Commune	Ostwald
Quartier	
Numéro	
Adresse	rue d'Eschau

Financement droit commun			Demande de subvention	Garantie d'emprunt
Type	Nombre Logements	Subvention EmS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
PLUS	4	20 000 €		
PLAI	1	9 000 €		
Grand Logem		2 500 €		
Total subventions EmS :		31 500,00 €		

Description de l'opération	
Performance énergétique:	
Chauffage:	Collectif
type:	GAZ

Détail de l'opération								
Type de logements	Nombre de logements	SH moyenne (m²)	SU moyenne (m²)	Acomptes sur charges (€/mois)	Loyer mensuel prévisionnel PLUS(SU)	Loyer mensuel prévisionnel PLAI(SU)		
T3	1	80,58	83,30	172,42 €	482,31 €	428,16 €		
T4	3	92,12	94,79	207,12 €	548,83 €	487,22 €		
T5	1	101,44	104,16	237,60 €	603,09 €	535,38 €		
Total	5	458,38	471,83					
							Loyer mensuel au m²:	
Nombre de logements adaptés au handicap:							PLAI	5,14 €
Nombre de grands logements							PLUS	5,79 €
Détail des postes de charges:								
électricité partie commune, entretien parties communes, entretien voies/espaces verts, taxes enlèvement ordures ménagères, Provision EC + EF, Provision chauffage								

Ratios			
Charges immobilières	28 545,80 €	/ logement	prix au m² de SH
Cout des travaux	130 479,60 €	/ logement	prix au m² de SU
Prestations intellectuelles	20 544,00 €	/ logement	prix au m² de SC

Plan de financement (€ TTC)					
DEPENSES			RECETTES		
Charges immobilières	142 729 €	16%	Subventions	68 832 €	7,67%
			ETAT	7 000 €	0,78%
Cout des travaux	652 398 €	73%	Surcharge Foncière	2 000 €	0,22%
			Etat	5 000 €	0,56%
Prestations intellectuelles	102 720 €	11%	Eur métropole de Strasbourg	31 500,00 €	3,73%
			PLUS	20 000,00 €	2,23%
			PLAI	9 000,00 €	1,00%
			Grand Logement	2 500,00 €	0,28%
			Collecteur Surcharge Foncière	2 000,00 €	0,22%
			Région	28 332,00 €	3,16%
			Emprunts	717 000,00 €	79,86%
			Prêt PLUS Construction	590 000,00 €	65,71%
			Prêt PLAI Construction	110 000,00 €	12,25%
			Prêt collecteur 1%	17 000,00 €	1,89%
			Fonds propres	112 015 €	12,48%
Total	897 847,00	100,00%	Total	897 847,00 €	100,00%

Observations:

Délibération de la Commission permanente
(Bureau) du Conseil de l'Eurométropole
de Strasbourg du vendredi 29 janvier 2016

CUS HABITAT - ANRU 2012

1/ Strasbourg (Hautepierre) 16 à 18 place Flaubert et 10 à 15 Boulevard Balzac - Tranche 1 - opération de réhabilitation de 178 logements.

2/ Strasbourg (Hautepierre) 26 à 29 place Flaubert et 30 à 35 Boulevard Balzac - Tranche 2 - opération de réhabilitation de 187 logements.

Participations financières.

Ces deux opérations de réhabilitation s'inscrivent dans le cadre du Plan National de Rénovation Urbaine (PNRU) sur le quartier Hautepierre.

Les caractéristiques des deux opérations et leur plan de financement sont joints en annexes.

L'arrêté portant permis de construire pour ces deux opérations a été délivré le 20 février 2013.

L'Eurométropole de Strasbourg est sollicitée pour l'attribution de l'aide financière allouée au titre des travaux de réhabilitation de logements locatifs aidés dans le cadre de l'ANRU.

Les emprunts à contracter par CUS-Habitat pour la réalisation de ces deux opérations font l'objet d'une garantie globale (LOG) en date du 12 juillet 2012.

Il est proposé à la Commission permanente (Bureau) d'accéder à la demande du bailleur.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission permanente (Bureau)

Vu la délibération du Conseil CUS du 26 mai 2000 concernant les modalités financières au titre du Programme Local de l'Habitat ;

Vu la délibération du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du 26 juin 2015 concernant la mise à jour des garanties d'emprunts accordées par l'Eurométropole de Strasbourg aux opérations de logements sociaux;

*Vu la délibération du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du 27 novembre 2015 concernant la garantie d'emprunt pour la lettre d'offre globale contractée par CUS-Habitat pour les exercices de programmation 2015/2016 ;
Vu l'article R 221-19 du Code monétaire et financier ;
Vu l'article 2298 du Code civil ;
Vu l'article L 2252-1 et 2252-2 du Code général des collectivités territoriales
Vu les décisions de subvention de l'Etat au titre de l'ANRU du 24 avril 2014 ;
approuve*

1/ pour l'opération de réhabilitation de 178 logements, situés à Strasbourg (Hautepierre) 16 à 18 place Flaubert et 10 à 15 Boulevard Balzac – Tranche 1 :

- *le versement d'une participation eurométropolitaine à CUS-Habitat d'un montant total de 298 420 € dont le montant est arrêté au montant inscrit dans la maquette ANRU.*

2/ pour l'opération de réhabilitation de 187 logements, situés à Strasbourg (Hautepierre) 26 à 29 place Flaubert et 30 à 35 Boulevard Balzac – Tranche 2 :

- *le versement d'une participation eurométropolitaine à CUS-Habitat d'un montant total de 146 234 € dont le montant est arrêté au montant inscrit dans la maquette ANRU ;*

décide

1/ pour l'opération de réhabilitation de 178 logements, situés à Strasbourg (Hautepierre) 16 à 18 place Flaubert et 10 à 15 Boulevard Balzac – Tranche 1 :

- a) des modalités de versement de la subvention 298 420 € :*
- *50 % à l'ouverture du chantier sur production d'une attestation de démarrage des travaux,*
 - *30 % par appels de fonds en fonction de l'avancement des travaux,*
 - *le solde à la clôture du chantier sur production : d'une attestation d'achèvement des travaux et du coût de revient définitif de l'opération ;*

b) l'imputation de la dépense globale de 298 420 € sur les crédits disponibles au budget 2016 et prochains documents budgétaires (fonction 552 – nature 204181– activité HP01- prog 567 – AP 0117) dont le disponible avant la présente Commission Permanente (Bureau) est de 1 739 500 € ;

2/ pour l'opération de réhabilitation de 187 logements, situés à Strasbourg (Hautepierre) 26 à 29 place Flaubert et 30 à 35 Boulevard Balzac – Tranche 2 :

- a) des modalités de versement de la subvention 146 234 €:*
- *50 % à l'ouverture du chantier sur production d'une attestation de démarrage des travaux,*
 - *30 % par appels de fonds en fonction de l'avancement des travaux,*

- le solde à la clôture du chantier sur production : d'une attestation d'achèvement des travaux et du coût de revient définitif de l'opération ;

b) l'imputation de la dépense globale de 146 234 € sur les crédits disponibles au budget 2016 et prochains documents budgétaires (fonction 552 – nature 204181– activité HP01- prog 567 – AP 0117) dont le disponible avant la présente Commission Permanente (Bureau) est de 1 739 500 € ;

autorise

le Président, ou son-sa représentant-e, à signer toute convention avec CUS-HABITAT en exécution de la présente délibération.

**Adopté le 29 janvier 2016
par la Commission permanente (Bureau) du
Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité
préfectoral Le 1 février 2016
et affichage au Centre Administratif le 01/02/16**

Numéro de référence : 2011-137

Bailleur : CUS HABITAT

Contact: Pierre Vynckier

Tél:

Opération:	
Identification	
Commune	Strasbourg
Quartier	HautePierre
Numéro	
Adresse	Maille Catherine - Tr1 - Secteur Balzac

Financement		ANRU		Demande de subvention		Garantie d'emprunt	
	Nombre Logements	Subvention EmS	Organisme prêteur:	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
PLAI	0	- €	CDC	<input type="checkbox"/>			
PLUS	0	- €	DEXIA	<input type="checkbox"/>			
PLS	0		CFF	<input type="checkbox"/>			
PALULOS	178	298 420 €	Autre(s)				
Autres (*)		- €					
Total subventions EmS :		298 420,00 €					

Description de l'opération						
Performance énergétique:	THPE	<input type="checkbox"/>	BBC	<input type="checkbox"/>	Bâtiment passif	<input type="checkbox"/>
Chauffage:	Individuel	<input type="checkbox"/>	Collectif	<input checked="" type="checkbox"/>	type:	chauffage gaz

Détail de l'opération							
Type de logements	Nombre de logements	SH moyenne (m²)	SC moyenne (m²)	Acomptes sur charges (€/mois)	Loyer mensuel prévisionnel PALULOS après travaux		
T1	7	33,00	74,00	76 €	238,28 €		
T2	15	46,27	87,27	89 €	281,00 €		
T3	69	62,25	102,81	137 €	331,05 €		
T4	57	76,95	119,67	163 €	385,33 €		
T5	22	94,86	141,68	209 €	456,22 €		
> T5	8	107,00	159,50	255 €	513,59 €		
Total	178	12 549,00	20 135,00				

Loyer mensuel:	
PLAI	- €
PLUS	- €
PLUS CD	- €
PLS	- €
PALULOS AVANT TRAVAUX	3,14 €
PALULOS APRES TRAVAUX	3,22 €

Nombre de logements adaptés au handicap:	0
Nombre de grands logements	30

Détail des postes de charges:
Ascenseur, Chauffage, eau chaude + froide, entretien et électricité des parties communes, espaces extérieurs, taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Ratios			
Prix d'acquisition / logement :	- €	Prix au m² de Sh	404,41 €
Prix travaux / logement :	22 619,32 €	Prix au m² de Su	252,05 €
Prix de revient / logement :	24 524,49 €		

Plan de financement (€ TTC)			
DEPENSES		RECETTES	
Charge Immobilière	- €	0%	Subventions
Coût des travaux	4 495 915 €	92%	ETAT
Prestations Intellectuelles	420 773 €	8%	Eurométropole de Strasbourg
Montant de la TVA	158 312 €		PALULOS
			montant plafonné à la maquette ANRU
			Conseil départemental
			Emprunt
			Prêt PRU
			Fonds propres
Total	5 075 000 €	100,00%	Total
			1 228 689 € 24%
			581 750 €
			298 420 €
			348 519 €
			2 900 000 € 57%
			2 900 000 €
			946 311 € 19%
			5 075 000 € 100,00%

Observations:	
<p>Le programme de réhabilitation porte sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'isolation thermique des façades, des toitures terrasses et en sous face de la dalle haute en sous sol, - la réfection des étanchéités des toitures terrasses, - l'amélioration de l'étanchéité à l'air des bâtiments, - la sécurisation et l'accessibilité des entrées adaptées à la réglementation pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, - la mise en place d'un contrôle d'accès type VIGIK, - la réaffectation des locaux d'ordures ménagères en locaux vélos, - la condamnation des entrées secondaires pour une réutilisation en locaux poussettes, - la mise en conformité gaz, électricité et sécurité incendie des parties communes, - l'embellissement des halls d'entrée, - la réfection des cages d'escaliers (isolation, peinture, revêtement des sols), - le remplacement des boîtes aux lettres, - la sécurisation et remise en état des caves, - la mise aux normes électriques des logements - le remplacement des portes palières, - la révision des fenêtres, - l'installation d'une ventilation naturelle régulée hydroréglable, - le découpage des bas de portes intérieures pour la ventilation des pièces. 	

Numéro de référence 2011-136

Bailleur : CUS HABITAT

Contact: Pierre Vynckier

Tél:

Opération:	
Identification	
Commune	Strasbourg
Quartier	HautePierre
Numéro	
Adresse	Maille Catherine - Tr2 - Secteur Balzac

Financement		ANRU		Demande de subvention <input checked="" type="checkbox"/>		Garantie d'emprunt <input checked="" type="checkbox"/>	
	Nombre Logements	Subvention EmS	Organisme prêteur:				
PLAI	0	- €	CDC	<input checked="" type="checkbox"/>			
PLUS	0	- €	DEXIA	<input type="checkbox"/>			
PLS	0		CFF	<input type="checkbox"/>			
PALULOS	187	146 234 €	Autre(s)				
Autres (*)		- €					
Total subventions EmS :		146 234,00 €					

Description de l'opération			
Performance énergétique:	THPE <input type="checkbox"/>	BBC <input type="checkbox"/>	Bâtiment passif <input type="checkbox"/>
Chauffage:	Individuel <input type="checkbox"/>	Collectif <input checked="" type="checkbox"/>	type: chauffage gaz

Détail de l'opération					
Type de logements	Nombre de logements	SH moyenne (m²)	SC moyenne (m²)	Acomptes sur charges (€/mois)	Loyer mensuel prévisionnel PALULOS après travaux
T1	14	34,00	75,36	76 €	225 €
T2	14	46,50	89,86	89 €	269 €
T3	71	62,66	104,61	137 €	313 €
T4	53	76,94	120,55	163 €	360 €
T5	23	95,04	138,48	209,00	414 €
> T5	12	107,00	158,25	255,00	473 €
Total	187	13 124,00	21 213,00		

Loyer mensuel:		
PLAI		- €
PLUS		- €
PLUS CD		- €
PLS		- €
PALULOS AVANT TRAVAUX		2,73 €
PALULOS APRES TRAVAUX		2,99 €

Détail des postes de charges:	
Ascenseur, Chauffage, eau chaude + froide, entretien et électricité des parties communes, espaces extérieurs, taxe d'enlèvement des ordures ménagères.	

Ratios			
Prix d'acquisition / logement :	- €	prix au m² de Sh	209,54 €
Prix travaux / logement :	9 364,36 €	prix au m² de Su	129,64 €
Prix de revient / logement :	10 140,33 €		

Plan de financement (€ TTC)			
DEPENSES		RECETTES	
Charge Immobilière	- €	0%	Subventions 718 898 € 26%
Coût des travaux	2 420 069 €	92%	ETAT 441 848 €
Prestations Intellectuelles	223 049 €	8%	Eurométropole de Strasbourg PALULOS 146 234 € montant plafonné à la maquette ANRU
Montant de la TVA	106 883 €		Conseil Départemental 67 130 816 €
			Emprunt 1 500 000 € 55%
			Prêt PRUAS 1 500 000 €
			- €
			- €
			Fonds propres 531 103 € 19%
Total	2 750 001 €	100,00%	Total 2 750 001 € 100,00%

Observations:	
Le programme de réhabilitation porte sur :	
<ul style="list-style-type: none"> - l'isolation thermique des façades, des toitures terrasses et en sous face de la dalle haute en sous sol, - la réfection des étanchéités des toitures terrasses, - l'amélioration de l'étanchéité à l'air des bâtiments, - la sécurisation et l'accessibilité des entrées adaptées à la réglementation pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, - la mise en place d'un contrôle d'accès type VIGIK, - la réaffectation des locaux d'ordures ménagères en locaux vélos, - la condamnation des entrées secondaires pour une réutilisation en locaux poussettes, - la mise en conformité gaz, électricité et sécurité incendie des parties communes, - l'embellissement des halls d'entrée, - la réfection des cages d'escaliers (isolation, peinture, revêtement des sols), - le remplacement des boîtes aux lettres, - la sécurisation et remise en état des caves, - la mise aux normes électriques des logements - le remplacement des portes palières, - la révision des fenêtres, - l'installation d'une ventilation naturelle régulée hydroréglable, - le découpage des bas de portes intérieures pour la ventilation des pièces. 	

Délibération de la Commission permanente
(Bureau) du Conseil de l'Eurométropole
de Strasbourg du vendredi 29 janvier 2016

CUS HABITAT - ANRU 2012/2014.

1/Strasbourg (Montagne Verte) - rues Salm et Elmersforst - - opération de construction neuve de 38 logements dont 19 financés en PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) et 19 financés en PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration).

2/Strasbourg (Neuhof) 6 rue Antoine de Saint Exupéry - opération de réhabilitation de 58 logements.

Garantie d'emprunts - correctif.

L'Eurométropole de Strasbourg a approuvé en date du 16 octobre 2015 deux délibérations n° 8 et n° 9 relatives à des participations financières et garanties d'emprunt accordées par l'Eurométropole à deux opérations de logements locatifs sociaux portées par CUS-Habitat.

Une erreur matérielle s'est glissée dans ces deux délibérations au niveau du délibéré à propos des caractéristiques des emprunts à contracter.

En effet, le taux de progressivité des échéances prévoit un taux allant : *de -3% à 0.5 % maximum actualisable à la date de l'émission et à la date de l'effet du contrat de prêt en cas de variation du livret A – révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A* alors qu'il est indiqué dans le texte « *en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%.*

Cette fin de phrase est en contradiction avec le début du paragraphe puisque le taux de progressivité des échéances peut être négatif.

C'est pourquoi, la présente délibération annule et remplace les garanties des emprunts à contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour ces deux opérations.

Il est proposé à la Commission Permanente (Bureau) d'accéder à la demande du bailleur.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente (Bureau)
vu la délibération du Conseil CUS du 26 mai 2000 concernant les modalités financières au titre du Programme Local de l'Habitat ;
vu la délibération du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du 26 juin 2015 concernant l'extension des garanties d'emprunts accordées par l'Eurométropole de Strasbourg aux opérations de logements sociaux;
vu les contrats de prêts signés entre l'OPH CUS-HABITAT, ci-après l'Emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations ;
vu l'article R 221-19 du Code monétaire et financier ;
Vu l'article 2298 du Code civil ;
vu l'article L 2252-1 et 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;
après en avoir délibéré
approuve

1/ pour l'opération construction neuve de 38 logements, situés à Strasbourg (Neuhof) – rue rues Salm et Elmersforst:

- la garantie, à hauteur de 100 % des prêts locatifs à usage social (PLUS) et des prêts locatifs aidé d'intégration (PLAI) d'un montant total de 2 962 000 € qui seront contractés par CUS-Habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt est constitué de 4 lignes de prêt dont les caractéristiques financières de chaque ligne sont les suivantes :

<i>PLUS Foncier :</i>	
<i>Montant du prêt</i>	<i>63 000 €</i>
<i>Durée totale du prêt</i>	<i>40 ans</i>
<i>Périodicité des échéances</i>	<i>Annuelle</i>
<i>Index</i>	<i>Livret A</i>
<i>Taux d'intérêt actuariel annuel</i>	<i>taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 0,60 %</i> <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.</i>
<i>Modalité de révision</i>	<i>double révisabilité (DR)</i>
<i>Taux de progressivité des échéances</i>	<i>de -3% à 0,50% maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat de prêt en cas de variation du taux du livret A)</i> <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A.</i>
<i>Amortissements</i>	<i>amortissement déduit avec intérêts différés (si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés)</i>

<u><i>PLUS</i></u>	
--------------------	--

<i>Montant du prêt</i>	<i>1 550 000 €</i>
<i>Durée totale du prêt</i>	<i>40 ans</i>
<i>Périodicité des échéances</i>	<i>Annuelle</i>
<i>Index</i>	<i>Livret A</i>
<i>Taux d'intérêt actuariel annuel</i>	<i>taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 0,60 %</i> <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.</i>
<i>Modalité de révision</i>	<i>double révisabilité (DR)</i>
<i>Taux de progressivité des échéances</i>	<i>de -3% à 0,50% maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat de prêt en cas de variation du taux du livret A)</i> <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A.</i>
<i>Amortissements</i>	<i>amortissement déduit avec intérêts différés (si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés)</i>

<i>PLAI Foncier :</i>	
<i>Montant du prêt</i>	<i>49 000 €</i>
<i>Durée totale du prêt</i>	<i>40 ans</i>
<i>Périodicité des échéances</i>	<i>Annuelle</i>
<i>Index</i>	<i>Livret A</i>
<i>Taux d'intérêt actuariel annuel</i>	<i>taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 0.20 %</i> <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.</i>
<i>Modalité de révision</i>	<i>double révisabilité (DR)</i>
<i>Taux de progressivité des échéances</i>	<i>De -3% à 0,50% maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat de prêt en cas de variation du taux du livret A)</i> <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A.</i>
<i>Amortissements</i>	<i>amortissement déduit avec intérêts différés (si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés)</i>

<i>PLAI:</i>	
<i>Montant du prêt</i>	<i>1 300 000 €</i>
<i>Durée totale du prêt</i>	<i>40 ans</i>
<i>Périodicité des échéances</i>	<i>Annuelle</i>
<i>Index</i>	<i>Livret A</i>

<i>Taux d'intérêt actuariel annuel</i>	<i>taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 0.20 % Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.</i>
<i>Modalité de révision</i>	<i>double révisabilité (DR)</i>
<i>Taux de progressivité des échéances</i>	<i>de -3% à 0,50% maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat de prêt en cas de variation du taux du livret A) Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A.</i>
<i>Amortissements</i>	<i>amortissement déduit avec intérêts différés (si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés)</i>

2/ pour l'opération de réhabilitation de 58 logements, situés à Strasbourg (Neuhof) / 6 rue Antoine de Saint Exupéry :

- la garantie, à hauteur de 100 % du remboursement du prêt d'un montant total de 450 000 € souscrits par CUS-Habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

<i>PAM (réhabilitation)</i>	
<i>Montant du prêt :</i>	<i>450 000 €</i>
<i>Durée totale du prêt :</i>	<i>15 ans</i>
<i>Périodicité des échéances :</i>	<i>Annuelle</i>
<i>Index :</i>	<i>Livret A</i>
<i>Taux d'intérêt actuariel annuel :</i>	<i>Taux du Livret A</i> en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt +0,60 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.</i>
<i>Profil d'amortissement :</i>	<i>Amortissement déduit avec intérêts différés</i> : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.
<i>Modalité de révision :</i>	<i>« Double révisabilité » (DR)</i>
<i>Taux de progressivité des échéances :</i>	<i>De -3% à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du livret A).</i>

	<i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A.</i>
--	---

La garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale des contrats de prêts et jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par CUS-Habitat dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à CUS-Habitat pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

L'Eurométropole de Strasbourg s'engage pendant toute la durée des contrats de prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ceux-ci ;

décide

1/ pour l'opération construction neuve de 38 logements, situés à Strasbourg (Neuhof) – rue rues Salm et Elmersforst ;

Et

2/ pour l'opération de réhabilitation de 58 logements, situés à Strasbourg (Neuhof) / 6 rue Antoine de Saint Exupéry ;

- le droit de réservation de 5 à 10 % du nombre de logements selon les termes de la délibération cadre du 26 juin 2015 dont le calcul final se fera sur la base du volume global de logements ayant fait l'objet d'une délibération accordant une garantie d'emprunt de l'Eurométropole de Strasbourg durant l'année 2016,*
- les précédentes délibérations n° 8 et 9 de la Commission permanente (Bureau) du 16 octobre 2015 sont annulées concernant la prise de garantie d'emprunt à contracter auprès de la CDC ;*

autorise

le Président, ou son-sa représentant-e, à signer toute convention avec CUS-Habitat. (la convention de réservation de logements locatifs sociaux en contrepartie de la garantie des emprunts n'est pas opposable à la Caisse des dépôts et consignations en cas de mise en jeu de la garantie).

<p style="text-align: center;">Adopté le 29 janvier 2016 par la Commission permanente (Bureau) du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg</p>

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité
préfectoral Le 1 février 2016
et affichage au Centre Administratif le 01/02/16**

Délibération de la Commission permanente
(Bureau) du Conseil de l'Eurométropole
de Strasbourg du vendredi 29 janvier 2016

CUS HABITAT - ANRU 2013 :

**1 / Strasbourg (Haute-pierre) / 1 à 6 Boulevard Ronsard et 9, 10 place Musset
- opérations de résidentialisation de 146 logements.**

**2 / Strasbourg (Haute-pierre) / 30 à 35 Boulevard Balzac et 26 à 29 place
Flaubert - opérations de résidentialisation de 187 logements.**

**3 / Strasbourg (Haute-pierre) / 10 à 15 Boulevard Balzac et 16 à 18 place
Flaubert - opérations de résidentialisation de 178 logements.**

**4 / Strasbourg (Haute-pierre) / 10 à 5 Boulevard Dostoïevsky et 17 place
Byron - opérations de résidentialisation de 184 logements.**

**5 / Strasbourg (Haute-pierre) / 36 à 40 Boulevard Balzac et 41 à 44 place
Stendhal - opérations de résidentialisation de 163 logements.**

**6 / Strasbourg (Haute-pierre) / 51 à 58 Boulevard Balzac et 49 à 50 place
Stendhal - opérations de résidentialisation de 181 logements.**

**7 / Strasbourg (Haute-pierre) / 27, 28 Boulevard Dostoïevsky et 21 à 25 place
Byron - opérations de résidentialisation de 129 logements.**

**8 / Strasbourg (Haute-pierre) / 71 Boulevard Dostoïevsky et 72 à 90 place
Buchner - opérations de résidentialisation de 219 logements.**

Participations financières.

Dans le cadre du projet de rénovation urbaine de Haute-pierre, l'OPH CUS-Habitat a prévu des travaux de résidentialisation sur trois mailles du quartier, la maille Jacqueline, la maille Karine et la maille Catherine.

Les résidentialisations ciblées par CUS-Habitat portent sur 1 387 logements au total.

Lors de la mise en place du plan de consolidation par CUS-Habitat, il a été décidé que l'ensemble des opérations de résidentialisation seraient financés en subventions et prêts et qu'aucun fond propre ne serait engagé.

Dans ce contexte, les opérations suivantes sont concernées par cette procédure.

Les caractéristiques des huit opérations et leur plan de financement sont joints en annexes.

Les attestations de non opposition relative à une déclaration de travaux ont été délivrées le 29 juillet 2013.

L'Eurométropole de Strasbourg est sollicitée pour l'attribution de l'aide financière allouée au titre des travaux de résidentialisation de logements locatifs dans le cadre de l'ANRU.

Les emprunts à contracter par CUS-Habitat pour la réalisation de ces opérations font d'ores et déjà l'objet d'une garantie globale (LOG) en date du 27 novembre 2015.

Il est proposé à la Commission permanente (Bureau) d'accéder à la demande du bailleur.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente (Bureau)

Vu la délibération du Conseil CUS du 26 mai 2000 concernant les modalités financières au titre du Programme Local de l'Habitat ;

Vu la délibération du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du 26 juin 2015 concernant la mise à jour des garanties d'emprunts accordées par l'Eurométropole de Strasbourg aux opérations de logements sociaux;

Vu la délibération du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du 27 novembre 2015 concernant la garantie d'emprunt pour la lettre d'offre globale contractée par CUS-Habitat pour les exercices de programmation 2015/2016 ;

Vu l'article R 221-19 du Code monétaire et financier ;

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Vu l'article L 2252-1 et 2252-2 du Code général des collectivités territoriales

*Vu les décisions de subvention de l'Etat au titre de l'ANRU du 7,8 et 9 octobre 2015 ;
après en avoir délibéré*

approuve

- pour les huit opérations de résidentialisation, situés à Strasbourg (Hautepierre) :

- le versement d'une participation eurométropolitaine à l'OPH CUS-Habitat d'un montant total de 521 620 € dont le montant est inscrit dans la maquette ANRU et se décompose comme suit :

** au titre de la résidentialisation de 146 logements, situés au 1 à 6 Boulevard Ronsard et 9, 10 place Musset à Strasbourg = 58 400 €*

** au titre de la résidentialisation de 187 logements, situés au 30 à 35 Boulevard Balzac et 26 à 29 place Flaubert à Strasbourg = 64 873 €*

** au titre de la résidentialisation de 178 logements, situés au 10 à 15 Boulevard Balzac et 16 à 18 place Flaubert à Strasbourg = 68 159 €*

** au titre de la résidentialisation de 184 logements, situés au 10 à 5 Boulevard Dostoïevsky et 17 place Byron = 60 793 €*

** au titre de la résidentialisation de 163 logement, situés au 36 à 40 Boulevard Balzac et 41 à 44 place Stendhal = 65 200 €*

** au titre de la résidentialisation de 181 logements, situés au 51 à 58 Boulevard Balzac et 49 à 50 place Stendhal à Strasbourg = 72 400 €*

**au titre de la résidentialisation de 129 logements, situés au 27, 28 Boulevard Dostoïevsky et 21 à 25 place Byron à Strasbourg= 51 600 €*

**au titre de la résidentialisation de 219 logements, situés au 71 Boulevard Dostoïevsky et 72 à 90 place Buchner à Strasbourg = 80 195 €*

décide

- pour les huit opérations de résidentialisation, situés à Strasbourg (HautePierre):

a) des modalités de versement de la subvention de 521 620 € :

- 50 % à l'ouverture du chantier sur production d'une attestation de démarrage des travaux,*
- 30 % par appels de fonds en fonction de l'avancement des travaux,*
- le solde à la clôture du chantier sur production : d'une attestation d'achèvement des travaux et du coût de revient définitif de l'opération ;*

b) l'imputation de la dépense globale de 521 620 € sur les crédits disponibles au budget 2016 et prochains documents budgétaires (fonction 552 – nature 204181– activité HP01- prog 567 – AP 0117) dont le disponible avant la présente Commission Permanente (Bureau) est de 1 739 500 € ;

autorise

le Président, ou son-sa représentant-e à signer toute convention avec l'OPH CUS-Habitat en exécution de la présente délibération.

**Adopté le 29 janvier 2016
par la Commission permanente (Bureau) du
Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité
préfectoral Le 1 février 2016
et affichage au Centre Administratif le 01/02/16**

Bailleur : CUS HABITAT

Numéro de référence

2013030

Contact:

Tél:

Opération:	
RESID	Nombre de Logements 146
Identification	Opération de résidentialisation de 146 logements
Commune	Strasbourg
Quartier	Cronembourg / HautePierre / Poteries / Hohberg
Numéro	1,4,5,5,6 et 9-10
Adresse	Bld Ronsard et Place Musset

Financement			ANRU	
Type	Nombre Logements	Subvention EmS	Demande de subvention	Garantie d'emprunt
PALULOS	146	58 400 €	Organisme prêteur: CDC	
Total subventions EmS :		58 400,00 €		

Description de l'opération	
Performance énergétique:	
Chauffage:	Collectif type: Chauffage urbain

Détail de l'opération							
Type de logements	Nombre de logements	SH moyenne (m²)	SU moyenne (m²)	Loyer mensuel prévisionnel après PALULOS	Loyer mensuel prévisionnel avant PALULOS		
T1	16	36,00	78,88	232,70 €	196,41 €		
T2	7	50,00	94,00	277,30 €	234,06 €		
T3	56	63,20	107,41	316,86 €	267,45 €		
T4	59	78,64	125,39	369,90 €	312,22 €		
T5	1	97,00	139,00	410,05 €	346,11 €		
T6+	7	110,57	162,71	479,99 €	405,15 €		
Total	146	9 975,95	16 611,02				
Loyer mensuel au m²:							
Nombre de logements adaptés au handicap:		0		PALULOS après tvx		2,95 €	
Nombre de grands logements		8		PALULOS avant tvx		2,49 €	
Détail des postes de charges:							

Ratios				
Cout des travaux	3 986,27 €	/ logement	prix au m² de SH	63,10 €
Prestations intellectuelles	325,33 €	/ logement	prix au m² de SU	37,90 €
			prix au m² de SC	37,90 €

Plan de financement (€ TTC)					
DEPENSES			RECETTES		
Cout des travaux	581 996 €	92%	Subventions	389 472 €	62%
Prestations intellectuelles	47 498 €	8%	ETAT	297 208 €	
			Etat		
			Eurométropole de Strasbourg		
			PALULOS	58 400,00 €	
			Région	6 960,00 €	
			Conseil Départemental	26 904,00 €	
			Emprunts	240 022,00 €	38%
			Prêt PRUAS	240 022,00 €	
			Fonds propres		0,00%
Total	629 494,00	100,00%	Total	629 494,00 €	100,00%

Observations:
Les travaux de résidentialisation portent sur : - les aménagements extérieurs pour une meilleure hiérarchisation des espaces publics et privés, - le stationnement aérien avec des places de parking commun, - l'aménagement de voies de circulation piétonnes, - l'aménagement des aires de collectes d'ordures ménagères et de tri sélectif.

Bailleur : CUS HABITAT

Numéro de référence

2013031

Contact:

Tél:

RESID	Nombre de Logements	Opération:	
	187	Identification	Opération de résidentialisation de 187 logements
		Commune	Strasbourg
		Quartier	Cronenbourg / HautePierre / Poteries / Hohberg
		Numéro	30,31,32,33,34,35 et 26,27,28,29
		Adresse	Bld Balzac et Place Flaubert

Financement			ANRU	
			Demande de subvention	Garantie d'emprunt
			Organisme prêteur:	
			CDC	
Type	Nombre Logements	Subvention EmS		
PALULOS	187	64 873 €		
Total subventions EmS :		64 873,00 €		

Description de l'opération	
Performance énergétique:	
Chauffage:	Collectif
type:	Chauffage urbain

Détail de l'opération							
Type de logements	Nombre de logements	SH moyenne (m²)	SC moyenne (m²)	Loyer mensuel prévisionnel PALULOS après tvx	Loyer mensuel prévisionnel PALULOS avant tvx		
T1	14	34	75	225,30 €	205,71 €		
T2	14	47	90	268,68 €	245,32 €		
T3	71	63	105	312,78 €	285,59 €		
T4	53	77	121	360,44 €	329,10 €		
T5	23	95	138	414,06 €	378,05 €		
T6+	12	107	158	473,17 €	432,02 €		
Total	187	13 123,60	21 213,44				

Nombre de logements adaptés au handicap:	0	Loyer mensuel au m²:	
Nombre de grands logements	35	PALULOS après tvx	2,99 €
		PALULOS avant tvx	2,73 €
<u>Détail des postes de charges:</u>			
électricité partie commune, entretien ascenseur, entretien parties communes, taxes enlèvement ordures ménagères, Provision EC + EF, Provision chauffage			

Ratios			
Coût des travaux	3 177,83 €	/ logement	prix au m² de SH
Prestations intellectuelles	291,30 €	/ logement	prix au m² de SU
			prix au m² de SC

Plan de financement (€ TTC)					
DEPENSES			RECETTES		
Coût des travaux	594 255 €	92%	Subventions	425 879 €	66%
Prestations intellectuelles	54 474 €	8%	ETAT		
			Etat	324 365 €	
			Eurométropole de Strasbourg		
			PALULOS	64 873,00 €	
			Région		
			Conseil Départemental	7 100,00 €	
				29 541,00 €	
			Emprunts	222 850,00 €	34%
			Prêt PRUAS	222 850,00 €	34,35%
			Fonds propres		0,00%
Total	648 729,00	100,00%	Total	648 729,00 €	100,00%

Observations:
<p>Les travaux de résidentialisation portent sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les aménagements extérieurs pour une meilleure hiérarchisation des espaces publics et privés, - le stationnement aérien avec des places de parking commun, - l'aménagement de voies de circulation piétonnes, - l'aménagement des aires de collectes d'ordures ménagères et de tri sélectif.

Bailleur : CUS HABITAT

Numéro de référence

2013032

Contact:

Tél:

RESID		Opération:	
	Nombre de Logements 178	Identification	Opération de résidentialisation de 178 logements
		Commune	Strasbourg
		Quartier	Cronenbourg / HautePierre / Poteries / Hohberg
		Numéro	10,11,12,13,14,15 et 16,17,18
		Adresse	Bld Balzac et Place Flaubert

Financement ANRU			Demande de subvention		Garantie d'emprunt	
Type	Nombre Logements	Subvention EmS	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	
PALULOS	178	68 159 €	Organisme prêteur:			
			CDC			
Total subventions EmS :		68 159,00 €				

Description de l'opération	
Performance énergétique:	
Chauffage:	Collectif type: Chauffage urbain

Détail de l'opération									
Type de logements	Nombre de logements	SH moyenne (m²)	SC moyenne (m²)	Loyer mensuel prévisionnel PALULOS ap/tvx	Loyer mensuel prévisionnel PALULOS av/tvx				
T1	7	33,00	74,00	238,28 €	202,02 €				
T2	15	46,27	87,27	281,01 €	238,25 €				
T3	69	62,25	102,81	331,05 €	280,67 €				
T4	57	76,95	119,66	385,31 €	326,67 €				
T5	22	94,86	141,68	456,21 €	386,79 €				
T6+	8	107,00	159,50	513,59 €	435,44 €				
Total	178	12 549,37	20 134,52						
Nombre de logements adaptés au handicap:		0		Loyer mensuel au m²:					
Nombre de grands logements:		30		PALULOS après tvx		3,22 €			
Détail des postes de charges:				PALULOS av tvx		2,73 €			

Ratios				
Cout des travaux	3 525,31 €	/ logement	prix au m² de SH	54,31 €
Prestations intellectuelles	303,82 €	/ logement	prix au m² de SU	33,85 €
			prix au m² de SC	33,85 €

Plan de financement (€ TTC)					
DEPENSES		RECETTES			
Cout des travaux	627 505 €	92%	Subventions	445 423 €	65%
Prestations intellectuelles	54 080 €	8%	ETAT	340 793 €	
			Etat	340 793 €	
			Eurométropole de Strasbourg		
			PALULOS	68 159,00 €	
			Région		
			Conseil Départemental	7 026,00 €	
				29 445,00 €	
			Emprunts	236 162,00 €	35%
			Prêt PRUAS	236 162,00 €	
			Fonds propres		0,00%
Total	681 585,00	100,00%	Total	681 585,00 €	100,00%

Observations:
<p>Les travaux de résidentialisation portent sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les aménagements extérieurs pour une meilleure hiérarchisation des espaces publics et privés, - le stationnement aérien avec des places de parking commun, - l'aménagement de voies de circulation piétonnes, - l'aménagement des aires de collectes d'ordures ménagères et de tri sélectif.

Bailleur : CUS HABITAT

Numéro de référence

2013033

Contact:

Tél:

RESID		Opération:	
	Nombre de Logements 184	Identification	Opération de résidentialisation de 184 logements
		Commune	Strasbourg
		Quartier	Cronenbourg / HautePierre / Poteries / Hohberg
		Numéro	10,11,12,13,14,15 et 17
		Adresse	Bld Dostoïevski et Place Byron

Financement ANRU			Demande de subvention		Garantie d'emprunt	
Type	Nombre Logements	Subvention EmS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
PALULOS	184	60 793 €	Organisme prêteur:			
			CDC			
Total subventions EmS :		60 793,00 €				

Description de l'opération	
Performance énergétique:	
Chauffage:	Collectif type: Chauffage urbain

Détail de l'opération							
Type de logements	Nombre de logements	SH moyenne (m²)	SC moyenne (m²)	Loyer mensuel prévisionnel PALULOS après tvx	Loyer mensuel prévisionnel PALULOS avant tvx		
T1	7	33	75	239,82 €	203,96 €		
T2	14	47	90	287,97 €	244,91 €		
T3	74	62	105	335,93 €	285,69 €		
T4	60	77	123	393,39 €	334,56 €		
T5	24	95	144	460,89 €	391,97 €		
T6+	5	123	184	591,28 €	502,87 €		
Total	184	13 019,38	21 242,93				

Nombre de logements adaptés au handicap:	0	Loyer mensuel au m²:	
Nombre de grands logements	29	PALULOS après tvx	3,21 €
Détail des postes de charges:		PALULOS avant tvx	2,73 €
électricité partie commune, entretien ascenseur, entretien parties communes, taxes enlèvement ordures ménagères, Provision EC + EF, Provision chauffage			

Ratios			
Cout des travaux	3 013,52 € / logement	prix au m² de SH	46,69 €
Prestations intellectuelles	290,45 € / logement	prix au m² de SU	28,62 €
		prix au m² de SC	28,62 €

Plan de financement (€ TTC)					
DEPENSES			RECETTES		
Cout des travaux	554 487 €	91%	Subventions	400 820 €	66%
Prestations intellectuelles	53 442 €	9%	ETAT	303 965 €	
			Eurométropole de Strasbourg		
			PALULOS	60 793,00 €	
			Région	7 200,00 €	
			Conseil Départemental	28 862,00 €	
			Emprunts	207 109,00 €	34%
			Prêt PRUAS	207 109,00 €	
			Fonds propres		0,00%
Total	607 929,00	100,00%	Total	607 929,00 €	100,00%

Observations:
Les travaux de résidentialisation portent sur : - les aménagements extérieurs pour une meilleure hiérarchisation des espaces publics et privés, - le stationnement aérien avec des places de parking commun, - l'aménagement de voies de circulation piétonnes, - l'aménagement des aires de collectes d'ordures ménagères et de tri sélectif.

Bailleur : CUS HABITAT

Numéro de référence

2013034

Contact:

Tél:

RESID	Nombre de Logements	Opération:	
	163	Identification	Opération de résidentialisation de 163 logements
		Commune	Strasbourg
		Quartier	Cronembourg / HautePierre / Poteries / Hohberg
		Numéro	36,37,38,39,40 et 41,42,43,44
		Adresse	Bld Balzac et Place Stendhal

Financement ANRU				Demande de subvention	■	Garantie d'emprunt	■
Type	Nombre Logements	Subvention	EmS	Organisme prêteur:			
PALULOS	163	65 200 €		CDC			
Total subventions EmS :			65 200,00 €				

Description de l'opération	
Performance énergétique:	
Chauffage:	Collectif type: Chauffage urbain

Détail de l'opération								
Type de logements	Nombre de logements	SH moyenne (m²)	SU moyenne (m²)	Loyer mensuel prévisionnel après tvx	Loyer mensuel prévisionnel avant tvx			
T1	6	33	76	227,46 €	208,38 €			
T2	12	47	87	260,24 €	238,41 €			
T3	64	62	102	304,71 €	279,14 €			
T4	52	77	119	354,44 €	324,71 €			
T5	22	95	142	422,89 €	387,41 €			
T6+	7	107	158	471,26 €	431,72 €			
Total	163	11 565,40	18 463,82					
Nombre de logements adaptés au handicap:							Loyer mensuel au m²:	
Nombre de grands logements:							PALULOS après tvx	2,98 €
							PALULOS avant tvx	2,73 €
Détail des postes de charges:								
électricité partie commune, entretien ascenseur, entretien parties communes, taxes enlèvement ordures ménagères, Provision EC + EF, Provision chauffage								

Ratios				
Cout des travaux	4 189,90 €	/ logement	prix au m² de SH	63,66 €
Prestations intellectuelles	327,31 €	/ logement	prix au m² de SU	39,88 €
			prix au m² de SC	39,88 €

Plan de financement (€ TTC)					
DEPENSES			RECETTES		
Cout des travaux	682 954 €	93%	Subventions	434 445 €	59%
Prestations intellectuelles	53 351 €	7%	ETAT		
			PALULOS	331 682 €	
			Eurométropole de Strasbourg		
			PALULOS	65 200,00 €	
			Région		
			Région	7 295,00 €	
			Conseil Départemental		
			Conseil Départemental	30 268,00 €	
			Emprunts	301 860,00 €	41%
			Prêt PRUAS	301 860,00 €	
			Fonds propres		0,00%
Total	736 305,00	100,00%	Total	736 305,00 €	100,00%

Observations:
<p>Les travaux de résidentialisation portent sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les aménagements extérieurs pour une meilleure hiérarchisation des espaces publics et privés, - le stationnement aérien avec des places de parking commun, - l'aménagement de voies de circulation piétonnes, - l'aménagement des aires de collectes d'ordures ménagères et de tri sélectif.

Bailleur : CUS HABITAT

Numéro de référence

2013035

Contact:

Tél:

RESID		Opération:	
Nombre de Logements 181		Identification	Opération de résidentialisation de 181 logements
		Commune	Strasbourg
		Quartier	Cronenbourg / HautePierre / Poteries / Hohberg
		Numéro	51,52,53,54,55,56,57,58 et 49-50
		Adresse	Bld de Balzac et Place Stendhal

Financement ANRU			Demande de subvention		Garantie d'emprunt	
Type	Nombre Logements	subvention EmS	Organisme prêteur:			
PALULOS	181	72 400 €	CDC			
Total subventions EmS :		72 400,00 €				

Description de l'opération		
Performance énergétique:		
Chauffage:	Collectif	type: Chauffage urbain

Détail de l'opération							
Type de logements	Nombre de logements	SH moyenne (m²)	SC moyenne (m²)	Loyer mensuel prévisionnel PALULOS après tvx	Loyer mensuel prévisionnel avant tvx		
T3	61	62	101	299,52 €	274,39 €		
T4	52	77	117	349,05 €	319,76 €		
T5	60	95	142	422,74 €	387,28 €		
T6+	8	107	155	461,90 €	423,15 €		
Total	181	14 337,74	21 973,47				
Nombre de logements adaptés au handicap:				0		Loyer mensuel au m²:	
Nombre de grands logements				68		PALULOS après tvx 2,98 €	
Détail des postes de charges:				électricité partie commune, entretien ascenseur, entretien parties communes, taxes enlèvement ordures ménagères, Provision EC + EF, Provision chauffage		PALULOS avant tvx 2,73 €	

Ratios			
Cout des travaux	4 459,34 €	/ logement	prix au m² de SH 60,46 €
Prestations intellectuelles	330,05 €	/ logement	prix au m² de SU 39,45 €
			prix au m² de SC 39,45 €

Plan de financement (€ TTC)					
DEPENSES			RECETTES		
Cout des travaux	807 140 €	93%	Subventions	483 225 €	56%
Prestations intellectuelles	59 739 €	7%	ETAT	368 155 €	
			Etat	368 155 €	
			Eurométropole de Strasbourg		
			PALULOS	72 400,00 €	
			Région	8 196,00 €	
			Conseil Départemental	34 474,00 €	
			Emprunts	383 654,00 €	44%
			Prêt PRUAS	383 654,00 €	
			Fonds propres		0,00%
Total	866 879,00	100,00%	Total	866 879,00 €	100,00%

Observations:
<p>Les travaux de résidentialisation portent sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les aménagements extérieurs pour une meilleure hiérarchisation des espaces publics et privés, - le stationnement aérien avec des places de parking commun, - l'aménagement de voies de circulation piétonnes, - l'aménagement des aires de collectes d'ordures ménagères et de tri sélectif.

Bailleur : CUS HABITAT

Numéro de référence

2013047

Contact:

Tél:

RESID	Nombre de Logements	Opération:	
	129	Identification	Opération de résidentialisation de 129 logements
		Commune	Strasbourg
		Quartier	Cronenbourg / HautePierre / Poteries / Hohberg
		Numéro	27,28,29 et 21,25,26
	Adresse	Bld Dostoievsky et Place Byron	

Financement			ANRU	
			Demande de subvention	Garantie d'emprunt
			Organisme prêteur:	
			CDC	
Type	Nombre Logements	Subvention EmS		
PALULOS	129	51 600 €		
Total subventions EmS :		51 600,00 €		

Description de l'opération	
Performance énergétique:	
Chauffage:	Collectif type: Chauffage urbain

Détail de l'opération							
Type de logements	Nombre de logements	SH moyenne (m²)	SU moyenne (m²)	Loyer mensuel prévisionnel PALULOS après tvx	Loyer mensuel prévisionnel PALULOS avant tvx		
T3	50	63	105	311,41 €	285,29 €		
T4	41	77	122	364,63 €	334,04 €		
T5	36	95	144	428,38 €	392,44 €		
T6+	2	133	195	579,91 €	531,26 €		
Total	129	9 962,87	15 805,96				
Loyer mensuel au m²:							
Nombre de logements adaptés au handicap:		0		PALULOS après tvx		2,98 €	
Nombre de grands logements		38		PALULOS avant tvx		2,73 €	
Détail des postes de charges:							
électricité partie commune, entretien ascenseur, entretien parties communes, taxes enlèvement ordures ménagères, Provision EC + EF, Provision chauffage							

Ratios			
Cout des travaux	4 302,05 € / logement	prix au m² de SH	60,16 €
Prestations intellectuelles	343,85 € / logement	prix au m² de SU	37,92 €
		prix au m² de SC	37,92 €

Plan de financement (€ TTC)					
DEPENSES			RECETTES		
Cout des travaux	554 964 €	93%	Subventions	343 871 €	57%
Prestations intellectuelles	44 357 €	7%	ETAT	262 261 €	
			PALULOS	51 600,00 €	
			Eurométropole de Strasbourg		
			PALULOS	5 971,00 €	
			Région		
			Conseil Départemental	24 039,00 €	
			Emprunts	255 450,00 €	43%
			Prêt PRUAS	255 450,00 €	
			Fonds propres		0,00%
Total	599 321,00	100,00%	Total	599 321,00 €	100,00%

Observations:
<p>Les travaux de résidentialisation portent sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les aménagements extérieurs pour une meilleure hiérarchisation des espaces publics et privés, - le stationnement aérien avec des places de parking commun, - l'aménagement de voies de circulation piétonnes, - l'aménagement des aires de collectes d'ordures ménagères et de tri sélectif.

Bailleur : CUS HABITAT

Numéro de référence

2013048

Contact:

Tél:

Opération:			
RESID	<table border="1"> <tr> <td>Nombre de Logements</td> <td>219</td> </tr> </table>	Nombre de Logements	219
Nombre de Logements	219		
Identification	Opération de résidentialisation de 219 logements		
Commune	Strasbourg		
Quartier	Cronenbourg / Hautepierre / Poteries / Hohberg		
Numéro	71 et 72.73.76.77.78.79.89.90		
Adresse	Bld Dostoïevsky et Place Buchner		

Financement			ANRU	
Type	Nombre Logements	Subvention EmS	Demande de subvention	Garantie d'emprunt
PALULOS	219	80 195 €	Organisme prêteur: CDC	
Total subventions EmS :		80 195,00 €		

Description de l'opération	
Performance énergétique:	
Chauffage:	Collectif type: Chauffage urbain

Détail de l'opération							
Type de logements	Nombre de logements	SH moyenne (m²)	SU moyenne (m²)	Loyer mensuel prévisionnel après tvx	Loyer mensuel prévisionnel avant tvx		
T2	24	45,42	87,50	258,13 €	217,88 €		
T3	119	63,83	107,70	317,72 €	268,17 €		
T4	55	76,28	121,69	358,99 €	303,01 €		
T5	21	92,00	142,81	421,29 €	355,60 €		
Total	219	14 813,25	24 608,26				
							Loyer mensuel au m²:
Nombre de logements adaptés au handicap:							0
Nombre de grands logements							21
Détail des postes de charges:							
électricité partie commune, entretien ascenseur, entretien parties communes, taxes enlèvement ordures ménagères, chauffage collectif, Provision EC + EF							
							PALULOS après tvx
							2,95 €
							PALULOS avant tvx
							2,49 €

Ratios			
Cout des travaux	3 367,41 €	/ logement	prix au m² de SH
Prestations intellectuelles	294,45 €	/ logement	prix au m² de SU
			prix au m² de SC

Plan de financement (€ TTC)					
DEPENSES			RECETTES		
Cout des travaux	737 463 €	92%	Subventions	524 844 €	65%
Prestations intellectuelles	64 484 €	8%	ETAT	400 973 €	
			PALULOS		
			Eurométropole de Strasbourg		
			PALULOS	80 195,00 €	
			Région	8 406,00 €	
			Conseil Départemental	35 270,00 €	
			Emprunts	277 103,00 €	35%
			Prêt PRUAS	277 103,00 €	
			Fonds propres		0,00%
Total	801 947,00	100,00%	Total	801 947,00 €	100,00%

Observations:	
Les travaux de résidentialisation portent sur :	
- les aménagements extérieurs pour une meilleure hiérarchisation des espaces publics et privés,	
- le stationnement aérien avec des places de parking commun,	
- l'aménagement de voies de circulation piétonnes,	
- l'aménagement des aires de collectes d'ordures ménagères et de tri sélectif.	

Délibération de la Commission permanente (Bureau) du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du vendredi 29 janvier 2016

DOMIAL ESH - Droit commun 2014

**Schiltigheim - 6, rue Schutzenberger - Opération en acquisition amélioration
de 8 logements financés en Prêt Locatif d'Aide à l'Intégration (PLAI).
Participations financières et garantie d'emprunts.**

DOMIAL ESH s'est porté acquéreur, par un acte de vente signé le 25 novembre 2014, d'un immeuble composé de 8 logements financés en PLAI située à Schiltigheim – 6, rue Schutzenberger. Cette opération consiste à réhabiliter les 6 logements existants. Mais également à la création de deux logements supplémentaires dans les combles.

De plus, cette opération intègre 2 logements labélisés PLAI adapté au sens de l'appel à projet lancé par l'Etat. Ce dernier implique que la typologie des logements ainsi que la consommation de celui-ci en termes de charge soient intégralement pris en charge par l'APL. Le public bénéficiant d'un logement labélisé PLAI adapté bénéficie également d'un accompagnement social pour leur permettre de rester de manière pérenne dans un logement social ordinaire.

Les caractéristiques de l'opération et son plan de financement sont joints en annexe (annexe n° 1).

L'arrêté de permis de construire a été délivré en date du 27 août 2015.

L'Eurométropole de Strasbourg est sollicitée pour l'attribution d'une participation financière d'un montant de 72 000 €, allouée sur la base des prêts locatifs aidés d'intégration (PLAI) ainsi que pour l'octroi de sa garantie aux emprunts qui seront contractés pour la réalisation de l'opération pour un montant de 660 466 €.

Conformément à la délibération du 26 juin 2015, la réservation en contrepartie de cette garantie d'emprunt des logements au titre du contingent de l'Eurométropole de Strasbourg se fera sur la base du nombre global de logements garantis par délibération au bailleur sur l'année (10 % du nombre de logements pour les opérations de construction neuve ou d'acquisition-amélioration et de 5 % du nombre de logements pour les opérations de réhabilitation).

Il est proposé à la Commission permanente (Bureau) d'accéder à cette demande.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission permanente (Bureau)
vu la délibération du Conseil CUS du 20 mars 2009 concernant les modalités financières des aides à la pierre au titre du Plan de Cohésion Sociale ;
vu la délibération du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du 26 juin 2015 concernant l'extension des garanties d'emprunts accordées par l'Eurométropole de Strasbourg aux opérations de logements sociaux ;
vu l'article 2298 du Code civil ;
vu les articles L 2252-1 et 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;
vu les articles L 5111-4 et L 5215-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;
vu les décisions de financement de l'Etat en date du 31 décembre 2014;
Vu le Contrat de prêt signé entre DOMIAL ESH, ci après l'Emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;
après en avoir délibéré
approuve

pour l'opération d'acquisition amélioration de 8 logements financés en Prêt locatif aidé d'intégration située à Schiltigheim – 6, rue Schutzenberger :

- *le versement d'une participation eurométropolitaine à DOMAIL ESH d'un montant total de 18 000 € :*

** au titre de l'accroissement de l'offre locative sociale Prêt locatif d'aide à l'intégration : (9 000 € X 8) = 72 000 € ;*

- *la garantie, à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 660 466 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations.*

Ce prêt est constitué de 2 lignes dont les caractéristiques financières de chaque ligne sont mentionnées ci-dessous :

Ligne du Prêt 1 :

<i>Ligne du prêt :</i>	<i>PLAI</i>
<i>Montant du prêt :</i>	<i>390 327 €</i>
<i>Durée totale :</i>	<i>40 ans</i>
<i>Périodicité des échéances :</i>	<i>Annuelle</i>
<i>Index :</i>	<i>Livret A</i>
<i>Taux d'intérêt actuariel annuel :</i>	<i>Taux du Livret A en vigueur à la date du Contrat de Prêt -0.20 %</i>

Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.

Profil d'amortissement : **Amortissement déduit avec intérêts différés** : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.

Modalité de révision : « Double révisabilité limitée » (DL)

Taux de progressivité des échéances : De 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du livret A). Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à zéro.

Ligne du Prêt 2 :

Ligne du prêt : PLAI Foncier

Montant du prêt : 270 139 €

Durée totale : 50 ans

Périodicité des échéances : Annuelle

Index : **Livret A**

Taux d'intérêt actuariel annuel : **Taux du Livret A** en vigueur à la date du Contrat de Prêt **-0.20 %**

Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.

Profil d'amortissement : **Amortissement déduit avec intérêts différés** : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.

Modalité de révision : « Double révisabilité limitée » (DL)

Taux de progressivité des échéances : De 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du livret A). Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à zéro.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes

contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

L'Eurométropole de Strasbourg s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci ;
Décide

a) des modalités de versement de la subvention de 72 000 € :

- 50% à l'ouverture du chantier sur production d'une attestation de démarrage des travaux,*
- 30% par appels de fonds en fonction de l'avancement des travaux,*
- le solde à la clôture du chantier sur production d'une attestation d'achèvement des travaux et du coût de revient définitif de l'opération ;*

b) l'imputation de la dépense globale de 72 000 € sur les crédits disponibles au budget 2016 et prochains documents budgétaires (fonction 552 – nature 20421 – activité HP01- prog 566 – AP 0117) dont le disponible avant la présente Commission est de 7 000 800 € ;

c) le droit de réservation de 10 % du nombre de logements dont le calcul final se fera sur la base du volume global de logements ayant fait l'objet d'une délibération accordant une garantie d'emprunt de l'Eurométropole de Strasbourg durant l'année 2016 ;

autorise

le Président, ou son-sa représentant-e à signer toute convention avec DOMIAL ESH en exécution de la présente délibération (la convention de réservation de logements locatifs sociaux en contrepartie de la garantie des emprunts n'est pas opposable à la Caisse des dépôts et consignations en cas de mise en jeu de la garantie).

**Adopté le 29 janvier 2016
par la Commission permanente (Bureau) du
Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité
préfectoral Le 1 février 2016
et affichage au Centre Administratif le 01/02/16**

Bailleur : DOMIAL ESH

Numéro de référence

2014121

Contact:

Tél:

AA	Nombre de Logements	Opération:	
	8	Identification	
		Commune	Schiltigheim
		Quartier	
		Numéro	6
		Adresse	Rue de Schutzenberger

Financement			droit commun	
			Demande de subvention <input checked="" type="checkbox"/>	Garantie d'emprunt <input type="checkbox"/>
			Organisme prêteur: CDC	
Type	Nombre Logements	Subvention Eurométropole		
PLAI	8	72 000 €		
Total subventions Eurométropole :		72 000,00 €		

Description de l'opération	
Performance énergétique:	
Chauffage:	<u>individuel</u> type: <u>gaz</u>

Détail de l'opération									
Type de logements	Nombre de logements	SH moyenne (m²)	SU moyenne (m²)	Acomptes sur charges (€/mois)	Loyer mensuel prévisionnel PLAI(SU)				
T2 (PLAI adapté)	2	36	36	92,93 €	177,48 €				
T2	2	60	64	130,92 €	316,41 €				
T3	2	82	91	348,52 €	447,89 €				
T4	2	101	118	212,67 €	580,85 €				
Total	8	557,94	617,94						
Loyer mensuel au m²:									
Nombre de logements adaptés au handicap:			0	PLAI		4,93 €			
Nombre de grands logements									
Détail des postes de charges:									

Ratios				
Charges immobilières	19 930,00 €	/ logement	prix au m² de SH	3 135,82 €
Coût des travaux	74 455,00 €	/ logement	prix au m² de SU	3 135,82 €
Prestations intellectuelles	13 708,50 €	/ logement	prix au m² de SC	
Montant de la TVA	4 702,00 €	/ logement		

Plan de financement (€ TTC)					
DEPENSES			RECETTES		
Charges immobilières	714 460 €	64%	Subventions	135 500 €	12,20%
			ETAT	27 500 €	2,48%
Coût des travaux	289 965 €	26%	Délégataire	14 000 €	
			PLAI adapté	13 500 €	
Prestations intellectuelles	85 617 €	8%	Eurométropole	68 000,00 €	6,12%
Montant de la TVA	20 657 €	2%	PLAI	68 000,00 €	0,00%
			Collecteur	40 000,00 €	3,60%
					0,00%
			Emprunts	660 466,00 €	59,46%
			Prêt PLAI Foncier	270 139,00 €	24,32%
			Prêt PLAI Construction	390 327,00 €	35,14%
			Fonds propres	314 733 €	28,34%
Total	1 110 699,00	100,00%	Total	1 110 699,00 €	100,00%

Délibération de la Commission permanente (Bureau) du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du vendredi 29 janvier 2016

DOMIAL ESH - Droit commun 2015 : Strasbourg - Rue du Rhin Tortu - Opération de construction neuve de 30 logements financés en Prêt Locatif Intermédiaire (PLI). Garantie d'emprunts.

DOMIAL ESH s'est porté acquéreur, par un acte de vente signé le 31 mai 2013, d'un terrain afin d'y réaliser une opération immobilière de 50 logements dont 30 logements financés en Prêt locatif intermédiaire (PLI) et 20 logements en accession sociale à la propriété, situé à Strasbourg – Rue du Rhin Tortu. Cette opération s'inscrit dans le projet de rénovation urbaine de la Meinau qui prévoit le désenclavement et la transformation des quartiers les plus dégradés.

La présente délibération a pour objet d'apporter à DOMIAL ESH la garantie d'emprunt correspondant au Prêt Locatif Intermédiaire (PLI) pour la construction de 30 logements. L'opération se compose de deux immeubles R+4 qui proposeront chacun quelques logements dédiés à la colocation.

Les caractéristiques de l'opération et son plan de financement sont joints en annexe (annexe n°1).

L'arrêté de permis de construire a été délivré en date du 12 juin 2012.

L'Eurométropole de Strasbourg est sollicitée pour l'attribution de sa garantie aux emprunts allouée sur la base des Prêts Locatifs Intermédiaires qui seront contractés pour la réalisation de l'opération pour un montant de 2 630 687 €.

Conformément à la délibération du 26 juin 2015, la réservation en contrepartie de cette garantie d'emprunt des logements au titre du contingent de l'Eurométropole de Strasbourg se fera sur la base du nombre global de logements garantis par délibération au bailleur sur l'année (10 % du nombre de logements pour les opérations de construction neuve ou d'acquisition-amélioration et de 5 % du nombre de logements pour les opérations de réhabilitation).

Il est proposé à la Commission permanente (Bureau) d'accéder à cette demande.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente (Bureau)
vu la délibération du Conseil CUS du 20 mars 2009 concernant les modalités financières des aides à la pierre au titre du Plan de Cohésion Sociale ;
vu la délibération du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du 26 juin 2015 concernant l'extension des garanties d'emprunts accordées par l'Eurométropole de Strasbourg aux opérations de logements sociaux ;
vu l'article 2298 du Code civil ;
vu les articles L 2252-1 et 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;
vu les articles L 5111-4 et L 5215-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;
vu les décisions de financement de l'Etat en date du 8 avril 2015;
Vu le Contrat de prêt signé entre DOMIAL ESH, ci après l'Emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;
après en avoir délibéré
approuve

pour l'opération de construction neuve de 30 logements financés en Prêt locatif intermédiaire située à Strasbourg – Rue du Rhin Tortu :

- *la garantie, à hauteur de 100 %, pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total 2 630 687 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations.*

Ce prêt constitué de 2 lignes dont les caractéristiques financières de chaque ligne sont mentionnées ci-dessous :

Ligne du Prêt 1 :

<i>Ligne du prêt :</i>	<i>PLI</i>
<i>Montant du prêt :</i>	<i>1 668 908 €</i>
<i>Durée totale :</i>	<i>35 ans</i>
<i>Périodicité des échéances :</i>	<i>Annuelle</i>
<i>Index :</i>	<i>Livret A</i>
<i>Taux d'intérêt actuariel annuel :</i>	<i>Taux du Livret A en vigueur à la date du Contrat de Prêt +1,40 % Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.</i>
<i>Profil d'amortissement :</i>	<i>Amortissement déduit avec intérêts différés : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la</i>

	<i>différence est stockée sous forme d'intérêts différés.</i>
<i>Modalité de révision :</i>	<i>« Double révisabilité limitée » (DL)</i>
<i>Taux de progressivité des échéances :</i>	<i>De 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du livret A). Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à zéro.</i>

Ligne du Prêt 2 :

<i>Ligne du prêt :</i>	<i>PLI Foncier</i>
<i>Montant du prêt :</i>	<i>961 779 €</i>
<i>Durée totale :</i>	<i>50 ans</i>
<i>Périodicité des échéances :</i>	<i>Annuelle</i>
<i>Index :</i>	<i>Livret A</i>
<i>Taux d'intérêt actuariel annuel :</i>	<i>Taux du Livret A</i> en vigueur à la date du Contrat de Prêt +1,40 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.</i>
<i>Profil d'amortissement :</i>	<i>Amortissement déduit avec intérêts différés</i> : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.
<i>Modalité de révision :</i>	<i>« Double révisabilité limitée » (DL)</i>
<i>Taux de progressivité des échéances :</i>	<i>De 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du livret A). Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à zéro.</i>

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

L'Eurométropole de Strasbourg s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci ;

décide

c) le droit de réservation de 10 % du nombre de logements dont le calcul final se fera sur la base du volume global de logements ayant fait l'objet d'une délibération accordant une garantie d'emprunt de l'Eurométropole de Strasbourg durant l'année 2015,

autorise

le Président, ou son-sa représentant-e à signer toute convention avec DOMIAL ESH en exécution de la présente délibération (la convention de réservation de logements locatifs sociaux en contrepartie de la garantie des emprunts n'est pas opposable à la Caisse des dépôts et consignations en cas de mise en jeu de la garantie).

**Adopté le 29 janvier 2016
par la Commission permanente (Bureau) du
Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité
préfectoral Le 1 février 2016
et affichage au Centre Administratif le 01/02/16**

Bailleur : DOMIAL ESH

Numéro de référence

2015145

Contact:

Tél:

CN	Nombre de Logements	Opération:	
	30	Identification	Green Parc
		Commune	Strasbourg
		Quartier	Méinau
		Numéro	
		Adresse	Rue du Rhin Tortu

Financement			droit commun	
Type	Nombre Logements	Subvention Eurométropole	Demande de subvention	<input type="checkbox"/>
			Garantie d'emprunt	<input checked="" type="checkbox"/>
			Organisme prêteur:	
			Collecteur	CDC
Total subventions Eurométropole		- €		

Description de l'opération	
Performance énergétique:	
Chauffage:	- type: <input type="text"/>

Détail de l'opération							
Type de logements	Nombre de logements	SH moyenne (m²)	SU moyenne (m²)	Acomptes sur charges (€/mois)	Loyer mensuel prévisionnel PLI(SU)		
T2	11	42	46		370,34 €		
T3	6	70	76		611,16 €		
T4	8	83	90		718,86 €		
T5	5	97	105		838,63 €		
Total	30	2 029,67	2 213,35				
Nombre de logements adaptés au handicap:		0		Loyer mensuel au m²:			
Nombre de grands logements		5		PLI		7,99 €	
Détail des postes de charges:							

Ratios				
Charges immobilières	18 731,37 €	/ logement	prix au m² de SH	2 266,72 €
Cout des travaux	100 894,47 €	/ logement	prix au m² de SU	2 078,61 €
Prestations intellectuelles	20 153,17 €	/ logement	prix au m² de SC	
Montant de la TVA	13 577,23 €	/ logement		

Plan de financement (€ TTC)					
DEPENSES			RECETTES		
Charges immobilières	561 941 €	12%	Subventions	- €	0,00%
Cout des travaux	3 026 834 €	66%	ETAT	- €	0,00%
Prestations intellectuelles	604 595 €	13%	Eurométropole	- €	0,00%
Montant de la TVA	407 317 €	9%			
			Emprunts	4 000 687,00 €	86,96%
			Prêt PLI Foncier	961 779,00 €	20,91%
			Prêt PLI Construction	1 668 908,00 €	36,28%
			Prêt collecteur 1%	1 370 000,00 €	29,78%
			Fonds propres	600 000 €	13,04%
Total	4 600 687,00	100,00%	Total	4 600 687,00 €	100,00%

Délibération de la Commission permanente
(Bureau) du Conseil de l'Eurométropole
de Strasbourg du vendredi 29 janvier 2016

Immobilière 3F Alsace - Droit commun 2015

**Fegersheim - 24, rue du Général de Gaulle - Opération d'acquisition de Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) 9 logements financés en Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) et en Prêt Locatif d'Aide à l'Intégration (PLAI).
Participations financières et garantie d'emprunts.**

La société anonyme d'HLM Immobilière 3F Alsace s'est portée acquéreur par un acte de Vente en Etat Futur d'Achèvement (VEFA) en date du 2 décembre 2015, d'un immeuble composé de 9 logements, situé à Fegersheim – 24, rue du Général de Gaulle. Cette opération, labélisée BBC, prévoit pour chaque appartement un garage ainsi qu'une terrasse ou un jardin.

Les caractéristiques de l'opération et son plan de financement sont joints en annexe (annexe n° 1).

L'arrêté de permis de construire a été délivré en date du 7 octobre 2014.

L'Eurométropole de Strasbourg est sollicitée pour l'attribution d'une participation financière d'un montant de 57 000 €, allouée sur la base des prêts locatifs à usage social (PLUS) et des prêts locatifs aidés d'intégration (PLAI) ainsi que pour l'octroi de sa garantie aux emprunts qui seront contractés pour la réalisation de l'opération pour un montant de 997 777 €.

Conformément à la délibération du 26 juin 2015, la réservation en contrepartie de cette garantie d'emprunt des logements au titre du contingent de l'Eurométropole de Strasbourg se fera sur la base du nombre global de logements garantis par délibération au bailleur sur l'année (10 % du nombre de logements pour les opérations de construction neuve ou d'acquisition-amélioration et de 5 % du nombre de logements pour les opérations de réhabilitation).

Il est proposé à la Commission permanente (Bureau) d'accéder à cette demande de participation financière du bailleur.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission permanente (Bureau)
vu la délibération du Conseil CUS du 20 mars 2009 concernant les modalités financières des aides à la pierre au titre du Plan de Cohésion Sociale ;
vu la délibération du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du 26 juin 2015 concernant l'extension des garanties d'emprunts accordées par l'Eurométropole de Strasbourg aux opérations de logements social ;
vu l'article 2298 du Code civil ;
vu les articles L 2252-1 et 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;
vu les articles L 5111-4 et L 5215-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;
vu la décision de financement de l'Etat en date du 16 juin 2015;
Vu le Contrat de prêt signé entre la SA d'HLM Immobilière 3F Alsace, ci après l'Emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;
après en avoir délibéré
approuve

pour l'opération d'acquisition en Vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 9 logements (dont 6 PLUS et 3 PLAI) située à Fegersheim – 24, rue du Général de Gaulle :

- *le versement d'une participation eurométropolitaine à la SA d'HLM Immobilière 3F Alsace d'un montant total de 57 000 € :*
 - * au titre de l'accroissement de l'offre locative sociale PLUS : (5 000 € X 6) = 30 000 €*
 - * au titre de l'accroissement de l'offre locative sociale PLAI : (9 000 € X 3) = 27 000 €*
- *la garantie, à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 997 777 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations.*

Ce prêt est constitué de 4 lignes dont les caractéristiques financières de chaque ligne sont mentionnées ci-dessous :

Ligne du Prêt 1 :

<i>Ligne du prêt :</i>	<i>PLAI</i>
<i>Montant du prêt :</i>	<i>286 838 €</i>
<i>Durée totale :</i>	
<i>Durée de la phase de préfinancement :</i>	<i>De 3 à 24 mois</i>
<i>Durée de la phase d'amortissement :</i>	<i>40 ans</i>
<i>Périodicité des échéances :</i>	<i>Annuelle</i>
<i>Index :</i>	<i>Livret A</i>
<i>Taux d'intérêt actuariel annuel :</i>	<i>Taux du Livret A en vigueur à la date du Contrat de Prêt -0.20 %</i> <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux</i>

Profil d'amortissement :

du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.

Amortissement déduit avec intérêts différés : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.

Modalité de révision :

« Double révisabilité limitée » (DL)

Taux de progressivité des échéances :

De 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du livret A). Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.

Ligne du Prêt 2 :

Ligne du prêt :

PLAI Foncier

Montant du prêt :

121 371 €

Durée totale :

Durée de la phase de préfinancement :

De 3 à 24 mois

Durée de la phase d'amortissement :

60 ans

Périodicité des échéances :

Annuelle

Index :

Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel :

Taux du Livret A en vigueur à la date du Contrat de Prêt **+0,33 %**

Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.

Profil d'amortissement :

Amortissement déduit avec intérêts différés : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.

Modalité de révision :

« Double révisabilité limitée » (DL)

Taux de progressivité des échéances :

De 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du livret A). Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.

Ligne du Prêt 3 :

Ligne du prêt :

PLUS

Montant du prêt :	348 251 €
Durée totale :	
Durée de la phase de préfinancement :	De 3 à 24 mois
Durée de la phase d'amortissement :	40 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date du Contrat de Prêt + 0.60 % Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec intérêts différés : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.
Modalité de révision :	« Double révisabilité limitée » (DL)
Taux de progressivité des échéances :	De 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du livret A). Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.

Ligne du Prêt 4 :

Ligne du prêt :	PLUS Foncier
Montant du prêt :	241 317 €
Durée totale :	
Durée de la phase de préfinancement :	De 3 à 24 mois
Durée de la phase d'amortissement :	60 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date du Contrat de Prêt + 0.33 % Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec intérêts différés : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.
Modalité de révision :	« Double révisabilité limitée » (DL)

Taux de progressivité des échéances : De 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du livret A). Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Il est précisé que, si la durée du préfinancement retenue par l'emprunteur est inférieure à douze (12) mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de celle-ci et si cette durée est égale ou supérieur à douze (12) mois, les intérêts feront l'objet d'une capitalisation sauf si l'emprunteur opte pour le paiement des intérêts de la période.

L'Eurométropole de Strasbourg s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci ;

décide

a) des modalités de versement de la subvention de 57 000 € :

- 50 % à l'ouverture du chantier sur production d'une attestation de démarrage des travaux,*
- 30 % par appels de fonds en fonction de l'avancement des travaux,*
- le solde à la clôture du chantier sur production d'une attestation d'achèvement des travaux et du coût de revient définitif de l'opération ;*

b) l'imputation de la dépense globale de 57 000 € sur les crédits disponibles au budget 2016 et prochains documents budgétaires (fonction 552 – nature 20421 – activité HP01-prog 566 – AP 0117) dont le disponible avant la présente Commission est de 7 000 800 € ;

c) le droit de réservation de 10 % du nombre de logements dont le calcul final se fera sur la base du volume global de logements ayant fait l'objet d'une délibération accordant une garantie d'emprunt de l'Eurométropole de Strasbourg durant l'année 2016 ;

autorise

le Président, ou son-sa représentant-e à signer toute convention avec la SA d'HLM Immobilière 3F Alsace en exécution de la présente délibération (la convention de réservation de logements locatifs sociaux en contrepartie de la garantie des emprunts

n'est pas opposable à la Caisse des dépôts et consignations en cas de mise en jeu de la garantie).

**Adopté le 29 janvier 2016
par la Commission permanente (Bureau) du
Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité
préfectoral Le 1 février 2016
et affichage au Centre Administratif le 01/02/16**

Bailleur : IMMOBILIERE 3F ALSACE

Numéro de référence

2015067

Contact:

Tél:

VEFA	Nombre de Logements	Opération:		
	9	Identification		
		Commune	Fegersheim	
		Quartier		
		Numéro	24	
		Adresse	rue du Général de Gaulle	

Financement			droit commun	
			Demande de subvention <input type="checkbox"/>	Garantie d'emprunt <input checked="" type="checkbox"/>
			Organisme prêteur: CDC	
Type	Nombre Logements	Subvention Eurométropole		
PLUS	6	30 000 €		
PLAI	3	27 000 €		
Total subventions Eurométropole :		57 000,00 €		

Description de l'opération	
Performance énergétique:	
Chauffage: Collectif	type: Gaz

Détail de l'opération									
Type de logements	Nombre de logements	SH moyenne (m²)	SU moyenne (m²)	Acomptes sur charges (€/mois)	Loyer mensuel prévisionnel PLUS(SU)	Loyer mensuel prévisionnel PLAI(SU)			
T3	6	66	68	36,77 €	414,80 €	368,56 €			
T4	3	78	80	43,77 €	489,83 €	435,23 €			
Total	9	628,20	648,90						
Nombre de logements adaptés au handicap:		0		Loyer mensuel au m²:					
Nombre de grands logements				PLAI		5,42 €			
				PLUS		6,10 €			
Détail des postes de charges:		eau froide, électricité partie commune, entretien VMC, entretien parties communes, taxes enlèvement ordures ménagères, abonnement câble, entretien chaudière							

Ratios				
Charges immobilières	47 510,22 €	/ logement	prix au m² de SH	2 234,89 €
Cout des travaux	107 430,33 €	/ logement	prix au m² de SU	2 163,60 €
Prestations intellectuelles	1 055,00 €	/ logement	prix au m² de SC	

Plan de financement (€ TTC)					
DEPENSES			RECETTES		
Charges immobilières	427 592 €	30%	Subventions	194 000 €	13,82%
Cout des travaux	966 873 €	69%	ETAT	27 000 €	1,92%
Prestations intellectuelles	9 495 €	1%	Eurométropole	- €	0,00%
			Région	20 000,00 €	1,42%
			PLUS	30 000,00 €	2,14%
			PLAI	27 000,00 €	1,92%
			PLUS	90 000,00 €	6,41%
			Emprunts	997 777,00 €	71,07%
			Prêt PLUS Foncier	241 317,00 €	17,19%
			Prêt PLUS Construction	348 251,00 €	24,80%
			Prêt PLAI Foncier	121 371,00 €	8,64%
			Prêt PLAI Construction	286 838,00 €	20,43%
			Fonds propres	212 183 €	15,11%
Total	1 403 960,00	100,00%	Total	1 403 960,00 €	100,00%

Délibération de la Commission permanente (Bureau) du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du vendredi 29 janvier 2016

Immobilière 3F Alsace - Droit commun 2015

**Strasbourg - 5, rue du Maire Kuss et 1 rue Déserte - Opération en acquisition
amélioration de 6 logements financés en Prêt Locatif à Usage Social (PLUS)
et en Prêt Locatif d'Aide à l'Intégration (PLAI).**

Participations financières et garantie d'emprunts.

La société anonyme d'HLM Immobilière 3F Alsace s'est portée acquéreur en 2008 d'un immeuble composé de 30 logements non conventionnés, situé à Strasbourg – Rue du Maire Kuss et 1, rue Déserte. Le projet faisant l'objet de la présente délibération consiste en la transformation de bureaux existants au rez-de-chaussée de cet immeuble et permettant la création de 6 logements supplémentaires (dont 4 PLUS et 2 PLAI).

Les caractéristiques de l'opération et son plan de financement sont joints en annexe (annexe n° 1).

L'attestation de non opposition relative à une déclaration préalable de travaux a été délivrée en date du 28 mai 2014.

L'Eurométropole de Strasbourg est sollicitée pour l'attribution d'une participation financière d'un montant de 38 000 €, allouée sur la base des prêts locatifs à usage social (PLUS) et des prêts locatifs aidés d'intégration (PLAI) ainsi que pour l'octroi de sa garantie aux emprunts qui seront contractés pour la réalisation de l'opération pour un montant de 146 387 €.

Conformément à la délibération du 26 juin 2015, la réservation en contrepartie de cette garantie d'emprunt des logements au titre du contingent de l'Eurométropole de Strasbourg se fera sur la base du nombre global de logements garantis par délibération au bailleur sur l'année (10 % du nombre de logements pour les opérations de construction neuve ou d'acquisition-amélioration et de 5 % du nombre de logements pour les opérations de réhabilitation).

Il est proposé à la Commission permanente (Bureau) d'accéder à cette demande.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission permanente (Bureau)
vu la délibération du Conseil CUS du 20 mars 2009 concernant les modalités financières des aides à la pierre au titre du Plan de Cohésion Sociale ;
vu la délibération du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du 26 juin 2015 concernant l'extension des garanties d'emprunts accordées par l'Eurométropole de Strasbourg aux opérations de logements sociaux ;
vu l'article 2298 du Code civil ;
vu les articles L 2252-1 et 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;
vu les articles L 5111-4 et L 5215-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;
vu la décision de financement de l'Etat en date du 16 juin 2015;
Vu le Contrat de prêt signé entre la SA d'HLM Immobilière 3F Alsace, ci après l'Emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;
après en avoir délibéré
approuve

pour l'opération d'acquisition amélioration de 6 logements (dont 4 financement en Prêt locatif à usage social et 2 financement en Prêt locatif aidé d'intégration) située à Strasbourg – Rue du Maire Kuss / 1, rue Déserte :

- *le versement d'une participation eurométropolitaine à la SA d'HLM Immobilière 3F Alsace d'un montant total de 38 000 € :*
 - * au titre de l'accroissement de l'offre locative sociale Prêt locatif à usage social : (5 000 € X 4) = 20 000 €,*
 - * au titre de l'accroissement de l'offre locative sociale Prêt locatif d'aide à l'intégration : (9 000 € X 2) = 18 000 € ;*

- *la garantie, à hauteur de 100 %, pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 146 387 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations.*

Ce prêt constitué de 4 lignes dont les caractéristiques financières de chaque ligne sont mentionnées ci-dessous :

Ligne du Prêt 1 :

<i>Ligne du prêt :</i>	<i>PLAI</i>
<i>Montant du prêt :</i>	<i>22 127 €</i>
<i>Durée totale :</i>	
<i>Durée de la phase de préfinancement :</i>	<i>De 3 à 24 mois</i>
<i>Durée de la phase d'amortissement :</i>	<i>40 ans</i>
<i>Périodicité des échéances :</i>	<i>Annuelle</i>
<i>Index :</i>	<i>Livret A</i>

<i>Taux d'intérêt actuariel annuel :</i>	Taux du Livret A en vigueur à la date du Contrat de Prêt -0.20 % Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.
<i>Profil d'amortissement :</i>	Amortissement déduit avec intérêts différés : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.
<i>Modalité de révision :</i>	« Double révisabilité limitée » (DL)
<i>Taux de progressivité des échéances :</i>	De 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du livret A). Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.

Ligne du Prêt 2 :

<i>Ligne du prêt :</i>	PLAI Foncier
<i>Montant du prêt :</i>	13 311 €
<i>Durée totale :</i>	
<i>Durée de la phase de préfinancement :</i>	De 3 à 24 mois
<i>Durée de la phase d'amortissement :</i>	60 ans
<i>Périodicité des échéances :</i>	Annuelle
<i>Index :</i>	Livret A
<i>Taux d'intérêt actuariel annuel :</i>	Taux du Livret A en vigueur à la date du Contrat de Prêt +0,36 % Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.
<i>Profil d'amortissement :</i>	Amortissement déduit avec intérêts différés : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.
<i>Modalité de révision :</i>	« Double révisabilité limitée » (DL)
<i>Taux de progressivité des échéances :</i>	De 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du livret A). Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.

Ligne du Prêt 3 :

Ligne du prêt :	PLUS
Montant du prêt :	79 368 €
Durée totale :	
Durée de la phase de préfinancement :	De 3 à 24 mois
Durée de la phase d'amortissement :	40 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date du Contrat de Prêt + 0.60 % Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec intérêts différés : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.
Modalité de révision :	« Double révisabilité limitée » (DL)
Taux de progressivité des échéances :	De 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du livret A). Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.

Ligne du Prêt 4 :

Ligne du prêt :	PLUS Foncier
Montant du prêt :	31 581 €
Durée totale :	
Durée de la phase de préfinancement :	De 3 à 24 mois
Durée de la phase d'amortissement :	60 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date du Contrat de Prêt + 0.36 % Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec intérêts différés : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la

différence est stockée sous forme d'intérêts différés.

Modalité de révision :

« Double révisabilité limitée » (DL)

Taux de progressivité des échéances :

De 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du livret A). Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Il est précisé que, si la durée du préfinancement retenue par l'emprunteur est inférieure à douze (12) mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de celle-ci et si cette durée est égale ou supérieure à douze (12) mois, les intérêts feront l'objet d'une capitalisation sauf si l'emprunteur opte pour le paiement des intérêts de la période.

L'Eurométropole de Strasbourg s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci ;
Décide

a) des modalités de versement de la subvention de 38 000 € :

- 50% à l'ouverture du chantier sur production d'une attestation de démarrage des travaux,*
- 30% par appels de fonds en fonction de l'avancement des travaux,*
- le solde à la clôture du chantier sur production d'une attestation d'achèvement des travaux et du coût de revient définitif de l'opération ;*

b) l'imputation de la dépense globale de 38 000 € sur les crédits disponibles au budget 2016 et prochains documents budgétaires (fonction 552 – nature 20421 – activité HP01- prog 566 – AP 0117) dont le disponible avant la présente Commission est de 7 000 800 € ;

c) le droit de réservation de 10 % du nombre de logements dont le calcul final se fera sur la base du volume global de logements ayant fait l'objet d'une délibération accordant une garantie d'emprunt de l'Eurométropole de Strasbourg durant l'année 2016 ;

autorise

le Président, ou son-sa représentant-e à signer toute convention avec la SA d'HLM Immobilière 3F Alsace en exécution de la présente délibération (la convention de réservation de logements locatifs sociaux en contrepartie de la garantie des emprunts n'est pas opposable à la Caisse des dépôts et consignations en cas de mise en jeu de la garantie).

**Adopté le 29 janvier 2016
par la Commission permanente (Bureau) du
Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité
préfectoral Le 1 février 2016
et affichage au Centre Administratif le 01/02/16**

Bailleur : IMMOBILIERE 3F ALSACE

Numéro de référence

2015069

Contact:

Tél:

AA	Nombre de Logements	6	Opération:	
	Identification		Commune	Strasbourg
	Quartier		Numéro	
	Adresse	5 rue du Maire Kuss et 1 rue de la Deserte		

Financement			droit commun	
Type	Nombre Logements	Subvention Eurométropole	Demande de subvention	<input type="checkbox"/>
PLUS	4	20 000 €	Garantie d'emprunt	<input checked="" type="checkbox"/>
PLAI	2	18 000 €	Organisme prêteur:	CDC
Total subventions Eurométropole :		38 000,00 €		

Description de l'opération	
Performance énergétique:	
Chauffage:	Collectif type: Gaz

Détail de l'opération								
Type de logements	Nombre de logements	SH moyenne (m²)	SU moyenne (m²)	Acomptes sur charges (€/mois)	Loyer mensuel prévisionnel PLUS(SU)	Loyer mensuel prévisionnel PLAI(SU)		
T2	3	55	57	37,77 €	353,62 €	313,95 €		
T3	3	73	74	45,77 €	463,82 €	411,79 €		
Total	6	384,00	393,00					
Nombre de logements adaptés au handicap:							0	
Nombre de grands logements								
Détail des postes de charges:								
eau froide, électricité partie commune, entretien VMC, entretien ascenseur, entretien parties communes, chauffage + eau chaude gaz, taxes enlèvement ordures ménagères, abonnement cable, entretien chaudière								
							Loyer mensuel au m²:	
							PLAI	5,54 €
							PLUS	6,24 €

Ratios				
Charges immobilières	11 776,83 €	/ logement	prix au m² de SH	785,50 €
Cout des travaux	32 481,67 €	/ logement	prix au m² de SU	767,51 €
Prestations intellectuelles	6 013,33 €	/ logement	prix au m² de SC	

Plan de financement (€ TTC)					
DEPENSES			RECETTES		
Charges immobilières	70 661 €	23%	Subventions	110 000 €	36,47%
Cout des travaux	194 890 €	65%	ETAT	18 000 €	5,97%
Prestations intellectuelles	36 080 €	12%	Eurométropole	- €	0,00%
			PLUS	20 000,00 €	6,63%
			PLAI	18 000,00 €	5,97%
			PLUS	36 000,00 €	11,94%
			PLAI	18 000,00 €	5,97%
			Emprunts	146 387,00 €	48,53%
			Prêt PLUS Foncier	31 581,00 €	10,47%
			Prêt PLUS Construction	79 368,00 €	26,31%
			Prêt PLAI Foncier	13 311,00 €	4,41%
			Prêt PLAI Construction	22 127,00 €	7,34%
			Fonds propres	45 244 €	15,00%
Total	301 631,00	100,00%	Total	301 631,00 €	100,00%

Délibération de la Commission permanente (Bureau) du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du vendredi 29 janvier 2016

Immobilière 3F Alsace - Droit commun 2015 : Strasbourg - Rue Jacques Peirottes / Rue Bienne - Opération en acquisition amélioration de 7 logements financés en Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) et en Prêt Locatif d'Aide à l'Intégration (PLAI). Participations financières et garantie d'emprunts.

La société anonyme d'HLM Immobilière 3F Alsace s'est portée acquéreur en 2008 d'un immeuble composé de 20 logements financés en Prêt locatif à usage social (PLUS) située à Strasbourg – Rue Jacques Peirottes / Rue de Bienne. Cette opération a fait l'objet d'un premier financement et délibération en 2008. Le projet faisant l'objet de la présente délibération consiste en la transformation de bureaux existants dans cet immeuble et permettant la création de 7 logements supplémentaires (dont 5 Prêts locatifs à usage social et 2 Prêts locatifs aidés d'intégration).

Les caractéristiques de l'opération et son plan de financement sont joints en annexe (annexe n°1).

L'arrêté de permis de construire a été délivré en date du 22 septembre 2015.

L'Eurométropole de Strasbourg est sollicitée pour l'attribution d'une participation financière d'un montant de 43 000 €, allouée sur la base des prêts locatifs à usage social (PLUS) et des prêts locatifs aidés d'intégration (PLAI) ainsi que pour l'octroi de sa garantie aux emprunts qui seront contractés pour la réalisation de l'opération pour un montant de 574 947 €.

Conformément à la délibération du 26 juin 2015, la réservation en contrepartie de cette garantie d'emprunt des logements au titre du contingent de l'Eurométropole de Strasbourg se fera sur la base du nombre global de logements garantis par délibération au bailleur sur l'année (10 % du nombre de logements pour les opérations de construction neuve ou d'acquisition-amélioration et de 5 % du nombre de logements pour les opérations de réhabilitation).

Il est proposé à la Commission permanente (Bureau) d'accéder à cette demande.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente (Bureau)
vu la délibération du Conseil CUS du 20 mars 2009 concernant les modalités financières des aides à la pierre au titre du Plan de Cohésion Sociale ;
vu la délibération du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du 26 juin 2015 concernant l'extension des garanties d'emprunts accordées par l'Eurométropole de Strasbourg aux opérations de logements sociaux ;
vu l'article 2298 du Code civil ;
vu les articles L 2252-1 et 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;
vu les articles L 5111-4 et L 5215-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;
vu la décision de financement de l'Etat en date du 16 juin 2015;
Vu le Contrat de prêt signé entre la SA d'HLM Immobilière 3F Alsace, ci après l'Emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;
après en avoir délibéré
approuve

pour l'opération d'acquisition amélioration de 7 logements (dont 5 Prêts locatifs à usage social et 2 Prêts locatifs aidés d'intégration) située à Strasbourg – Rue Jacques Peirotes / Rue Biene :

- *le versement d'une participation eurométropolitaine à la SA d'HLM Immobilière 3F Alsace d'un montant total de 43 000 € :*
 - * au titre de l'accroissement de l'offre locative sociale Prêt locatif à usage social : (5 000 € X 5) = 25 000 €*
 - * au titre de l'accroissement de l'offre locative sociale Prêt locatif d'aide à l'intégration : (9 000 € X 2) = 18 000 €*

- *la garantie, à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 574 947 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations.*

Ce prêt constitué de 4 lignes dont les caractéristiques financières de chaque ligne sont mentionnées ci-dessous :

Ligne du Prêt 1 :

<i>Ligne du prêt :</i>	<i>PLAI</i>
<i>Montant du prêt :</i>	<i>81 155 €</i>
<i>Durée totale :</i>	
<i>Durée de la phase de préfinancement :</i>	<i>De 3 à 24 mois</i>
<i>Durée de la phase d'amortissement :</i>	<i>40 ans</i>
<i>Périodicité des échéances :</i>	<i>Annuelle</i>

<i>Index :</i>	Livret A
<i>Taux d'intérêt actuariel annuel :</i>	Taux du Livret A en vigueur à la date du Contrat de Prêt -0.20 % Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.
<i>Profil d'amortissement :</i>	Amortissement déduit avec intérêts différés : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.
<i>Modalité de révision :</i>	« Double révisabilité limitée » (DL)
<i>Taux de progressivité des échéances :</i>	De 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du livret A). Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.

Ligne du Prêt 2 :

<i>Ligne du prêt :</i>	<i>PLAI Foncier</i>
<i>Montant du prêt :</i>	36 890 €
<i>Durée totale :</i>	
<i>Durée de la phase de préfinancement :</i>	De 3 à 24 mois
<i>Durée de la phase d'amortissement :</i>	60 ans
<i>Périodicité des échéances :</i>	Annuelle
<i>Index :</i>	Livret A
<i>Taux d'intérêt actuariel annuel :</i>	Taux du Livret A en vigueur à la date du Contrat de Prêt +0,45 % Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.
<i>Profil d'amortissement :</i>	Amortissement déduit avec intérêts différés : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.
<i>Modalité de révision :</i>	« Double révisabilité limitée » (DL)
<i>Taux de progressivité des échéances :</i>	De 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du livret A). Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du

	<i>taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.</i>
--	--

Ligne du Prêt 3 :

<i>Ligne du prêt :</i>	<i>PLUS</i>
<i>Montant du prêt :</i>	<i>278 072 €</i>
<i>Durée totale :</i>	
<i>Durée de la phase de préfinancement :</i>	<i>De 3 à 24 mois</i>
<i>Durée de la phase d'amortissement :</i>	<i>40 ans</i>
<i>Périodicité des échéances :</i>	<i>Annuelle</i>
<i>Index :</i>	<i>Livret A</i>
<i>Taux d'intérêt actuariel annuel :</i>	<i>Taux du Livret A en vigueur à la date du Contrat de Prêt + 0.60 %</i> <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.</i>
<i>Profil d'amortissement :</i>	<i>Amortissement déduit avec intérêts différés</i> : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.
<i>Modalité de révision :</i>	<i>« Double révisabilité limitée » (DL)</i>
<i>Taux de progressivité des échéances :</i>	<i>De 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du livret A).</i> <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.</i>

Ligne du Prêt 4 :

<i>Ligne du prêt :</i>	<i>PLUS Foncier</i>
<i>Montant du prêt :</i>	<i>178 830 €</i>
<i>Durée totale :</i>	
<i>Durée de la phase de préfinancement :</i>	<i>De 3 à 24 mois</i>
<i>Durée de la phase d'amortissement :</i>	<i>60 ans</i>
<i>Périodicité des échéances :</i>	<i>Annuelle</i>
<i>Index :</i>	<i>Livret A</i>
<i>Taux d'intérêt actuariel annuel :</i>	<i>Taux du Livret A en vigueur à la date du Contrat de Prêt + 0.45 %</i> <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.</i>

<i>Profil d'amortissement :</i>	Amortissement déduit avec intérêts différés : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.
<i>Modalité de révision :</i>	« Double révisabilité limitée » (DL)
<i>Taux de progressivité des échéances :</i>	De 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du livret A). Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Il est précisé que, si la durée du préfinancement retenue par l'emprunteur est inférieure à douze (12) mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de celle-ci et si cette durée est égale ou supérieure à douze (12) mois, les intérêts feront l'objet d'une capitalisation sauf si l'emprunteur opte pour le paiement des intérêts de la période.

L'Eurométropole de Strasbourg s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci ;

décide

a) des modalités de versement de la subvention de 43 000 € :

- 50% à l'ouverture du chantier sur production d'une attestation de démarrage des travaux,
- 30% par appels de fonds en fonction de l'avancement des travaux,
- le solde à la clôture du chantier sur production d'une attestation d'achèvement des travaux et du coût de revient définitif de l'opération;

b) l'imputation de la dépense globale de 43 000 € sur les crédits disponibles au budget 2016 et prochains documents budgétaires (fonction 552 – nature 20421 – activité HP01-prog 566 – AP 0117) dont le disponible avant la présente Commission est de 7 000 800 €.

c) le droit de réservation de 10 % du nombre de logements dont le calcul final se fera sur la base du volume global de logements ayant fait l'objet d'une délibération accordant une garantie d'emprunt de l'Eurométropole de Strasbourg durant l'année 2016,

autorise

le Président, ou son-sa représentant-e à signer toute convention avec la SA d'HLM Immobilière 3F Alsace en exécution de la présente délibération (la convention de réservation de logements locatifs sociaux en contrepartie de la garantie des emprunts n'est pas opposable à la Caisse des dépôts et consignations en cas de mise en jeu de la garantie).

**Adopté le 29 janvier 2016
par la Commission permanente (Bureau) du
Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité
préfectoral Le 1 février 2016
et affichage au Centre Administratif le 01/02/16**

Bailleur : IMMOBILIERE 3F ALSACE

Numéro de référence

2015068

Contact:

Tél:

Opération:

Identification	transformation du bureau en logement
Commune	Strasbourg
Quartier	Bourse / Esplanade / Krutenau
Numéro	
Adresse	13 rue Peirottes et 1 rue de Bienne

AA	Nombre de Logements	7
----	---------------------	---

Financement

droit commun

Type	Nombre Logements	Subvention Eurométropole
PLUS	5	25 000 €
PLAI	2	18 000 €
Total subventions Eurométropole :		43 000,00 €

Demande de subvention

Garantie d'emprunt

Organisme prêteur:
CDC

Description de l'opération

Performance énergétique:

Chauffage: collectif

type: gaz

Détail de l'opération

Type de logements	Nombre de logements	SH moyenne (m ²)	SU moyenne (m ²)	Acomptes sur charges (€/mois)	Loyer mensuel prévisionnel PLUS(SU)	Loyer mensuel prévisionnel PLAI(SU)			
T1	2	36	36	35,77 €	237,44 €	210,61 €			
T2	2	48	48	37,77 €	314,60 €	279,05 €			
T3	2	64	64	45,77 €	420,18 €	372,71 €			
T4	1	81	81	55,77 €	533,50 €	473,22 €			
Total	7	378,31	378,31						

Nombre de logements adaptés au handicap:

0

Nombre de grands logements

Loyer mensuel au m²:

PLAI 5,81 €

PLUS 6,55 €

Détail des postes de charges:

eau froide, électricité partie commune, entretien VMC, entretien ascenseur, entretien parties communes, taxes enlèvement ordures ménagères, abonnement cable, entretien chaudière

Ratios

Charges immobilières	37 272,57 € / logement	prix au m ² de SH	2 145,10 €
Cout des travaux	64 807,14 € / logement	prix au m ² de SU	2 145,10 €
Prestations intellectuelles	13 850,71 € / logement	prix au m ² de SC	

Plan de financement

(€ TTC)

DEPENSES		RECETTES	
Charges immobilières	260 908 €	32%	Subventions
Cout des travaux	453 650 €	56%	ETAT
Prestations intellectuelles	96 955 €	12%	Eurométropole
			PLUS
			PLAI
			Collecteur
			Emprunts
			Prêt PLUS Foncier
			Prêt PLUS Construction
			Prêt PLAI Foncier
			Prêt PLAI Construction
			Fonds propres
Total	811 513,00	100,00%	Total

158 000 € 19,47%

18 000 € 2,22%

43 000,00 € 5,30%

25 000,00 € 3,08%

18 000,00 € 2,22%

Délibération de la Commission permanente
(Bureau) du Conseil de l'Eurométropole
de Strasbourg du vendredi 29 janvier 2016

NOUVEAU LOGIS DE L'EST - Droit commun 2014 - Hoenheim - rue du Marais / avenue du Ried - Opération d'acquisition en vente en l'état futur d'achèvement de 48 logements dont 43 financés en Prêt locatif à usage social et cinq financés en Prêt locatif aidé d'intégration - Participations financières - Garanties d'emprunts.

La SA d'HLM Nouveau Logis de l'Est, en partenariat avec le promoteur immobilier PROMOGIM, souhaite réaliser une opération de logements locatifs sociaux en vente en l'état futur d'achèvement située à Hoenheim – avenue du Ried / rue du Marais.

L'immeuble, de type R+5 sera composé de 48 logements, dont 43 financés en Prêt locatif à usage social et cinq financés en Prêt locatif aidé d'intégration.

La demande de permis de construire a été déposée le 18 mars 2014 et l'arrêté portant permis de construire et permis de démolir a été délivré le décembre 2014 (dossier n° PC 67204 14 V 0003).

Le contrat de réservation préliminaire à une vente en l'état futur d'achèvement a été signé le 20 avril 2015.

Cette opération étant située en Zone urbaine sensible (ZUS) au moment de la délivrance de l'agrément, une dérogation a été délivrée par la Direction de l'habitat de l'urbanisme et des paysages, en date du 15 octobre 2014, afin de pouvoir financer cette opération en droit commun.

Les caractéristiques de l'opération et son plan de financement sont joints en annexe (annexe n°1).

L'Eurométropole de Strasbourg est sollicitée pour l'attribution d'une participation financière d'un montant de 265 000 €, allouée sur la base des Prêts locatifs à usage social et des Prêts locatifs aidés d'intégration ainsi que pour l'octroi de sa garantie aux emprunts

d'un montant total de 4 358 642 € qui seront contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour la réalisation de l'opération.

Conformément à la délibération du 26 juin 2015, la réservation en contrepartie de cette garantie d'emprunt des logements au titre du contingent de l'Eurométropole de Strasbourg se fera sur la base du nombre global de logements garantis par délibération au bailleur sur l'année (10 % du nombre de logements pour les opérations de construction neuve ou d'acquisition-amélioration et de 5 % du nombre de logements pour les opérations de réhabilitation).

Il est proposé à la Commission Permanente (Bureau) d'accéder à cette demande.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente (Bureau)

vu la délibération du Conseil CUS du 20 mars 2009 concernant les modalités financières des aides à la pierre au titre du Plan de Cohésion Sociale ;

vu la délibération du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du 26 juin 2015 concernant l'extension des garanties d'emprunts accordées par l'Eurométropole de Strasbourg aux opérations de logements sociaux;

vu l'article 2298 du Code civil ;

vu les articles L 2252-1 et 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

vu les articles L 5111-4 et L 5215-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

vu les décisions de subvention de l'Etat au titre du droit commun en date du 2 décembre 2014

vu le contrat de prêt signé entre la SA d'HLM Nouveau Logis de l'Est, ci-après l'Emprunteur,

et la Caisse des dépôts et consignations,

après en avoir délibéré

approuve

pour l'opération d'acquisition en vente en l'état futur d'achèvement de 48 logements dont 43 financés en Prêt locatif à usage social et cinq financés en Prêt locatif aidé d'intégration située à Hoenheim – avenue du Ried- rue du Marais :

- *le versement d'une participation eurométropolitaine à la SA d'HLM Nouveau Logis de l'Est d'un montant total de 265 000 €:*

** au titre de l'accroissement de l'offre locative sociale Prêt locatif à usage social :*

(5 000 € x 43) = 215 000 €

** au titre de l'accroissement de l'offre locative sociale Prêt locatif aidé d'intégration : (9 000 € x 5) = 45 000 €*

** au titre des grands logements : (2 500 € x 2) = 5 000 €*

- *la garantie, à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 4 358 642 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations.*

Ce prêt constitué de quatre lignes dont les caractéristiques financières de chaque ligne sont mentionnées ci-dessous :

Ligne du Prêt 1 :

Ligne du prêt :	PLUS
Montant :	2 158 892 €
Durée de la phase de préfinancement :	de 3 à 24 mois
Durée de la phase d'amortissement :	40 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date du Contrat de Prêt +0.60 % Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec intérêts différés : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.
Modalité de révision :	« Double révisabilité limitée » (DL)
Taux de progressivité des échéances :	de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du livret A). Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%.

Ligne du Prêt 2 :

Ligne du prêt :	PLUS Foncier
Montant du prêt :	1 694 096 €
Durée de la phase de préfinancement :	de 3 à 24 mois
Durée de la phase d'amortissement :	50 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date du Contrat de Prêt +0.60 % Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.

<i>Profil d'amortissement :</i>	Amortissement déduit avec intérêts différés : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.
<i>Modalité de révision :</i>	« Double révisabilité limitée » (DL)
<i>Taux de progressivité des échéances :</i>	de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du livret A). Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%.

Ligne du Prêt 3 :

<i>Ligne du prêt :</i>	PLAI
<i>Montant du prêt :</i>	353 958 €
<i>Durée de la phase de préfinancement :</i>	de 3 à 24 mois
<i>Durée de la phase d'amortissement :</i>	40 ans
<i>Périodicité des échéances :</i>	Annuelle
<i>Index :</i>	Livret A
<i>Taux d'intérêt actuariel annuel :</i>	Taux du Livret A en vigueur à la date du Contrat de Prêt -0.20 % Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.
<i>Profil d'amortissement :</i>	Amortissement déduit avec intérêts différés : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.
<i>Modalité de révision :</i>	« Double révisabilité limitée » (DL)
<i>Taux de progressivité des échéances :</i>	de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du livret A). Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%.

Ligne du Prêt 4 :

<i>Ligne du prêt :</i>	PLAI Foncier
------------------------	---------------------

<i>Montant du prêt :</i>	<i>151 696 €</i>
<i>Durée de la phase de préfinancement :</i>	<i>de 3 à 24 mois</i>
<i>Durée de la phase d'amortissement :</i>	<i>50 ans</i>
<i>Périodicité des échéances :</i>	<i>Annuelle</i>
<i>Index :</i>	<i>Livret A</i>
<i>Taux d'intérêt actuariel annuel :</i>	<i>Taux du Livret A en vigueur à la date du Contrat de Prêt -0.20 % Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.</i>
<i>Profil d'amortissement :</i>	<i>Amortissement déduit avec intérêts différés : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.</i>
<i>Modalité de révision :</i>	<i>« Double révisabilité limitée » (DL)</i>
<i>Taux de progressivité des échéances :</i>	<i>de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du livret A). Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%.</i>

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Il est précisé que, si la durée de préfinancement retenue par l'Emprunteur est inférieure à douze (12) mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de celle-ci et si cette durée est égale ou supérieure à douze (12) mois, les intérêts feront l'objet d'une capitalisation sauf si l'Emprunteur opte pour le paiement des intérêts de la période.

L'Eurométropole de Strasbourg s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci ;

décide

a) des modalités de versement de la subvention de 265 000 € :

- 50% à l'ouverture du chantier sur production d'une attestation de démarrage des travaux,
- 30% par appels de fonds en fonction de l'avancement des travaux,
- le solde à la clôture du chantier sur production d'une attestation d'achèvement des travaux et du coût de revient définitif de l'opération;

b) l'imputation de la dépense globale de 265 000 € sur les crédits disponibles au budget 2016 et prochains documents budgétaires (fonction 552 – nature 20421 – activité HP01- prog 566 – AP 0117) dont le disponible avant la présente Commission est de 7 000 800 €.

c) le droit de réservation de 10 % du nombre de logements dont le calcul final se fera sur la base du volume global de logements ayant fait l'objet d'une délibération accordant une garantie d'emprunt de l'Eurométropole de Strasbourg durant l'année 2016,

autorise

le Président, ou son-sa représentant-e à signer toute convention avec la SA d'HLM Nouveau Logis de l'Est en exécution de la présente délibération (la convention de réservation de logements locatifs sociaux en contrepartie de la garantie des emprunts n'est pas opposable à la Caisse des dépôts et consignations en cas de mise en jeu de la garantie).

**Adopté le 29 janvier 2016
par la Commission permanente (Bureau) du
Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité
préfectoral Le 1 février 2016
et affichage au Centre Administratif le 01/02/16**

Bailleur : NOUVEAU LOGIS DE L'EST

Numéro de référence

2014009

Contact:

Tél:

Vente en l'état futur d'achèvement	Nombre de Logements	Opération:	
	48	Identification	
		Commune	Hoenheim
		Quartier	
		Numéro	
		Adresse	Ried

Financement droit commun			Demande de subvention	■	Garantie d'emprunt	■
Type	Nombre Logements	Subvention Eurométropole	Organisme prêteur:			
PLUS	43	215 000,00 €	Collecteur GIC			
PLAI	5	45 000,00 €	CDC			
Grand Logement	2	5 000,00 €				
Total subventions Eurométropole :		265 000,000 €				

Description de l'opération	
Performance énergétique:	
Chauffage:	Collectif type: Chauffage urbain

Détail de l'opération								
Type de logements	Nombre de logements	SH moyenne (m²)	SU moyenne (m²)	Acomptes sur charges (€/mois)	Loyer mensuel prévisionnel PLUS(SU)	Loyer mensuel prévisionnel PLAI(SU)		
T2	18	44,90	48,22	60,00 €	302,34 €	266,66 €		
T3	20	63,92	67,89	80,00 €	425,67 €	375,43 €		
T4	8	77,81	81,74	100,00 €	512,51 €	452,02 €		
T5	2	93,57	98,07	120,00 €	614,90 €	542,33 €		
Total	48	2 896,22	3 075,82					
Nombre de logements adaptés au handicap:		0		Loyer mensuel au m²:				
Nombre de grands logements		2		PLAI				5,53 €
Détail des postes de charges:				PLUS				6,27 €
fourniture d'eau froide (EF + ECS), électricité partie commune, entretien ascenseur, entretien parties communes, entretien voies/espaces verts, chauffage collectif, Manipulation poubelles								

Ratios				
Charges immobilières	41 152,81 €	/ logement	prix au m² de SH	2 267,30 €
Cout des travaux	92 205,81 €	/ logement	prix au m² de SU	2 134,91 €
Prestations intellectuelles	3 445,33 €	/ logement	prix au m² de SC	

Plan de financement (€ TTC)			
DEPENSES		RECETTES	
Charges immobilières	1 975 335,00 €	30,08%	Subventions
Cout des travaux	4 425 879,00 €	67,40%	ETAT
Prestations intellectuelles	165 376,00 €	2,52%	Surcharge Foncière
			PLAI
			Eurométropole
			PLUS
			PLAI
			Grand Logement
			Collecteur
			Surcharge Foncière
			Collecteur 1%
			Emprunts
			Prêt PLUS Foncier
			Prêt PLUS Construction
			Prêt PLAI Foncier
			Prêt PLAI Construction
			Prêt collecteur 1%
			Fonds propres
Total	6 566 590,00 €	100,00%	Total
			418 000,00 €
			6,37%
			35 000,00 €
			0,53%
			10 000,00 €
			0,15%
			25 000,00 €
			0,38%
			265 000,00 €
			4,04%
			215 000,00 €
			3,27%
			45 000,00 €
			0,69%
			5 000,00 €
			0,08%
			10 000,00 €
			0,15%
			108 000,00 €
			1,64%
			4 808 642,00 €
			73,23%
			1 694 096,00 €
			25,80%
			2 158 892,00 €
			32,88%
			151 696,00 €
			2,31%
			353 958,00 €
			5,39%
			450 000,00 €
			6,85%
			1 339 948,00 €
			20,41%
			6 566 590,00 €
			100,00%

Délibération de la Commission permanente
(Bureau) du Conseil de l'Eurométropole
de Strasbourg du vendredi 29 janvier 2016

SIBAR - ANRU 2015 :
Strasbourg (Meinau) / 70 à 78 Route de la Meinau - Opération de
résidentialisation de 100 logements.
Participation financière.

Cette opération de résidentialisation concerne 100 logements répartis en deux immeubles et s'inscrit dans le cadre de la convention ANRU Meinau.

L'attestation de non opposition relative à une déclaration préalable de travaux concernant la résidentialisation de ces immeubles a été délivrée le 15 septembre 2014.

Les caractéristiques de l'opération et son plan de financement sont joints en annexe (annexe n°1).

L'Eurométropole de Strasbourg est sollicitée pour l'attribution d'une participation financière inscrite dans la convention ANRU.

Il est proposé à la Commission Permanente (Bureau) d'accéder à la demande de participation financière du bailleur.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente (Bureau)
vu la délibération du Conseil CUS du 26 mai 2000 concernant
les aides financières du Programme Local de l'Habitat ;
vu l'article 2298 du Code civil ;
vu les articles L 2252-1 et 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;
vu les articles L 5111-4 et L 5215-1 et suivants
du Code général des collectivités territoriales ;
vu la décision de financement de l'Etat en date du 15 juillet 2015 ;
après en avoir délibéré

approuve

- pour l'opération de résidentialisation de 100 logements, située à Strasbourg (Meinau) / 70 à 78 Route de la Meinau:

- le versement à la SIBAR d'une participation eurométropolitaine d'un montant total de 37 895,10 € au titre des travaux de résidentialisation.

décide

- pour l'opération de résidentialisation de 100 logements, située à Strasbourg (Meinau) / 70 à 78 Route de la Meinau:

a) des modalités de versement de la subvention de 37 895,10 € :

- 50% à l'ouverture du chantier sur production d'une attestation de démarrage des travaux,*
- 30% par appels de fonds en fonction de l'avancement des travaux,*
- le solde à la clôture du chantier sur production d'une attestation d'achèvement des travaux et du coût de revient définitif de l'opération;*

b) l'imputation de la dépense globale de 37 895,10 € sur les crédits disponibles au budget 2016 et prochains documents budgétaires (fonction 552 – nature 20421 – activité HP01-prog 567 – AP 06/117) dont le disponible avant la présente Commission Permanente (Bureau) est de 745 500 € ;

autorise

le Président, ou son-sa représentant-e à exécuter la présente délibération et à signer toute convention avec la Sibar en application de la présente délibération.

**Adopté le 29 janvier 2016
par la Commission permanente (Bureau) du
Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité
préfectoral Le 1 février 2016
et affichage au Centre Administratif le 01/02/16**

Bailleur : SIBAR

Numéro de référence

2015137

Contact:

Tél:

RESID	Nombre de Logements	100		Opération:	
			Identification		
			Commune	Strasbourg	
			Quartier	Meinau	
			Numéro	70 à 78	
		Adresse	Route de la Meinau		

Financement ANRU			Demande de subvention <input checked="" type="checkbox"/>	Garantie d'emprunt
Type	Nombre Logements	Subvention CUS	Organisme prêteur:	
Résidentialisé		37 895 €		
Total subventions CUS :		37 895,00 €		

Description de l'opération	
Performance énergétique:	
Chauffage:	- type: <input type="text"/>

Détail de l'opération									
Type de logements	Nombre de logements	SH moyenne (m²)	SU moyenne (m²)	Acomptes sur charges (€/mois)	Loyer mensuel prévisionnel PALULOS(SU)				
T1	16	30			Erreur				
T2	32	45							
T3	34	57							
T4	18	68							
Total	100	5 082,00	-						
Loyer mensuel au m²:									
Nombre de logements adaptés au handicap:			0						
Nombre de grands logements			0						
Détail des postes de charges:									

Ratios			
			prix au m² de SH
			prix au m² de SU
			prix au m² de SC

Plan de financement (€ TTC)					
DEPENSES			RECETTES		
Charge immobilière	297 062 €	78%	Subventions	299 372 €	60,00%
			ETAT	189 476 €	50,00%
Coût des travaux	8 810 €	2%	Eurométropole	37 895,00 €	10,00%
Prestations intellectuelles	73 079 €	19%	Résidentialisés	37 895,00 €	10,00%
			CD67	37 895,00 €	
			Région	34 106,00 €	
			Emprunts	- €	0,00%
			Fonds propres	79 579 €	21,00%
Total	378 951,00	100,00%	Total	378 951,00 €	81,00%

Observations:
Les travaux de résidentialisation portent sur: remise en état des locaux poubelles, pose de l'ensemble des clotures en limite de résidentialisation reprise de la voirie et du parking fourniture et pose de nouveaux mobiliers urbains (barrières, poubelles) installation d'un nouveau réseau d'éclairage,

Délibération de la Commission permanente (Bureau) du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du vendredi 29 janvier 2016

Projets sur l'espace public :

- **Programme 2016 : voirie, signalisation statique et dynamique, ouvrages d'art, eau et assainissement.**
- **Etudes et travaux.**
- **Désignation.**

Le programme 2016 voirie, signalisation statique et dynamique, ouvrages d'art, eau et assainissement a été établi après une phase d'instruction avec tous les maires de l'Eurométropole de Strasbourg

Le dernier relevé visuel effectué en 2014 a conclu à un bon état qualitatif global du réseau viaire. Fort de ce constat, et compte tenu des contraintes financières accrues résultant de la diminution des dotations de l'Etat, l'arbitrage de l'enveloppe consacrée à ce programme est de 14 M€ pour l'année 2016.

Sur la base de ce montant, les crédits sont ventilés de la manière suivante :

- 1,8 M€ réservés pour la réfection d'ouvrages d'art.
- 0,8 M€ prévus pour l'entretien des voiries dans les ZA et ZI.
- 11,4 M€ répartis entre les opérations d'intérêt local (T1/T2) pour 5,7 M€ et d'intérêt métropolitain (T3) pour 5,7 M€ également.

Les opérations du programme 2016 sont mentionnées dans les listes jointes en annexe qui détaillent les différents projets :

- annexe 1 : projets pour la Ville de Strasbourg,
- annexe 2 : projets pour les autres communes,
- annexe 3 : projets renouvellement urbain – ANRU.

Les projets sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage de l'Eurométropole de Strasbourg.

La maîtrise d'œuvre est assurée soit en interne par les services métropolitains avec éventuellement une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, soit en externe par des bureaux d'études privés.

Les montants délibérés sont établis en référence aux indices valeur janvier 2016.

Il est précisé que la présente délibération n'inclut pas les opérations d'entretien significatif (gros entretien) dont la programmation est arrêtée début 2016, ni les travaux d'entretien courant ou les interventions ponctuelles d'urgence liées à la mise en sécurité qui sont réalisées tout au long de l'année.

Dans le cadre des études et pour des raisons opérationnelles, il est prévu, dans certains cas, des groupements de commandes entre l'Eurométropole de Strasbourg et la Ville de Strasbourg (coordonnateur Eurométropole de Strasbourg). Les projets concernés sont mentionnés dans la convention jointe en annexe 4.

Conformément à l'article 74 du code des marchés publics, la présente délibération désigne les élus appelés à siéger aux jurys ou commissions d'appel d'offres composées en jury pour les projets d'études dont les honoraires sont supérieurs à 209 000 € HT.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission permanente (Bureau)
après avis des conseils municipaux des communes concernées
après en avoir délibéré
approuve*

- *le lancement des études et la réalisation des travaux des opérations prévues en 2016 telles que mentionnées :*
 - *en annexe 1 : projets voirie et équipements (ouvrages d'art, signalisation statique et dynamique, eau, assainissement pour la Ville de Strasbourg,*
 - *en annexe 2 : projets voirie et équipements (ouvrages d'art, signalisation statique et dynamique) eau, assainissement pour les autres communes de l'Eurométropole de Strasbourg,*
 - *en annexe 3 : projets renouvellement urbain – ANRU ;*
- *la constitution de groupements de commandes entre l'Eurométropole de Strasbourg et la Ville de Strasbourg (Coordonnateur Eurométropole de Strasbourg) pour les études des projets mentionnés dans la convention de groupement de commandes jointe en annexe 4 ;*

autorise

le Président ou son-sa représentant-e :

- *à mettre en concurrence les prestations de maîtrise d'œuvre, les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage, les travaux, ainsi que les prestations de coordination "Santé-Sécurité", et à signer les marchés y afférents ;*
- *à solliciter pour les projets eau et assainissement :*
 - *l'occupation temporaire du terrain,*
 - *l'instauration de servitudes de passage et d'occupation permanente du sous-sol ;*

- à signer toutes les conventions ou documents d'urbanisme (demande de déclaration préalable, permis de construire, permis de démolir...) qui pourraient être nécessaires à la réalisation de ces projets ;
- à organiser ou à solliciter l'organisation, par les services de l'Etat, des procédures nécessaires au déroulement des enquêtes préalables et à l'obtention des autorisations administratives ou d'utilité publique ;
- à solliciter les différents partenaires et à signer tous documents en application des procédures administratives et environnementales réglementaires ;
- à solliciter toute subvention et à signer les conventions correspondantes pour la réalisation de ces opérations (Europe, Etat, Région, Département, ou autres organismes publics ou privés) ;
- à signer la convention prévoyant des groupements de commandes entre l'Eurométropole de Strasbourg et la Ville de Strasbourg (Coordonnateur Eurométropole de Strasbourg) conformément à l'article 8 du Code des Marchés Publics (annexe 4) ;

désigne

5 élus titulaires et 5 élus suppléants pour siéger aux jurys ou commissions d'appel d'offres composées en Jury, appelés à donner l'avis préalable au choix des maîtres d'œuvre dont les honoraires sont supérieurs à 209 000 € HT (article 74 du code des Marchés publics).

1) Ville de Strasbourg

<i>Membres titulaires</i>
<i>Christel KOHLER</i>
<i>Chantal CUTAJAR</i>
<i>Alain JUND</i>
<i>Anne-Pernelle RICHARDOT</i>
<i>Thomas REMOND</i>

<i>Membres suppléants</i>
<i>Michaël SCHMIDT</i>
<i>Jean-Baptiste GERNET</i>
<i>Eric SCHULTZ</i>
<i>Michèle SEILER</i>
<i>Thierry ROOS</i>

2) Communes de l'Eurométropole de Strasbourg

<i>Membres titulaires</i>
<i>Jean-Marie KUTNER</i>
<i>Béatrice BULOUE</i>

<i>Brigitte LENTZ-KIEHL</i>
<i>Eddie ERB</i>
<i>Pia IMBS</i>

<i>Membres suppléants</i>
<i>Vincent DEBES</i>
<i>Georges SCHULER</i>
<i>Catherine GRAEF-ECKERT</i>
<i>Bernard EGLES</i>
<i>Edith ROZANT</i>

décide

- *d'imputer les dépenses sur les crédits d'investissement du budget général de l'Eurométropole et des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement inscrits sous CRB PE00- PE10 et PE20.*

**Adopté le 29 janvier 2016
par la Commission permanente (Bureau) du
Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité
préfectoral Le 1 février 2016
et affichage au Centre Administratif le 01/02/16**

ANNEXE 1 : LISTE DES PROJETS STRASBOURG

BOURSE ESPLANADE KRUTENAU

Opération	2014BOU4145BT2	BOURSE ESPLANADE KRUTENAU		Suite Etudes & Travaux		1	
Site projet	AMENAGEMENT DE SECURITE (Secteur rues de Boston / Londres / Stuttgart,...)						
Tronçon/Tranche	2/2	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	270 000 €		MOE	Interne	Tableau	T1	AMO non
							TTC
voirie & équipements	Amélioration qualité		Zone 30	Réaménagement	Trx en faible profondeur	Type marché	Mapa
							120 000 €
Total délibéré EMS :							120 000 €
Opération	2007BOU3025ATR	BOURSE ESPLANADE KRUTENAU		Etudes & travaux		2	
Site projet	RUES FRITZ / JANET						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	240 000 €		MOE	Interne	AMO	non	
							TTC
Eau	Etat entretien réseau		Conduite/Branchements	Pose	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa
							240 000 €
Total délibéré EMS :							240 000 €
Opération	2007BOU2581ATR	BOURSE ESPLANADE KRUTENAU		Etudes & Travaux		3	
Site projet	RUES DE LUCERNE / BIENNE / LAUSANNE / GENEVE						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	240 000 €		MOE	Externe	AMO	non	
							TTC
Assainissement	Etat entretien réseau		Collecteur/Branchement	Pose	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa
							240 000 €
Total délibéré EMS :							240 000 €
Opération	2015BOU4523ATR	BOURSE ESPLANADE KRUTENAU		Etudes & Travaux		4	
Site projet	QUAI FUSTEL DE COULANGES						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	120 000 €		MOE	Interne	AMO	non	
							TTC
Assainissement	Etat entretien réseau		Collecteur/Branchement	Réhabilitation	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa
							120 000 €
Total délibéré EMS :							120 000 €
Opération	2012BOU3778BT2	BOURSE ESPLANADE KRUTENAU		Etudes & Travaux		5	
Site projet	QUAI ET RUE DES BATELIERS						
Tronçon/Tranche	2/2	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	730 000 €		MOE	Interne	AMO	non	
							TTC
Eau	Etat entretien réseau		Conduite/Branchements	Remplacement	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa
							200 000 €
Total délibéré EMS :							200 000 €
Opération	2009BOU3395ATR	BOURSE ESPLANADE KRUTENAU		Etudes & Travaux		6	
Site projet	PONT SAINT - GUILLAUME (y compris encorbellement Bateliers)						
Tronçon/Tranche	2/2	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	650 000 €		MOE	Externe	AMO	non	
							TTC
voirie & équipements	Etat d'entretien		Pont	Réhabilitation	Trx en profondeur	Type marché	Mapa
							80 000 €
Total délibéré EMS :							80 000 €

CENTRE

Opération	2015CEN4379Atr	CENTRE		Etudes & Travaux		7	
Site projet	RUE THOMANN						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Rue du Noyer	Fin	Rue Marbach		
Mt Total Prévisionnel	70 000 €		MOE	Interne	Tableau	T1	AMO non
							TTC
voirie & équipements	Etat d'entretien		Voie desserte	Réaménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa
							70 000 €
Total délibéré EMS :							70 000 €
Opération	2015CEN4550BT1	CENTRE		Etudes & Travaux		8	
Site projet	RUES DES JUIFS / PARCHEMIN						
Tronçon/Tranche	1/3	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	1 170 000 €		MOE	Externe	Tableau	T1	AMO non
							TTC
voirie & équipements	Fonctionnement modifié		Voie desserte	Réaménagement complet	Trx en profondeur	Type marché	Mapa
							190 000 €
Total délibéré EMS :							190 000 €
Opération	2015CEN4505BT1	CENTRE		Etudes & Travaux		9	
Site projet	ABORDS DU TRIBUNAL						
Tronçon/Tranche	1/2	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	900 000 €		MOE	Externe	Tableau	T3	AMO oui
							TTC
voirie & équipements	Etat d'entretien		Place/Placette/Parvis	Réaménagement complet	Trx en profondeur	Type marché	Mapa
							90 000 €
Total délibéré EMS :							90 000 €

Opération	2013CEN3951ATR	CENTRE		Etudes & Travaux		10	
Site projet	RUE DE L'EGLISE ROUGE						
Tronçon/Tranche	1/2	Début	Rue Jacques Kablé	Fin	Pont de l'Eglise Rouge		
Mt Total Prévisionnel	200 000 €		MOE	Externe	AMO	non	
							TTC
voirie & équipements	Fonctionnement modifié	Voie distribution	Réaménagement partiel	Trx en profondeur	Type marché	Mapa	20 000 €
							Total délibéré EMS : 20 000 €
Opération	2015CEN4525ATR	CENTRE		Etudes & Travaux		11	
Site projet	RUE HECKLER						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	105 000 €		MOE	Interne	AMO	non	
							TTC
Eau	Etat Entretien réseau	Conduite/Branchements	Pose	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa	105 000 €
							Total délibéré EMS : 105 000 €
Opération	2015CEN4530ATR	CENTRE		Etudes & Travaux		12	
Site projet	RUE JEAN HULTZ						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	105 000 €		MOE	Interne	AMO	non	
							TTC
Eau	Etat Entretien réseau	Conduite/Branchements	Pose	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa	105 000 €
							Total délibéré EMS : 105 000 €
Opération	2007CEN3027ATR	CENTRE		Etudes & Travaux		13	
Site projet	RUE DU FOSSE DES TREIZE						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	290 000 €		MOE	Interne	AMO	non	
							TTC
Eau	Etat Entretien réseau	Conduite/Branchements	Pose	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa	290 000 €
							Total délibéré EMS : 290 000 €
Opération	2015CEN4526ATR	CENTRE		Etudes & Travaux		14	
Site projet	BOULEVARD OHMACHT						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	70 000 €		MOE	Interne	AMO	non	
							TTC
Assainissement	Etat entretien réseau	Collecteur/Branchement	Réhabilitation	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa	70 000 €
							Total délibéré EMS : 70 000 €
Opération	2015CEN4527ATR	CENTRE		Etudes & Travaux		15	
Site projet	RUES DU GENERAL FRERE / SAINT - ARBOGAST / SAINT - LEON						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	120 000 €		MOE	Interne	AMO	non	
							TTC
Assainissement	Etat entretien réseau	Collecteur/Branchement	Réhabilitation	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa	120 000 €
							Total délibéré EMS : 120 000 €
Opération	2007CEN3127ATR	CENTRE		Etudes & Travaux		16	
Site projet	RUES SELLENICK / SCHWENDI / STRAUSS DURKHEIM						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	210 000 €		MOE	Interne	AMO	non	
							TTC
Assainissement	Etat entretien réseau	Collecteur/Branchement	Réhabilitation	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa	210 000 €
							Total délibéré EMS : 210 000 €
Opération	2013CEN4060BT2	CENTRE		Suite Etudes & Travaux		17	
Site projet	RUES DE PHALSBOURG / SELLENICK (Palais des Fêtes)						
Tronçon/Tranche	2/2	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	500 000 €		MOE	Interne	AMO	non	
							TTC
Eau	Etat entretien réseau	Conduite/Branchements	Réhabilitation	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa	60 000 €
							Total délibéré EMS : 60 000 €
Opération	2015CEN4531ATR	CENTRE		Etudes & Travaux		18	
Site projet	RUE DE LA FORET NOIRE						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Rue Fischart	Fin	Place Sébastien Brant		
Mt Total Prévisionnel	120 000 €		MOE	Interne	AMO	non	
							TTC
Eau	Etat entretien réseau	Conduite/Branchements	Pose	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa	120 000 €
							Total délibéré EMS : 120 000 €
Opération	2014CEN4224BT2	CENTRE		Etudes & Travaux		19	
Site projet	QUAI KOCH / PONT D AUVERGNE / RUE WENCKER						
Tronçon/Tranche	2/2	Début	Localisé	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	225 000 €		MOE	Interne	AMO	non	
							TTC
Eau	Etat entretien réseau	Conduite/Branchements	Remplacement	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa	25 000 €
							Total délibéré EMS : 25 000 €

CRONENBOURG HAUTEPIERRE POTERIES

Opération	2013CRO3849BT2	CRONENBOURG HAUTEPIERRE POTERIES	Suite Etudes & Travaux	20
Site projet	RUE JACOB / PLACE MATHIEU ZELL			
<i>Tronçon/Tranche</i>	2/3	Début	Complet	Fin
<i>Mt Total Prévisionnel</i>	920 000 €	MOE	Externe	Tableau
			T1	AMO non
				TTC
voirie & équipements	Etat d'entretien	Voie distribution	Réaménagement	Trx en profondeur
				Type marché
				Mapa
				150 000 €
				Total délibéré EMS :
				150 000 €
Opération	2015CRO4381ATR	CRONENBOURG HAUTEPIERRE POTERIES	Etudes & Travaux	21
Site projet	RUE DE LA LICORNE			
<i>Tronçon/Tranche</i>	1/1	Début	Complet	Fin
<i>Mt Total Prévisionnel</i>	80 000 €	MOE	Interne	Tableau
			T1	AMO non
				TTC
voirie & équipements	Etat d'entretien	Voie desserte	1° Aménagement	Trx en profondeur
				Type marché
				Mapa
				80 000 €
				Total délibéré EMS :
				80 000 €
Opération	2015CRO4383ATR	CRONENBOURG HAUTEPIERRE POTERIES	Etudes & Travaux	22
Site projet	RUE DE LA VILLETTE trottoirs			
<i>Tronçon/Tranche</i>	1/1	Début	Rue de Hochfelden	Fin
<i>Mt Total Prévisionnel</i>	100 000 €	MOE	Interne	Tableau
			T1	AMO non
				TTC
voirie & équipements	Etat d'entretien	Trottoir voie desserte	Réaménagement	Trx en faible profondeur
				Type marché
				Mapa
				100 000 €
				Total délibéré EMS :
				100 000 €
Opération	2015CRO4476ATR	CRONENBOURG HAUTEPIERRE POTERIES	Etudes & Travaux	23
Site projet	ZA FORGES - RUE JEAN GIRAUDOUX			
<i>Tronçon/Tranche</i>	1/1	Début	Rue Charles Peguy	Fin
<i>Mt Total Prévisionnel</i>	60 000 €	MOE	Interne	AMO non
				TTC
voirie & équipements	Etat d'entretien	Trottoir voie liaison	Réaménagement	Trx en profondeur
				Type marché
				Mapa
				60 000 €
				Total délibéré EMS :
				60 000 €
Opération	2015CRO4511ATR	CRONENBOURG HAUTEPIERRE POTERIES	Etudes & Travaux	24
Site projet	RUE MARIE JEANNE DE LALANDE			
<i>Tronçon/Tranche</i>	1/1	Début	Rue Fresnel	Fin
<i>Mt Total Prévisionnel</i>	40 000 €	MOE	Interne	AMO non
				TTC
voirie & équipements	Piste cyclable	Voie desserte	Réaménagement	Trx en surface
				Type marché
				Mapa
				40 000 €
				Total délibéré EMS :
				40 000 €
Opération	2015CRO4532ATR	CRONENBOURG HAUTEPIERRE POTERIES	Etudes & Travaux	25
Site projet	RUE DE HEIDENBERG			
<i>Tronçon/Tranche</i>	1/1	Début	Complet	Fin
<i>Mt Total Prévisionnel</i>	180 000 €	MOE	Interne	AMO non
				TTC
Eau	Etat entretien réseau	Conduite/Branchements	Remplacement	Trx tranchée ouverte
				Type marché
				Mapa
				180 000 €
				Total délibéré EMS :
				180 000 €
Opération	2015CRO4533ATR	CRONENBOURG HAUTEPIERRE POTERIES	Etudes & Travaux	26
Site projet	RUE DU KRONTHAL			
<i>Tronçon/Tranche</i>	1/1	Début	Complet	Fin
<i>Mt Total Prévisionnel</i>	180 000 €	MOE	Interne	AMO non
				TTC
Eau	Etat entretien réseau	Conduite/Branchements	Remplacement	Trx tranchée ouverte
				Type marché
				Mapa
				180 000 €
				Total délibéré EMS :
				180 000 €
Opération	2013CRO3862BT2	CRONENBOURG HAUTEPIERRE POTERIES	Suite Etudes & Travaux	27
Site projet	ROUTE D'OVERHAUSBERGEN			
<i>Tronçon/Tranche</i>	2/2	Début	Rue Grimling	Fin
<i>Mt Total Prévisionnel</i>	850 000 €	MOE	Interne	AMO non
				TTC
Eau	Etat entretien réseau	Conduite/Branchements	Remplacement	Trx tranchée ouverte
				Type marché
				Mapa
				250 000 €
				Total délibéré EMS :
				250 000 €

GARE KLEBER

Opération	2006GAR2325BT2	GARE KLEBER	Suite Etudes & Travaux	28
Site projet	SECTEUR RUE MOLL			
<i>Tronçon/Tranche</i>	2/2	Début	Complet	Fin
<i>Mt Total Prévisionnel</i>	240 000 €	MOE	Interne	Tableau
			T1	AMO non
				TTC
voirie & équipements	Fonctionnement modifié	Voie distribution	Réaménagement complet	Trx en profondeur
				Type marché
				Mapa
				50 000 €
				Total délibéré EMS :
				50 000 €

Opération	2015GAR4534ATR	GARE KLEBER		Etudes & Travaux		29	
Site projet	RUES DE FOUDAY / BAN DE LA ROCHE / HOHWALD / URMATT / SAALES / SPESBOURG						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	340 000 €		MOE	Externe	AMO	non	
							TTC
Assainissement	Etat entretien réseau	Collecteur/Branchement	Réhabilitation	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa	340 000 €
Total délibéré EMS :							340 000 €

Opération	2015GAR4536ATR	GARE KLEBER		Etudes & Travaux		30	
Site projet	QUAI TURCKHEIM						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	100 000 €		MOE	Interne	AMO	non	
							TTC
Assainissement	Etat entretien réseau	Collecteur/Branchement	Réhabilitation	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa	100 000 €
Total délibéré EMS :							100 000 €

KOENIGSHOFFEN MONTAGNE VERTE ELSAU

Opération	2015KOE4387BT1	KOENIGSHOFFEN MONTAGNE VERTE ELSAU		Etudes & Travaux		31	
Site projet	RUE DES PEAUSSERIES (éco quartier Lingolsheim)						
Tronçon/Tranche	1/2	Début	Eco quartier Lingolsheim	Fin	Route de Schirmeck		
Mt Total Prévisionnel	660 000 €		MOE	Interne	Tableau	T3	AMO non
							TTC
voirie & équipements	Coordination au projet	Carrefour à feux	Réaménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa	235 000 €
Assainissement	Etat entretien réseau	Collecteur/Branchement	Réhabilitation	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa	110 000 €
Total délibéré EMS :							345 000 €

Opération	2013KOE4054ATR	KOENIGSHOFFEN MONTAGNE VERTE ELSAU		Etudes & Travaux		32	
Site projet	ENTREE KOENIGSHOFFEN Ilot 1						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Ilot 1 route des Romains	Fin	Ilot 1 route des Romains		
Mt Total Prévisionnel	700 000 €		MOE	Interne	AMO	non	
							TTC
voirie & équipements	Création	Voie desserte	1° Aménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa	470 000 €
Eau	Etat entretien réseau	Conduite/Branchements	Pose	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa	130 000 €
Assainissement	Etat entretien réseau	Collecteur/Branchement	Pose	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa	100 000 €
Total délibéré EMS :							700 000 €

Opération	2015KOE4473BT1	KOENIGSHOFFEN MONTAGNE VERTE ELSAU		Etudes & Travaux		33	
Site projet	PLACE DES ROMAINS / RUE OVIDE						
Tronçon/Tranche	1/3	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	855 000 €		MOE	Externe	Tableau	T1	AMO non
							TTC
voirie & équipements	Etat d'entretien	Voie desserte	Réaménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa	250 000 €
Total délibéré EMS :							250 000 €

Opération	2009KOE3354BT2	KOENIGSHOFFEN MONTAGNE VERTE ELSAU		Suite Etudes & Travaux		34	
Site projet	PASSERELLE KUPPERHAMMER						
Tronçon/Tranche	2/2	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	280 000 €		MOE	Externe	AMO	non	
							TTC
voirie & équipements	Etat d'entretien	Passerelle	Réhabilitation	Trx en profondeur	Type marché	Mapa	65 000 €
Total délibéré EMS :							65 000 €

Opération	2015KOE4539ATR	KOENIGSHOFFEN MONTAGNE VERTE ELSAU		Etudes & Travaux		35	
Site projet	RUE DU SCHNOKELOCH						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Rue Gruber	Fin	Pont du Mulbach		
Mt Total Prévisionnel	240 000 €		MOE	Interne	AMO	non	
							TTC
Eau	Etat entretien réseau	Conduite/Branchements	Pose	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa	240 000 €
Total délibéré EMS :							240 000 €

Opération	2006KOE2595ATR	KOENIGSHOFFEN MONTAGNE VERTE ELSAU		Etudes & Travaux		36	
Site projet	RUES SPEICH / UMBRICHT						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	260 000 €		MOE	Interne	AMO	non	
							TTC
Eau	Etat entretien réseau	Conduite/Branchements	Pose	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa	260 000 €
Total délibéré EMS :							260 000 €

Opération	2015KOE4538ATR	KOENIGSHOFFEN MONTAGNE VERTE ELSAU		Etudes & Travaux		37	
Site projet	RUES MURILO / VAN EYCK						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	130 000 €		MOE	Externe	AMO	non	
							TTC
Assainissement	Etat entretien réseau	Collecteur/Branchement	Réhabilitation	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa	130 000 €
Total délibéré EMS :							130 000 €

Opération	2004KOE1566ATR	KOENIGSHOFFEN MONTAGNE VERTE ELSAU	Etudes & Travaux	38
Site projet	ROUTE DE SCHIRMECK			
<i>Tronçon/Tranche</i>	1/1	<i>Début</i> Complet	<i>Fin</i> Complet	
<i>Mt Total Prévisionnel</i>	110 000 €	MOE	Interne	AMO non
				TTC
Assainissement	Etat entretien réseau	Collecteur/Branchement	Réhabilitation	Trx tranchée ouverte
				Type marché Mapa
				110 000 €
				Total délibéré EMS : 110 000 €

MEINAU PLAINE DES BOUCHERS

Opération	2013MEI3873BT2	MEINAU PLAINE DES BOUCHERS	Suite Etudes & Travaux	39
Site projet	RUE DE TOURAINE			
<i>Tronçon/Tranche</i>	2/2	<i>Début</i> Complet	<i>Fin</i> Complet	
<i>Mt Total Prévisionnel</i>	350 000 €	MOE	Externe	Tableau T1 AMO non
				TTC
voirie & équipements	Etat d'entretien	Voie desserte	Réaménagement	Trx en profondeur
				Type marché Mapa
				100 000 €
				Total délibéré EMS : 100 000 €

Opération	2013MEI3874BT2	MEINAU PLAINE DES BOUCHERS	Suite Etudes & Travaux	40
Site projet	AMENAGEMENT SECTEUR RUES DES SARCELLES / BERGERONNETTES / COURLIS, ...(études)			
<i>Tronçon/Tranche</i>	2/6	<i>Début</i> Complet	<i>Fin</i> Complet	
<i>Mt Total Prévisionnel</i>	1 630 000 €	MOE	Externe	Tableau T1 AMO non
				TTC
voirie & équipements	Etat d'entretien	Voie distribution	Réaménagement	Trx en profondeur
				Type marché Mapa
				160 000 €
				Total délibéré EMS : 160 000 €

Opération	2013MEI3836ATR	MEINAU PLAINE DES BOUCHERS	Etudes & Travaux	41
Site projet	RUE DE LA MONTAGNE VERTE			
<i>Tronçon/Tranche</i>	2/2	<i>Début</i>	<i>Fin</i>	
<i>Mt Total Prévisionnel</i>	2 000 000 €	MOE	Interne	Tableau T3 AMO non
				TTC
voirie & équipements	Etat d'entretien	Voie distribution	Réaménagement	Trx en profondeur
				Type marché Mapa
				400 000 €
				Total délibéré EMS : 400 000 €

Opération	2015MEI4548ATR	MEINAU PLAINE DES BOUCHERS	Etudes & Travaux	42
Site projet	RUE DU HEYRITZ			
<i>Tronçon/Tranche</i>	1/1	<i>Début</i> Complet	<i>Fin</i> Complet	
<i>Mt Total Prévisionnel</i>	130 000 €	MOE	Interne	AMO non
				TTC
Assainissement	Etat entretien réseau	Collecteur/Branchement	Pose	Trx tranchée ouverte
				Type marché Mapa
				130 000 €
				Total délibéré EMS : 130 000 €

NEUDORF PORT DU RHIN

Opération	2015NDF4389ATR	NEUDORF PORT DU RHIN	Etudes & Travaux	43
Site projet	RUE DE LIEPVRE			
<i>Tronçon/Tranche</i>	1/1	<i>Début</i> Avenue du Rhin	<i>Fin</i> Rue de Metzeral	
<i>Mt Total Prévisionnel</i>	108 000 €	MOE	Externe	Tableau T1 AMO non
				TTC
voirie & équipements	Etat d'entretien	Voie desserte	Réaménagement	Trx en profondeur
				Type marché Mapa
				108 000 €
				Total délibéré EMS : 108 000 €

Opération	2015NDF4390BEI	NEUDORF PORT DU RHIN	Etudes Globales	44
Site projet	RUE DE SOULTZ			
<i>Tronçon/Tranche</i>	1/4	<i>Début</i> Rue Aristide Briand	<i>Fin</i> Pont Snef	
<i>Mt Total Prévisionnel</i>	1 450 000 €	MOE	Externe	Tableau T1 AMO non
				TTC
voirie & équipements	Etat d'entretien	Voie desserte	Réaménagement	Trx en profondeur
				Type marché Mapa
				80 000 €
				Total délibéré EMS : 80 000 €

Opération	2015NDF4391ATR	NEUDORF PORT DU RHIN	Etudes & Travaux	45
Site projet	LIAISON CHARITE / SAINTE THERESE (accompagnement des constructions des bâtiments)			
<i>Tronçon/Tranche</i>	1/1	<i>Début</i> Complet	<i>Fin</i> Complet	
<i>Mt Total Prévisionnel</i>	90 000 €	MOE	Externe	Tableau T3 AMO non
				TTC
voirie & équipements	Etat d'entretien	Voie desserte	Réaménagement	Trx en profondeur
				Type marché Mapa
				90 000 €
				Total délibéré EMS : 90 000 €

Opération	2015NDF4392ATR	NEUDORF PORT DU RHIN	Etudes & Travaux	46
Site projet	RUE DES CHATAIGNIERS (accompagnement ZAC)			
<i>Tronçon/Tranche</i>	1/1	<i>Début</i> Complet	<i>Fin</i> Complet	
<i>Mt Total Prévisionnel</i>	185 000 €	MOE	Externe	Tableau T3 AMO non
				TTC
voirie & équipements	Etat d'entretien	Voie desserte	Réaménagement	Trx en profondeur
				Type marché Mapa
				185 000 €
				Total délibéré EMS : 185 000 €

Opération	2013NDF3886BT2	NEUDORF PORT DU RHIN			Suite Etudes & Travaux			47
Site projet	RUE DE WATTWILLER							
<i>Tronçon/Tranche</i>	2/2	<i>Début</i>	Complet	<i>Fin</i>	Complet			
<i>Mt Total Prévisionnel</i>	630 000 €		<i>MOE</i>	Externe	<i>Tableau</i>	TI	<i>AMO</i>	non
								TTC
<i>voirie & équipements</i>	Etat d'entretien	Voie distribution	Réaménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa	216 000 €	
								Total délibéré EMS : 216 000 €
Opération	2015NDF4393ATR	NEUDORF PORT DU RHIN			Etudes & Travaux			48
Site projet	RUE DE PRAGUE							
<i>Tronçon/Tranche</i>	1/1	<i>Début</i>	Complet	<i>Fin</i>	Complet			
<i>Mt Total Prévisionnel</i>	200 000 €		<i>MOE</i>	Interne	<i>AMO</i>	non		
								TTC
<i>voirie & équipements</i>	Etat d'entretien	Voie distribution	Réaménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa	200 000 €	
								Total délibéré EMS : 200 000 €
Opération	2008NDF2666BT1	NEUDORF PORT DU RHIN			Etudes & Travaux			49
Site projet	PONT D'ANVERS							
<i>Tronçon/Tranche</i>	1/3	<i>Début</i>	Complet	<i>Fin</i>	Complet			
<i>Mt Total Prévisionnel</i>	2 850 000 €		<i>MOE</i>	Externe	<i>AMO</i>	non		
								TTC
<i>voirie & équipements</i>	Etat d'entretien	Pont	Réhabilitation	Trx en profondeur	Type marché	Mapa	1 360 000 €	
								Total délibéré EMS : 1 360 000 €
Opération	2012NDF3756BT2	NEUDORF PORT DU RHIN			Etudes & Travaux			50
Site projet	SECTEUR ILOT DU BOIS							
<i>Tronçon/Tranche</i>	2/2	<i>Début</i>	Complet	<i>Fin</i>	Complet			
<i>Mt Total Prévisionnel</i>	1 471 800 €		<i>MOE</i>	Externe	<i>AMO</i>	non		
								TTC
<i>voirie & équipements</i>	Coordination au projet	Voie liaison	Création	Trx en profondeur	Type marché	Mapa	361 800 €	
								Total délibéré EMS : 361 800 €
Opération	2007NDF3670BT2	NEUDORF PORT DU RHIN			Etudes & Travaux			51
Site projet	RUE DU BASSIN D'AUSTERLITZ							
<i>Tronçon/Tranche</i>	2/2	<i>Début</i>	Complet	<i>Fin</i>	Complet			
<i>Mt Total Prévisionnel</i>	5 000 000 €		<i>MOE</i>	Externe	<i>AMO</i>	non		
								TTC
<i>voirie & équipements</i>	Coordination au projet	Voie piétonne	Réaménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa	200 000 €	
								Total délibéré EMS : 200 000 €
Opération	2015NDF4543ATR	NEUDORF PORT DU RHIN			Etudes & Travaux			52
Site projet	RUE DE LA MENAGERIE							
<i>Tronçon/Tranche</i>	1/1	<i>Début</i>	Complet	<i>Fin</i>	Complet			
<i>Mt Total Prévisionnel</i>	270 000 €		<i>MOE</i>	Interne	<i>AMO</i>	non		
								TTC
<i>Eau</i>	Etat entretien réseau	Conduite/Branchements	Pose	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa	270 000 €	
								Total délibéré EMS : 270 000 €
Opération	2013NDF3089ATR	NEUDORF PORT DU RHIN			Etudes & Travaux			53
Site projet	RUES SAINT - ERHARDT / COLMAR / MULHOUSE							
<i>Tronçon/Tranche</i>	1/1	<i>Début</i>	Complet	<i>Fin</i>	Complet			
<i>Mt Total Prévisionnel</i>	280 000 €		<i>MOE</i>	Interne	<i>AMO</i>	non		
								TTC
<i>Eau</i>	Etat entretien réseau	Conduite/Branchements	Pose	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa	280 000 €	
								Total délibéré EMS : 280 000 €
Opération	2008NDF2848BT2	NEUDORF PORT DU RHIN			Etudes & Travaux			54
Site projet	SECTEUR DU GRAND COURONNE							
<i>Tronçon/Tranche</i>	2/2	<i>Début</i>	Complet	<i>Fin</i>	Complet			
<i>Mt Total Prévisionnel</i>	610 000 €		<i>MOE</i>	Interne	<i>AMO</i>	non		
								TTC
<i>Eau</i>	Etat entretien réseau	Conduite/Branchements	Pose	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa	250 000 €	
								Total délibéré EMS : 250 000 €
Opération	2015NDF4540ATR	NEUDORF PORT DU RHIN			Etudes & Travaux			55
Site projet	RUE SAINT - DIE							
<i>Tronçon/Tranche</i>	1/1	<i>Début</i>	Complet	<i>Fin</i>	Complet			
<i>Mt Total Prévisionnel</i>	250 000 €		<i>MOE</i>	Interne	<i>AMO</i>	non		
								TTC
<i>Assainissement</i>	Etat entretien réseau	Collecteur/Branchement	Réhabilitation	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa	250 000 €	
								Total délibéré EMS : 250 000 €
Opération	2015NDF4541ATR	NEUDORF PORT DU RHIN			Etudes & Travaux			56
Site projet	RUE DES PRES							
<i>Tronçon/Tranche</i>	1/1	<i>Début</i>	Complet	<i>Fin</i>	Complet			
<i>Mt Total Prévisionnel</i>	50 000 €		<i>MOE</i>	Interne	<i>AMO</i>	non		
								TTC
<i>Assainissement</i>	Etat entretien réseau	Collecteur/Branchement	Réhabilitation	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa	50 000 €	
								Total délibéré EMS : 50 000 €

Opération	2015NDF4542ATR	NEUDORF PORT DU RHIN		Etudes & Travaux		57	
Site projet	ROUTE DE ROHRSCOLLEN						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	360 000 €		MOE	Interne	AMO	non	
TTC							
Assainissement	Etat entretien réseau	Collecteur/Branchement	Pose	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa	360 000 €
Total délibéré EMS :							360 000 €

Opération	2004NDF1637ATR	NEUDORF PORT DU RHIN		Etudes & Travaux		58	
Site projet	RUES DES MOUETTES / GRAVIERES						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	130 000 €		MOE	Interne	AMO	non	
TTC							
Assainissement	Etat entretien réseau	Collecteur/Branchement	Réhabilitation	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa	130 000 €
Total délibéré EMS :							130 000 €

Opération	2007NDF3136ATR	NEUDORF PORT DU RHIN		Etudes & Travaux		59	
Site projet	RUES DE KEMBS / DU FOSSE RIEPBERG						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	200 000 €		MOE	Interne	AMO	non	
TTC							
Eau	Etat entretien réseau	Conduite/Branchements	Réhabilitation	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa	200 000 €
Total délibéré EMS :							200 000 €

Opération	2007NDF3032ATR	NEUDORF PORT DU RHIN		Etudes & Travaux		60	
Site projet	RUE DES COTTAGES						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	130 000 €		MOE	Interne	AMO	non	
TTC							
Eau	Etat entretien réseau	Conduite/Branchements	Réhabilitation	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa	130 000 €
Total délibéré EMS :							130 000 €

Opération	2007NDF3070ATR	NEUDORF PORT DU RHIN		Etudes & Travaux		61	
Site projet	RUE DU BASSIN DE L'INDUSTRIE						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	640 000 €		MOE	Interne	AMO	non	
TTC							
Assainissement	Etat entretien réseau	Collecteur/Branchement	Réhabilitation	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa	640 000 €
Total délibéré EMS :							640 000 €

NEUHOF STOCKFELD GANZAU

Opération	2015NHF4395BT1	NEUHOF STOCKFELD GANZAU		Etudes & Travaux		62	
Site projet	SECTEUR BATIMENT / SCHULTZENFELD / REUSS						
Tronçon/Tranche	1/3	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	690 000 €		MOE	Externe	Tableau	T1	AMO non
TTC							
voirie & équipements	Etat d'entretien	Voie desserte	Réaménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa	40 000 €
Total délibéré EMS :							40 000 €

Opération	2014NHF4223BT2	NEUHOF STOCKFELD GANZAU		Suite Etudes & Travaux		63	
Site projet	CHEMIN DU SCHULZENFELD côté Kammerhof						
Tronçon/Tranche	2/2	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	350 000 €		MOE	Interne	Tableau	T1	AMO non
TTC							
voirie & équipements	Etat d'entretien	Voie desserte	Réaménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa	180 000 €
Total délibéré EMS :							180 000 €

Opération	2010NHF3572BT2	NEUHOF STOCKFELD GANZAU		Suite Etudes & Travaux		64	
Site projet	LIAISON MARSCHALLHOF / SCHACH						
Tronçon/Tranche	2/3	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	345 000 €		MOE	Externe	Tableau	T1	AMO non
TTC							
voirie & équipements	Création	Voie desserte	Aménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa	50 000 €
Total délibéré EMS :							50 000 €

Opération	2015NHF4396BE1	NEUHOF STOCKFELD GANZAU		Etudes & Travaux		65	
Site projet	PISTE CYCLABLE PORT AUTONOME						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	930 000 €		MOE	/	Tableau	T3	AMO non
TTC							
voirie & équipements	Création	Piste Cyclable	1° Aménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa	930 000 €
Total délibéré EMS :							930 000 €

Opération	2015NHF4545ATR	NEUHOF STOCKFELD GANZAU		Etudes & Travaux		66	
Site projet	RUE DE LA GANZAU						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	N°150	Fin	Rue Saint - Igance		
Mt Total Prévisionnel	280 000 €		MOE	Interne	AMO	non	
TTC							
Eau	Etat entretien réseau	Conduite/Branchements	Pose	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa	280 000 €
Total délibéré EMS :							280 000 €

ORANGERIE CONSEIL DES XV

Opération	2013ORA4066BT1	ORANGERIE CONSEIL DES XV		Etudes & Travaux		67	
Site projet	RUES HERDER / TWINGER						
<i>Tronçon/Tranche</i>	1/2	<i>Début</i>	Rues Tauler / Daniel Hirtz	<i>Fin</i>	Rue Twinger		
<i>Mt Total Prévisionnel</i>	90 000 €		<i>MOE</i>	Interne	<i>Tableau</i>	T1	AMO non
TTC							
<i>voirie & équipements</i>	Etat d'entretien		Voie desserte	Travaux de Réfection		Trx en surface	Type marché Mapa
Total délibéré EMS :							30 000 €

Opération	2013ORA3845BT2	ORANGERIE CONSEIL DES XV		Suite Etudes & Travaux		68	
Site projet	RUES EDEL / KIRSTEIN / GUERIN						
<i>Tronçon/Tranche</i>	2/2	<i>Début</i>	Complet	<i>Fin</i>	Complet		
<i>Mt Total Prévisionnel</i>	470 000 €		<i>MOE</i>	Interne	<i>Tableau</i>	T1	AMO non
TTC							
<i>voirie & équipements</i>	Etat d'entretien		Voie desserte	Travaux de Réfection		Trx en faible profondeur	Type marché Mapa
Total délibéré EMS :							190 000 €

Opération	2007ORA2578ATR	ORANGERIE CONSEIL DES XV		Etudes & Travaux		69	
Site projet	RUE DE LA SOMME						
<i>Tronçon/Tranche</i>	1/1	<i>Début</i>	Complet	<i>Fin</i>	Complet		
<i>Mt Total Prévisionnel</i>	130 000 €		<i>MOE</i>	Externe		AMO	non
TTC							
<i>Eau</i>	Etat entretien réseau		Conduite/Branchements	Pose		Trx tranchée ouverte	Type marché Mapa
Total délibéré EMS :							130 000 €

Opération	2015ORA4554ATR	ORANGERIE CONSEIL DES XV		Etudes & Travaux		70	
Site projet	BOULEVARD DE L'ORANGERIE						
<i>Tronçon/Tranche</i>	1/1	<i>Début</i>	Complet	<i>Fin</i>	Complet		
<i>Mt Total Prévisionnel</i>	170 000 €		<i>MOE</i>	Interne		AMO	non
TTC							
<i>Eau</i>	Etat entretien réseau		Conduite/Branchements	Pose		Trx tranchée ouverte	Type marché Mapa
Total délibéré EMS :							170 000 €

Opération	2007ORA2589ATR	ORANGERIE CONSEIL DES XV		Etudes & Travaux		71	
Site projet	RUE DE VERDUN						
<i>Tronçon/Tranche</i>	1/1	<i>Début</i>	Complet	<i>Fin</i>	Complet		
<i>Mt Total Prévisionnel</i>	240 000 €		<i>MOE</i>	Interne		AMO	non
TTC							
<i>Eau</i>	Etat entretien réseau		Conduite/Branchements	Pose		Trx tranchée ouverte	Type marché Mapa
<i>Assainissement</i>	Etat entretien réseau		Collecteur/Branchement	Réhabilitation		Trx tranchée ouverte	Type marché Mapa
Total délibéré EMS :							240 000 €

Opération	2007ORA3126ATR	ORANGERIE CONSEIL DES XV		Etudes & Travaux		72	
Site projet	RUES DU GENERAL CONRAD / PANTALEON MURY / AUBRY ET RAU / PHILIPPE GRASS / BERNEGGER / CONSEIL DES XV						
<i>Tronçon/Tranche</i>	1/1	<i>Début</i>	Complet	<i>Fin</i>	Complet		
<i>Mt Total Prévisionnel</i>	340 000 €		<i>MOE</i>	Externe		AMO	non
TTC							
<i>Assainissement</i>	Etat entretien réseau		Collecteur/Branchement	Réhabilitation		Trx tranchée ouverte	Type marché Mapa
Total délibéré EMS :							340 000 €

Opération	2015ORA4552ATR	ORANGERIE CONSEIL DES XV		Etudes & Travaux		73	
Site projet	BOULEVARD D' ANVERS / SCHUMANN / BRAHMS / WALDTEUFEL						
<i>Tronçon/Tranche</i>	1/1	<i>Début</i>	Complet	<i>Fin</i>	Complet		
<i>Mt Total Prévisionnel</i>	200 000 €		<i>MOE</i>	Interne		AMO	non
TTC							
<i>Assainissement</i>	Etat entretien réseau		Collecteur/Branchement	Réhabilitation		Trx tranchée ouverte	Type marché Mapa
Total délibéré EMS :							220 000 €

Opération	2015ORA4546ATR	ORANGERIE CONSEIL DES XV		Etudes & Travaux		74	
Site projet	RUE BLESSIG / BOULEVARD DE LA VICTOIRE						
<i>Tronçon/Tranche</i>	1/1	<i>Début</i>	Complet	<i>Fin</i>	Complet		
<i>Mt Total Prévisionnel</i>	150 000 €		<i>MOE</i>	Interne		AMO	non
TTC							
<i>Eau</i>	Etat entretien réseau		Conduite/Branchements	Réhabilitation		Trx tranchée ouverte	Type marché Mapa
<i>Assainissement</i>	Etat entretien réseau		Collecteur/Branchement	Réhabilitation		Trx tranchée ouverte	Type marché Mapa
Total délibéré EMS :							150 000 €

ROBERTSAU WACKEN

Opération	2015ROB4474ATR	ROBERTSAU WACKEN		Etudes & Travaux		75	
Site projet	RUE ETTORE BUGATTI						
<i>Tronçon/Tranche</i>	1/1	<i>Début</i>	Complet	<i>Fin</i>	Complet		
<i>Mt Total Prévisionnel</i>	100 000 €		<i>MOE</i>	Interne	<i>Tableau</i>	T1	AMO non
TTC							
<i>voirie & équipements</i>	Etat d'entretien		Voie desserte	Réaménagement		Trx en profondeur	Type marché Mapa
Total délibéré EMS :							100 000 €

Opération	2015ROB4477ATR	ROBERTSAU WACKEN		Etudes & Travaux		76	
Site projet	RUE BOECKLIN liaison cyclable						
<i>Tronçon/Tranche</i>	1/1	<i>Début</i>	Lieu de l'Europe	<i>Fin</i>	Rue des Fleurs		
<i>Mt Total Prévisionnel</i>	50 000 €	<i>MOE</i>	Interne	<i>Tableau</i>	T1	<i>AMO</i>	non
							TTC
voirie & équipements	Création	Piste cyclable	1° Aménagement	Trx en faible profondeur	Type marché	Mapa	50 000 €
							Total délibéré EMS : 50 000 €
Opération	2012ROB3738ATR	ROBERTSAU WACKEN		Suite Etudes & Travaux		77	
Site projet	RUE DES SAULES						
<i>Tronçon/Tranche</i>	2/2	<i>Début</i>	Complet	<i>Fin</i>	Complet		
<i>Mt Total Prévisionnel</i>	70 000 €	<i>MOE</i>	Interne	<i>Tableau</i>	T1	<i>AMO</i>	non
							TTC
voirie & équipements	Etat d'entretien	Voie desserte	Réaménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa	10 000 €
							Total délibéré EMS : 10 000 €
Opération	2013ROB3931b2	ROBERTSAU WACKEN		Suite Etudes & Travaux		78	
Site projet	RUES DE PETERSGARTEN / SESSENHEIM y compris parking						
<i>Tronçon/Tranche</i>	2/2	<i>Début</i>	Complet	<i>Fin</i>	Complet		
<i>Mt Total Prévisionnel</i>	585 000 €	<i>MOE</i>	Externe	<i>Tableau</i>	T1	<i>AMO</i>	non
							TTC
voirie & équipements	Etat d'entretien	Voie desserte	Réaménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa	130 000 €
							Total délibéré EMS : 130 000 €
Opération	2004ROB1566BT1	ROBERTSAU WACKEN		Etudes & Travaux		79	
Site projet	ACCOMPAGNEMENT CONSULAT DE TURQUIE : QUAI JACOUTOT (chemin Goeb à Carpe Haute) / RUES TOREAU / CARPE HAUTE						
<i>Tronçon/Tranche</i>	1/2	<i>Début</i>	Allée Kastner	<i>Fin</i>	Chemin Goeb		
<i>Mt Total Prévisionnel</i>	2 160 000 €	<i>MOE</i>	Externe	<i>Tableau</i>	T3	<i>AMO</i>	non
							TTC
voirie & équipements	Coordination au projet	Voie desserte	Réaménagement complet	Trx en profondeur	Type marché	Mapa	700 000 €
							Total délibéré EMS : 700 000 €
Opération	2015ROB4562ATR	ROBERTSAU WACKEN		Etudes & Travaux		80	
Site projet	ROUTE DE LA WANTZENAU						
<i>Tronçon/Tranche</i>	1/1	<i>Début</i>	Rue Maechling	<i>Fin</i>	Chemin du Gollenfeld		
<i>Mt Total Prévisionnel</i>	650 000 €	<i>MOE</i>	Interne		<i>AMO</i>	non	
							TTC
Eau	Etat entretien réseau	Conduite/Branchements	Pose	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa	650 000 €
							Total délibéré EMS : 650 000 €
Opération	2015ROB4531ATR	ROBERTSAU WACKEN		Etudes & Travaux		81	
Site projet	RUE DU JASMIN						
<i>Tronçon/Tranche</i>	1/1	<i>Début</i>	Complet	<i>Fin</i>	Complet		
<i>Mt Total Prévisionnel</i>	100 000 €	<i>MOE</i>	Interne		<i>AMO</i>	non	
							TTC
Eau	Etat entretien réseau	Conduite/Branchements	Pose	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa	100 000 €
							Total délibéré EMS : 100 000 €
Opération	2013ROB3978ATR	ROBERTSAU WACKEN		Etudes & Travaux		82	
Site projet	SECTEUR ROMARIN						
<i>Tronçon/Tranche</i>	1/1	<i>Début</i>	Complet	<i>Fin</i>	Complet		
<i>Mt Total Prévisionnel</i>	200 000 €	<i>MOE</i>	Interne		<i>AMO</i>	non	
							TTC
Eau	Etat entretien réseau	Conduite/Branchements	Pose	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa	200 000 €
							Total délibéré EMS : 200 000 €
Opération	2015ROB4555ATR	ROBERTSAU WACKEN		Etudes & Travaux		83	
Site projet	RUES DU RAD / QUAI DES JONCS / GARDE FORESTIERS / GARDES CHAMPETRES						
<i>Tronçon/Tranche</i>	1/1	<i>Début</i>	Complet	<i>Fin</i>	Complet		
<i>Mt Total Prévisionnel</i>	440 000 €	<i>MOE</i>	Interne		<i>AMO</i>	non	
							TTC
Assainissement	Etat entretien réseau	Collecteur/Branchement	Réhabilitation	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa	440 000 €
							Total délibéré EMS : 440 000 €
Opération	2015ROB4557ATR	ROBERTSAU WACKEN		Etudes & Travaux		84	
Site projet	RUE DE LA THUR						
<i>Tronçon/Tranche</i>	1/1	<i>Début</i>	Complet	<i>Fin</i>	Complet		
<i>Mt Total Prévisionnel</i>	210 000 €	<i>MOE</i>	Interne		<i>AMO</i>	non	
							TTC
Assainissement	Etat entretien réseau	Collecteur/Branchement	Pose	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa	210 000 €
							Total délibéré EMS : 210 000 €
Opération	2015ROB4558ATR	ROBERTSAU WACKEN		Etudes & Travaux		85	
Site projet	RUES DE L'ABBEE WETTERLE / THOEPHILE SCHULER						
<i>Tronçon/Tranche</i>	1/1	<i>Début</i>	Complet	<i>Fin</i>	Complet		
<i>Mt Total Prévisionnel</i>	50 000 €	<i>MOE</i>	Interne		<i>AMO</i>	non	
							TTC
Assainissement	Etat entretien réseau	Collecteur/Branchement	Pose	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa	50 000 €
							Total délibéré EMS : 50 000 €

PLUSIEURS SECTEURS

Opération	2014CUS4146ATR	PLUSIEURS SECTEURS				Etudes & Travaux			86
Site projet	MISE EN ACCESSIBILITE DES QUARTIERS								
Tronçon/Tranche	1/1	<i>Début</i>	Localisé		<i>Fin</i>	Localisé			
Mt Total Prévisionnel	273 000 €	MOE	Externe		Tableau	T1	AMO	non	
voirie & équipements	Fonctionnement modifié	Trottoirs	Réaménagement	Trx en faible profondeur	Type marché	Mapa	TTC		
							Total délibéré EMS :	273 000 €	
Opération	2006CUS2099BT1	PLUSIEURS SECTEURS				Etudes & Travaux			87
Site projet	QUAIS SUD								
Tronçon/Tranche	1/4	<i>Début</i>	Quai du Maire Dietrich		<i>Fin</i>	Quai Finkwiller			
Mt Total Prévisionnel	2 410 000 €	MOE	Externe		Tableau	T3	AMO	non	
voirie & équipements	Amélioration qualité	Voie liaison	Réaménagement complet	Trx en profondeur	Type marché	Mapa	TTC		
Eau	Etat entretien réseau	Conduite/Branchements	Réhabilitation	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa	TTC		
Assainissement	100000	Etat entretien réseau	Collecteur/Branchement	Réhabilitation	Type marché	Mapa	TTC		
							Total délibéré EMS :	700 000 €	
Opération	2015CUS4480ATR	PLUSIEURS SECTEURS				Etudes & Travaux			88
Site projet	MISE AUX NORMES DES ARRETS DE BUS								
Tronçon/Tranche	1/1	<i>Début</i>	Localisé		<i>Fin</i>	Localisé			
Mt Total Prévisionnel	500 000 €	MOE	Externe			AMO	non		
voirie & équipements	Sécurité	Arrêt bus	1° Aménagement	Trx en faible profondeur	Type marché	Mapa	TTC		
							Total délibéré EMS :	500 000 €	
Opération	2015CUS4481ATR	PLUSIEURS SECTEURS				Etudes & Travaux			89
Site projet	TRAVAUX NECESSAIRES A L'AMELIORATION DU FONCTIONNEMENT RESEAU BUS								
Tronçon/Tranche	1/1	<i>Début</i>	Localisé		<i>Fin</i>	Localisé			
Mt Total Prévisionnel	700 000 €	MOE	Externe			AMO	non		
voirie & équipements	Amélioration qualité	Voie/Arrêt de Bus	Réaménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa	TTC		
							Total délibéré EMS :	700 000 €	
Opération	2014CUS4185BT2	MEINAU PLAINE DES BOUCHERS				Suite Etudes & Travaux			90
Site projet	ENTRETIEN DES ZONES D'ACTIVITES rue de Plaine des Bouchers, Maréchal Lefebvre)								
Tronçon/Tranche	2/2	<i>Début</i>			<i>Fin</i>				
Mt Total Prévisionnel	920 000 €	MOE	Interne			AMO	non		
voirie & équipements	Etat d'entretien	Voie distribution	Réaménagement	Trx en faible profondeur	Type marché	Mapa	TTC		
							Total délibéré EMS :	300 000 €	
Opération	2015CUS4493ATR	PLUSIEURS SECTEURS				Etudes & Travaux			91
Site projet	MISE EN CONFORMITE DES ZONES MIXTES								
Tronçon/Tranche	1/1	<i>Début</i>	Localisé		<i>Fin</i>	Localisé			
Mt Total Prévisionnel	100 000 €	MOE	Interne			AMO	non		
voirie & équipements	Sécurité	Zone 30	Réaménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa	TTC		
							Total délibéré EMS :	100 000 €	
Opération	2011CUS3673BT6	PLUSIEURS SECTEURS				Suite Etudes & Travaux			92
Site projet	ITINERAIRE STRUCTURANT PIETONS : rue du 22 Novembre								
Tronçon/Tranche	6/6	<i>Début</i>	Rue du Jeu des Enfants		<i>Fin</i>	Rue du Fossé des Tanneurs			
Mt Total Prévisionnel	2 550 000 €	MOE	Externe		Tableau	T3	AMO	non	
voirie & équipements	Création	Voie liaison	Réaménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa	TTC		
Eau	Etat entretien réseau	Conduite/Branchements	Pose	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa	TTC		
							Total délibéré EMS :	810 000 €	
Opération	2014CUS4259BT2	PLUSIEURS SECTEURS				Etudes & Travaux			93
Site projet	ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT AU SECTEUR WACKEN								
Tronçon/Tranche	2/5	<i>Début</i>	Complet		<i>Fin</i>	Complet			
Mt Total Prévisionnel	3 612 000 €	MOE	Interne			AMO	non		
voirie & équipements	Fonctionnement modifié	Voie desserte	Réaménagement complet	Trx en profondeur	Type marché	Mapa	TTC		
Eau	Etat entretien réseau	Conduite/Branchements	Pose	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa	TTC		
							Total délibéré EMS :	2 443 000 €	
Opération	2013CUS4047ATR	PLUSIEURS SECTEURS				Etudes & Travaux			94
Site projet	TRAVAUX POUR LA SUPPRESSION DES MANŒUVRES LORS DE LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES								
Tronçon/Tranche	5/5	<i>Début</i>	Localisé		<i>Fin</i>	Localisé			
Mt Total Prévisionnel	250 000 €	MOE	Interne			AMO	non		
voirie & équipements	Fonctionnement modifié	Voie distribution	Réaménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa	TTC		
							Total délibéré EMS :	50 000 €	
Opération	2015CUS4549ATR	PLUSIEURS SECTEURS				Etudes & Travaux			95
Site projet	TRAVAUX DE SIGNALISATION DANS LE CADRE DE L'EXTENSION DU STATIONNEMENT PAYANT								
Tronçon/Tranche	1/1	<i>Début</i>	Localisé		<i>Fin</i>	Localisé			
Mt Total Prévisionnel	150 000 €	MOE	Externe			AMO	non		
voirie & équipements	Fonctionnement modifié	Stationnement	Réaménagement	Trx en surface	Type marché	Mapa	TTC		
							Total délibéré EMS :	150 000 €	

ANNEXE 2 : LISTE DES PROJETS COMMUNES

BISCHHEIM

Opération	2014BIS4067BT2	BISCHHEIM		Suite Etudes & Travaux		1	
Site projet	QUARTIER RUE DES VEAUX						
<i>Tronçon/Tranche</i>	2/2	<i>Début</i>	Rue de la Bruche	<i>Fin</i>	Rue de la Fontaine		
<i>Mt Total Prévisionnel</i>	720 000 €		<i>MOE</i>	Interne	<i>Tableau</i>	T1	<i>AMO</i> non
TTC							
voirie & équipements	Etat d'entretien		Voie desserte	Réaménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa
Eau	Etat entretien réseau		Conduite/Branchements	Remplacement	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa
Total délibéré EMS :							300 000 €
Total délibéré EMS :							140 000 €
Total délibéré EMS :							440 000 €

Opération	2014BIS4214BT2	BISCHHEIM		Suite Etudes & Travaux		2	
Site projet	JONCTION RUES DU MARAIS / GEORGES ROSSDEUTSCH						
<i>Tronçon/Tranche</i>	2/2	<i>Début</i>	Rue du Marais	<i>Fin</i>	Rue Georges Rossdeutsch		
<i>Mt Total Prévisionnel</i>	290 000 €		<i>MOE</i>	Externe	<i>AMO</i>	non	
TTC							
voirie & équipements	Création		Voie distribution	1° Aménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa
Eau	Etat entretien réseau		Conduite/Branchements	Remplacement	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa
Total délibéré EMS :							190 000 €
Total délibéré EMS :							190 000 €

Opération	2015BIS4495ATR	BISCHHEIM		Etudes & Travaux		3	
Site projet	RUE DES CHASSEURS						
<i>Tronçon/Tranche</i>	1/1	<i>Début</i>	Complet	<i>Fin</i>	Complet		
<i>Mt Total Prévisionnel</i>	120 000 €		<i>MOE</i>	Externe	<i>AMO</i>	non	
TTC							
Eau	Etat entretien réseau		Conduite/Branchements	Remplacement	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa
Total délibéré EMS :							120 000 €
Total délibéré EMS :							120 000 €

BLAESHEIM

Opération	2015BLA4363ATR	BLAESHEIM		Etudes & Travaux		4	
Site projet	RUE DU MOULIN						
<i>Tronçon/Tranche</i>	1/1	<i>Début</i>	Rue du Maréchal Foch	<i>Fin</i>	Rue de l'Ehn		
<i>Mt Total Prévisionnel</i>	75 000 €		<i>MOE</i>	Externe	<i>AMO</i>	non	
TTC							
Eau	Etat entretien réseau		Conduite/Branchements	Remplacement	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa
Total délibéré EMS :							75 000 €
Total délibéré EMS :							75 000 €

Opération	2015BLA4509ATR	BLAESHEIM		Etudes & Travaux		5	
Site projet	IMPASSE DU WEIHER						
<i>Tronçon/Tranche</i>	1/1	<i>Début</i>	Complet	<i>Fin</i>	Complet		
<i>Mt Total Prévisionnel</i>	50 000 €		<i>MOE</i>	Externe	<i>AMO</i>	non	
TTC							
Eau	Etat entretien réseau		Conduite/Branchements	Remplacement	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa
Total délibéré EMS :							50 000 €
Total délibéré EMS :							50 000 €

Opération	2015BLA4510ATR	BLAESHEIM		Etudes & Travaux		6	
Site projet	RUE DES ACACIAS						
<i>Tronçon/Tranche</i>	1/1	<i>Début</i>	Complet	<i>Fin</i>	Complet		
<i>Mt Total Prévisionnel</i>	295 000 €		<i>MOE</i>	Externe	<i>AMO</i>	non	
TTC							
Eau	Etat entretien réseau		Conduite/Branchements	Remplacement	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa
Total délibéré EMS :							295 000 €
Total délibéré EMS :							295 000 €

ECKBOLSHEIM

Opération	2007ECK2630AET	ECKBOLSHEIM		Etudes		7	
Site projet	RUE SCHOTT						
<i>Tronçon/Tranche</i>	1/2	<i>Début</i>	Complet	<i>Fin</i>	Complet		
<i>Mt Total Prévisionnel</i>	240 000 €		<i>MOE</i>	Externe	<i>Tableau</i>	T1	<i>AMO</i> non
TTC							
voirie & équipements	Etat d'entretien		Voie desserte	Réaménagement complet	Trx en profondeur	Type marché	Mapa
Eau	Etat entretien réseau		Conduite/Branchements	Remplacement	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa
Assainissement	Etat entretien réseau		Collecteur/Branchement	Pose	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa
Total délibéré EMS :							24 000 €
Total délibéré EMS :							24 000 €

Opération	2015ECK4320BT1	ECKBOLSHEIM		Suite Etudes & Travaux		8	
Site projet	ZAC JEAN MONNET : rue de Wasselonne						
<i>Tronçon/Tranche</i>	2/3	<i>Début</i>	Rue de Wasselonne	<i>Fin</i>	Rue du Cerf Berr (Strasbourg)		
<i>Mt Total Prévisionnel</i>	870 000 €		<i>MOE</i>	Externe	<i>AMO</i>	non	
TTC							
voirie & équipements	Création		Voie desserte	1° Aménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa
Eau	Etat entretien réseau		Conduite/Branchements	Remplacement	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa
Assainissement	Etat entretien réseau		Collecteur/Branchement	Pose	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa
Total délibéré EMS :							300 000 €
Total délibéré EMS :							50 000 €
Total délibéré EMS :							420 000 €

Opération	2015ECK4367ATR	ECKBOLSHEIM		Etudes & Travaux		9	
Site projet	RUE D'OVERHAUSBERGEN						
<i>Tronçon/Tranche</i>	1/1	<i>Début</i>	Rue Ernwein	<i>Fin</i>	Avenue du Général de Gaulle		
<i>Mt Total Prévisionnel</i>	80 000 €		<i>MOE</i>	Externe	<i>Tableau</i>	T1	<i>AMO</i> non
TTC							
voirie & équipements	Etat d'entretien		Voie desserte	Réaménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa
Eau	Etat entretien réseau		Conduite/Branchements	Remplacement	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa
Total délibéré EMS :							80 000 €
Total délibéré EMS :							80 000 €

Opération	2004ECK1106ATR	ECKBOLSHEIM		Etudes & Travaux		10	
Site projet	RUE DES CIGOGNES						
<i>Tronçon/Tranche</i>	2/2	<i>Début</i>	Complet	<i>Fin</i>	Complet		
<i>Mt Total Prévisionnel</i>	310 000 €		<i>MOE</i>	Interne	<i>AMO</i>	non	
Assainissement	Etat entretien réseau		Collecteur/Branchement	Pose	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa
							80 000 €
Total délibéré EMS :							80 000 €
Opération	2015ECK4547ATR	ECKBOLSHEIM		Etudes & Travaux		11	
Site projet	RUE CHRÉTIEN PRIEUR / IMPASSE DU MOULIN						
<i>Tronçon/Tranche</i>	1/1	<i>Début</i>	Complet	<i>Fin</i>	Complet		
<i>Mt Total Prévisionnel</i>	100 000 €		<i>MOE</i>	Externe	<i>AMO</i>	non	
Assainissement	Etat entretien réseau		Collecteur/Branchement	Réhabilitation	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa
							100 000 €
Total délibéré EMS :							100 000 €
Opération	2015ECK4400ATR	ECKBOLSHEIM		Etudes & Travaux		12	
Site projet	RUE DE LA COURONNE						
<i>Tronçon/Tranche</i>	1/1	<i>Début</i>	Complet	<i>Fin</i>	Complet		
<i>Mt Total Prévisionnel</i>	170 000 €		<i>MOE</i>	Externe	<i>AMO</i>	non	
Eau	Etat entretien réseau		Conduite/Branchements	Remplacement	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa
							170 000 €
Total délibéré EMS :							170 000 €

ECKWERSHEIM

Opération	2015ECW4401AET	ECKWERSHEIM		Etudes Globales		13	
Site projet	RUE DES ORMES						
<i>Tronçon/Tranche</i>	1/2	<i>Début</i>	Ecluse	<i>Fin</i>	Petite Montée		
<i>Mt Total Prévisionnel</i>	110 000 €		<i>MOE</i>	Externe	<i>Tableau</i>	T1	<i>AMO</i> non
voirie & équipements	Etat d'entretien		Voie desserte	Réaménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa
							10 000 €
Total délibéré EMS :							10 000 €
Opération	2008ECW2776BT2	ECKWERSHEIM		Suite Etudes & Travaux		14	
Site projet	QUARTIER RUES DE DEAUVILLE / DE VINCENNES / D'AUTEUIL						
<i>Tronçon/Tranche</i>	2/2	<i>Début</i>	Complet	<i>Fin</i>	Complet		
<i>Mt Total Prévisionnel</i>	140 000 €		<i>MOE</i>	Interne	<i>Tableau</i>	T1	<i>AMO</i> non
voirie & équipements	Etat d'entretien		Trottoir voie desserte	Réfection	Trx en surface	Type marché	Mapa
							100 000 €
Total délibéré EMS :							100 000 €
Opération	2013ECW4025BT2	ECKWERSHEIM		Suite Etudes & Travaux		15	
Site projet	REDUCTION DE L'IMPACT SUR LE MILIEU NATUREL (basin&collecteur)						
<i>Tronçon/Tranche</i>	2/2	<i>Début</i>	Selon le schéma directeur	<i>Fin</i>	Selon le schéma directeur		
<i>Mt Total Prévisionnel</i>	3 790 000 €		<i>MOE</i>	Externe	<i>AMO</i>	non	
Assainissement	Nouvel équipement		Bassin / Collecteur	Construction	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa
							1 750 000 €
Total délibéré EMS :							1 750 000 €

ENTZHEIM

Opération	2014ENZ4213BT2	ENTZHEIM		Suite Etudes & Travaux		16	
Site projet	RUE JACQUES HUMANN						
<i>Tronçon/Tranche</i>	2/2	<i>Début</i>	Rue des Sports	<i>Fin</i>	Rue de Hagenbieten		
<i>Mt Total Prévisionnel</i>	300 000 €		<i>MOE</i>	Externe	<i>Tableau</i>	T1	<i>AMO</i> non
voirie & équipements	Création		Voie desserte	1° Aménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa
							194 000 €
Total délibéré EMS :							194 000 €

ESCHAU

Opération	2011ESC3708ATR	ESCHAU		Etudes & Travaux		17	
Site projet	CARREFOUR RUES DU CANAL / DE LA 1ERE DIVISION BLINDEE / DES VOSGES						
<i>Tronçon/Tranche</i>	1/1	<i>Début</i>	Rue du Canal	<i>Fin</i>	Rue de la 1ère division Blindée		
<i>Mt Total Prévisionnel</i>	130 000 €		<i>MOE</i>	Externe	<i>Tableau</i>	T1	<i>AMO</i> non
voirie & équipements	Fonctionnement modifié		Carrefour	Aménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa
							130 000 €
Total délibéré EMS :							130 000 €

FEGERSHEIM

Opération	2015FEG4323ATR	FEGERSHEIM		Etudes & Travaux		18	
Site projet	RUE EHRHARD						
<i>Tronçon/Tranche</i>	1/1	<i>Début</i>	Rue du Général de Gaulle	<i>Fin</i>	Rue Henri Ebel		
<i>Mt Total Prévisionnel</i>	210 000 €		<i>MOE</i>	Externe	<i>Tableau</i>	T1	<i>AMO</i> non
voirie & équipements	Etat d'entretien		Voie desserte	Réaménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa
							100 000 €
Assainissement	Etat entretien réseau		Collecteur/Branchement	Réhabilitation	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa
							110 000 €
Total délibéré EMS :							210 000 €

Opération	2014FEG4192BT2	FEGERSHEIM		Suite Etudes & Travaux		19	
Site projet	RUE HENRI EBEL						
Tronçon/Tranche	2/2	Début	Rue de Lyon	Fin	Rue Ehrhard		
Mt Total Prévisionnel	410 000 €		MOE	Externe	Tableau	T1	AMO non
voirie & équipements	Aménagement de sécurité	Voie distribution	Réaménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa	48 000 €
Assainissement	Etat entretien réseau	Collecteur/Branchement	Pose	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa	110 000 €
Total délibéré EMS :							158 000 €

Opération	2006FEG2403BT2	FEGERSHEIM		Suite Etudes & Travaux		20	
Site projet	PROLONGEMENT DE LA RUE DES IRIS						
Tronçon/Tranche	2/2	Début	Rue des Iris	Fin	Rue des Iris		
Mt Total Prévisionnel	210 000 €		MOE	Externe	Tableau	AMO	non
voirie & équipements	Accès lotissement	Voie desserte	1° Aménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa	60 000 €
Total délibéré EMS :							60 000 €

Opération	2008FEG2745BT3	FEGERSHEIM		Suite Etudes & Travaux		21	
Site projet	RUE DE LYON						
Tronçon/Tranche	3/4	Début	Rue de l'Ecole	Fin	Rue de l'Eglise		
Mt Total Prévisionnel	1 865 000 €		MOE	Externe	Tableau	T3	AMO non
voirie & équipements	Fonctionnement modifié	Voie desserte	Réaménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa	300 000 €
Eau	Etat entretien réseau	Conduite/Branchements	Réhabilitation	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa	320 000 €
Total délibéré EMS :							620 000 €

GEISPOLSHHEIM

Opération	2015GEI4473AET	GEISPOLSHHEIM		Etudes		22	
Site projet	RUE DE HATTISHEIM						
Tronçon/Tranche	1/2	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	100 000 €		MOE	Externe	Tableau	T3	AMO non
voirie & équipements	Etat d'entretien	Voie desserte	Réaménagement	Trx en faible profondeur	Type marché	Mapa	15 000 €
Total délibéré EMS :							15 000 €

Opération	2006GEI2408BT2	GEISPOLSHHEIM		Suite Etudes & Travaux		23	
Site projet	RUE DES TULIPES						
Tronçon/Tranche	2/2	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	190 000 €		MOE	Externe	Tableau	T1	AMO non
voirie & équipements	Etat d'entretien	Voie desserte	Réaménagement complet	Trx en profondeur	Type marché	Mapa	80 000 €
Total délibéré EMS :							80 000 €

Opération	2009GEI2853BT2	GEISPOLSHHEIM		Suite Etudes & Travaux		24	
Site projet	RUE DES GAULOIS						
Tronçon/Tranche	2/2	Début	Rue des Romains	Fin	Rue de la Liberté		
Mt Total Prévisionnel	340 000 €		MOE	Externe	Tableau	T1	AMO non
voirie & équipements	Etat d'entretien	Voie distribution	Réaménagement complet	Trx en profondeur	Type marché	Mapa	180 000 €
Total délibéré EMS :							180 000 €

Opération	2012GEI3808BT1	GEISPOLSHHEIM		Etudes & Travaux		25	
Site projet	JONCTION CYCLABLE LA VIGIE / RUE DU FORT (RD 222)						
Tronçon/Tranche	1/2	Début	La Vigie	Fin	Rue du Maréchal Foch		
Mt Total Prévisionnel	500 000 €		MOE	Interne	Tableau	T3	AMO non
voirie & équipements	Création	Itinéraire cyclable	1° Aménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa	250 000 €
Total délibéré EMS :							250 000 €

Opération	2014GEI4252BT2	GEISPOLSHHEIM		Suite Etudes & Travaux		26	
Site projet	SECURISATION DU DEBOUCHE DU TERRAIN FRANCE BOISSONS - RUE DU FORT						
Tronçon/Tranche	2/2	Début	Localisé	Fin	Localisé		
Mt Total Prévisionnel	350 000 €		MOE	Interne	Tableau	AMO	non
voirie & équipements	Etat d'entretien	Voie desserte	Réaménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa	50 000 €
Total délibéré EMS :							50 000 €

Opération	2015GEI4514ATR	GEISPOLSHHEIM		Etudes & Travaux		27	
Site projet	RUE TRAVERSIERE						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	40 000 €		MOE	Externe	Tableau	AMO	non
voirie & équipements	Etat entretien réseau	Conduite/Branchements	Remplacement	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa	40 000 €
Total délibéré EMS :							40 000 €

HOENHEIM

Opération	2015HOE4409ATR	HOENHEIM		Etudes & Travaux		28	
Site projet	RUE DE WANGENBOURG						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	105 000 €		MOE	Interne	Tableau	T1	AMO non
voirie & équipements	Etat d'entretien	Voie desserte	Réfection	Trx en surface	Type marché	Mapa	105 000 €
Total délibéré EMS :							105 000 €

Opération	2014HOE4084BT1	HOENHEIM	Etudes & Travaux	29
Site projet	RUES DE L'ECOLE / NIDECK / PRINTEMPS / VOYAGEURS			
Tronçon/Tranche	1/2	Début	Complet	Fin Complet
Mt Total Prévisionnel	150 000 €	MOE	Interne	Tableau T1 AMO non
voirie & équipements	Etat d'entretien	Voie desserte	Réfection	Trx en surface Type marché Mapa
				40 000 €
				Total délégué EMS : 40 000 €

Opération	2013HOE4053ATR	HOENHEIM	Etudes & Travaux	30
Site projet	ROUTE DE LA WANTZENAU : accès au Sdis 67			
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin Complet
Mt Total Prévisionnel	100 000 €	MOE	Externe	AMO non
voirie & équipements	Création	Voie desserte	1° Aménagement	Trx en profondeur Type marché Mapa
				100 000 €
				Total délégué EMS : 100 000 €

HOLTZHEIM

Opération	2014HOL4140BT3	HOLTZHEIM	Suite Etudes & Travaux	31
Site projet	RUE DU LIEUTENANT LESPAGNOL			
Tronçon/Tranche	3/3	Début	Localisé	Fin Localisé
Mt Total Prévisionnel	250 000 €	MOE	Interne	Tableau T1 AMO non
voirie & équipements	Amélioration qualité	Voie liaison	Réaménagement	Trx en profondeur Type marché Mapa
				35 000 €
				Total délégué EMS : 35 000 €

ILLKIRCH GRAFFENSTADEN

Opération	2006ILG2202ATR	ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN	Etudes & Travaux	32
Site projet	AVENUE MALRAUX			
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin Complet
Mt Total Prévisionnel	400 000 €	MOE	Externe	Tableau T1 AMO non
voirie & équipements	Etat d'entretien	Voie desserte	Réfection	Trx en surface Type marché Mapa
				400 000 €
				Total délégué EMS : 400 000 €

Opération	2013ILG3879AET	ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN	Etudes & Travaux	33
Site projet	RUE DES PIERRES (y compris délaissé devant l'église)			
Tronçon/Tranche	1/2	Début	Complet	Fin Complet
Mt Total Prévisionnel	480 000 €	MOE	Externe	Tableau T1 AMO non
voirie & équipements	Etat d'entretien	Voie distribution	Réaménagement	Trx en profondeur Type marché Mapa
				40 000 €
Assainissement	Etat entretien réseau	Collecteur/Branchement	Réhabilitation	Trx tranchée ouverte Type marché Mapa
				80 000 €
				Total délégué EMS : 120 000 €

Opération	2006ILG2298BT1	ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN	Etudes & Travaux	34
Site projet	RUE DES VIGNES entretien			
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Rue de la Ceinture	Fin Canal de la Marne au Rhin
Mt Total Prévisionnel	130 000 €	MOE	Externe	Tableau T3 AMO non
voirie & équipements	Etat d'entretien	Voie distribution	Réfection	Trx en surface Type marché Mapa
				130 000 €
				Total délégué EMS : 130 000 €

Opération	2014ILG4086BE1	ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN	Etudes Globales	35
Site projet	RUE SOUS LES PLATANES			
Tronçon/Tranche	1/2	Début	Complet	Fin Complet
Mt Total Prévisionnel	320 000 €	MOE	Externe	Tableau T1 AMO non
voirie & équipements	Etat d'entretien	Voie desserte	Réaménagement	Trx en profondeur Type marché Mapa
				32 000 €
				Total délégué EMS : 32 000 €

Opération	2015ILG4535ATR	ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN	Etudes & Travaux	36
Site projet	CARREFOUR GIRATOIRE ROUTE DU RHIN : accompagnement opération Kirn			
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Localisé	Fin Localisé
Mt Total Prévisionnel	100 000 €	MOE	Externe	AMO non
voirie & équipements	Fonctionnement modifié	Carrefour/Giratoire	Réaménagement	Trx en profondeur Type marché Mapa
				100 000 €
				Total délégué EMS : 100 000 €

Opération	2015ILG4487ATR	ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN	Etudes & Travaux	37
Site projet	ENTRETIEN DES ZONES D'ACTIVITE : rue Denis Papin			
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Localisé	Fin Complet
Mt Total Prévisionnel	300 000 €	MOE	Externe	AMO non
voirie & équipements	Etat d'entretien	Voie desserte	Réfection	Trx en surface Type marché Mapa
				300 000 €
				Total délégué EMS : 300 000 €

Opération	2015ILG4496ATR	ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN	Etudes & Travaux	38
Site projet	RUES DES SPORTS / FONDERIE / ROHMER / MENUISIERS / FUX			
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin Complet
Mt Total Prévisionnel	400 000 €	MOE	Externe	AMO non
Assainissement	Etat entretien réseau	Collecteur/Branchement	Réhabilitation	Trx tranchée ouverte Type marché Mapa
				400 000 €
				Total délégué EMS : 400 000 €

Opération	2015ILG4497ATR	ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN	Etudes & Travaux	39				
Site projet	RUE DES TILLEULS							
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet			
Mt Total Prévisionnel	80 000 €	MOE	Externe	AMO	non			
Assainissement	Etat entretien réseau	Collecteur/Branchement	Réhabilitation	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa	TTC	80 000 €
							Total délibéré EMS :	80 000 €

Opération	2007ILG3090BT2	ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN	Suite Etudes & Travaux	40				
Site projet	SECTEUR DE LA RUE DE LA PRAIRIE							
Tronçon/Tranche	2/2	Début	Complet	Fin	Complet			
Mt Total Prévisionnel	310 000 €	MOE	Interne	AMO	non			
Assainissement	Etat entretien réseau	Collecteur/Branchement	Réhabilitation	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa	TTC	70 000 €
							Total délibéré EMS :	70 000 €

LAMPERTHEIM

Opération	2008LAM2812BT2	LAMPERTHEIM	Suite Etudes & Travaux	41				
Site projet	RUE DE L'ECOLE							
Tronçon/Tranche	2/2	Début	T2	Fin	T2			
Mt Total Prévisionnel	340 000 €	MOE	Externe	Tableau	T1	AMO	non	
voirie & équipements	Etat d'entretien	Voie distribution	Réaménagement complet	Trx en profondeur	Type marché	Mapa	TTC	125 000 €
							Total délibéré EMS :	125 000 €

LINGOLSHEIM

Opération	2004LIN1186ATR	LINGOLSHEIM	Etudes & Travaux	42				
Site projet	RUES ALFRED KASTLER / D'OSTWALD							
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Rue de Graffenstaden	Fin	Rue des Alouettes			
Mt Total Prévisionnel	340 000 €	MOE	Interne	Tableau	T3	AMO	non	
voirie & équipements	Etat d'entretien	Voie desserte	Réfection	Trx en surface	Type marché	Mapa	TTC	250 000 €
Assainissement	Restructuration réseau	Collecteur/Branchement	Pose	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa	90 000 €	
							Total délibéré EMS :	340 000 €

Opération	2011LIN3589BT2	LINGOLSHEIM	Suite Etudes & Travaux	43				
Site projet	RUE MARIA CALLAS (Rue de la Rivière)							
Tronçon/Tranche	2/2	Début	T2	Fin	T2			
Mt Total Prévisionnel	530 000 €	MOE	Externe	Tableau	T1	AMO	non	
voirie & équipements	Etat d'entretien	Voie distribution	Réaménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa	TTC	60 000 €
Assainissement	Restructuration réseau	Collecteur/Branchement	Pose	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa	90 000 €	
							Total délibéré EMS :	150 000 €

Opération	2015LIN4420AET	LINGOLSHEIM	Etudes	44				
Site projet	RUE DE TURIN / DES SPORTS							
Tronçon/Tranche	1/2	Début	Rue de Soleure	Fin	Rue de Turin			
Mt Total Prévisionnel	195 000 €	MOE	Externe	Tableau	T1	AMO	non	
voirie & équipements	Etat d'entretien	Voie desserte	Réaménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa	TTC	20 000 €
							Total délibéré EMS :	20 000 €

Opération	2004LIN1187BE1	LINGOLSHEIM	Etudes Globales	45				
Site projet	PISTE CYCLABLE RUE DE GRAFFENSTADEN (RD 222)							
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Rue Alfred Kastler	Fin	Rue de la Chapelle			
Mt Total Prévisionnel	100 000 €	MOE	Externe	Tableau	T3	AMO	non	
voirie & équipements	Création	Piste cyclable site propre	1° Aménagement	Trx en faible profondeur	Type marché	Mapa	TTC	10 000 €
							Total délibéré EMS :	10 000 €

Opération	2015LIN4499ATR	LINGOLSHEIM	Etudes & Travaux	46				
Site projet	RUE DES PEUPLIERS							
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet			
Mt Total Prévisionnel	140 000 €	MOE	Externe	AMO	non			
Assainissement	Restructuration réseau	Collecteur/Branchement	Réhabilitation	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa	TTC	140 000 €
							Total délibéré EMS :	140 000 €

MITTELHAUSBERGEN

Opération	2015MIT4485BT1	MITTELHAUSBERGEN	Suite Etudes & Travaux	47				
Site projet	EMPLACEMENT RESERVE B5/B6 - CARREFOUR A FEUX RD 31							
Tronçon/Tranche	2/3	Début	Localisé	Fin	Localisé			
Mt Total Prévisionnel	820 000 €	MOE	Externe	AMO	non			
voirie & équipements	Fonctionnement modifié	Voie desserte	Création	Trx en profondeur	Type marché	Mapa	TTC	400 000 €
							Total délibéré EMS :	400 000 €

MUNDOLSHEIM

Opération	2014MUN4095BT2	MUNDOLSHEIM		Suite Etudes & Travaux		48	
Site projet	LUTTE CONTRE LES INONDATIONS RUE MOZART						
Tronçon/Tranche	2/2	Début	Rue Gounod	Fin	Ruisseau "La Soufel"		
Mt Total Prévisionnel	400 000 €		MOE	Externe	Tableau	T1	AMO non
TTC							
voirie & équipements	Nouvel équipement	Voie distribution	Gestion des Eaux puviales	Trx en profondeur	Type marché	Mapa	180 000 €
Eau	Etat entretien réseau	Conduite/Branchements	Remplacement	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa	220 000 €
Total délibéré EMS :							400 000 €

Opération	2015MUN4489ATR	MUNDOLSHEIM		Etudes & Travaux		49	
Site projet	ENTRETIEN DES ZONES D'ACTIVITE Rues de Strasbourg / Desaix						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Rue Wassenbourg	Fin	Rue de l'industrie		
Mt Total Prévisionnel	245 000 €		MOE	Interne	Tableau	T5	AMO non
TTC							
voirie & équipements	Etat d'entretien	Voie desserte	Réfection	Trx en surface	Type marché	Mapa	245 000 €
Total délibéré EMS :							245 000 €

NIEDERHAUSBERGEN

Opération	2013NIE3807BT2	NIEDERHAUSBERGEN		Suite Etudes & Travaux		50	
Site projet	CENTRE DU VILLAGE (Rues Mercière / Eglise)						
Tronçon/Tranche	2/2	Début	T2	Fin	T2		
Mt Total Prévisionnel	180 000 €		MOE	Interne	Tableau	T1	AMO non
TTC							
voirie & équipements	Amélioration qualité	Voie desserte	Réaménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa	150 000 €
Total délibéré EMS :							150 000 €

Opération	2014NIE4196BT2	NIEDERHAUSBERGEN		Suite Etudes & Travaux		51	
Site projet	CENTRE VILLAGE (Rues de Hoenheim / Mercière / de l'Eglise, ...)						
Tronçon/Tranche	2/2	Début	T2	Fin	T2		
Mt Total Prévisionnel	670 000 €		MOE	Interne	Tableau	T3	AMO non
TTC							
voirie & équipements	Fonctionnement modifié	Carrefour	Réaménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa	550 000 €
Total délibéré EMS :							550 000 €

Opération	2015NIE4494ATR	NIEDERHAUSBERGEN		Etudes & Travaux		52	
Site projet	ZONE SITUEE AU SUD DE L'ESPACE SPORTIF - RUE DU STADE						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	450 000 €		MOE	Externe	AMO	non	
TTC							
voirie & équipements	Création	Voie desserte	1° Aménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa	450 000 €
Total délibéré EMS :							450 000 €

OBERHAUSBERGEN

Opération	2006OBH2133BT1	OBERHAUSBERGEN		Etudes & Travaux		53	
Site projet	RUE D'ENTZHEIM : accès crèche						
Tronçon/Tranche	1/2	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	100 000 €		MOE	Externe	Tableau	T1	AMO non
TTC							
voirie & équipements	Création	Voie desserte	1° Aménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa	50 000 €
Total délibéré EMS :							50 000 €

Opération	2013OBH3839BT3	OBERHAUSBERGEN		Suite Etudes & Travaux		54	
Site projet	SECURISATION CHEMINEMENT PIETONS ROUTE DE SAVERNE						
Tronçon/Tranche	3/3	Début	Hopla	Fin	Hopla		
Mt Total Prévisionnel	170 000 €		MOE	Externe	Tableau	T1	AMO non
TTC							
voirie & équipements	Sécurité	Itinéraire piétons/Cycle	1° Aménagement	Trx en faible profondeur	Type marché	Mapa	40 000 €
Total délibéré EMS :							40 000 €

OBERSCHAEFFOLSHEIM

Opération	2015OBS4537ATR	OBERSCHAEFFOLSHEIM		Etudes & Travaux		55	
Site projet	ACCOMPAGNEMENT LOTISSEMENT MUEHLBERG						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Localisé	Fin	Localisé		
Mt Total Prévisionnel	300 000 €		MOE	Externe	AMO	non	
TTC							
voirie & équipements	Fonctionnement modifié	Carrefour	Création	Trx en profondeur	Type marché	Mapa	300 000 €
Total délibéré EMS :							300 000 €

Opération	2015OBS4501ATR	OBERSCHAEFFOLSHEIM		Etudes & Travaux		56	
Site projet	IMPASSE DU LORIOT						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	130 000 €		MOE	Externe	AMO	non	
TTC							
Assainissement	Restructuration réseau	Collecteur/Branchement	Réhabilitation	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa	130 000 €
Total délibéré EMS :							130 000 €

OSTWALD

Opération	2015OST4322AET	OSTWALD		Etudes		57	
Site projet	CARREFOUR RUES DES MELEZES / RIVAGE						
Tronçon/Tranche	1/2	<i>Début</i>	Rue des Mélézes	<i>Fin</i>	Rue du Rivage		
Mt Total Prévisionnel	140 000 €		<i>MOE</i>	Externe	<i>Tableau</i>	T1	AMO non
voirie & équipements							
Etat d'entretien		Carrefour	Réaménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa	TTC
Total délibéré EMS :							14 000 €
14 000 €							

Opération	2015OST4498ATR	OSTWALD		Etudes & Travaux		58	
Site projet	RUE DE THANN / BELFORT						
Tronçon/Tranche	1/1	<i>Début</i>	Complet	<i>Fin</i>	Complet		
Mt Total Prévisionnel	110 000 €		<i>MOE</i>	Externe	<i>AMO</i>	non	TTC
Assainissement							
Restructuration réseau		Collecteur/Branchement	Réhabilitation	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa	TTC
Total délibéré EMS :							110 000 €
110 000 €							

PLOBSHEIM

Opération	2015PLO4475AET	PLOBSHEIM		Etudes Globales		59	
Site projet	LIAISON CYCLABLE RUE DU RHIN / PISTE CYCLABLE RUE SAINT PAUL : études						
Tronçon/Tranche	1/2	<i>Début</i>	Complet	<i>Fin</i>	Complet		
Mt Total Prévisionnel	60 000 €		<i>MOE</i>	Externe	<i>Tableau</i>	T1	AMO non
voirie & équipements							
Création		Piste Cyclable	1° Aménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa	TTC
Total délibéré EMS :							10 000 €
10 000 €							

Opération	2015PLO4315ATR	PLOBSHEIM		Etudes & Travaux		60	
Site projet	PONT RUE DE L'ETANG						
Tronçon/Tranche	1/1	<i>Début</i>	Complet	<i>Fin</i>	Complet		
Mt Total Prévisionnel	165 000 €		<i>MOE</i>	Externe	<i>AMO</i>	non	TTC
voirie & équipements							
Etat d'entretien		Pont	Réhabilitation	Trx en profondeur	Type marché	Mapa	TTC
Total délibéré EMS :							165 000 €
165 000 €							

Opération	2009PLO2866BT2	PLOBSHEIM		Suite Etudes & Travaux		61	
Site projet	RUE DES SPORTS						
Tronçon/Tranche	2/2	<i>Début</i>	Rues des Poiriers	<i>Fin</i>	Place de retournement		
Mt Total Prévisionnel	150 000 €		<i>MOE</i>	Externe	<i>Tableau</i>	T1	AMO non
voirie & équipements							
Etat d'entretien		Voie desserte	1° Aménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa	TTC
Total délibéré EMS :							50 000 €
50 000 €							

Opération	2014PLO4247BE1	PLOBSHEIM		Etudes Globales		62	
Site projet	DESSERTTE DU GROUPE SCOLAIRE (franchissement du Dorfiessen)						
Tronçon/Tranche	1/2	<i>Début</i>	Localisé	<i>Fin</i>	Localisé		
Mt Total Prévisionnel	800 000 €		<i>MOE</i>	Externe	<i>Tableau</i>	T3	AMO non
voirie & équipements							
Création		Pont	1° Aménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa	TTC
Total délibéré EMS :							80 000 €
80 000 €							

Opération	2015PLO4500ATR	PLOBSHEIM		Etudes & Travaux		63	
Site projet	RUES DU GENERAL LECLERC / DES JUIFS						
Tronçon/Tranche	1/1	<i>Début</i>	Complet	<i>Fin</i>	Complet		
Mt Total Prévisionnel	120 000 €		<i>MOE</i>	Externe	<i>AMO</i>	non	TTC
Assainissement							
Restructuration réseau		Collecteur/Branchement	Réhabilitation	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa	TTC
Total délibéré EMS :							120 000 €
120 000 €							

Opération	2015PLO4502ATR	PLOBSHEIM		Etudes & Travaux		64	
Site projet	PROTECTION DU MILIEU NATUREL : rue André Malraux SP86						
Tronçon/Tranche	1/1	<i>Début</i>	Complet	<i>Fin</i>	Complet		
Mt Total Prévisionnel	250 000 €		<i>MOE</i>	Externe	<i>AMO</i>	non	TTC
Assainissement							
Restructuration réseau		Collecteur/Branchement	Réhabilitation	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa	TTC
Total délibéré EMS :							250 000 €
250 000 €							

Opération	2015PLO4504ATR	PLOBSHEIM		Etudes & Travaux		65	
Site projet	RUE DU MOULIN						
Tronçon/Tranche	1/1	<i>Début</i>	Complet	<i>Fin</i>	Complet		
Mt Total Prévisionnel	300 000 €		<i>MOE</i>	Externe	<i>AMO</i>	non	TTC
Eau							
Etat entretien réseau		Conduite/Branchements	Remplacement	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa	TTC
Total délibéré EMS :							300 000 €
300 000 €							

Opération	2015PLO4429ATR	PLOBSHEIM		Etudes & Travaux		66	
Site projet	RUE DE LA SEINE						
Tronçon/Tranche	1/1	<i>Début</i>	Complet	<i>Fin</i>	Complet		
Mt Total Prévisionnel	27 500 €		<i>MOE</i>	Externe	<i>AMO</i>	non	TTC
Eau							
Etat entretien réseau		Conduite/Branchements	Remplacement	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa	TTC
Total délibéré EMS :							27 000 €
27 000 €							

REICHSTETT

Opération	2009REI2860ATR	REICHSTETT		Etudes & Travaux		67	
Site projet	JONCTION CYCLABLE RD 63 / RUE DU COMMERCE						
Tronçon/Tranche	1/1	<i>Début</i>	Rue du Commerce	<i>Fin</i>	Rue de l'embranchement		
Mt Total Prévisionnel	200 000 €		<i>MOE</i>	Externe	<i>Tableau</i>	T3	AMO non
voirie & équipements	Création		Piste Cyclable	1° Aménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa
							TTC
							200 000 €
							Total délégué EMS :
							200 000 €
Opération	2006REI2383BEI	REICHSTETT		Etudes Globales		68	
Site projet	RUE DU GENERAL DE GAULLE :études de faisabilité						
Tronçon/Tranche	1/2	<i>Début</i>	Complet	<i>Fin</i>	Complet		
Mt Total Prévisionnel	100 000 €		<i>MOE</i>	Externe	<i>Tableau</i>	T3	AMO non
voirie & équipements	Fonctionnement modifié		Voie distribution	Réaménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa
							TTC
							100 000 €
							Total délégué EMS :
							100 000 €
Opération	2015REI4544ATR	REICHSTETT		Etudes & Travaux		69	
Site projet	ACCOMPAGNEMENT ZAC DE LA RAFFINERIE						
Tronçon/Tranche	1/1	<i>Début</i>	Localisé	<i>Fin</i>	Localisé		
Mt Total Prévisionnel	350 000 €		<i>MOE</i>	Externe	<i>Tableau</i>	AMO	non
voirie & équipements	Fonctionnement modifié		Carrefour	Création	Trx en profondeur	Type marché	Mapa
							TTC
							350 000 €
							Total délégué EMS :
							350 000 €
Opération	2013REI3914ATR	REICHSTETT		Etudes & Travaux		70	
Site projet	RUES DE PICARDIE / ARTISANAT / FAISANS /PARC DU COMMANDANT JACQUES YVES COUSTEAU						
Tronçon/Tranche	1/1	<i>Début</i>	Complet	<i>Fin</i>	Complet		
Mt Total Prévisionnel	160 000 €		<i>MOE</i>	Interne	<i>Tableau</i>	AMO	non
Assainissement	Restructuration réseau		Collecteur/Branchement	Réhabilitation	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa
							TTC
							160 000 €
							Total délégué EMS :
							160 000 €
Opération	2015REI4506ATR	REICHSTETT		Etudes & Travaux		71	
Site projet	RUE DES PERDRIX						
Tronçon/Tranche	1/1	<i>Début</i>	Complet	<i>Fin</i>	Complet		
Mt Total Prévisionnel	50 000 €		<i>MOE</i>	Interne	<i>Tableau</i>	AMO	non
Assainissement	Restructuration réseau		Collecteur/Branchement	Réhabilitation	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa
							TTC
							50 000 €
							Total délégué EMS :
							50 000 €

SCHILTIGHEIM

Opération	2015SCH4464ATR	SCHILTIGHEIM		Etudes & Travaux		72	
Site projet	RUE DE WISSEMBOURG						
Tronçon/Tranche	1/1	<i>Début</i>	Rue des Vosges	<i>Fin</i>	Rue de Saverne		
Mt Total Prévisionnel	80 000 €		<i>MOE</i>	Interne	<i>Tableau</i>	T1	AMO non
voirie & équipements	Etat d'entretien		Voie distribution	Réfection	Trx en surface	Type marché	Mapa
							TTC
							80 000 €
							Total délégué EMS :
							80 000 €
Opération	2015SCH4513ATR	SCHILTIGHEIM		Etudes & Travaux		73	
Site projet	RUES DE MOLSHEIM / MUTZIG / WASSELONNE						
Tronçon/Tranche	1/1	<i>Début</i>	Complet	<i>Fin</i>	Complet		
Mt Total Prévisionnel	400 000 €		<i>MOE</i>	Interne	<i>Tableau</i>	AMO	non
Eau	Etat entretien réseau		Conduite/Branchements	Remplacement	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa
							TTC
							400 000 €
							Total délégué EMS :
							400 000 €
Opération	2015SCH4515ATR	SCHILTIGHEIM		Etudes & Travaux		74	
Site projet	RUE DE CRONENBOURG						
Tronçon/Tranche	1/1	<i>Début</i>	Complet	<i>Fin</i>	Complet		
Mt Total Prévisionnel	160 000 €		<i>MOE</i>	Interne	<i>Tableau</i>	AMO	non
Eau	Etat entretien réseau		Conduite/Branchements	Remplacement	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa
							TTC
							160 000 €
							Total délégué EMS :
							160 000 €
Opération	2015SCH4507ATR	SCHILTIGHEIM		Etudes & Travaux		75	
Site projet	RUE DU PARC ET MALTERIE						
Tronçon/Tranche	1/1	<i>Début</i>	Complet	<i>Fin</i>	Complet		
Mt Total Prévisionnel	110 000 €		<i>MOE</i>	Externe	<i>Tableau</i>	AMO	non
Assainissement	Restructuration réseau		Collecteur/Branchement	Réhabilitation	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa
							TTC
							110 000 €
							Total délégué EMS :
							110 000 €
Opération	2015SCH4343ATR	SCHILTIGHEIM		Etudes & Travaux		76	
Site projet	RUE DU CHATEAU D'ANGLETERRE						
Tronçon/Tranche	1/1	<i>Début</i>	Complet	<i>Fin</i>	Complet		
Mt Total Prévisionnel	180 000 €		<i>MOE</i>	Interne	<i>Tableau</i>	AMO	non
Assainissement	Etat entretien réseau		Collecteur/Branchement	Pose	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa
							TTC
							180 000 €
							Total délégué EMS :
							180 000 €
Opération	2015SCH4512ATR	SCHILTIGHEIM		Etudes & Travaux		77	
Site projet	RUE D'ALSACE						
Tronçon/Tranche	1/1	<i>Début</i>	Complet	<i>Fin</i>	Complet		
Mt Total Prévisionnel	100 000 €		<i>MOE</i>	Interne	<i>Tableau</i>	AMO	non
Assainissement	Etat entretien réseau		Collecteur/Branchement	Réhabilitation	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa
							TTC
							100 000 €
							Total délégué EMS :
							100 000 €

Opération	2015SCH4508ATR	SCHILTIGHEIM		Etudes & Travaux		78	
Site projet	RUES ROUGES / PETITS PRES / PRINCIPALE						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	130 000 €		MOE	Interne	AMO	non	
Assainissement	Etat entretien réseau		Collecteur/Branchement	Réhabilitation	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa
							TTC
							130 000 €
							Total délibéré EMS :
							130 000 €

Opération	2015SCH4522ATR	SCHILTIGHEIM		Etudes & Travaux		79	
Site projet	RUES GOURAUD / JOFFRES / LECLERC						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	300 000 €		MOE	Interne	AMO	non	
Eau	Etat entretien réseau		Conduite/Branchements	Remplacement	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa
							TTC
							300 000 €
							Total délibéré EMS :
							300 000 €

SOUFFELWEYERSHEIM

Opération	2009SOU3296BT3	SOUFFELWEYERSHEIM		Suite Etudes & Travaux		80	
Site projet	ALLEE DES PEUPLIERS						
Tronçon/Tranche	3/3	Début	Rue des Acacias	Fin	Rue des Sept Arpents		
Mt Total Prévisionnel	600 000 €		MOE	Externe	Tableau	T1	AMO non
voirie & équipements	Etat d'entretien		Voie distribution	Réaménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa
							TTC
							110 000 €
							Total délibéré EMS :
							110 000 €

Opération	2015SOU4516ATR	SOUFFELWEYERSHEIM		Etudes & Travaux		81	
Site projet	RUES DES FLEURS / TULIPES / DAHLIAS / VIOLETTES / LILAS						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	350 000 €		MOE	Externe	AMO	non	
Assainissement	Etat entretien réseau		Collecteur/Branchement	Réhabilitation	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa
							TTC
							350 000 €
							Total délibéré EMS :
							350 000 €

VENDENHEIM

Opération	2014VEN4175BT2	VENDENHEIM		Suite Etudes & Travaux		82	
Site projet	RUE DU SERIN						
Tronçon/Tranche	2/2	Début	T2	Fin	T2		
Mt Total Prévisionnel	120 000 €		MOE	Interne	Tableau	T1	AMO non
voirie & équipements	Etat d'entretien		Voie desserte	1° Aménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa
							TTC
							80 000 €
							Total délibéré EMS :
							80 000 €

Opération	2014VEN4220BT2	VENDENHEIM		Suite Etudes & Travaux		83	
Site projet	PISTE CYCLABLE JONCTION RUES DU COTTAGE / DES JARDINS / DU CHATEAU D'EAU						
Tronçon/Tranche	2/2	Début	T2	Fin	T2		
Mt Total Prévisionnel	60 000 €		MOE	Externe	Tableau	T1	AMO non
voirie & équipements	Création		Piste Cyclable	1° Aménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa
							TTC
							25 000 €
							Total délibéré EMS :
							25 000 €

Opération	2014VEN4215BT2	VENDENHEIM		Suite Etudes & Travaux		84	
Site projet	ACCOMPAGNEMENT ECOQUARTIER VENDENHEIM						
Tronçon/Tranche	2/2	Début	Localisé	Fin	Localisé		
Mt Total Prévisionnel	400 000 €		MOE	Externe	AMO	non	
voirie & équipements	Accompagnement lotissement		Voie distribution	Réaménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa
							TTC
							200 000 €
							Total délibéré EMS :
							200 000 €

Opération	2014VEN4223BT2	VENDENHEIM		Suite Etudes & Travaux		85	
Site projet	RUE OBERLIN						
Tronçon/Tranche	2/2	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	160 000 €		MOE	Externe	Tableau	T1	AMO non
voirie & équipements	Etat d'entretien		Voie desserte	Réaménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa
							TTC
							30 000 €
							Total délibéré EMS :
							30 000 €

Opération	2008VEN2801ATR	VENDENHEIM		Etudes & Travaux		86	
Site projet	RUES DE LA CITE / GENERAL LECLERC						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	140 000 €		MOE	Externe	AMO	non	
Assainissement	Etat entretien réseau		Collecteur/Branchement	Réhabilitation	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa
							TTC
							140 000 €
							Total délibéré EMS :
							140 000 €

LA WANTZENAU

Opération	2006WAN2391ATR	LA WANTZENAU		Etudes & Travaux		87	
Site projet	JONCTION RUE DU NORD - Lieu dit Kirschgarten						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Rue du Nord	Fin	Lieu dit Kirschgarten		
Mt Total Prévisionnel	280 000 €		MOE	Externe	Tableau	T1	AMO non
voirie & équipements	Création		Voie desserte	1° Aménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa
							TTC
							280 000 €
							Total délibéré EMS :
							280 000 €

Opération	2014WAN4412BT1	LA WANTZENAU		Etudes & Travaux		88		
Site projet	DESSERTTE DU GROUPE SCOLAIRE (jonction Route de la Gravière / Primevère)							
Tronçon/Tranche	1/2	Début	Route de la Gravière	Fin	Rue du Nord			
Mt Total Prévisionnel	500 000 €		MOE	Externe	Tableau	T3	AMO non	
TTC								
voirie & équipements	Création	Voie desserte	1° Aménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa	250 000 €	
							Total délibéré EMS :	250 000 €

Opération	2015WAN4492ATR	LA WANTZENAU		Etudes & Travaux		89		
Site projet	RUE DES ROSSIGNOLS							
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet			
Mt Total Prévisionnel	90 000 €		MOE	Externe	Tableau	T1	AMO non	
TTC								
voirie & équipements	Etat d'entretien	Voie desserte	Réaménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa	90 000 €	
							Total délibéré EMS :	90 000 €

Opération	2015WAN4517ATR	LA WANTZENAU		Etudes & Travaux		90		
Site projet	RUE DU NORD							
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet			
Mt Total Prévisionnel	90 000 €		MOE	Externe	AMO	non		
TTC								
Eau	Etat entretien réseau	Conduite/Branchements	Remplacement	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa	90 000 €	
							Total délibéré EMS :	90 000 €

WOLFISHEIM

Opération	2008WOL2806BT3	WOLFISHEIM		Suite Etudes & Travaux		91		
Site projet	RUE DU GENERAL LECLERC							
Tronçon/Tranche	3/4	Début	Carrefour rue d'Oberhausbergen	Fin	Carrefour rue d'Oberhausbergen			
Mt Total Prévisionnel	3 050 000 €		MOE	Externe	Tableau	T3	AMO non	
TTC								
voirie & équipements	Fonctionnement modifié	Voie distribution	1° Aménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa	100 000 €	
Eau	Etat entretien réseau	Conduite/Branchements	Remplacement	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa	290 000 €	
Assainissement	Etat entretien réseau	Collecteur/Branchement	Réhabilitation	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa	200 000 €	
							Total délibéré EMS :	590 000 €

PLUSIEURS SECTEURS

Opération	2015CUC4459BT1	PLUSIEURS SECTEURS		Etudes & Travaux		92		
Site projet	AMELIORATION DE LA GESTION DES EAUX PLUVIALES DE VOIRIE							
Tronçon/Tranche	1/5	Début	Selon programme	Fin	Selon programme			
Mt Total Prévisionnel	46 000 €		MOE	Externe	Tableau	T3	AMO non	
TTC								
voirie & équipements	Schéma Directeur	Réseau	Cunelibration	Trx en faible profondeur	Type marché	Mapa	46 000 €	
							Total délibéré EMS :	46 000 €

Opération	2015CUC4503ATR	PLUSIEURS SECTEURS		Etudes & Travaux		93		
Site projet	TRAVAUX NECESSAIRES A L'AMELIORATION DU FONCTIONNEMENT RESEAU BUS							
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Localisé	Fin	Localisé			
Mt Total Prévisionnel	900 000 €		MOE	Externe	AMO	non		
TTC								
voirie & équipements	Sécurité	Voie/Arrêt de Bus	Réaménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa	900 000 €	
							Total délibéré EMS :	900 000 €

Opération	2013CUC4051BT1	PLUSIEURS SECTEURS		Etudes & Travaux		94		
Site projet	TRAVAUX POUR LA SUPPRESSION DES MANGEUVRES LORS DE LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES							
Tronçon/Tranche	1/5	Début	Selon programme	Fin	Selon programme			
Mt Total Prévisionnel	200 000 €		MOE	Externe	Tableau	T3	AMO non	
TTC								
voirie & équipements	Fonctionnement modifié	Voie distribution	Réaménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa	40 000 €	
							Total délibéré EMS :	40 000 €

Opération	2014CUC4195BT2	PLUSIEURS SECTEURS		Suite Etudes & Travaux		95		
Site projet	VELOSTRAS							
Tronçon/Tranche	1/5	Début	T1	Fin	T1			
Mt Total Prévisionnel	1 200 000 €		MOE	Interne	Tableau	T3	AMO non	
TTC								
voirie & équipements	Fonctionnement modifié	Piste cyclable	Réaménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa	100 000 €	
							Total délibéré EMS :	100 000 €

Opération	2009BIS2969BT2	PLUSIEURS SECTEURS		Suites Etudes		96		
Site projet	RUE DU TRIAGE							
Tronçon/Tranche	2/4	Début	RD 885	Fin	RD 184			
Mt Total Prévisionnel	1 310 000 €		MOE	Externe	Tableau	T3	AMO non	
TTC								
voirie & équipements	Etat d'entretien	Voie distribution	1° Aménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa	100 000 €	
							Total délibéré EMS :	100 000 €

Opération	2015CUC4519ATR	PLUSIEURS SECTEURS		Etudes & Travaux		97		
Site projet	MISE AUX NORMES DES ARRETS DE BUS							
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Localisé	Fin	Localisé			
Mt Total Prévisionnel	500 000 €		MOE	Externe	AMO	non		
TTC								
voirie & équipements	Sécurité	Arrêt bus	1° Aménagement	Trx en faible profondeur	Type marché	Mapa	500 000 €	
							Total délibéré EMS :	500 000 €

Opération	2015CUC4528AET	PLUSIEURS SECTEURS			Etudes Globales			98
Site projet	ROUTE DE BRUMATH : accompagnement Zone Commerciale Nord (Lampertheim / Mundolsheim / Vendenheim)							
Tronçon/Tranche	1/2	<i>Début</i>	Rue des Mercuriales (Lampertheim)		<i>Fin</i>	Rue des Artisans (Vendenheim)		
Mt Total Prévisionnel	1 200 000 €		<i>MOE</i>	Externe		<i>AMO</i>	non	
								TTC
voirie & équipements	Fonctionnement modifié	Voie distribution	Réaménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa	70 000 €	
Total délibéré EMS :							70 000 €	
Opération	2015CUC4518ATR	PLUSIEURS SECTEURS			Etudes & Travaux			99
Site projet	POSE D'UNE CANALISATION INTERCOMMUNALE (Reichstett / Vendenheim / La Wantzenau)							
Tronçon/Tranche	1/1	<i>Début</i>	Localisé		<i>Fin</i>	Localisé		
Mt Total Prévisionnel	1 500 000 €		<i>MOE</i>	Externe		<i>AMO</i>	non	
								TTC
Eau	Etat entretien réseau	Conduite/Branchements	Remplacement	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa	1 500 000 €	
Total délibéré EMS :							1 500 000 €	

ANNEXE 3 : LISTE DES PROJETS RENOUVELLEMENT URBAIN

CRONENBOURG HAUTEPIERRE POTERIES

Opération	2015CRO4384ATR	CRONENBOURG HAUTEPIERRE POTERIES		Etudes & Travaux			1
Site projet	RUE GUILLAUME APOLLINAIRE						
Tronçon/Tranche	1/1	<i>Début</i>	Avenue Tolstoi	<i>Fin</i>	Rue Rabelais		
Mt Total Prévisionnel	90 000 €		<i>MOE</i>	Interne		<i>AMO</i>	non
							TTC
voirie & équipements	Etat d'entretien		Voie desserte	1° Aménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa
							90 000 €
Total délibéré CUS :							90 000 €

Opération	2015CRO4529ATR	CRONENBOURG HAUTEPIERRE POTERIES		Etudes & Travaux			2
Site projet	MAILLE ELEONORE - ACCOMPAGNEMENT PROJET DE CONSTRUCTION ADIM						
Tronçon/Tranche	1/1	<i>Début</i>	Maille Eléonore	<i>Fin</i>	Boulevard de La Fontaine		
Mt Total Prévisionnel	420 000 €		<i>MOE</i>	Externe		<i>AMO</i>	non
							TTC
voirie & équipements	Coordination au projet		Voie desserte	Réaménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa
							420 000 €
Total délibéré CUS :							420 000 €

MEINAU

Opération	2015MEI4314ATR	MEINAU PLAINE DES BOUCHERS		Suite Etudes & Travaux			3
Site projet	SECTEUR WEEBER / NORMANDIE / SCHULMEISTER						
Tronçon/Tranche	1/1	<i>Début</i>	Complet	<i>Fin</i>	Complet		
Mt Total Prévisionnel	3 480 000 €		<i>MOE</i>	Externe		<i>AMO</i>	non
							TTC
voirie & équipements	Etat d'entretien		Voie desserte	Réaménagement complet	Trx en faible profondeur	Type marché	Mapa
Eau	Etat entretien réseau		Conduite/Branchements	Pose	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa
							2 950 000 €
							430 000 €
Total délibéré CUS :							3 380 000 €

NEUHOF

Opération	2006NHF2316BT4	NEUHOF STOCKFELD GANZAU		Suite Etudes & Travaux			4
Site projet	SECTEUR BALLERSDORF : Coeurdevey - Becker						
Tronçon/Tranche	4/4	<i>Début</i>	Complet	<i>Fin</i>	Complet		
Mt Total Prévisionnel	320 000 €		<i>MOE</i>	Externe		<i>AMO</i>	non
							TTC
voirie & équipements	Etat d'entretien		Voie desserte	Réaménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa
							60 000 €
Total délibéré CUS :							60 000 €

ANNEXE 4

GROUPEMENT DE COMMANDES

(titre II, chapitre III, article 8 du Code des marchés publics
relatif à la coordination et aux groupements de commande)

relatif à certaines opérations d'aménagement d'espace public
engagées pendant l'année 2016 par la Ville de Strasbourg
et l'Eurométropole de Strasbourg

Entre les soussignés suivants :

- L'Eurométropole de Strasbourg, représentée par Monsieur Robert HERRMANN son Président, agissant en vertu d'une délibération de la Communauté Urbaine de Strasbourg en date du 11 avril 2014, et en vertu du décret n°2014-1603 du 23 décembre 2014 qui a créé l'Eurométropole de Strasbourg par transformation de la CUS au 1^{er} janvier 2015.
- la Ville de Strasbourg, représentée par Monsieur Roland RIES, son Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil municipal en date du 4 avril 2014

Préambule

L'imbrication des compétences respectivement reconnues à la Ville de Strasbourg et à la Communauté Urbaine de Strasbourg, devenue l'Eurométropole de Strasbourg, liées depuis 1972 par une convention où la première confie à la seconde la gestion administrative de ses compétences, a pris une dimension nouvelle avec la restructuration des services techniques intervenant sur l'espace public du ban communal de Strasbourg.

Cette imbrication est parfois source de difficultés dans la mise en œuvre opérationnelle des projets partagés par ces deux collectivités, puisqu'elle peut notamment contraindre, pour une même opération donnée, les deux collectivités concernées à désigner chacune de leur côté un maître d'œuvre pour la partie de mission relevant de leurs propres compétences (éclairage public, espaces verts, pour la Ville ; voirie, signalisation, pour

l'Eurométropole de Strasbourg), générant par ailleurs des doubles frais sans forcément offrir aux dispositifs de passation un formalisme plus transparent

La conduite d'opération sous-entend pourtant l'importance à s'entourer d'interlocuteurs ayant une vue globale sur les projets et à limiter les coûts d'intervention, et rend de ce fait préférable la désignation de prestataires uniques pour les compétences Eurométropole de Strasbourg et Ville de Strasbourg dans l'accomplissement des missions d'études et de suivi des chantiers (sont donc ici visés en particulier les marchés de maîtrise d'œuvre, mais plus généralement tous les marchés de prestations intellectuelles rendus nécessaires à l'aboutissement des opérations conduites à la fois par la Ville de Strasbourg et l'Eurométropole de Strasbourg

La désignation de tels prestataires est rendue possible par la constitution d'un groupement de commandes conformément à l'article 8 du Code des marchés publics, par convention qui doit préalablement être approuvée par les deux conseils.

IL EST DONC CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 – objet et portée de la convention

Les cosignataires décident de créer un groupement de commandes au sens de l'article 8 du Code des Marchés Publics, en vue de procéder à la désignation de prestataires amenés à intervenir sur des opérations où les compétences sont partagées entre l'Eurométropole de Strasbourg et la Ville de Strasbourg.

Le groupement de commandes a pour objet de permettre la seule conclusion de marchés publics de prestations intellectuelles, qui seront ensuite exécutés par chaque maître d'ouvrage (article 8.VII. 1 du Code des marchés publics).

La liste des opérations couvertes par le groupement de commandes pour l'année 2016 est jointe à la présente convention, et fait ainsi apparaître pour chacune d'entre elles, la part respectivement prise en charge par la Ville et par l'Eurométropole de Strasbourg (montants prévisionnels d'honoraires).

Article 2 – désignation d'un coordonnateur du groupement de commandes

L'établissement coordonnateur est l'Eurométropole de Strasbourg de Strasbourg.

Le coordonnateur est principalement chargé de la gestion des procédures de passation des marchés. A ce titre, le coordonnateur, en concertation avec la Ville de Strasbourg :

- définit la procédure de passation des marchés, conformément aux dispositions du code des marchés publics ;
- rédige les cahiers des charges (CCAP, CCTP, détail des prix, ...), les avis d'appel public à la concurrence et les règlements particuliers de consultation ;
- gère les phases de consultation normalement dévolues au représentant du pouvoir adjudicateur (envoi aux publications, envoi des dossiers aux candidats, réception des plis de candidatures et d'offres, signature des contrats après choix des attributaires par les commissions désignées à cet effet, ...)

- convoque les commissions prévues par le code des marchés publics (CAO, jurys de maîtrise d'œuvre,...) et en assure le secrétariat, par le biais de son service de la commande publique ;
- informe les candidats du sort de leurs candidatures et offres ;
- transmet et s'assure de la transmission des pièces exigibles aux autorités de contrôle ;
- et accomplit, d'une manière générale, tous actes nécessaires à l'exercice de la fonction de coordonnateur.

Le coordonnateur tient à la disposition de la Ville de Strasbourg les informations relatives à l'activité du groupement. Il mène à terme toute procédure de passation qu'il a engagée.

En application de l'article 8.VII. 1 du Code des marchés publics, le coordonnateur est chargé de signer et notifier les marchés, le représentant du pouvoir adjudicateur de chaque membre du groupement s'assurant -chacune pour ce qui le concerne- de la bonne exécution desdits marchés.

Article 3 – autorités compétentes pour attribuer les marchés

En application de l'article 8 du code des marchés publics, relatif à la constitution des groupements de commandes, il s'avère nécessaire de convoquer une commission de groupement de commandes pour toute attribution de marché, quelque soit le seuil de consultation, donc y compris pour les marchés sur procédure adaptée (MAPA).

Une distinction doit néanmoins préalablement être assurée entre les marchés de maîtrise d'œuvre conclus en application de la loi MOP du 12 juillet 1985 (relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée) et les marchés de prestations intellectuelles ne rentrant pas -par leur objet- dans le champ d'application de cette dernière (marchés d'études classiques).

Dans le premier cas, la mission du coordonnateur ne doit effectivement pas être incompatible avec l'article 3 de la loi qui prévoit que tout contrat conclu par le mandataire d'un maître d'ouvrage doit être approuvé par celui-ci. Dans un tel cas, le choix du titulaire du marché doit alors être effectué par la commission d'appel d'offres du groupement de commandes, et non par celle du coordonnateur.

Article 3.1 – attribution des marchés pour des missions ne relevant pas de la «loi MOP»

En application de l'article 8.VII du Code des marchés publics, la commission d'appel d'offres de l'Eurométropole de Strasbourg, agissant en qualité de coordonnateur du groupement, est désignée pour choisir les attributaires des marchés.

Elle est composée des membres suivants :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Jean-Luc HERZOG	Madame Edith ROZANT
Madame Françoise BEY	Monsieur Patrick KOCH
Monsieur Céleste KREYER	Madame Edith PEIROTÉS
Madame Chantal CUTAJAR	Monsieur Paul MEYER
Monsieur Eric SCHULTZ	Madame Michèle QUEVA

Article 3.2 – attribution des marchés pour des missions relevant de la «loi MOP»

La commission d'appel d'offres du groupement est alors désignée conformément à l'article 8-III du code des marchés publics, et est ainsi composée d'un représentant de l'Eurométropole de Strasbourg (président avec voix prépondérante) et d'un représentant de la Ville, et de leurs suppléants.

Titulaires	Suppléants
Monsieur Jean-Marie BEUTEL	Madame Caroline BARRIERE
Madame Chantal CUTAJAR	Madame Annick NEFF

Cette commission sera le cas échéant élargie à des membres non élus pour toute attribution de marché nécessitant la mise en œuvre d'une procédure de consultation formalisée. En application des articles 8.III, 24 et 74 du Code des marchés publics, la composition des commissions spéciales de maîtrise d'œuvre (concours, appel d'offres, procédure négociée spécifique) est alors la suivante :

- les élus déjà désignés ci-dessus (2 membres titulaires et 2 membres suppléants).
- les autres membres de ces commissions élargies aux maîtres d'œuvres qualifiées et aux personnes intéressées seront quant à eux désignés par arrêtés particuliers du représentant du pouvoir adjudicateur de l'établissement coordonnateur (à savoir le président de l'Eurométropole de Strasbourg, ou un de ses représentants bénéficiant d'une délégation en bonne et due forme).

Article 4 – durée de la convention

La présente convention entre en vigueur à l'issue de sa signature par l'ensemble des parties et de sa transmission au contrôle de légalité ; elle s'achèvera à la notification du dernier marché rendu nécessaire à l'aboutissement des opérations couvertes par le groupement de commande.

Article 5 – frais de fonctionnement

Les fonctions de coordonnateur sont exclusives de toute rémunération.
Le coordonnateur prend à sa charge les frais de fonctionnement.

Article 6 – litiges

Les litiges susceptibles de naître à l’occasion de la présente convention seront portés devant le Tribunal administratif de Strasbourg

La présente convention est établie en 2 exemplaires originaux

P.J. : Liste des opérations

Fait à Strasbourg, le

Pour l’Eurométropole de Strasbourg

Le Président

Robert HERRMANN

Pour la Ville de Strasbourg

Le Maire

Roland RIES

LISTE DES PROJETS

Définition de l'opération		Montant Total délibéré	Montant CUS délibéré (Budget général et budget annexe)	Montant VILLE délibéré
Référentiel	Site Projet			
2006CUS2099BT1	QUAIS SUD	910 000 €	700 000 €	210 000 €
2009CEN2976BT3	PLACE ST - ETIENNE / RUES DE LA COURTINE / PIERRE LARGE / SAINT - ETIENNE	237 000 €	187 000 €	50 000 €
2015CEN4379ATR	RUE THOMANN	100 000 €	70 000 €	30 000 €
2015CEN4505BT1	ABORDS DU TRIBUNAL	110 000 €	90 000 €	20 000 €
2009BOU3395ATR	PONT SAINT - GUILLAUME (y compris encorbellement Bateliers)	155 000 €	80 000 €	75 000 €
2013CEN3951ATR	RUE DE L'EGLISE ROUGE	23 000 €	20 000 €	3 000 €
2013CRO3849BT2	RUE JACOB / PLACE MATHIEU ZELL	180 000 €	150 000 €	30 000 €
2015CRO4384ATR	RUE GUILLAUME APOLLINAIRE	240 000 €	90 000 €	150 000 €
2015CRO4381ATR	RUE DE LA LICORNE	120 000 €	80 000 €	40 000 €
2015CRO4476ATR	ZA FORGES - RUE JEAN GIRAUDOUX	95 000 €	60 000 €	35 000 €
2012CRO3746BT1	PROMENADE DES ARTS ET SPORTS	160 000 €	100 000 €	60 000 €
2015CRO4382BT1	RUE D'OFFENHEIM	195 000 €	100 000 €	95 000 €
2015CRO4383ATR	RUE DE LA VILLETTE trottoirs	200 000 €	100 000 €	100 000 €
2015CRO4529ATR	MAILLE ELEONORE - ACCOMPAGNEMENT PROJET DE CONSTRUCTION ADIM	570 000 €	420 000 €	150 000 €
2015KOE4387BT1	RUE DES PEAUSSERIES (éco quartier Lingolsheim)	395 000 €	345 000 €	50 000 €
2013KOE4054ATR	ENTREE KOENIGSHOFFEN Ilot 1	865 000 €	700 000 €	165 000 €
2015KOE4473BT1	PLACE DES ROMAINS / RUE OVIDE	400 000 €	250 000 €	150 000 €
2013MEI3873BT2	RUE DE TOURAINE	130 000 €	100 000 €	30 000 €
2013MEI3874BT2	AMENAGEMENT SECTEUR RUES DES SARCELLES / BERGERONNETTES / COURLIS, ...(études)	250 000 €	160 000 €	90 000 €
2013MEI3836ATR	RUE DE LA MONTAGNE VERTE	550 000 €	400 000 €	150 000 €
2015MEI4314ATR	SECTEUR WEEBER / NORMANDIE / SCHULMEISTER	4 280 000 €	3 380 000 €	900 000 €
2015NDF4389ATR	RUE DE LIEPVRE	128 000 €	108 000 €	20 000 €
2015NDF4390BE1	RUE DE SOULTZ	100 000 €	80 000 €	20 000 €
2015NDF4393ATR	RUE DE PRAGUE	240 000 €	200 000 €	40 000 €
2015NDF4391ATR	LIAISON CHARITE / SAINTE THERESE (accompagnement des	115 000 €	90 000 €	25 000 €
2015NDF4392ATR	RUE DES CHATAIGNIERS (accompagnement ZAC)	245 000 €	185 000 €	60 000 €
2015NHF4395BT1	SECTEUR BATIMENT / SCHULTZENFELD / REUSS	120 000 €	40 000 €	80 000 €
2014NHF4223BT2	CHEMIN DU SCHULTZENFELD côté Kammerhof	205 000 €	180 000 €	25 000 €
2010NHF3572BT2	LIAISON MARSCHALLHOF / SCHACH	85 000 €	50 000 €	35 000 €
2013ORA4066BT1	RUES HERDER / TWINGER	90 000 €	30 000 €	60 000 €
2013ORA3845BT2	RUES EDEL / KIRSTEIN / GUERIN	250 000 €	190 000 €	60 000 €
2015ROB4474ATR	RUE ETTORE BUGATTI	150 000 €	100 000 €	50 000 €
2015ROB4477ATR	RUE BOECKLIN liaison cyclable	60 000 €	50 000 €	10 000 €
2004ROB1566BT1	ACCOMPAGNEMENT CONSULAT DE TURQUIE : QUAI JACOUTOT (chemin Goeb à Carpe Haute) / RUES TOREAU / CARPE HAUTE	950 000 €	700 000 €	250 000 €

Délibération de la Commission permanente (Bureau) du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du vendredi 29 janvier 2016

Contrat triennal Strasbourg, capitale européenne 2015-2017 - Participation de l'Eurométropole de Strasbourg au projet FEERIX (Faisceau d'électrons et de rayonnements ionisants X) porté par le Centre de ressources technologiques/CRT AERIAL - volet équipement.

Le Centre de ressources technologiques/CRT AERIAL, membre de l'Institut Carnot MICA, s'est spécialisé dans l'ensemble des aspects liés à la qualité alimentaire (sécurité, nutrition, qualités organoleptiques) ainsi que dans les domaines très spécifiques de l'ionisation et la lyophilisation dans lesquels il est reconnu en leader international. Ses travaux de R&D sont menés en partenariat avec les universités, les organismes de recherche et les industriels. Les secteurs industriels touchés sont variés : agroalimentaire, matériaux mais aussi la pharmacie et le médical.

Sur ce dernier plan, le projet de Faisceau d'électrons et rayonnements ionisants X (FEERIX) porté par AERIAL a été retenu au titre du Contrat triennal Strasbourg, capitale européenne 2015-2017. Il consiste à implanter -par extension du bâtiment du CRT au sein du Parc d'innovation- une station d'ionisation mixte (faisceau d'électrons-rayons X) à vocation de recherche et développement, transfert de technologie et formation en résonance avec le Campus des technologies médicales NextMed voulu par l'Eurométropole de Strasbourg et récemment labellisé FrenchTech dans la thématique MedTech et Biotech.

Cette station prototype mettra en œuvre le seul accélérateur d'électrons au monde -le Rhodotron- combinant forte énergie et forte puissance. Ses applications seront dédiées à des procédés de stérilisation innovants, normés et validés des dispositifs médicaux adossés aux techniques de l'irradiation. Elle sera de plus un outil de formation initiale et continue en matière de rayonnements ionisants (applications technologiques, radioprotection...). Cet outil sera référencé par l'Agence internationale de l'énergie atomique, basée à Vienne en Autriche, comme plateforme de formation et de recherche pour ses programmes internationaux associant 162 Etats.

Le projet FEERIX revêt dès lors une importance stratégique pour le site hospitalo-universitaire eurométropolitain. Il constituera un véritable facteur d'attractivité

internationale pour les entreprises et laboratoires désirant se développer dans le périmètre et la dynamique du Campus des technologies médicales.

Le financement réservé par le Contrat triennal en cours à ce projet original et structurant, s'élève à 8,61 M€ apportés respectivement par :

- l'Etat : 1,00 M€ ;
- la Région Alsace : 2,00 M€ ;
- l'Eurométropole de Strasbourg : 2,00 M€ ;
- le FEDER : 1,50 M€ ;
- IBA : 2,11 M€ (ristourne sur prix d'achat).

La contribution ainsi allouée par la société belge IBA, concepteur et constructeur du Rhodotron, est représentative de l'effet levier des fonds publics pour mobiliser des financements privés au service du développement économique, dans l'esprit même du Programme d'investissements d'avenir (PIA).

Le budget ainsi réuni est ventilé entre un volet immobilier (l'extension des locaux sous maîtrise d'ouvrage régionale) à hauteur de 3,10 M€ et un volet équipement (le Rhodotron et ses équipements annexes) à hauteur de 5,51 M€. La participation financière de l'Eurométropole de Strasbourg est distribuée entre ces deux postes ainsi qu'il suit :

- construction : 930 000 € - Région Alsace ;
- équipement : 1 070 000 € - CRT AERIAL.

Dans l'immédiat, il convient de mettre en place le financement dédié à l'équipement afin d'affermir la commande de l'équipement auprès de IBA. Une seconde délibération complètera le dispositif par la mise en place du financement consacré à l'aspect immobilier.

La mise en service de la station d'ionisation mixte FEERIX est prévisionnellement fixée à fin 2018.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission permanente (Bureau)
après en avoir délibéré
approuve*

- *en application du Contrat triennal Strasbourg, capitale européenne 2015-2017, la confirmation de sa participation de 2 M€ pour la réalisation du projet d'implantation d'une station d'ionisation mixte dite FEERIX (Faisceau d'électrons et rayonnements ionisants X) sur le site du Parc d'innovation et l'affectation de ce montant respectivement à la construction sous maîtrise d'ouvrage régionale à hauteur de 930 000 € et à l'équipement porté par AERIAL à hauteur de 1 070 000 € ;*

décide

- *de mobiliser le financement de 1 070 000 € consacré à l'équipement au bénéfice du Centre de ressources technologiques/CRT AERIAL en trois annuités conformes au PPI à savoir :*
 - *2016 : 250 000 €,*
 - *2017 : 500 000 €,*
 - *2018 : 320 000 € ;*

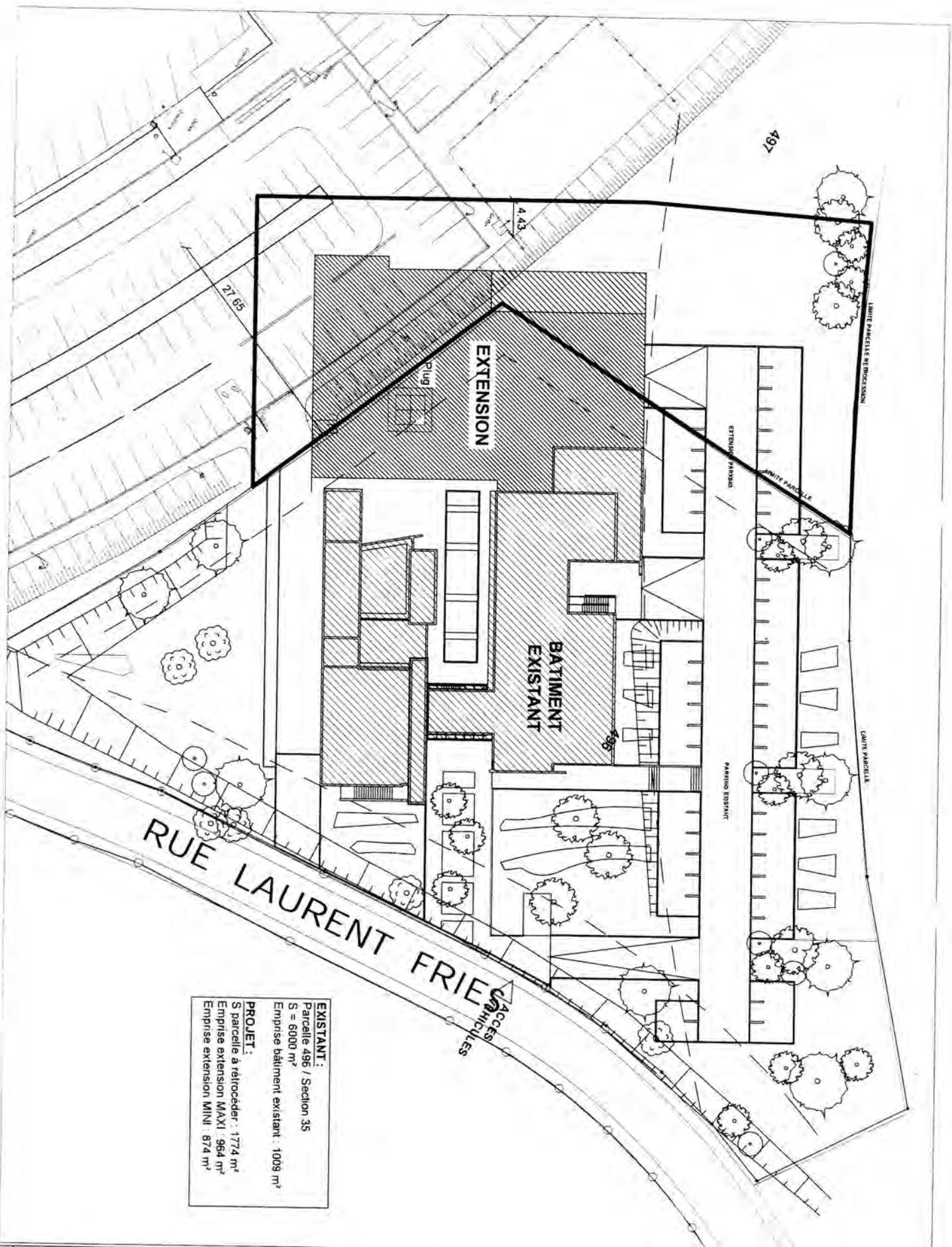
- *d'imputer la dépense en résultant sur la ligne budgétaire 2016/AP0246 – programme 1052 ;*

autorise

le Président ou son représentant à signer la convention financière organisant les modalités et l'échéancier des versements.

**Adopté le 29 janvier 2016
par la Commission permanente (Bureau) du
Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité
préfectoral Le 1 février 2016
et affichage au Centre Administratif le 01/02/16**



EXISTANT :
 Parcelle 496 / Section 35
 S = 6000 m²
 Emprise bâtiment existant : 1009 m²

PROJET :
 S parcelle a retroceder : 1774 m²
 Emprise extension MAXI : 964 m²
 Emprise extension MINI : 874 m²

REGION ALSACE 1 place Adnen Zeller 67096 STRASBOURG Cedex	STATION D'IONISATION MIXTE "FEERIX" 250, rue Laurent Friess 67412 ILLKIRCH Cedex	PLAN MASSE ETAT PROJETE VARIANTE P WEIBEL Région Alsace DCI	Phase FAISA	Mâ J Ind.	A Création P Weibel - Region Alsace - DCI 19/09/15 B Mâj. surface terrain Feerix base retrait 7m 18/10/15	1/400 B	1/400 B
			Ech. 1/400	B	B		

Délibération de la Commission permanente (Bureau) du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du vendredi 29 janvier 2016

Attribution de subventions en faveur des activités universitaires, scientifiques et de la vie étudiante.

L'Eurométropole de Strasbourg est un partenaire du développement de la vie étudiante et universitaire, de l'enseignement supérieur et de la recherche et a vocation à promouvoir certaines initiatives relevant de cette dynamique. A cet égard, la Commission permanente (Bureau) de l'Eurométropole est invitée à soutenir des projets s'inscrivant dans ce cadre et illustrant l'excellence du site universitaire et scientifique de l'agglomération strasbourgeoise, pour un montant total de 171 227 €.

Université de Strasbourg – Espace avenir : Journées des universités et des formations post-bac 2016, les 4 et 5 février 2016 :

Les Journées des universités et des formations post-bac constituent depuis de nombreuses années un rendez-vous majeur dans le calendrier de l'enseignement supérieur du territoire.

Avec plus de 130 exposants et 250 stands, ce salon a vocation à présenter la quasi-totalité des formations post-bac de l'académie, afin de fournir une information complète et adaptée aux 20 000 élèves qui le fréquentent chaque année et en profitent pour découvrir, compléter ou approfondir leur connaissance des filières et des formations supérieures.

Cette manifestation d'ampleur, organisée en lien avec le Service académique d'information et d'orientation (SAIO) et l'ONISEP, et coordonnée par l'Espace avenir, service d'orientation et d'insertion professionnelle de l'Université de Strasbourg, se tient au Parc des expositions de Strasbourg, les 4 et 5 février 2016, pour sa 40^{ème} édition.

Eu égard à l'importance de cette manifestation qui favorise des choix d'orientation pertinents des jeunes – condition essentielle de leur réussite étudiante, il vous est proposé de renouveler le soutien de l'Eurométropole à hauteur de **20 000 €** sur un budget prévisionnel de 199 500 €.

Soutien à la programmation des colloques scientifiques de l'Université de Strasbourg :

L'Université de Strasbourg a lancé en début d'année universitaire 2015/16 un nouvel appel à projets « colloques », destiné à faire la promotion de la formation et de la recherche menées à l'Université de Strasbourg. Pour la sixième année consécutive, il est proposé à la collectivité de se prononcer en faveur d'un soutien global pour un programme d'événements organisé par les différentes unités de recherche et validé par le Conseil scientifique de l'Université de Strasbourg. L'enveloppe globale affectée reste constante, soit 40 000 €.

Les critères de sélection de ces événements sont les suivants :

- critère de territorialité (Eurométropole de Strasbourg),
- manifestation en cohérence avec la feuille de route Strasbourg Eco 2030,
- manifestation présentant un aspect grand public (table ronde, expositions, ...),
- manifestation associant le monde professionnel,
- valeurs de l'humanisme rhénan,
- Strasbourg capitale européenne des droits de l'homme,
- priorité aux événements tenus au Palais de la musique et des congrès (grande envergure et optimisation de l'équipement, voire fidélisation de l'événement).

La liste des événements validés par un comité de sélection sera annexée à la convention financière unique notifiée à l'Université de Strasbourg et fera parallèlement l'objet d'une notification personnalisée à chaque bénéficiaire, pour maintenir la lisibilité du soutien de l'Eurométropole.

Il est précisé également que des actions particulières de l'Université, qui ne rentrent pas dans l'appel à projets de ces colloques, pourront être instruites en dehors de cette enveloppe globale, de même que des événements exceptionnels et/ou de grande ampleur présentant un budget prévisionnel plus ambitieux.

Le programme des colloques proposés au financement eurométropolitain représente un budget de plus de 1,9 M€ et une audience estimée à plus de 8000 personnes. Sur les 59 manifestations proposées, il vous est proposé d'en retenir 28, qui relèvent de différents collègiums de l'Université, dans une approche pluridisciplinaire :

- arts lettres et langue (ALL),
- sciences humaines et sociales (SHS),
- éducation et Formation (E&F),
- droit, administration et société (DAS),
- journalisme et études politiques (JEP),
- sciences économiques et management (SEM),
- sciences,
- sciences, ingénierie et technologie (SIT),
- vie et Santé (V&S).

Il vous est proposé de reconduire le soutien aux colloques scientifiques de l'Université de Strasbourg dont la liste est jointe en annexe à hauteur de **40 000 €** pour 2016.

Attribution de bourses d'enseignement supérieur :

Depuis 1995, la collectivité propose un dispositif de bourses d'enseignement supérieur au profit de l'Université de Strasbourg et du Collège doctoral européen (CDE), ainsi que de l'Institut national des sciences appliquées (INSA) et l'Ecole nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg (ENGEES)

Ces établissements bénéficient chaque année d'une dotation qu'ils répartissent en aides individuelles, sur critères sociaux et universitaires, pour des étudiants de niveau Master à l'université et pour des élèves-ingénieurs s'agissant des écoles. Pour le Collège doctoral européen, il s'agit d'une aide pour les doctorants en thèse de cotutelle. L'Eurométropole participe au comité de sélection des boursiers.

Il vous est proposé de reconduire le dispositif pour l'année universitaire en cours :

Institut national des sciences appliquées (INSA) : Aide aux élèves-architectes et élèves-ingénieurs	3 000 €
Ecole nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg (ENGEES) : Aide à la mobilité	3 000 €

et pour l'année universitaire 2016-2017 :

Université de Strasbourg : Aide forfaitaire de 1 520 € ou de 760 € dont Collège doctoral européen (CDE) : 27 960 € <i>Aide dans le cadre d'une thèse en cotutelle</i>	85 760 €
--	-----------------

La dépense totale en résultant s'élève à **91 760 €**.

International Space University (ISU) - bourse d'études de Master :

L'ISU, fondée en 1987 aux Etats-Unis, a porté son choix sur l'agglomération strasbourgeoise pour y installer son campus central en 1994. Elle délivre une formation internationale, interdisciplinaire et interculturelle dans le domaine spatial. Ses promotions annuelles accueillent des étudiants et des professionnels du monde entier.

Le renouvellement de la participation de la collectivité à hauteur de 16 667 € au financement d'une bourse de Master en études spatiales, formation phare de l'établissement, est demandé.

Eu égard à l'importance du contexte et du sujet, il est proposé de soutenir cette action en faveur de l'attractivité internationale du site à hauteur de **16 667 €** pour l'année universitaire 2015/2016 aux côtés de la Région Alsace.

Société de biologie de Strasbourg (SBS) – Cérémonie des Prix de thèse 2016 :

La Société de biologie de Strasbourg (SBS) créée en 1919, organise une manifestation dédiée à la mise en valeur de travaux remarquables de jeunes chercheurs issus de laboratoires implantés sur le site universitaire de Strasbourg et la mise en relation avec le monde professionnel.

L'association demande à la collectivité, qui soutient cette initiative depuis son lancement en 1999, une subvention de 1 500 €, se déclinant de la manière suivante : 500 € dédiés aux frais d'organisation de la rencontre jeunes docteurs-professionnels et 1 000 € au titre du Grand Prix de thèse « Eurométropole de Strasbourg » qui sera remis en mars 2016. Il vous est proposé d'accorder le soutien demandé de **1 500 €** à cette association qui œuvre pour la valorisation et meilleure insertion professionnelle des jeunes docteurs locaux.

Apogée – Journées de la culture fin janvier 2016 :

L'association estudiantine Apogée du Master Politique et gestion de la culture de l'Institut de sciences politiques de Strasbourg organise fin janvier des journées d'échanges entre étudiants, diplômés, universitaires et professionnels autour des problématiques de la culture.

Cette manifestation se décompose en une journée scientifique (programme de conférences rassemblant une vingtaine d'intervenants), une journée professionnelle (tables-rondes avec des intervenants professionnels) et une journée artistique (concerts / performances de plusieurs groupes avec une scénographie réalisée par des étudiants en arts décoratifs).

L'accès à ces événements, qui s'adressent principalement à la population estudiantine du territoire, est gratuit (sauf les concerts qui sont à tarif carte culture : 6 €) et ouvert à toutes personnes intéressées.

Il vous est proposé d'accorder le soutien demandé de **1 300 €** à cette association qui fédère autour de cette manifestation des étudiants de l'Université de Strasbourg et de la Haute école des arts du Rhin, ainsi que des jeunes chercheurs (laboratoire SAGE...).

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente (Bureau)
après en avoir délibéré
décide*

Dans le cadre de la politique de l'Eurométropole de soutien aux activités scientifiques, universitaires et étudiantes, d'attribuer les subventions suivantes :

	2016
Université de Strasbourg – Espace avenir <i>Journées des universités et des formations post-bac 2016 Les 4 et 5 février 2016 au Parc des expositions de Strasbourg</i>	20 000 €
Université de Strasbourg <i>Soutien à la programmation des colloques</i>	40 000 €
Bourses d'enseignement supérieur :	91 760 €
<i>INSA</i>	<i>3 000 €</i>
<i>ENGEES</i>	<i>3 000 €</i>

<i>Université de Strasbourg (dont 27 960 € pour le Collège doctoral européen)</i>	<i>85 760 €</i>
<i>International space university (ISU)</i> <i>Renouvellement bourse d'études de Master</i>	<i>16 667 €</i>
<i>Société de biologie de Strasbourg (SBS) Prix de thèse</i> <i>Cérémonie de remise de Prix en mars 2016</i>	<i>1 500 €</i>
<i>Apogée Culture</i> <i>Journées de la culture</i> <i>Janvier 2016</i>	<i>1 300 €</i>
<i>TOTAL</i>	<i>171 227 €</i>

décide

d'imputer sur le budget primitif 2016, les montants ci-dessus qui représentent une somme totale de 171 227 €, comme suit :

- *la somme de 111 760 € sur la ligne budgétaire 90 – 65738 – DUO3E programme 8018, et la somme de 19 467 € sur la ligne budgétaire 90 - 6574 – DUO3E programme 8018, dont le disponible avant la présente Commission permanente (Bureau) est de 234 927 €,*
- *la somme de 40 000 € sur la ligne budgétaire 23- 65738- DU03C programme 8016, dont le disponible avant la présente Commission permanente (Bureau) est de 200 000 € ;*

autorise

le Président ou son-sa représentant-e à signer les conventions financières et arrêtés y afférents.

**Adopté le 29 janvier 2016
par la Commission permanente (Bureau) du
Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité
préfectoral Le 1 février 2016
et affichage au Centre Administratif le 01/02/16**

Attribution de subventions
Délibération de la Commission permanente (Bureau) de l'Eurométropole
du 29 janvier 2016

Dénomination de l'organisme	Nature de la sollicitation	Montant sollicité	Montant octroyé	Montant octroyé N-1
			2016	2015
Université de Strasbourg (UNISTRA) - Espace avenir	Journée des universités et des formations post-bac (JU) 2016	20 000 €	20 000 €	20 000 €
Université de Strasbourg (UNISTRA) - Direction de la recherche	Colloques universitaires	40 000 €	40 000 €	40 000 €
Université de Strasbourg (UNISTRA) - Direction de la scolarité	Dispositif d'aides aux étudiants	85 760 €	85 760 €	85 760 €
Institut national des sciences appliquées (INSA) de Strasbourg	Dispositif de bourses	3 000 €	3 000 €	3 000 €
Ecole nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg (ENGEES)	Dispositif de bourses	3 000 €	3 000 €	3 000 €
International Space University (ISU)	Bourse d'études de Master	16 667 €	16 667 €	16 667 €
Société de biologie de Strasbourg (SBS)	Prix de thèse	1 500 €	1 500 €	1 000 €
Apogée Culture	Les Journées de la culture	1 300 €	1 300 €	/
TOTAL		171 227 €	171 227 €	169 427 €

APPEL D'OFFRES "COLLOQUES 2016"

N° de dossier	Collégium (*)	Intitulé	Demandeur	Dates	Localisation	Participants	Périmètre	Budget du colloque	Subv eurométropole
1	ALL	Littérature comparée et cinéma	Michèle FINCK Patrick WERLY Yves-Michel ERGAL	17 et 18 mars 2016	Université de Strasbourg -Le Portique		N	7 000	500
3	ALL	De l'épistémologie de la recherche à la méthodologie de la thèse : parcours heuristique ou trajectoire réflexive?	Elodie LANG Laurence SCHMOLL	29 juin au 1er juillet 2016	Université de Strasbourg - Patio	110	N	8 701	800
9	ALL	La couleur dans l'aménagement des espaces de santé	Denis STEINMETZ	7 et 8 avril 2016	Strasbourg - Palais de l'Europe	230	E	12 200	1 200
		Total Art langues lettres				340		27 901	2 500
12	SHS	Les nouvelles nosographies et leurs effets dans les champs social, médical et thérapeutique	Marie-Frédérique BACQUE	25 et 26 novembre 2016	Université de Strasbourg	90	I	13 625	1 000
14	SHS	La littérature chrétienne disparue : regards sur un paysage de l'absence	Gabriella ARAGIONE	29 septembre au 1er octobre 2016	Université de Strasbourg - Faculté de théologie protestante	80	E	6 700	500
16	SHS	Retour d'expérience des opérations de restauration pour une gestion durable du Rhin Supérieur	Jean-Nicolas BEISEL	1er et 2 décembre 2016	Strasbourg	100	E	15 900	1 000
		Total Sciences humaines et sociales				320		36 225	2 500
19	DAS	La protection des secrets d'affaires : perspectives nationales et européennes	Jean LAPOUSTERLE	mars 2016	Strasbourg	200	E	14 880	1 500
20	DAS	Les propriétés intellectuelles devant la Cour de Justice de l'Union européenne - Journée d'actualité du CEIPI	Stéphanie CARRE Franck MACREZ	22 avril 2016	Université de Strasbourg - Escarpe	100	N	5 510	500
		Total droit administratif société				300		20 390	2 000
25	JEP	Configuration et dynamiques familiales	Didier BRETON	21 au 24 juin 2016	Université de Strasbourg - Palais universitaire	200	I	95 000	2 000
26	JEP	Organisations internationales et globalisation des modèles et instruments d'action publique : micro-processus et configurations d'acteurs	Magdalena HADJIISKY Romuald NORMAND	1 au 3 septembre 2016	Université de Strasbourg - MISHA	90	I	23 430	1 000
		Total journalisme et études politiques				290		118 430	3 000
27	SEM	XXVII Congrès AGRH - Retour vers le futur pour la GRH	Sébastien POINT	19 AU 21/10/2015	Strasbourg - EM	250	I	61 500	1 500
28	SEM	2ème journée de recherche sur la Théorie des Contraintes et pratiques managériales sur le thème "Etudes empiriques de mise en œuvre de la Théorie des Contraintes"	Thierry NOBRE	31 mars 2016	Strasbourg - EM	120	N	5 250	500
29	SEM	Anticipation, conjectures et coordination", 16ème colloque international de l'association Charles Gide	Ragip EGE Sylvie RIVOT	14 au 16 avril 2016	Université de Strasbourg - Atrium	140	I	24 500	1 500
		Total sciences économiques et management				260		29 750	2 000
31	E & F	Bénévolat, lien social et Réseaux Sociaux Numériques	Philippe VIALON	octobre 2016	Strasbourg	120	E	35 500	1 500
		Total éducation et formation				120		35 500	1 500
34	Sciences	Les bases fondamentales de la RPE : mesures, interprétations et modelisations	Philippe TUREK - Sylvie CHOUA- Bertrand VILENO	5-9 juin 2016	Université Strasbourg - Obernai	60	N	24 000	500
36	Sciences	FCPPL-2016 9th workshop	Christine HU-GUO	30 mars et 1er avril 2016	Strasbourg	140	I	30 000	2 000
39	Sciences	XVI Forum des jeunes mathématicien-ne-s	Florence LECOMTE	24 et 25 novembre 2016	Université de Strasbourg - IRMA	60	?	16 000	1 000
40	Sciences	Defect-driven oxides : from materials to devices	Martin BOWEN	juin 2016	Strasbourg	40	I	5 500	600
		Total sciences				300		275 500	4 100

N° de dossier	Collégium (*)	Intitulé	Demandeur	Dates	Localisation	Participants	Périmètre	Budget du colloque	Subv eurométropole
42	SIT	Congrès Société Informatique de France	Pierre GANCARSKI	26 au 28 janvier 2016	Illkirch - Télécom Physique Strasbourg	120	N	20 900	400
44	SIT	6th Symposium on Hybrid RANS-LES Methods	Yannick HOARAU	26 au 28 septembre 2016	Université de Strasbourg - CDE	50	I	27 750	1 000
45	SIT	Ecole jeunes chercheurs en informatique mathématique	Etienne BAUDRIER	4 au 8 avril 2016	Illkirch ou Strasbourg	90	N	30 600	500
46	SIT	SPEA 9 - 9th European meeting on Solar Chemistry and Photocatalysis : environmental applications	Nicolas KELLER	13 au 17 juin 2016	Strasbourg - PMC	250	I	129 500	2 000
47	SIT	Carbocat 7	Cuong PHAM-HUU	12 au 17 juin 2016	Strasbourg - ECPM	120	I	78 750	2 000
48	SIT	RAial Velocity Experiment (RAVE) annual meeting	Olivier BIENAYME	27 au 29 juin 2016	Strasbourg, Observatoire Astronomique	40	I	5 000	500
		Total sciences-Ingénierie-Technologie				670		292 500	6 400
49	V&S	10ème conférence francophone d'Epidémiologie clinique (EPICLIN) et 23ème journées des statisticiens des Centres de Lutte contre le Cancer (CLCC)	Nicolas MEYER	25 au 27 mai 2016	Strasbourg	200	I	48 000	3 000
50	V&S	EMBO Conference : Ribosome Structure and Function 2016	Marat YUSUPOV	6 au 10 juillet	Strasbourg - PMC	300	I	163 000	2 000
51	V&S	Current Challenges in Integrated Structural Biology	Bruno KLAHOLZ	fin novembre 2016	Illkirch - IGBMC	110	I	28 000	2 000
52	V&S	Methods and techniques in structural biology : beyond black boxes	Jean CAVARELLI	sept nov 2016	Illkirch - IGBMC	18	I	18 000	500
53	V&S	GTBIO-SFP 2016	Bruno KIEFFER Alberto PODJARNY	10 au 14 octobre 2016	Illkirch - IGBMC	150	N	39 000	2 000
55	V&S	40 années de progrès en sémiologie, et demain?	Carole MATHELIN	9 au 11 mai 2016	Faculté d'Ondothologie - Amphi Robert FRANCK	200	I	71 000	3 000
59	V&S	45ème Congrès de la Société Francophone de Chronobiologie	Valérie SIMONNEAUX	14 au 16 septembre 2016	Strasbourg	100	I	47 000	2 000
		Total Vie et santé				1 078		414 000	14 500
		Total général				3 678		1 250 196	40 000

(*) DAS : droit-administration-société
E & F : éducation et formation
ALL : arts-langues-lettres
SHS : sciences humaines et sociales
SEM : sciences économiques et management
SIT : sciences-Ingénierie-Technologie
JEP : journalisme et études politiques
V & S : vie et santé

Délibération de la Commission permanente (Bureau) du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du vendredi 29 janvier 2016

Attribution de subventions FSE 2014-2020.

Le 26 juin 2015, le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg a validé les nouveaux programmes Fonds européen de développement régional (FEDER) et Fonds social européen (FSE) 2014-2020 intégrés dans un investissement territorial intégré (ITI) basé sur la stratégie de développement économique du territoire.

Le financement du Programme FSE repose sur la mobilisation d'une enveloppe de 1,5 millions d'euros de crédits européens déléguée par la convention de subvention globale de gestion de FSE 2014-2016, validée par la Commission permanente le 16 octobre 2015. Organisme intermédiaire, l'Eurométropole gère une subvention orientée majoritairement sur les thématiques de la coordination de l'offre de services pour les personnes éloignées de l'emploi, la politique de la ville et l'insertion des jeunes.

Les fonds FSE sont attribués par l'Eurométropole sous forme de subventions à des porteurs de projet de toute nature dont les opérations répondent aux critères de sélection du programme.

4 projets (cf. tableau en annexe 1) ayant fait l'objet d'une demande de subvention FSE sont proposés pour approbation à la Commission permanente (Bureau) :

- au titre du Dispositif 2 « Développement d'une gestion de l'emploi en articulation avec les filières d'excellence locale et les secteurs en mutation », 1 projet porté par une association,
- au titre du Dispositif 3 « Mise en place d'actions en faveur des publics très éloignés de l'emploi, y compris les jeunes, pour une meilleure insertion sociale et professionnelle », 2 projets portés par des associations,
- au titre du Dispositif 5 « Animation, coordination et développement de projets en lien avec les comités techniques relatifs à l'emploi et l'insertion », 1 projet porté par une association.

Le coût total de ces opérations s'élève à 500 315,12 €. Le montant total des subventions FSE attribuées dans le cadre de ce projet de délibération s'établit à 250 157,56 €. Le taux de programmation pour la subvention globale 2014-2016 est alors de 52,82 %.

Le présent projet de délibération a pour objet d'approuver la sélection des projets bénéficiaires des crédits FSE 2014-2020, les montants de subventions FSE et d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions d'octroi correspondantes et les avenants, en sa qualité de représentant de l'organisme intermédiaire gestionnaire des crédits FSE.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération :

*La Commission permanente (Bureau)
après en avoir délibéré
approuve*

le projet suivant porté au titre du Dispositif 2 ainsi que le montant de la subvention FSE :

<i>Intitulé du projet</i>	<i>Porteur de projet</i>	<i>Coût total éligible</i>	<i>Montant subvention FSE</i>	<i>Montant prévisionnel cofinancements</i>
<i>GPTEC Industrie et Port</i>	<i>Maison de l'emploi de Strasbourg</i>	<i>213 957,12 € T.T.C.</i>	<i>106 978,56 € 50 %</i>	

les projets suivants au titre du Dispositif 3 ainsi que le montant de la subvention FSE :

<i>Intitulé du projet</i>	<i>Porteur de projet</i>	<i>Coût total éligible</i>	<i>Critère spécifique d'éligibilité relatif au public cible</i>	<i>Montant subvention FSE</i>	<i>Montant prévisionnel cofinancements</i>
<i>Action d'insertion professionnelle par le Français Langue d'Intégration et la remise à niveau en savoirs de base</i>	<i>Lupovino</i>	<i>49 098 € T.T.C.</i>	<i>QPV</i>	<i>24 549 € 50%</i>	<i>Etat (ACSE) : 4 763 € Etat (DIRECCTE) : 9 525 € Eurométropole : 9 525 €</i>

<i>Suivi « Interim Job Days 2015 »</i>	<i>Maison de l'emploi de Strasbourg</i>	<i>52 340 € T.T.C.</i>	<i>Jeunes</i>	<i>26 170 € 50%</i>	
--	---	----------------------------	---------------	-------------------------	--

le projet suivant porté au titre du Dispositif 5 ainsi que le montant de la subvention FSE :

<i>Intitulé du projet</i>	<i>Porteur de projet</i>	<i>Coût total éligible</i>	<i>Montant subvention FSE</i>	<i>Montant prévisionnel cofinancements</i>
<i>Coordination et animation des acteurs du service public de l'emploi du territoire de Strasbourg</i>	<i>Maison de l'emploi de Strasbourg</i>	<i>184 920 € T.T.C.</i>	<i>92 460 € 50%</i>	

décide

d'accorder les subventions au titre du Fonds social européen de l'Union européenne pour les projets cités ci-dessus, sous réserve de la disponibilité effective des crédits communautaires ;

autorise

le Président ou son représentant, à signer les conventions et les éventuels avenants relatifs aux projets cités ci-dessus, en sa qualité de représentant de l'organisme intermédiaire gestionnaire de crédits FSE.

**Adopté le 29 janvier 2016
par la Commission permanente (Bureau) du
Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité
préfectoral Le 1 février 2016
et affichage au Centre Administratif le 01/02/16**



**ANNEXE 1 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS FSE AU TITRE DU
PROGRAMME FSE DE L'EUROMETROPOLE 2014-2020**

DISPOSITIF 2 Développement d'une gestion de l'emploi en articulation avec les filières d'excellence locale et les secteurs en mutation					
Intitulé du projet et N° Ma Démarche FSE	Porteur de projet	Description du projet	Coûts totaux	Cofinancements prévisionnels	Subvention et taux FSE
GPTEC Industrie et Port 2015 04439	Maison de l'emploi de Strasbourg	<p>Le projet a pour objectif d'accompagner les entreprises des secteurs de l'industrie et du port dans leurs besoins en recrutement. Pour y parvenir, l'accent sera mis sur l'identification des besoins avec le papy-boom, l'adaptation des profils et la lutte contre le chômage des jeunes ou encore la restauration de l'image de ces filières.</p> <p>Les actions de la Gestion Prévisionnelle Territoriale de l'Emploi et des Compétences (GPTEC) Industrie s'articulent autour de démarche de workshops, d'un accompagnement au recrutement et à la formation, d'ateliers de passerelles de compétence, de mobilité et de flexibilité, de structuration du réseau des acteurs de l'emploi et de la formation, etc. Elles permettent plus particulièrement d'anticiper les besoins en recrutement, d'adapter les compétences des demandeurs d'emploi aux besoins, de développer un réseau d'experts territoriaux et de rendre l'industrie attractive.</p> <p>Les actions de la GPTEC Port s'intègrent dans la continuité de la démarche du Rapprochement pour l'entreprise et les voisins pour l'emploi (REVE). Une démarche de passerelles de formation et d'expérience vers les métiers recruteurs du domaine sera développée.</p> <p>Le projet dure 2 ans (2015 et 2016).</p> <p>La demande de subvention porte sur des dépenses de personnel, de location de matériel, d'achats de prestations et des coûts indirects.</p>	213 957, 12€ T.T.C.	<i>Autofinancement (alimenté par la subvention de l'Eurométropole : 64 187, 14 € et celle de l'Etat : 42 791,42 €)</i>	106 978,56 € 50%

		<p><i>Informations complémentaires pour les programmes 2014 :</i></p> <p><i>La GPEC Industrie avait notamment permis 6 ateliers Ressources Humaines, l'élargissement d'un réseau professionnel de 120 participants et le développement d'une boîte à outils à destination des RH, des conseillers emploi et des salariés.</i></p> <p><i>La GPEC Port avec le programme REVE avait permis en 2014, la diffusion de 93 offres d'emploi, le rapprochement de 49 candidats pour 20 offres d'emploi, le recrutement de 27 personnes dont 11 habitants des Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville et 7 visites d'entreprises.</i></p>			
--	--	---	--	--	--

DISPOSITIF 3 Mise en place d'actions en faveur des publics très éloignés de l'emploi, y compris les jeunes, pour une meilleure insertion sociale et professionnelle

Intitulé du projet et N° Ma Démarche FSE	Porteur de projet	Description du projet	Coûts totaux	Cofinancements prévisionnels	Subvention et taux FSE
<p>Action d'insertion professionnelle par le Français Langue d'Intégration et la remise à niveau en savoirs de base</p> <p align="center">2015 06096</p>	<p align="center">Lupovino</p>	<p>Le projet a pour objectif de stabiliser un parcours d'insertion basé sur une démarche active de la personne avec des acquis en français et en savoirs de base. Le but est de favoriser l'employabilité des habitants les plus en précarité par un soutien et un apport en connaissances et compétences par une approche des savoir-être, de la valorisation des idées et projets des habitants.</p> <p>Les actions de français et de savoirs de base (sous format de 3 sessions) comprennent principalement des formations linguistiques mais sont accompagnées d'interventions de professionnels, de visites d'entreprises, d'ateliers ou encore de stages en entreprise. Un suivi individualisé est également organisé.</p> <p>Le projet dure un an (2016).</p> <p>Le nombre prévisionnel de participants à cette opération est de 33 personnes, habitants des Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville et plus particulièrement celui du Neuhof.</p> <p>La demande de subvention porte sur des frais de personnel (formatrice) et des coûts restants (déplacements, matériel et autres dépenses liées aux participants...) établis à l'aide d'un taux forfaitaire.</p> <p><i>Informations complémentaires : Nouvelle opération. Mais pour l'opération 2015 concernant uniquement un public Roms, 12 participants sur 22 étaient en emploi ou en formation après les deux premières sessions.</i></p>	<p align="center">49 098 € T.T.C.</p>	<p align="center">Etat (ACSE) : 4 763 €</p> <p align="center">Etat (DIRECCTE) : 9 525 €</p> <p align="center">Eurométropole : 9 525 €</p> <p align="center"><i>Autofinancement :</i> 736 €</p>	<p align="center">24 549 € 50%</p>

<p>Suivi Interim Job Days 2015 2015 06203</p>	<p>Maison de l'emploi de Strasbourg</p>	<p>Le projet a pour objectif principal de créer les conditions pour faciliter et accélérer l'accès à l'emploi de jeunes avec l'intérim pour tremplin. Il a également pour but de générer des vocations par la découverte de métiers offerts par l'interim, de modéliser le mode de contact direct avec ces agences ou encore de renforcer la confiance de personnes éloignées de l'emploi par la valorisation de l'expérience.</p> <p>Cette opération est composée de 4 étapes en 2015 où la coordination par la Maison de l'emploi est valorisée pour mettre en place le lancement de l'opération IJD (étape 1), les ateliers de préparation (étape 2) et la journée d'entretiens (étape 3).</p> <p>La dernière étape du projet en 2016 « Suite Interim Job Days » existe pour proposer un suivi et un accompagnement complémentaire sous forme d'ateliers aux jeunes qui ont participé aux étapes précédentes et qui n'auraient pas trouvé une mission.</p> <p>Le projet dure deux ans.</p> <p>Le nombre prévisionnel de jeunes pour la dernière étape est de 50, majoritairement issus des QPV.</p> <p>La demande de subvention porte sur des frais de personnel et des coûts indirects pour 2015 et des achats de prestations d'accompagnement pour les ateliers de suivi en 2016.</p> <p><i>Information complémentaire : Nouvelle opération.</i></p>	<p>52 340 € T.T.C.</p>	<p><i>Autofinancement (alimenté par la subvention de l'Etat : 17 170 € et de l'Eurométropole : 9 000 €)</i></p>	<p>26 170 € 50%</p>
---	---	---	----------------------------	---	---------------------------------------

DISPOSITIF 5 Animation, coordination et développement de projets en lien avec les comités techniques relatifs à l'emploi et l'insertion

Intitulé du projet et N° Ma Démarche FSE	Porteur de projet	Description du projet	Coûts totaux	Cofinancements prévisionnels	Subvention et taux FSE
<p>Coordination et animation des acteurs du service public de l'emploi du territoire de Strasbourg</p> <p>2015 06117</p>	<p>Maison de l'emploi de Strasbourg</p>	<p>La coordination et l'animation des acteurs de l'emploi du territoire a pour objectif de répondre aux orientations nationales telles que celles portant sur le nouveau contrat de Ville ou le SPE-P, mieux identifier les besoins, mettre en concordance les stratégies des différents acteurs, et développer collectivement des actions innovantes et pertinentes.</p> <p>Il s'agit pour la Maison de l'emploi de coordonner un diagnostic partagé mais aussi de mettre en place une stratégie partagée en fédérant les différents acteurs autour d'idées communes et en étant force de propositions collectives. Enfin, il convient de rédiger et appliquer la feuille de route 2016 du SPE-P, nouvelle instance, en participant activement à travers l'animation des comités de pilotage ayant en charge les déploiements de ces actions.</p> <p>En cohérence avec la stratégie Strasbourg Eco 2030, cette feuille de route s'articule autour de 4 axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - accompagner le développement de l'emploi au sein des filières d'avenir, - développer l'accès à l'emploi et à l'apprentissage à l'échelle de l'Eurodistrict, - développer l'emploi pour les habitants des Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville, - développer des solutions d'activité pour les publics les plus en difficulté. <p>Le projet dure 2 ans (2015 et 2016).</p> <p>La demande de subvention porte sur des frais de personnel et des coûts indirects.</p>	<p>184 920 € T.T.C.</p>	<p><i>Autofinancement (alimenté par les subventions Etat - DIRECCTE et ACSE) :</i> 92 460 €</p>	<p>92 460 € 50%</p>

		TOTAL	500 315,12 €		250 157,56 €
--	--	--------------	---------------------	--	---------------------

Délibération de la Commission permanente (Bureau) du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du vendredi 29 janvier 2016

Subvention à la Mission locale pour l'emploi.

La Mission locale pour l'emploi exerce une mission de service public de proximité. Son objectif essentiel est d'assurer des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement, pour aider les jeunes de 16 à 25 ans et les adultes bénéficiaires du RSA à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion sociale et professionnelle.

Chaque usager accueilli bénéficie d'un suivi personnalisé dans le cadre de ses démarches : pour définir son objectif professionnel et les étapes de sa réalisation, pour établir son projet de formation et l'accomplir, pour accéder à l'emploi et s'y maintenir.

Le territoire d'intervention de la Mission locale est composé de 61 communes mais son action se déploie principalement sur le territoire de l'Eurométropole.

L'association compte un effectif de 89 salariés et se compose d'un siège, 7 antennes de proximité et 4 équipes spécialisées.

En 2014, la Mission locale a reçu et accompagné 6 465 jeunes. Sur les jeunes en contact, 21 % ont eu accès à la formation, 34 % à l'emploi, 4 % à l'alternance, 11 % à l'immersion en entreprise.

L'association a par ailleurs accompagné 1 461 adultes bénéficiaires du RSA, dont 462 sont des parents isolés. 537 ont pu accéder à un emploi ou une formation.

En 2016, les développements de la Mission locale s'inscrivent dans les priorités de la feuille de route Strasbourg éco 2030, notamment dans :

- le déploiement d'une équipe dédiée sur l'emploi transfrontalier dans le cadre d'un projet interreg « Strasbourg-Ortenau – vers un marché de l'emploi à 360 », coordonné par la Maison de l'emploi et soutenu par l'Eurodistrict,
- une concentration de son action, par le biais de partenariats de proximité, dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville,
- un renforcement des moyens sur l'accès à l'apprentissage des jeunes les plus en difficultés.

A titre d'information, la Mission locale a pleinement mobilisé en 2015 les dispositifs de l'Etat que sont les emplois d'avenir (594 conventions signés, 45 % des jeunes issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville) et la garantie jeunes (166 garanties mises en place).

Il est proposé de renouveler le soutien de l'Eurométropole pour 2016 à hauteur de 572 000 €.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission permanente (Bureau)
après en avoir délibéré
décide*

- *d'attribuer une subvention de 572 000 € à la Mission locale pour l'emploi,*
- *d'imputer la somme de 572 000 € sur les crédits ouverts de la ligne budgétaire 523-6574-DU05D – programme 8023 au budget 2016 dont le disponible avant le présent conseil est de 1 636 000 € ;*

autorise

le Président ou son représentant à signer les arrêtés et éventuelles conventions y afférentes.

**Adopté le 29 janvier 2016
par la Commission permanente (Bureau) du
Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité
préfectoral Le 1 février 2016
et affichage au Centre Administratif le 01/02/16**

Attribution de subventions

Dénomination de l'organisme	Nature de la Sollicitation	Montant sollicité	Montant octroyé	Montant alloué pour l'année n-1
Mission locale pour l'Emploi	Fonctionnement	572 000 €	572 000 €	572 000 €

Délibération de la Commission permanente (Bureau) du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du vendredi 29 janvier 2016

Mise à jour des modalités techniques de subvention pour le compostage collectif.

Dans le cadre de son programme en faveur de la réduction des déchets initié en 2010, l'Eurométropole de Strasbourg a voté lors de son conseil du 28 octobre 2011 un dispositif de soutien aux citoyens pour développer la pratique du compostage collectif. Ce soutien se formalise par une aide financière destinée à l'acquisition du matériel de compostage collectif en fonction du nombre de foyer participants. Les modalités de ce dispositif permettent de couvrir les frais engagés par les collectifs de 20 à 40 € / famille selon le nombre de foyers participants et dont les modalités sont précisées en Annexe 1.

Depuis la mise place de cette mesure d'accompagnement au compostage collectif, l'Eurométropole a subventionné la création de 90 sites de compostage collectif correspondant à 1 345 foyers-participants, pour un montant de 23 250 €. Ce dispositif contribue à l'atteinte des objectifs de réduction des déchets.

Cependant, l'expérience de terrain a démontré que la conception de ces bacs pouvait le cas échéant favoriser l'installation et le développement de population de rongeurs dans l'équipement et sur les abords. La lutte contre les rongeurs incombant aux propriétaires et aux usagers de ces équipements, il convient d'intégrer à l'installation de ces bacs, des dispositifs de lutte contre les rongeurs par la pose de grillage au maillage fin.

En conséquence, il est proposé d'ajouter à la liste de matériels pris en compte par la subvention d'aide au compostage, les équipements de lutte contre les rongeurs afin d'éradiquer les rongeurs à proximité des dispositifs de compostage collectif et ainsi répondre aux exigences sanitaires des bâtiments d'habitation.

Dans l'annexe 1 de la délibération, intitulé « Conditions d'attribution des aides au Compostage domestique », il est proposé dans le premier paragraphe (matériel pris en compte) de rajouter une mention relative à l'installation de « grillage anti rongeur ». Les conditions de soutien financier sont maintenues telles que délibérées préalablement.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente (Bureau)
après en avoir délibéré
approuve*

*la nouvelle modalité de prise en compte d'un dispositif anti-rongeurs dans les conditions
d'attribution des aides au compostage domestique,*

autorise

*Le Président ou son-sa représentant-e à signer tous les actes et documents concourant à
l'exécution de la présente délibération.*

**Adopté le 29 janvier 2016
par la Commission permanente (Bureau) du
Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité
préfectoral Le 1 février 2016
et affichage au Centre Administratif le 01/02/16**

Conditions d'attribution des aides au Compostage domestique

1- Matériel pris en compte

Sont prises en compte les fournitures suivantes :

- Silo à compost, composteur, bac à compost
- Lombricomposteur,
- Cage à feuille,
- Aérateur (fourches, croc, griffes...) dans la limite de 2 aérateurs par site.
- Bio-seaux.
- *Dispositif anti-rongeurs grillage*

Les grillages anti-rongeurs sont des grillages dont la taille des mailles ne dépasse pas 5 mm. Le bac à compost sera doublé sur l'ensemble de ses faces (fond, parois latérales, couvercle) par ce grillage « anti-rongeurs ».

2- Les Bénéficiaires

Les subventions individuelles sont accordées à des foyers résidents de l'Eurométropole de Strasbourg et représentés par un de ses membres, ou à des communes ou autres structures (associations de jardins familiaux...) qui procèderaient à des achats groupés leur étant nommément destinés.

Les subventions collectives sont accordées à des personnes morales représentant les foyers regroupés dans un lieu de vie, logeurs, propriétaire, syndic, conseil syndical, association de résidents...

Chaque demande de subvention se rapporte à un immeuble ou à un ensemble immobilier composé d'une ou de plusieurs adresses regroupant un lieu de vie.

Dans le cas d'immeubles importants, une demande se rapportant à une porte d'entrée pourra être sollicitée

3- Montants initiaux octroyés et modalités administratives.

Pour les subventions collectives le montant maximum de l'aide se calcule en fonction du nombre de foyers participants, selon la formule :

$$(144\text{€} + 16\text{€} \times \text{Nb. de Foyers}) \times [(\text{Nb. de Foyers}) / (\text{Nb. De Foyers} + 3)]$$

Cette formule dégressive permet d'assurer une subvention de 40 € pour un foyer à 20 € par foyer au-delà de 20 foyers selon la grille suivante :

Nombre de foyers	Subvention max TTC	Subvention par foyer
1	40,00 €	40,00 €
2	70,40 €	35,20 €
3	96,00 €	32,00 €
4	118,86 €	29,71 €
5	140,00 €	28,00 €
6	160,00 €	26,67 €
7	179,20 €	25,60 €
8	197,82 €	24,73 €
9	216,00 €	24,00 €
10	233,85 €	23,38 €

Nombre de foyers	Subvention max TTC	Subvention par foyer
11	251,43 €	22,86 €
12	268,80 €	22,40 €
13	286,00 €	22,00 €
14	303,06 €	21,65 €
15	320,00 €	21,33 €
16	336,84 €	21,05 €
17	353,60 €	20,80 €
18	370,29 €	20,57 €
19	386,91 €	20,36 €
20	403,48 €	20,17 €
21 et plus	Nb de foyers x 20€	20,00 €

L'obtention se fait après instruction de la demande présentée par le formulaire de l'Eurométropole de Strasbourg dûment complété et accompagné des justificatifs d'achats, d'un RIB ou RIP, relevé d'identité bancaire ou postal et du certificat d'enregistrement SIREN/SIRET de la structure. L'Eurométropole de Strasbourg transmet périodiquement à la trésorerie un arrêté listant les bénéficiaires et les montants alloués.

4- Conditions d'octroi d'un soutien financier supplémentaire :

La subvention initiale peut être complétée par des suppléments si le nombre de foyers participants augmente et nécessite des investissements complémentaires, après la date anniversaire de l'aide précédente.

Le complément (montant maximum) correspond au différentiel entre le total des subventions précédemment accordées et le calcul résultant de la formule en considérant le nombre total de foyer concernés au moment de la demande de supplément.

L'investissement subventionné par l'Eurométropole de Strasbourg est prévu pour une **durée de 5 ans**.

Délibération de la Commission permanente (Bureau) du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du vendredi 29 janvier 2016

Résultats de l'appel à projets relatif à la collecte, au réemploi et au recyclage des textiles (TLC) par des opérateurs développant des activités sociales : attribution des secteurs géographiques et désignation des titulaires. Conventionnement SIEG.

Le Conseil de l'Eurométropole a adopté le 20 mars 2015 une délibération reconnaissant la collecte, le réemploi, et le recyclage des déchets par des opérateurs développant des activités sociales, comme mission d'intérêt économique général. Il s'agit d'encourager le développement des initiatives porteuses de valeurs sociales, environnementales et de développer un véritable partenariat entre ces structures et les autorités publiques (Eurométropole et communes).

Cette démarche concerne plusieurs filières de valorisation dont celle des Textiles, Linge de Maison, Chaussures (TLC) qui fait l'objet de la présente délibération.

Cette délibération porte sur la désignation des acteurs chargés de réaliser à compter de 2016, essentiellement sur les espaces publics, les opérations de collecte et valorisation des TLC et prévoit un conventionnement d'une durée de 4 ans entre l'Eurométropole et les collecteurs. Les conventions précisent la nature des objets collectés, les principes et obligations d'intérêt général ou de service public des opérateurs sélectionnés - volets social et environnemental -, le territoire concerné pour chaque titulaire, les implantations des points d'apport de l'opérateur, la mise à disposition des espaces publics (notamment permis de stationnement délivrés dans les communes), l'obligation d'information à l'Eurométropole (bilans d'activité, dysfonctionnements éventuels...), le partenariat entre l'opérateur et les vestiaires implantés sur son territoire, etc.

L'existence de plusieurs acteurs, et d'initiatives souvent historiques, a amené la collectivité à lancer un appel à projets et à candidatures sur le territoire de l'Eurométropole. Afin de pouvoir autoriser une pluralité de collecteurs à œuvrer sur le territoire métropolitain, celui-ci a été divisé en 10 lots géographiques, susceptibles d'adaptation en fonction des propositions reçues, composés chacun d'un nombre équivalent d'habitants. Chaque acteur/titulaire ne pouvant se voir attribuer plus de 4 lots soit un territoire de 180 000 à 200 000 habitants au maximum.

Suite au lancement de l'appel à projets dont la date limite de remise des candidatures était fixée au 30 juin 2015, les dossiers ont été évalués par un organisme collégial, la Commission SIEG (composée d'un Président, d'un Négociateur et de trois autres élus métropolitains), assistée d'un comité technique, sur la base des critères publiés dans le cahier des charges de la consultation, à savoir :

- La dimension sociale (40 %)
 - Politique d'emploi en faveur des personnes en situation d'exclusion.
 - Politique d'emploi concernant les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.
 - Actions de lutte contre la précarité.
- La dimension technique et environnementale (40 %)
 - Moyens dédiés à la collecte, au recyclage et au réemploi.
 - Organisation de la collecte et intervention en cas de dysfonctionnement.
 - Adéquation entre le projet et les moyens pressentis.
- La qualité du partenariat innovant (20 %)
 - Qualité des autres dispositifs de collecte proposés en complémentarité des points d'apports volontaires en conteneurs.
 - Qualité du partenariat avec les vestiaires.

7 structures ont déposé un dossier : AEAL (Association des Enfants atteints de Leucémie), Colthab, Emmaüs Mundolsheim, Horizon Amitié, Le Relais Est, NTA (Next Textile Association) et Vétis.

Parmi les 7 dossiers déposés, un dossier n'était pas recevable car incomplet au regard des pièces exigées dans les spécifications de l'appel à projets. Le candidat concerné, Colthab en a été informé par courrier du 13 octobre 2015.

L'analyse pour notation a ainsi porté sur 6 candidats. Elle a également fait l'objet de séances de négociation. Ainsi, 2 séances de négociation, présidées par Mme Françoise BEY, ont été organisées avec chacun des candidats individuellement entre le 20 octobre et le 1^{er} décembre 2015.

Ces éléments ont permis d'aboutir à une notation définitive des 6 candidats et à leur classement.

La commission SIEG (Service d'Intérêt Economique Général), présidée par M. Alain FONTANEL, réunie en date du 11 décembre 2015, s'est prononcée sur la base d'éléments fournis par le comité technique.

- La commission SIEG propose de retenir les candidatures suivantes : Emmaüs Mundolsheim, Vétis, Horizon Amitié et Le Relais Est, ce sur la base des notations mentionnées ci-dessous.

Candidats	Dimension sociale/40	Dimension technique et environnementale/40	Qualité partenariat innovant/20	Total /100
Emmaüs Mundolsheim	38,0	37,0	16,0	91,0
Vétis	28,0	35,0	18,0	81,0

Horizon Amitié	34,0	33,5	12,0	79,5
Le Relais Est	23,0	37,5	16,0	76,5

Ces 4 structures présentent toutes des politiques sociales fortes depuis de nombreuses années, notamment au travers de l'emploi en faveur des personnes en situation d'exclusion.

Sur le plan technique, l'ensemble des candidats propose les moyens adaptés à leurs ambitions et s'engage à respecter les obligations de service public imposées dans le cadre de l'appel à projets et au titre du conventionnement SIEG.

Concernant la qualité du partenariat innovant, les candidats envisagent tous de développer des partenariats avec les vestiaires du secteur sur lequel ils seront affectés. De nouveaux dispositifs de collecte sont également proposés : des collectes spécifiques dans les maisons de retraite ou des collectes en porte à porte pour les personnes à mobilité réduite par exemple.

Il est indiqué qu'en cas de défaillance de l'un ou l'autre des opérateurs sur un secteur géographique donné, un dispositif de « suppléance » a été prévu dans le cahier des charges en faisant appel à un ou plusieurs des opérateurs ayant été retenus, dans l'ordre du classement.

- Après négociation, le candidat NTA a déposé un nouveau dossier ; toutefois, au regard de sa notation (la plus faible en nombre de points : 48,5/100), celui-ci n'aurait pu être attributaire que d'un seul lot. NTA n'ayant pas proposé d'organisation correspondant à l'attribution d'un lot et jugeant d'ailleurs l'offre par l'Eurométropole « non pertinente », la commission a proposé de ne pas retenir la candidature de NTA.
- Après négociation, la candidature d'AEAL a été jugée insuffisante à 53 points sur 100 surtout au vu des notes relatives au volet social (10,5/40) et au volet partenariat innovant (6/20) bien en deçà de la moyenne. La commission a proposé de ne pas retenir la candidature d'AEAL.

Enfin, parmi les objectifs visés par cet appel à projets figure la réduction des kilomètres parcourus et la lisibilité des secteurs pour chacun des candidats et pour les usagers. Aussi, dans l'intérêt du service et d'une meilleure optimisation des déplacements, la délimitation des lots géographiques attribués a été ajustée après que le principe ait été présenté à tous les candidats. A l'issue de la procédure chaque titulaire a ainsi pu obtenir une offre géographique dont la population desservie est proportionnelle à sa notation.

Il est précisé que l'attribution de l'offre géographique à la structure Emmaüs Mundolsheim se limite à près de 95 000 habitants conformément à sa demande, alors qu'il est en 1^{ère} place du classement.

Vétis couvre un périmètre de près de 130 000 habitants, Horizon Amitié de 127 000 habitants et Le Relais Est de 123 000 habitants.

Le détail de l'affectation des communes et quartiers de Strasbourg figure dans le tableau ci-dessous :

Emmaüs Mundolsheim	Vétis	Horizon Amitié	Le Relais Est
Bischheim	Centre	Bourse-Esplanade-Krutenau	Elsau
Eckwersheim	Cronenbourg	Meinau	Montagne-Verte
Hoenheim	Hautepierre-Poteries- Hohberg	Neudorf-Musau-Schluthfeld	Blaesheim
Lampertheim	Gare-Kléber	Neuhof	Eckbolsheim
Mundolsheim		Port du Rhin	Entzheim
Reichstett	Koenigshoffen	Robertsau-Wacken	Eschau
Schiltigheim	Conseil des XV		Fegersheim
Souffelweyersheim	Mittelhausbergen		Geispolsheim
Vendenheim	Niederhausbergen		Holtzheim
La Wantzenau			Illkirch-Graffenstaden
			Lingolsheim
			Lipsheim
			Oberhausbergen
			Oberschaeffolsheim
			Ostwald
			Plobsheim
			Wolfisheim

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission permanente (Bureau)

Vu la délibération du 20 mars 2015 chargeant le Président ou son représentant à lancer un « appel à projets et à candidatures » pour la réalisation d'opérations de collecte, réemploi et recyclage des textiles d'habillement, linge de maison et chaussures (TLC) sur le territoire des communes membres de l'Eurométropole de Strasbourg, sur la base d'une convention et d'un document de consultation

Vu l'avis de la commission SIEG du

11 décembre 2015, annexé à la présente délibération

après en avoir délibéré

approuve

Le choix des 4 structures : Emmaüs Mundolsheim, Vétis, Horizon Amitié et Le Relais Est pour réaliser la collecte, le réemploi et le recyclage des TLC sur le territoire de l'Eurométropole conformément au détail des affectations ci-dessous :

Emmaüs Mundolsheim	Vétis	Horizon Amitié	Le Relais Est
<i>Bischheim</i>	<i>Centre</i>	<i>Bourse-Esplanade-Krutenau</i>	<i>Elsau</i>
<i>Eckwersheim</i>	<i>Cronenbourg</i>	<i>Meinau</i>	<i>Montagne-Verte</i>
<i>Hoenheim</i>	<i>Hautepierre-Poteries- Hohberg</i>	<i>Neudorf-Musau-Schluthfeld</i>	<i>Blaesheim</i>
<i>Lampertheim</i>	<i>Gare-Kléber</i>	<i>Neuhof</i>	<i>Eckbolsheim</i>
<i>Mundolsheim</i>		<i>Port du Rhin</i>	<i>Entzheim</i>
<i>Reichstett</i>	<i>Koenigshoffen</i>	<i>Robertsau-Wacken</i>	<i>Eschau</i>
<i>Schiltigheim</i>	<i>Conseil des XV</i>		<i>Fegersheim</i>

<i>Souffelweyersheim</i>	<i>Mittelhausbergen</i>		<i>Geispolsheim</i>
<i>Vendenheim</i>	<i>Niederhausbergen</i>		<i>Holtzheim</i>
<i>La Wantzenau</i>			<i>Illkirch- Graffenstaden</i>
			<i>Lingolsheim</i>
			<i>Lipsheim</i>
			<i>Oberhausbergen</i>
			<i>Oberschaeffolsheim</i>
			<i>Ostwald</i>
			<i>Plobsheim</i>
			<i>Wolfisheim</i>

autorise

le Président ou son-sa représentant-e à signer tout acte ou document nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, en particulier les conventions annexées à la délibération du 20 mars 2015 et, le cas échéant, les avenants permettant de régler des situations de défaillance éventuelles.

**Adopté le 29 janvier 2016
par la Commission permanente (Bureau) du
Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité
préfectoral Le 1 février 2016
et affichage au Centre Administratif le 01/02/16**

Direction de l'environnement et des services publics urbains

Service Collecte et valorisation

Le 10/12/2015

Jean Paul Chantrel - ☎ 87319

« COMMISSION SIEG (SERVICE D'INTERET ECONOMIQUE GENERAL) »

« RAPPORT D'EXAMEN DES OFFRES DE LA COMMISSION TECHNIQUE ET PROPOSITIONS D'ATTRIBUTION ADOPTÉES PAR LA COMMISSION SIEG »

I. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

- Date de la délibération : **20 Mars 2015**
- Nombre de dossiers retirés : **18 dont 4 par VETIS**
- Nombre de plis réceptionnés : **7**
- Date d'ouverture des plis : **30/06/2015**

Candidats	Dépôts
Horizon-Amitié	30/06
COLTHAB	26/06
AEAL	26/06
NTA	29/06
VETIS	29/06
Emmaüs	30/06
Le Relais Est	30/06

II. ANALYSE DES DOCUMENTS RELATIFS A LA CANDIDATURE & AU DOSSIER

COLTHAB	Candidature non-recevable : <ul style="list-style-type: none">• Le candidat n'a pas remis toutes les pièces demandées à l'article 4 de l'appel à projet.• Le dossier ne comporte que 7 pages dont des photocopies.• A noter entre autres l'absence de lettre de motivation.
---------	---

Horizon-Amitié	Candidature recevable
AEAL	Candidature recevable
NTA	Candidature recevable
VETIS	Candidature recevable
Emmaüs	Candidature recevable
Le Relais Est	Candidature recevable

Deux séances de négociation ont eu lieu avec tous les candidats dont la candidature était recevable:

Horizon-Amitié	20 octobre à 11 h30	26 Novembre à 15h00
AEAL	20 octobre à 14 h00	1er décembre à 9h30
NTA	20 octobre à 8h30	1er décembre à 11h30
VETIS	20 octobre à 9h30	26 Novembre à 16h00
Emmaüs	20 octobre à 10h30	1er décembre à 8h30
Le Relais Est	20 octobre à 15h00	1er décembre à 10h30

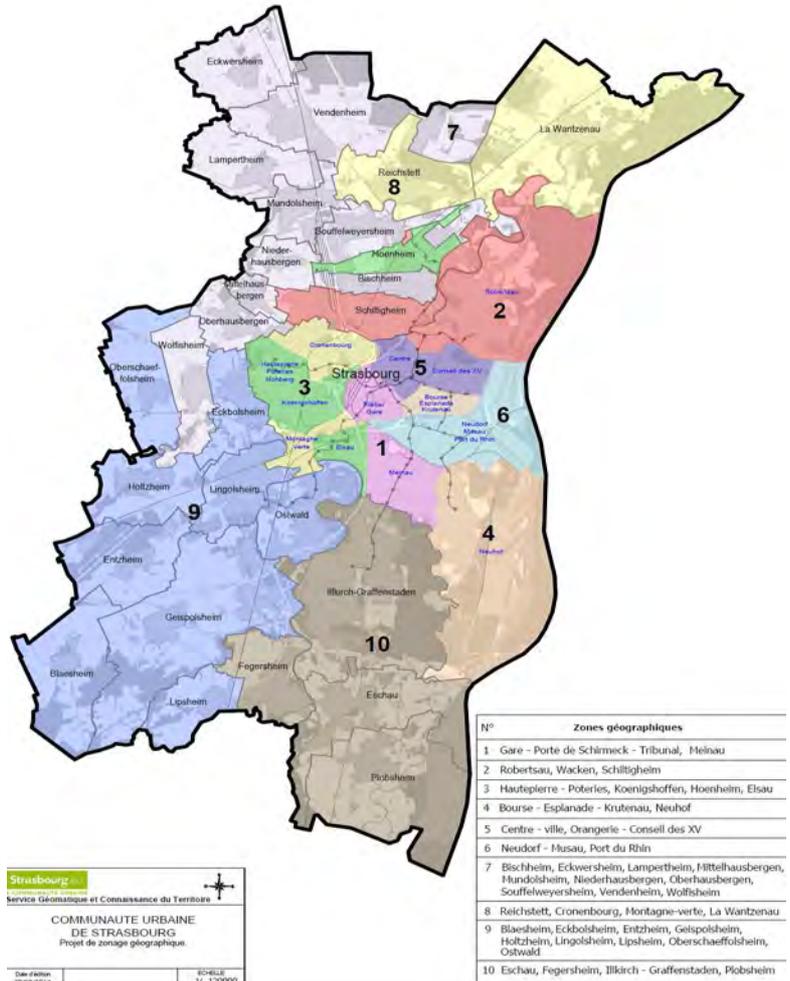
III. ANALYSE DES PROJETS AU REGARD DES CRITERES DE JUGEMENT

Les dossiers ont été appréciés sur la base des critères suivants :

- dimension sociale,
 - Politique d'emploi en faveur des personnes en situation d'exclusion,
 - Politique d'emploi concernant les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville,
 - Actions de lutte contre la précarité
- dimension technique et environnementale,
 - Moyens dédiés à la collecte, au recyclage et au réemploi,
 - Organisation de la collecte et intervention en cas de dysfonctionnement,
 - Adéquation entre le projet et les moyens pressentis
- qualité du partenariat innovant,
 - Qualité des autres dispositifs de collecte proposés en complémentarité des points d'apports volontaires en conteneurs,
 - Qualité du partenariat avec les vestiaires.

Les dossiers proposés ont été présentés initialement au comité technique le 26 octobre 2015.
 Une présentation intermédiaire à la Commission SIEG a été réalisée le 4 novembre 2015.
 Les résultats des négociations ont été analysés par le comité technique le 4 décembre 2015.
 Cette analyse a été présentée à la commission SIEG le 11 Décembre 2015 et a permis de finaliser le présent rapport.

Carte des lots géographiques de l'appel à projets et à candidatures



III a/ Horizon-Amitié

Structure fondée en 1973, dont l'objet est de répondre à l'évolution des problématiques des personnes en grande difficulté, Horizon Amitié est en mesure d'assurer la collecte des textiles sur 2 à 3 zones. Malgré certaines difficultés liées principalement à une baisse d'activité notamment dans le bâtiment, la structure devrait profiter du projet de l'Eurométropole pour augmenter ses tonnages et bénéficier d'une logistique plus efficiente grâce à la réduction de son circuit de collecte.

Horizon Amitié dispose des moyens techniques adaptés pour réaliser cette collecte.

Horizon Amitié assurait jusqu'à fin 2014 une simple collecte des textiles au profit de la structure KFB pour laquelle elle le rémunère. Horizon Amitié a su faire évoluer ses prestations en organisant fin 2014 une collecte des textiles auprès de paroisses et créer un vestiaire pour offrir aux plus démunis des vêtements à un coût modique. Cette première expérience doit encore s'enrichir et progresser au cours des prochaines années.

La structure n'envisage pas d'embauches spécifiques si le territoire attribué est inférieur à 3 zones. En revanche, Horizon Amitié pratique depuis longtemps l'emploi en faveur des personnes défavorisées, est conventionné « Atelier Chantier d'Insertion », emploie 9 salariés résidant dans les QPV, œuvre dans la lutte contre la précarité au quotidien.

A l'exception des textiles collectés au niveau des paroisses et redistribués localement dans les vestiaires, dont le sien, l'ensemble des tonnages collectés est acheminé au centre de tri KFB situé dans le Pas de Calais.

Les négociations ont permis d'affiner le projet et de conclure à la notation suivante :

A - Dimension sociale	34	40
Politique d'emploi en faveur des personnes en situation d'exclusion.	15	15
Politique d'emploi concernant les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.	13	15
Actions de lutte contre la précarité.	6	10

B - Dimension technique & environnementale	33,5	40
Moyens dédiés à la collecte, au recyclage et au réemploi.	14	18
Organisation de la collecte et intervention en cas de dysfonctionnement.	13,5	14
Adéquation entre le projet et les moyens pressentis.	6	8

C - Qualité du partenariat innovant	12	20
Qualité des autres dispositifs de collecte proposés en complémentarité des PAV en conteneurs.	6	8
Qualité du partenariat avec les vestiaires.	6	6
Autres initiatives partenariales répondants à des besoins sociétaux	0	6

Notation Horizon Amitié (A+B+C)	79,5	100
--	-------------	------------

La commission propose de retenir la candidature d'Horizon Amitié.

III b/ AEAL

AEAL est une association de droit local créée en 2002 employant en 2014, 3 salariés. Elle n'avait pas une politique sociale développée avant l'appel à projet, en particulier au niveau de l'emploi.

AEAL dispose d'une expérience dans le domaine de la collecte des textiles, et des moyens techniques adéquats.

AEAL a ouvert une friperie sur l'Eurométropole en octobre 2015, et a créé ses premiers postes en insertion en 2015.

Les produits collectés sont regroupés à Olwisheim pour être ensuite expédiés vers des centres de tri en fonction d'opportunités techniques et commerciales.

Concernant la valorisation matière, malgré des demandes de précision, les circuits ne semblent pas pérennes et manquent de clarté.

Les négociations n'ont pas permis de lever toutes les incertitudes, toutefois nous pouvons conclure à la notation suivante :

A - Dimension sociale	10,5	40
Politique d'emploi en faveur des personnes en situation d'exclusion.	7,5	15
Politique d'emploi concernant les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.	0	15
Actions de lutte contre la précarité.	3	10

B - Dimension technique & environnementale	36,5	40
Moyens dédiés à la collecte, au recyclage et au réemploi.	14,5	18
Organisation de la collecte et intervention en cas de dysfonctionnement.	14	14
Adéquation entre le projet et les moyens pressentis.	8	8

C - Qualité du partenariat innovant	6	20
Qualité des autres dispositifs de collecte proposés en complémentarité des PAV en conteneurs.	3	8
Qualité du partenariat avec les vestiaires.	1	6
Autres initiatives partenariales répondants à des besoins sociétaux	2	6

Notation AEAL (A+B+C)	53	100
------------------------------	-----------	------------

La commission a considéré les notes insuffisantes, en particulier dans les domaines social et partenarial.

La commission propose d'écarter la candidature d'AEAL pour insuffisance.

III c/ Groupement Next Textile Association

NTA réunit un groupement de cocontractants solidaires composé de 4 structures : NTA, SUEZ Environnement, La Régie des Ecrivains et EMI Inter.

Si l'activité de ces deux dernières structures est conforme aux critères sociaux de l'appel à projet, elles interviennent en tant que fournisseur de main d'œuvre de NTA pour la collecte des textiles. Le tout étant cadré dans un groupement solidaire.

Les structures EMI Inter et la Régie des Ecrivains sont des prestataires rémunérés à la tonne pour permettre à NTA d'accéder à une partie du gisement. La structure propose de satisfaire les objectifs sociaux au travers des 2 partenaires, la Régie des Ecrivains et EMI Inter

Le centre de tri hautement mécanisé (140 000 tonnes /an) est situé dans le nord de l'Allemagne à plus de 600 Km de Strasbourg,

Les notations des dimensions sociale et partenariale sont faibles.

Il leur a été expliqué lors de la seconde séance de négociation que le volet social de leur dossier était faible comparé à celui des autres candidats et qu'il pourrait ne leur être attribué qu'une seule zone.

Après avoir évoqué oralement une collecte par un prestataire privé en cas d'attribution d'un seul lot, des éléments complémentaires leur ont été demandés par écrit. Un complément de dossier nous a été transmis par mail en date du 3 décembre 2015. NTA expose à nouveau un fonctionnement avec 4 zones en y ajoutant des éléments de développement du volet social et mentionne qu'un seul secteur attribué ne leur paraît pas pertinent.

Pour information, la notation a tout de même été réalisée sur la base d'une attribution de 4 secteurs.

A - Dimension sociale	10,5	40
Politique d'emploi en faveur des personnes en situation d'exclusion.	7,5	15
Politique d'emploi concernant les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.	0	15
Actions de lutte contre la précarité.	3	10

B - Dimension technique & environnementale	33	40
Moyens dédiés à la collecte, au recyclage et au réemploi.	15	18
Organisation de la collecte et intervention en cas de dysfonctionnement.	13	14
Adéquation entre le projet et les moyens pressentis.	5	8

C - Qualité du partenariat innovant	5	20
Qualité des autres dispositifs de collecte proposés en complémentarité des PAV en conteneurs.	3	8
Qualité du partenariat avec les vestiaires.	2	6
Autres initiatives partenariales répondants à des besoins sociétaux	0	6

Notation Next Textile Association (A+B+C)	48,5	100
--	-------------	------------

La faible notation de NTA ne lui permet pas d'obtenir plus d'une zone. Le candidat nous a confirmé que la gestion d'une seule zone ne lui paraissait « non pertinente » sans proposer d'organisation de collecte correspondante.

Au regard de ces éléments, la commission SIEG propose d'écarter la candidature de NTA.

III d/ VETIS

De par son statut associatif et son conventionnement Atelier Chantier d'Insertion, l'établissement Vetis s'inscrit dans le secteur de l'économie sociale et solidaire. Cette activité est exercée depuis 1994 initialement sous le nom de Vétust. Elle émane de partenariats avec Caritas Alsace et Emmaüs. Vetis met en œuvre une politique sociale.

Cette association est membre du réseau « Tissons la solidarité » fondée par le Secours Catholique en 2004 et rassemblant 73 structures d'insertion de recyclage de vêtements de seconde main dont des ateliers couture. A son actif : 90% de personnel en insertion, 7 salariés issus des quartiers prioritaires de la Ville, actions de lutte contre la précarité dont la redistribution aux plus démunis et des partenariats avec 50 associations.

Concernant les aspects techniques, il est à noter que Vétis a peu d'expérience en matière de collecte en conteneurs sur l'espace public. En revanche, les moyens proposés pour réaliser la collecte semblent adaptés au besoin.

La structure pourrait embaucher 8 personnes en insertion avec l'obtention de 3 secteurs.

Cette nouvelle activité devrait permettre à Vétis d'améliorer ses produits d'exploitation tout en conservant un haut niveau de prestations sociales.

Vétis est autonome avec son centre de tri situé à Niederhausbergen et est signataire du réseau « Tissons la solidarité » pour la fraction exportée.

Les négociations ont permis d'affiner le projet et de conclure à la notation suivante :

A - Dimension sociale	28	40
Politique d'emploi en faveur des personnes en situation d'exclusion.	15	15
Politique d'emploi concernant les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville	7	15
Actions de lutte contre la précarité.	6	10

B - Dimension technique & environnementale	35	40
Moyens dédiés à la collecte, au recyclage et au réemploi.	17	18
Organisation de la collecte et intervention en cas de dysfonctionnement.	11,5	14
Adéquation entre le projet et les moyens pressentis.	6,5	8

C - Qualité du partenariat innovant	18	20
Qualité des autres dispositifs de collecte proposés en complémentarité des PAV en conteneurs.	8	8
Qualité du partenariat avec les vestiaires.	6	6
Autres initiatives partenariales répondants à des besoins sociétaux	4	6

Notation VETIS (A+B+C)	81	100
-------------------------------	-----------	------------

La commission propose de retenir la candidature de Vetis.

III e/ EMMAÜS

De par son objet social de lutte contre la précarité et l'exclusion, l'association remplit des missions sociales tout en portant depuis 2000 une activité d'atelier Chantier insertion.

Emmaüs Mundolsheim emploie des personnes défavorisées, est conventionné Atelier Chantier d'Insertion, dispose de nombreux salariés résidents dans les QPV, a pour vocation générale la lutte contre la précarité, avec entre autres des publics très défavorisés comme les Roms.

Elle répond largement aux 3 volets sociaux du dossier et présente aussi des garanties techniques autant par les moyens proposés en interne que par le soutien technique assuré par le Relais.

La structure envisage l'embauche de 5 personnes en insertion pour l'attribution de 2 secteurs.

Emmaüs Mundolsheim se donne les moyens pour répondre aux attentes de l'Eurométropole dans le cadre de l'appel à projets. Située dans le nord du territoire, la structure préfère viser un périmètre adapté à ses moyens et favoriser la qualité du service. Ainsi, elle n'a postulé que sur 2 zones.

La bonne santé de la structure ajoutée au soutien technique du Relais, en font un suppléant solide en cas de défaillance de l'un ou l'autre des collecteurs durant les 4 années de conventionnement.

Le regroupement et le premier tri seront réalisés dans ses locaux à Mundolsheim en lien avec de nombreuses friperies et vestiaires. Les excédents seront, selon leur nature, confiés aux centres de Forbach de Wittenheim.

Les négociations ont permis d'affiner le projet et de conclure à la notation suivante :

A - Dimension sociale	38	40
Politique d'emploi en faveur des personnes en situation d'exclusion.	15	15
Politique d'emploi concernant les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.	15	15
Actions de lutte contre la précarité.	8	10

B - Dimension technique & environnementale	37	40
Moyens dédiés à la collecte, au recyclage et au réemploi.	15,5	18
Organisation de la collecte et intervention en cas de dysfonctionnement.	13,5	14
Adéquation entre le projet et les moyens pressentis.	8	8

C - Qualité du partenariat innovant	16	20
Qualité des autres dispositifs de collecte proposés en complémentarité des PAV en conteneurs.	8	8
Qualité du partenariat avec les vestiaires.	2	6
Autres initiatives partenariales répondants à des besoins sociétaux	6	6

Notation EMMAÜS (A+B+C)	91	100
--------------------------------	-----------	------------

La commission propose de retenir la candidature d'Emmaüs.

III f/ Le relais Est

Cet établissement exerce son activité depuis 1994. Le Relais, société coopérative, est conventionné par la DIRECCTE du Haut Rhin en qualité d'entreprise d'insertion pour son activité de collecte, tri et valorisation TLC.

Si au regard des indicateurs sociaux la SCOP atteint à peine le taux de 50% de personnes en insertion, sa politique vis-à-vis de l'emploi est pourtant tout à fait en accord avec les objectifs de l'Eurométropole. En effet, en prolongeant l'embauche des salariés en fin de contrat d'insertion avec des contrats classiques, la structure présente alors un taux d'emplois en insertion inférieur à la moyenne des collecteurs mais elle a le mérite de proposer des emplois sur de plus longues périodes aux personnes qui nécessitent encore un accompagnement même après 2 ans de contrat d'insertion.

Le Relais pratique depuis longtemps l'emploi en faveur des personnes en exclusion, est conventionné Entreprise d'Insertion, met en œuvre des dons associatifs sur l'EMS, projette la mise en place d'une plate-forme alimentaire fruits et légumes dans le 68.

Le Relais envisage l'ouverture d'une nouvelle boutique sur l'Eurométropole qui permettrait d'embaucher 5 à 6 personnes supplémentaires.

La structure qui dispose d'une longue expérience dans la collecte et le tri des TLC précise que 10 conteneurs supplémentaires représentent l'embauche d'une personne.

Les négociations ont permis d'affiner le projet et de conclure à la notation suivante :

A - Dimension sociale	23	40
Politique d'emploi en faveur des personnes en situation d'exclusion.	15	15
Politique d'emploi concernant les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.	2	15
Actions de lutte contre la précarité.	6	10

B - Dimension technique & environnementale	37,5	40
Moyens dédiés à la collecte, au recyclage et au réemploi.	15,5	18
Organisation de la collecte et intervention en cas de dysfonctionnement.	14	14
Adéquation entre le projet et les moyens pressentis.	8	18

C - Qualité du partenariat innovant	16	20
Qualité des autres dispositifs de collecte proposés en complémentarité des PAV en conteneurs.	8	8
Qualité du partenariat avec les vestiaires.	4	6
Autres initiatives partenariales répondants à des besoins sociétaux	4	6

Notation Le relais Est (A+B+C)	76,5	100
---------------------------------------	-------------	------------

La commission propose de retenir la candidature du Relais Est.

IV MODALITES DE CALCUL ET REGLE D'ATTRIBUTION

Tableau de classement des offres*

Dimension sociale, 40 %	40	H-A	AEAL	NTA	VETIS	Em..üs	Relais
Politique d'emploi en faveur des personnes en situation d'exclusion,	15	15	7,5	7,5	15	15	15
Polit. d'emploi concern. quartiers prioritaires de la Polit de la Ville,	15	13	0	0	7	15	2
Actions de lutte contre la précarité	10	6	3	3	6	8	6
		34	10,5	10,5	28	38	23
Moyens dédiés à la collecte, recyclage & réemploi,	18	H-A	AEAL	NTA	VETIS	Em..üs	Relais
Organigramme et CV	1	1	1	1	1	0,5	0,5
Descriptif conteneurs	2	2	2	2	2	2	2
Descriptif véhicules de collecte	2	2	2	2	2	2	2
Lieu de remisage des véhicules	1	1	1	1	1	1	1
Lieu de regroupement des produits ou de transfert	1	1	1	1	1	1	1
Lieu de tri ou de transfert	3	0	1,5	0	3	2	2
Modalités de déploiement des conteneurs	2	2	2	2	2	2	2
Communication apposée sur les conteneurs	1	1	1	1	1	1	1
Dispositif prévu pour comptabilité des flux collectés	2	2	2	2	2	2	2
Valorisation matière	3	2	1	3	2	2	2
		14,0	14,5	15,0	17,0	15,5	15,5
Organisation collecte & inter, en cas de dysfonction.	14	H-A	AEAL	NTA	VETIS	Em..üs	Relais
Modalités d'entretien des conteneurs	1	1	1	1	1	1	1
Modalité de réparation des conteneurs	1	0,5	1	1	1	1	1
Modalités de déplac et redéploiement des conteneurs	2	2	2	1	0,5	2	2
Dispositif pour enlèvement des conteneurs en urgence	2	2	2	2	1,5	2	2
Disp pour prendre en compte les demandes de l'EmS	2	2	2	2	1,5	2	2
Modalité de gestion des plaintes	2	2	2	2	2	1,5	2
Organisation de la collecte	4	4	4	4	4	4	4
		13,5	14	13	11,5	13,5	14
Adéquation entre le projet et les moyens pressentis	8	H-A	AEAL	NTA	VETIS	Em..üs	Relais
Adéquation projet/moyens matériels	3	3	3	3	2,5	3	3
Adéquation projets/ressources humaines	2	2	2	1	2	2	2
Adéquation capacité structure/périmètre demandé	3	1	3	1	2	3	3
		6	8	5	6,5	8	8
Qualité partenariat innovant, 20 %	20	H-A	AEAL	NTA	VETIS	Em..üs	Relais
Qualité des autres dispositifs de collecte proposés en comp. des PAV en conteneurs.	8	6	3	3	8	8	8
Qualité du partenariat avec les vestiaires.	6	6	1	2	6	2	4
Autres initiatives partenariales répondants à des besoins sociétaux	6	0	2	0	4	6	4
		12	6	5	18	16	16
Notation sur 100 points		79,5	53,0	48,5	81,0	91,0	76,5
Classement		3	5	6	2	1	4

* Cette notation est issue d'un tableau d'analyse détaillé présenté à la commission SIEG

Une approche qui viserait à attribuer les lots par **ordre de classement** dans laquelle les candidats les mieux notés se verraient attribuer le nombre de lots demandés selon le découpage géographique de l'appel à projets, conduirait à deux dérives :

- Les secteurs géographiques attribués ne formeraient pas des territoires cohérents, ce qui pénaliserait le travail des attributaires et irait à l'encontre des souhaits de l'EMS en matière de réduction des kilomètres parcourus
- Certains candidats se verraient attribuer un nombre de lots qui ne serait pas en adéquation avec leur notation

De ce fait le comité technique a proposé à la commission SIEG une attribution de secteurs géographiques dont le nombre d'habitants desservi est proportionnel à la notation, en respectant les

choix initiaux. Ceci après que le principe ait été présenté à tous les candidats en séance de négociation.

Méthode de calcul

Dans l'appel à projets le territoire avait été divisé en 10 lots. Ainsi chaque lot représente 1/10^{ème} de 476 351 habitants soit près de 47 635 habitants/lot.

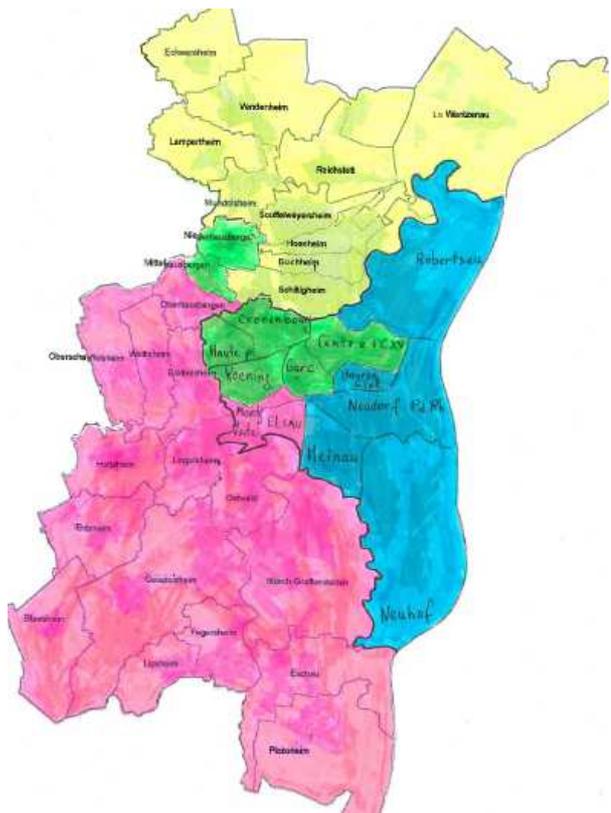
Cas particulier d'Emmaüs Mundolsheim : Emmaüs ne revendiquant que 2 lots, il lui est attribué une zone géographique de 2 x 47 635 habitants soit 95 270 habitants.

La population restante de 381 081 habitants (476 351 hab. – 95 270 hab.) est à répartir entre les 3 autres candidats proportionnellement à leur notation selon les modalités de calcul ci-dessous :

Emmaüs	$((476\ 351) / 10) \times 2$	=	95 270 Habitants
Vetis	$(81 \times 381\ 081) / (79,5 + 81 + 76,5)$	=	130 242 Habitants
Horizon Amitié	$(79,5 \times 381\ 081) / (79,5 + 81 + 76,5)$	=	127 831 Habitants
Le Relais	$(76,5 \times 381\ 081) / (79,5 + 81 + 76,5)$	=	123 007 Habitants

La carte ci-dessous fait le lien entre population et territoire, sur la base du recensement INSEE 2012. A partir de la connaissance de la population sur les territoires des communes et des quartiers de Strasbourg, une répartition a été réalisée respectant au maximum la notation.

Hor A	Vetis	E...üs	Relais
		17 712	
			1 296
			6 716
	1 388		
			2 031
			4 803
			5 533
			7 219
	11 164		
			3 426
			27 165
	2 986		
			17 117
			2 529
	1 799		
		4 977	
	1 384		
			4 880
			2 235
			11 794
			4 164
	4 457		
	31 986		
			7 628
			5 626
			5 896
			4 046
24 756			
	19 239		
	20 834		
	19 618		
			7 022
	25 800		
	17 031		
			12 187
15 993			
41 257			
19 891			
	25 579		
1 874			
23 310			
127 084	131 284	93 820	124 163
Hor A	Vetis	E...üs	Relais



VI. CONCLUSION

La Commission SIEG propose de ne pas retenir les candidatures de NTA et AEAL.

La Commission SIEG propose de retenir les candidatures d'Emmaüs Mundolsheim, Vétis, Horizon Amitié et Le Relais selon la répartition géographique suivante :

Emmaüs Mundolsheim	Vétis	Horizon Amitié	Le Relais Est
Bischheim	Centre	Bourse-Esplanade-Krutenau	Elsau
Eckwersheim	Cronenbourg	Meinau	Montagne-Verte
Hoenheim	HautePierre-Poteries-Hohberg	Neudorf-Musau-Schluthfeld	Blaesheim
Lampertheim	Gare-Kléber	Neuhof	Eckbolsheim
Mundolsheim		Port du Rhin	Entzheim
Reichstett	Koenigshoffen	Robertsau-Wacken	Eschau
Schiltigheim	Conseil des XV		Fegersheim
Souffelweyersheim	Mittelhausbergen		Geispolsheim
Vendenheim	Niederhausbergen		Holtzheim
La Wantzenau			Illkirch-Graffenstaden
			Lingolsheim
			Lipsheim
			Oberhausbergen
			Oberschaeffolsheim
			Ostwald
			Plobsheim
			Wolfisheim

Madame Françoise BEY
Pour le comité technique
et Négociateur de la commission SIEG

Monsieur Alain FONTANEL
Président de la Commission SIEG

Délibération de la Commission permanente (Bureau) du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du vendredi 29 janvier 2016

Partenariat Eurométropole de Strasbourg et Ecole Nationale du Génie de l'Eau et de l'Environnement (ENGEES) dans le domaine de l'eau et de l'assainissement : Mise à disposition de données

La Commission permanente (Bureau) du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du 20 mars 2015 a approuvé le projet de convention cadre entre l'Eurométropole de Strasbourg et l'Ecole Nationale du Génie de l'Eau et de l'Environnement de Strasbourg (ENGEES). Cette convention fixe un cadre structuré tant technique qu'administratif de la coopération, permettant à chacune des parties de progresser réciproquement dans son domaine. Le projet présenté s'inscrit dans ce cadre.

Objet :

L'ENGEES construit une formation continue sur la « Géomatique et métiers de l'eau » de niveau bac+4, à destination des professionnels en poste en collectivité, bureaux d'étude, etc, ... Cette formation est développée dans le cadre d'un partenariat avec l'Ecole Nationale des Sciences Géographiques de Marne-la-Vallée et aura une vocation internationale francophone. L'objectif de cette formation est d'enseigner les fondamentaux des métiers de l'eau en lien avec les supports d'un Système d'Information Géographique (SIG).

Dans ce cadre, l'Eurométropole de Strasbourg mettra gracieusement à disposition de l'ENGEES des données patrimoniales sur une partie du territoire servant de base à la formation.

Les données concernées sont des données de référence qui sont administrées par le service Géomatique et Connaissance du Territoire et des données métiers assainissement administrées par le service de l'Eau et de l'Assainissement.

L'ENGEES, à travers le travail des étudiants et des enseignants de la formation contribuera à construire la démarche de Gestion Patrimoniale sur les réseaux d'assainissement en réalisant des analyses multicritères (sur la base des données transmises) permettant de consolider les orientations prises par le service en ce domaine. Ce projet de mise à disposition de données ne nécessite aucun financement.

Confidentialité des données :

Les données transmises seront rendues anonymes et ne concernent qu'une partie du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg mais néanmoins pédagogiquement représentative. Seuls des extraits de données et des extraits de couche SIG seront disponibles pour les utilisateurs et non l'ensemble des données transmises pour la préparation des supports de formation. L'ensemble de ces données cartographiques sera soumis à l'Eurométropole de Strasbourg avant mise en ligne sur la plate forme pédagogique.

La présente délibération vise à valider le projet de fiche projet avec l'ENGEES jointe à la présente.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission permanente (Bureau)
après en avoir délibéré
approuve*

la proposition de fiche projet jointe relative à la mise à disposition de données pour la formation 'Géomatique et Métiers de l'Eau' entre l'ENGEES et l'Eurométropole de Strasbourg conformément à la convention cadre ;

décide

de mettre à disposition les données visées en annexe ;

autorise

le Président ou son-sa représentant-e à signer la convention et tout document relatifs à ce projet de partenariat.

**Adopté le 29 janvier 2016
par la Commission permanente (Bureau) du
Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité
préfectoral Le 1 février 2016
et affichage au Centre Administratif le 01/02/16**

Données mises à disposition par l'Eurometrople dans le cadre du projet GEME - ENGEES

Données métier (Sce Assainissement)	Denomination 1	Denomination 2	Restriction et condition d'utilisation
- Structure réseau assainissement	ASSAIN : Réseau, extrait annexe sanitaire de la zone		/
- Regards	ASSAIN : Réseau		/
- Branchements	ASSAIN : Réseau		/
- Ouvrages	Fiche SP, fiche DO, fiche BA et fiche TA		/
- Techniques alternatives	Fichier inventaire TA en complément d'Elyx		/
- Diamètre, matériau, année de pose	ASSAIN : Réseau		/
- Caractérisation des usagers	Industriel anonymisé délocalisé		Données déjà anonyme
- Cotes fil d'eau	Extraction SIS3D		/
- ITV réalisées sur le réseau avec identifiant tronçon(fichier txt EN 13508 2- Exemple de rapport d'inspection)	Fichiers WINCAN et autres		/
Données de référence (Sce SIG)			
- Cadastre	CADASTRE	CADA Parcelle (sans les champs renseignés)	
	CADASTRE	CADA Limite de commune	
- Bâti public avec type de bâtiment public, industrie	TOPO200_BATI	BATI Batiment	
	TOPO200_BATI	BATI Batiment public	
	TOPO200_BATI	Il n'y a pas d'industrie dans cette commune	
- Trottoir, chaussée et rues	ALIGNEMENTS	ALIG alignement opposable	
	CARTO GENERALE		
	CARTOGRAPHIE_10000		
- Urbanisation	TOPO200_BATI	BATI Batiment	
	TOPO200_BATI	BATI Batiment public	
	POS approuvé	Emprise emplacement réservé	
	POS approuvé	Ensemble urbain	
	POS approuvé	Lignes zone POS	
	POS approuvé	Noms de zone extérieure	
	POS approuvé	Périmètre de projet d'aménagement global	
	POS approuvé	Programme d'aménagement d'ensemble	
	POS approuvé	Quartier POS	
	POS approuvé	Zonage des risques techno et inondations	
	POS approuvé	Zone d'activités commerciales	
	POS approuvé	Zone POS	
- Profondeur de nappe	ECOLOGIE URBAINE TOUT PUBLIC	Niveau de nappe : grille	
	ECOLOGIE URBAINE TOUT PUBLIC	Niveau de nappe : niveau moyen	
	ECOLOGIE URBAINE TOUT PUBLIC	Niveau de nappe : piézomètre mesuré	
	ECOLOGIE URBAINE TOUT PUBLIC	Niveau de nappe : piézomètre chronique	
- Réseau hydrographique	TOPO200_HYDRO_ORO	HYDR cours d'eau	
	TOPO200_HYDRO_ORO	HYDR dénomination hydrographique	
	TOPO200_HYDRO_ORO	HYDR écoulement	
	TOPO200_HYDRO_ORO	HYDR surface d'eau	
	REFERENTIEL_2000	R2K hydrographie	
	REFERENTIEL_2000	R2K dénomination hydrographique	
- Nature du sol	ECOLOGIE URBAINE TOUT PUBLIC	Limite Loess	
	ECOLOGIE URBAINE TOUT PUBLIC	Zone inondable	
	ECOLOGIE URBAINE TOUT PUBLIC	Zone humide avérée	
- Végétation/espaces verts	ESPACES VERTS Patrimoine	Arbres	
- Plan de corps de rue simplifié (PCRS)			

N° ...

PROJET DE RECHERCHE-INTERVENTION

Mise à disposition de données

entre

L'Eurométropole de Strasbourg, établissement public dont le siège est 1 parc de l'Etoile Strasbourg, numéro SIRET 246 700 488 000 17/ RCS

Et

L'École Nationale du Génie de l'Eau et de l'Environnement de Strasbourg, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège social est situé 1 quai Koch, BP 61039, 67070 Strasbourg, numéro SIRET 196 701 890 00010

Ci-après dénommée « ENGEES »

Objet de l'étude et recherche :

L'ENGEES met en place une formation continue totalement à distance sur « Géomatique et Métiers de l'Eau », de niveau Bac + 4, à destination des professionnels en poste en collectivités, bureaux d'études etc, Cette formation est développée dans le cadre d'un partenariat avec l'Ecole Nationale des Sciences Géographiques de Marne-la-Vallée et aura une vocation internationale francophone. L'objectif de cette formation est d'enseigner les fondamentaux des métiers de l'eau en lien avec les supports SIG.

L'intervention concerne la gestion patrimoniale des réseaux d'eau et d'assainissement. Seule la partie assainissement (1 h de cours sur la gestion patrimoniale et 2h30 de cours+TD sur l'utilisation des données SIG) est concernée par ce projet de collaboration. La formation pour le volet eau potable se base sur des exemples et données pris en dehors du territoire de l'EMS

Description de l'étude et recherche :

L'Eurométropole met à disposition de l'ENGEES comme support pédagogique les données référencées en annexe sur un périmètre restreint (Commune d'Eckwersheim) pour le réseau d'assainissement.

L'ENGEES, à travers le travail des étudiants et de l'enseignant travaillant sur la gestion patrimoniale apportera des éléments de réflexion et d'analyse qui contribueront à construire la démarche de Gestion Patrimoniale sur les réseaux d'assainissement permettant ainsi de consolider les choix faits par le service en ce domaine. L'application s'appuiera sur la démarche RERAU-INDIGAU (auxquels ont participé l'ENGEES et l'Eurométropole de Strasbourg) via le logiciel INDIGAU® issu de ces projets et développés par G2C Ingénierie.

Confidentialité / propriété intellectuelle :

Au delà de l'article 9 de la convention, les conditions spécifiques sont précisées en annexe.
Les données transmises sont strictement réservées à l'usage des étudiants et des enseignants, pour la réalisation de la présente action.

Durée et date de démarrage de l'étude et recherche :

La mise à disposition est ponctuelle et ne fera pas l'objet de mise à jour sur les données.
L'utilisation n'est pas limitée dans le temps.

Comité technique :

Représentants de l'ENGEES :
DESSEZ Pierre Jean (Directeur formation continue), WEREY Caty (Ingénieur)

Représentants de l'Eurométropole de Strasbourg :
BANASZAK Olivier (Sce Géomatique et Connaissance du territoire)
DABROWSKI Yan (Sce Eau et Assainissement)

Budget de l'étude et recherche :

Le projet de mise à disposition de données ne nécessite pas de financement.

Engagements de l'ENGEES :

En signant la présente fiche- projet, l'ENGEES s'engage à :

- ✓ Faire un retour à l'Eurométropole de Strasbourg des résultats de simulation et d'analyse qui seront réalisés dans le cadre de cette formation en collaboration avec les agents de l'Eurométropole pour l'expertise SIG et assainissement.

Engagements de l'EMS :

En signant la présente fiche- projet, l'Eurométropole de Strasbourg s'engage à :

- ✓ Transmettre à l'ENGEES les données visées en annexe ;

Signatures :

Strasbourg, le

Pour l'ENGEES,
Le Directeur

Pour l'Eurométropole de Strasbourg,
Le Directeur

Délibération de la Commission permanente (Bureau) du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du vendredi 29 janvier 2016

Extension de l'emprise de la déchèterie de Koenigshoffen - rue Abbé Lemire à Strasbourg. & Mise en sécurité de la déchèterie de la Vigie - rue Théodore Monod à Ostwald.

1. La déchèterie de Koenigshoffen a ouvert ses portes en 1992. Une première extension a été réalisée en 1999. Une quinzaine d'années après, parmi les 6 déchèteries exploitées par l'Eurométropole de Strasbourg, le site de Koenigshoffen a la singularité de figurer historiquement en tête des niveaux de fréquentation dans un espace très contraint.

L'ouverture au public s'étend du lundi au samedi de 8h00 à 19h00 et les dimanches et jours fériés de 8h00 à 12h00. La principale zone de chalandise de cet équipement s'étend sur tout l'hypercentre, les quartiers de Cronembourg, Koenigshoffen / Montagne-verte. En 2014, il a été comptabilisé 183 000 visites, avec en moyenne 550 entrées par jour et des pointes à plus de 900 entrées le samedi, et 3 200 rotations de bennes.

Les conditions d'exploitation y sont de fait plus difficiles qu'ailleurs ce qui a une répercussion sur la qualité de service à l'utilisateur. La saturation générale du site en période de fortes affluences (tant du point de vue du stockage des déchets que de l'évacuation des déchets et de l'accès aux véhicules des particuliers) se traduit par la dégradation du niveau de sécurité que la collectivité doit garantir aux usagers.

La forte fréquentation du site perturbe également en même temps le trafic routier. Les véhicules attendent de pouvoir pénétrer sur le site rue Abbé Lemire génèrent occasionnellement des embouteillages jusqu'à la route de Schirmeck et la route des Romains.

L'équipement se situe entre la voie ferrée, les jardins ouvriers et l'autoroute A35. Le projet bénéficiera d'une dimension et d'une configuration adaptée à son niveau d'activité garantissant la sécurité des usagers et le respect de l'environnement. Il s'intégrera également dans le cadre du projet du parc naturel urbain Saint-Gall.

Actuellement, le site s'étend sur 3 000m². Il est envisagé de créer 3 100m² supplémentaires en repoussant les limites d'une bande de 15m vers le nord (1 200m²) et de 30m vers l'ouest (2 000m²). Cela permettra de séparer les flux liés à l'exploitation et à la fréquentation des usagers pour apporter de meilleures conditions de circulation et surtout de sécurité. Conformément à l'article L 5211-57 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal de Strasbourg du 12 octobre 2015 a émis un avis favorable à l'extension de la déchèterie par l'Eurométropole.

L'accès au site est réservé aux particuliers. Pour éviter de payer dans les déchèteries spécifiques, des professionnels tentent de se débarrasser de leur déchet de chantier. Une gestion des accès sera mise en place par la construction d'un abri afin de détourner les contrevenants et de les inviter à se rendre dans les sites spécialisés.

Le site étant inscrit en Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE), les équipements seront revus en fonction des dernières recommandations (27 mars 2012) notamment les installations liées à la rétention des eaux en cas d'incendie.

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à **857 000 € TTC** (valeur septembre 2014), répartis comme suit :

- Prestations intellectuelles :	140 000 € TTC
- Travaux :	630 000 € TTC
- Divers, aléas, révisions :	87 000 € TTC

Le planning prévisionnel de l'opération est le suivant :

- Consultation maîtrise d'œuvre externe :	1 ^{er} trimestre 2016
- Etudes :	Du 2 ^{ème} trimestre 2016 au 3 ^{ème} trimestre 2016
- Consultation travaux :	4 ^{ème} trimestre 2016
- Travaux :	1 ^{er} semestre 2017

2. La déchèterie de la Vigie a ouvert ses portes en 2000. Une dizaine d'années après, parmi les 6 déchèteries exploitées par l'Eurométropole de Strasbourg, ce site connaît une croissance de fréquentation significative. La fréquence annuelle est estimée à 250 000 visiteurs avec des pics importants le week-end. Ce niveau d'activité élevé se traduit par un nombre important de rotations de bennes, assurées en régie, qui conduit aujourd'hui à vouloir sécuriser et optimiser la circulation sur site. En 2014, il a été comptabilisé 265 000 visites, avec en moyenne 800 entrées par jour et des pointes à plus de 1 200 entrées le samedi, et 4 200 rotations de bennes.

Depuis juin 2012, le service a mis en place des barrières automatiques afin d'améliorer le contrôle des entrées (particuliers et professionnels) ainsi que le fonctionnement du site. Si ce dispositif s'avère satisfaisant, il génère une file d'attente de véhicules sur la voie de desserte à l'équipement. Un dispositif de « tourne à gauche » a été mis en œuvre en 2013 en lien avec le service voirie de la ville d'Ostwald qui permet de temporiser le flux de véhicules et ainsi de libérer la voie de circulation.

Afin d'optimiser les accès au site, il est souhaité de dissocier ceux des particuliers de ceux des poids-lourds. Cette dernière évolution permettra de sécuriser la plateforme via une nouvelle disposition des emplacements de bennes. En gagnant quelques mètres au fond du site sur le merlon existant, il serait possible de séparer l'espace usagers de l'espace poids-lourds et ainsi, sécuriser la circulation sur le site.

L'emprise actuelle de la déchèterie reste inchangée. Néanmoins, la surface d'exploitation existante se verra augmenter de 645m² passant de 2 990m² à 3 635m².

Conformément à l'article L 5211-57 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal d'Ostwald du 14 septembre 2015 a émis un avis favorable aux travaux de mise en sécurité du site par l'Eurométropole et qui comprendront :

- la création d'une entrée et sortie pour les camions,
- une extension vers l'ouest de la surface en enrobé et un réaménagement du site,
- une extension de la surface en enrobé vers le nord et le sud également pour gagner davantage d'espace pour les manœuvre camions,
- la mise en place des terre-pleins paysagers sur toute la longueur de la zone de circulation des véhicules de particuliers,
- l'augmentation règlementaire du réseau de rétention induit par l'augmentation de la surface d'exploitation.

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à **564 000 € TTC** (valeur septembre 2014), répartis comme suit :

- Prestations intellectuelles :	86 000 € TTC
- Travaux :	410 000 € TTC
- Divers, aléas, révisions sur 2ans :	68 000 € TTC

Le planning prévisionnel de l'opération est le suivant :

- Consultation maîtrise d'œuvre externe :	4 ^{ème} trimestre 2015
- Etudes :	Du 1 ^{er} trimestre 2016 au 2 ^{ème} trimestre 2016
- Consultation travaux :	3 ^{ème} trimestre 2016
- Travaux :	Du 4 ^{ème} trimestre 2016 au 1 ^{er} trimestre 2017

La conduite d'opération sera assurée par les services de la Direction de la Construction et du Patrimoine Bâti.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente (Bureau)
vu l'avis favorable du Conseil municipal de Strasbourg du 25 janvier 2016,
vu l'avis favorable du Conseil municipal d'Ostwald du 14 septembre 2015,
après en avoir délibéré
approuve

- l'opération d'extension de l'emprise de la déchèterie de Koenigshoffen rue Abbé Lemire à Strasbourg pour un montant de 857 000 €TTC conformément au programme ci-avant exposé ;
- l'opération de mise en sécurité de la déchèterie de la Vigie rue Théodore Monod à Ostwald pour un montant de 564 000 €TTC conformément au programme ci-avant exposé ;

décide

- d'imputer les dépenses d'investissement correspondantes sur l'AP0200 Programme 889 ;

autorise
le Président ou son représentant

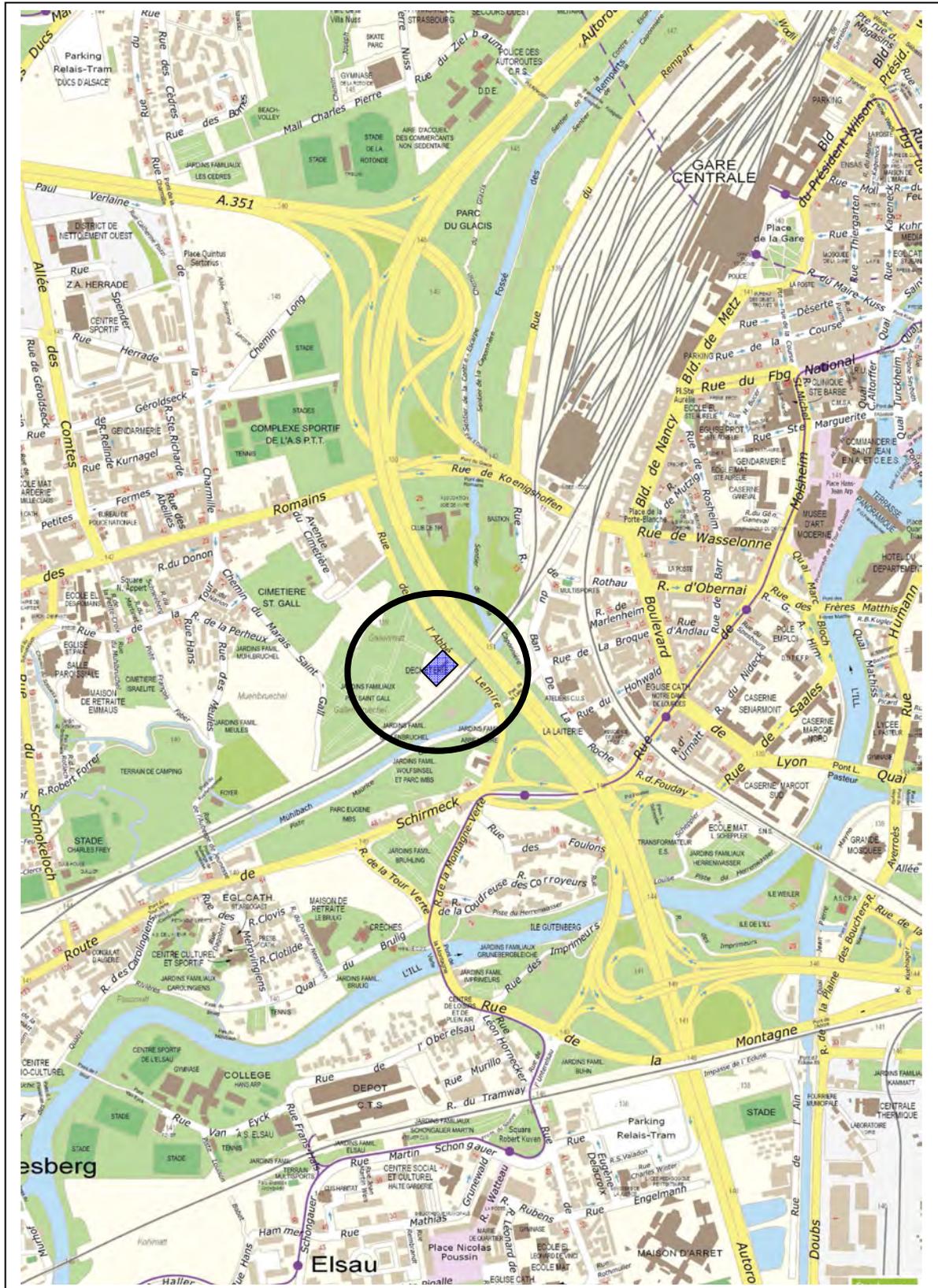
- à signer et à exécuter les marchés d'études, de travaux et de fournitures, conformément au Code des Marchés Publics ;
- à signer les dossiers de demande de permis de démolition, de construction ou d'aménagement et toutes autres demandes d'autorisation ;
- à solliciter auprès de tous les partenaires concernés les participations et subventions qui pourront être mises en œuvre et à signer tous documents en résultant.

Adopté le 29 janvier 2016
par la Commission permanente (Bureau) du
Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg

Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité
préfectoral Le 1 février 2016
et affichage au Centre Administratif le 01/02/16

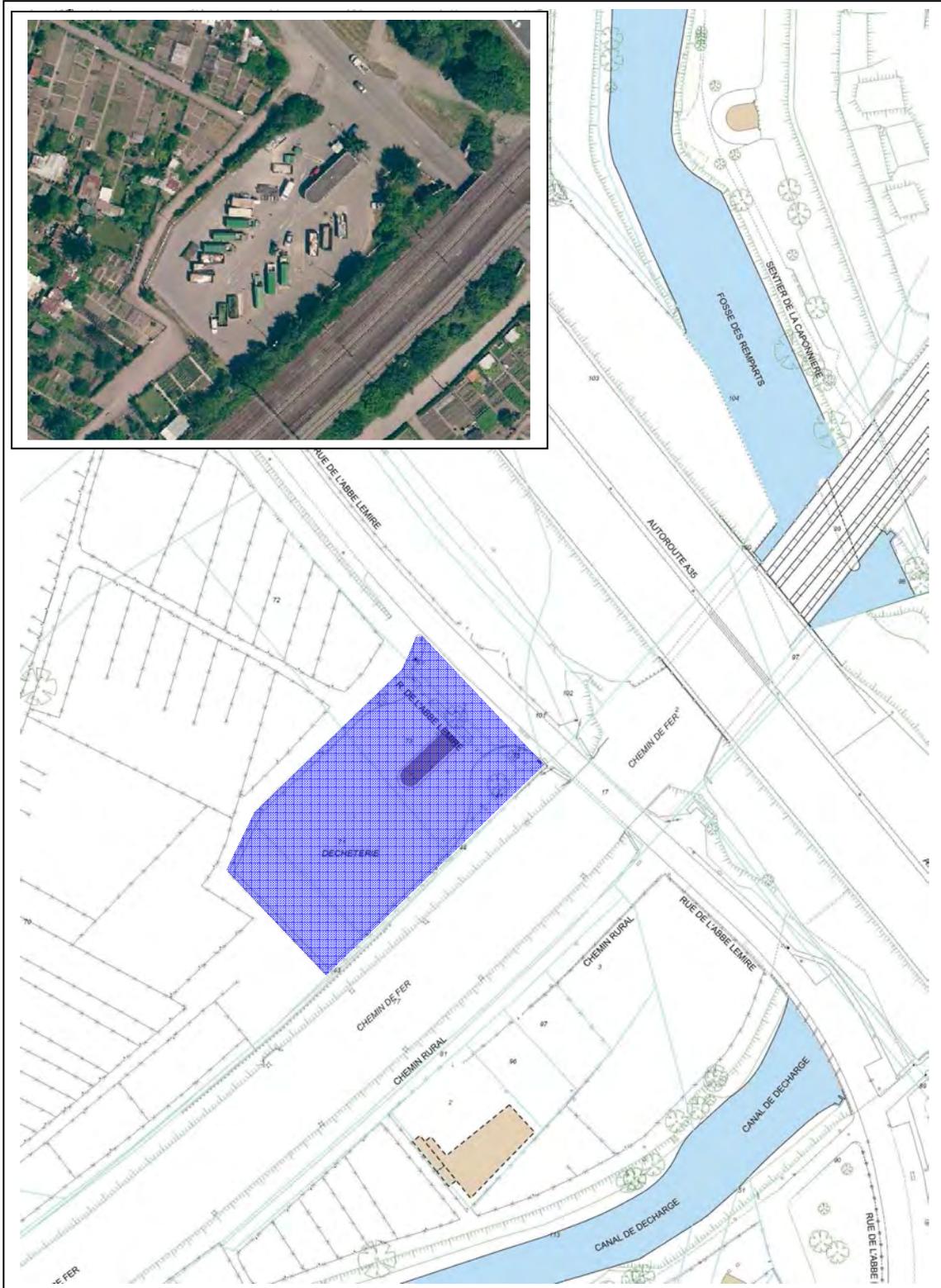
Déchèterie Koenigshoffen – rue Abbé Lemire

Localisation du site



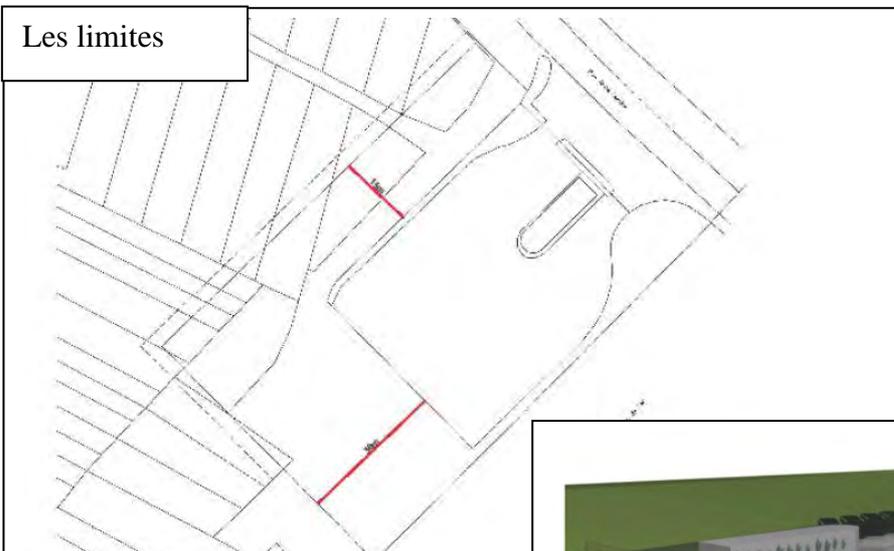
Déchèterie Koenigshoffen – rue Abbé Lemire

Emprise existante

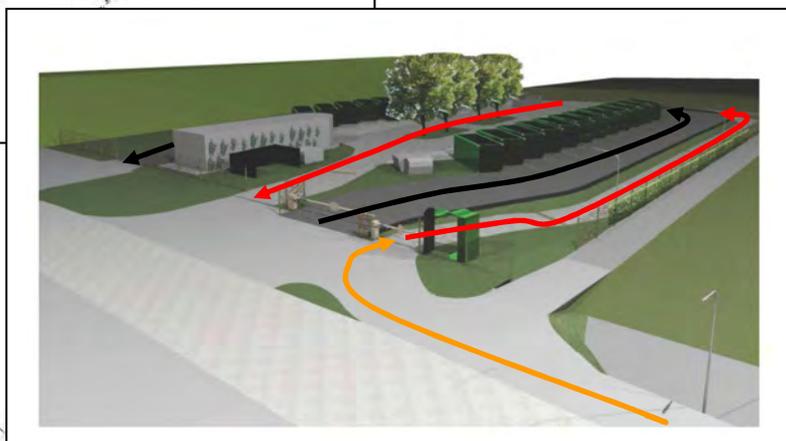


Déchèterie Koenigshoffen – rue Abbé Lemire Extension envisagée

Les limites

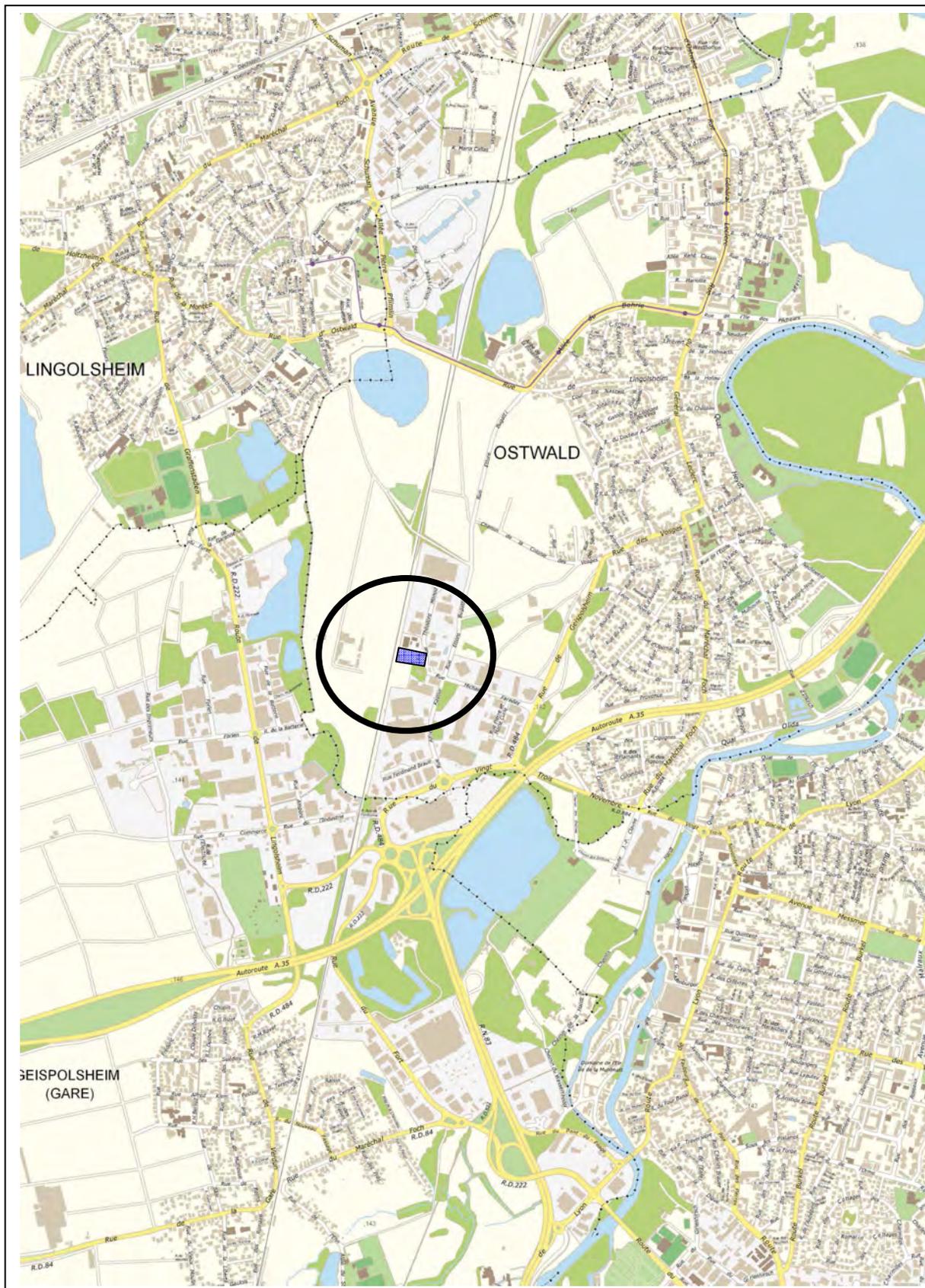


L'aménagement



File d'attente
Flux usagers
Flux exploitation

Déchèterie de la Vigie – rue Théodore Monod - Ostwald Localisation du site



Délibération de la Commission permanente (Bureau) du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du vendredi 29 janvier 2016

Création de l'extension du cimetière Eckwersheim.

Contexte

Le nombre d'emplacements disponibles à ce jour dans son cimetière ne permet plus à la commune d'Eckwersheim de respecter l'article L.2223-2 du code général des collectivités territoriales, qui dispose que les terrains prévus doivent être cinq fois plus étendus que l'espace nécessaire pour déposer le nombre présumé des morts qui peuvent y être enterrés chaque année.

Les compétences de l'Eurométropole de Strasbourg - fondées sur la délibération n° 2 du 30 janvier 2015 du Conseil de l'Eurométropole qui a déterminé l'intérêt métropolitain des équipements de cimetières - reprennent les compétences précédemment exercées par la Communauté urbaine de Strasbourg, à savoir la création et l'extension de nouveaux cimetières et l'extension des cimetières communaux et intercommunaux existants.

Cette compétence inclut l'acquisition du foncier et les travaux d'infrastructures comprenant les études, la préparation des terrains, l'installation des réseaux, des voies de circulation, des plantations d'alignement et des clôtures. Cette compétence exclut la gestion des cimetières et les travaux relevant du fonctionnement courant ou des installations de sépultures (pose de columbariums, plantations du souvenir ou creusements de tombes).

Par délibération du 5 décembre 2012, le Conseil municipal d'Eckwersheim avait émis un avis favorable quant aux études et travaux d'extension du cimetière communal à réaliser par la Communauté urbaine de Strasbourg.

L'étude hydrogéologique nécessaire à ce type d'aménagement a conclu à l'aptitude des terrains à recevoir des inhumations en pleine terre et a donné lieu à un avis favorable sur le plan de l'hygiène publique. L'aménagement découlant des études de maîtrise d'ouvrage permettra l'inhumation des défunts selon le mode traditionnel, en cercueil, mais aussi cinéraire.

La présente délibération propose l'extension du cimetière de la commune d'Eckwersheim dont les carrés permettant l'inhumation de cercueils en tombes adultes et en tombes enfants sont arrivés à saturation et ne permettent plus la création de nouvelles tombes, induisant une difficulté de gestion des inhumations du fait de ce manque d'emplacements.

La réalisation d'une extension de 1 800 m² (y compris parkings et espaces techniques) sur les parcelles attenantes au cimetière actuel, permettra la création de nouvelles sections pour inhumations traditionnelles, et proposera des emplacements dédiés aux inhumations ou dispersions dans le mode cinéraire.

Le cahier des charges du projet d'extension du cimetière a été élaboré en étroite collaboration avec la commune. Les questions notamment d'agencement des différents espaces, et l'articulation des allées avec le cimetière actuel ont été partagées avec ses représentants en amont et approuvées par eux.

Aussi, pour satisfaire à la demande de la commune d'Eckwersheim de répondre à l'exigence de l'article L.2223-2 du code général des collectivités territoriales qui dispose que les terrains prévus doivent être cinq fois plus étendus que l'espace nécessaire pour y déposer le nombre présumé des morts qui peuvent y être enterrés chaque année, les actions suivantes seront réalisées :

Acquisition foncière nécessaire à la réalisation du projet par l'Eurométropole de Strasbourg

Les projets de la collectivité nécessitent la réalisation d'acquisitions de diverses parcelles entrant dans le cadre de projets d'intérêt métropolitain.

Dans ce cadre, l'Eurométropole de Strasbourg envisage d'acquérir à l'amiable un terrain pour les besoins du projet d'extension du cimetière d'Eckwersheim.

Il s'agit de la parcelle cadastrée :

Commune d'ECKWERSHEIM

Section 1 n°188 de 3,30 ares

Propriété de M. Jean-François KIFFEL

au prix de 13 515 € l'are, soit un prix total de 44 600 €

Il est demandé à la Commission Permanente (Bureau) d'entériner l'accord consenti par M. KIFFEL et d'approuver l'acquisition par l'Eurométropole de Strasbourg du terrain en question.

S'agissant des parcelles propriétés de la commune d'Eckwersheim, nécessaires à l'extension, il a été convenu qu'elles seront rétrocédées à l'Eurométropole de Strasbourg à l'euro symbolique par la commune d'Eckwersheim.

Il s'agit des parcelles cadastrées :

Commune d'ECKWERSHEIM

Section 1 n°143 de 5,48 ares

Section 1 n°297/141 de 4,20 ares

Section 1 n°(2)/138 de 0,01 ares, à détacher de la parcelle 293/138

Section 1 n°(3)/138 de 4,79 ares, à détacher de la parcelle 293/138

Projet d'extension du cimetière de la commune d'Eckwersheim

Le coût global de cette opération, à charge de l'Eurométropole est estimé à 210 000 € TTC, et le programme des travaux comprend :

- les travaux de défrichage, terrassement et de remblaiement ;
- les travaux de création de réseaux ;
- les travaux d'aménagement proprement dit : créations d'allées, pavages, bordures,
- les plantations diverses, clôture, engazonnement ;
- la création d'un espace technique ;
- la création d'un parking de 10 places.

Le planning prévisionnel de l'opération est le suivant :

Dévolution du marché de maîtrise d'œuvre	1 ^{er} trimestre 2016
Études de maîtrise d'œuvre et Dévolution des Marchés de Travaux	2 ^{ème} et 3 ^{ème} trimestres 2016
Travaux	4 ^{ème} trimestre 2016
Mise en service	1 ^{er} trimestre 2017

La conduite d'opérations sera assurée par la Direction de la Construction et du Patrimoine Bâti.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente (Bureau)
vu l'avis favorable du Conseil municipal de
la ville d'Eckwersheim du 5 décembre 2012 ;
vu la délibération n° 2 du 30 janvier 2015 du Conseil de l'Eurométropole
qui a déterminé l'intérêt métropolitain en matière de cimetières ;
vu l'agrandissement du cimetière d'une commune située dans le
périmètre de l'Eurométropole, à moins de 35 mètres des habitations ;
après en avoir délibéré
approuve*

- le projet d'extension du cimetière communal d'Eckwersheim conformément au programme ci-avant exposé pour un montant de 210 000 €TTC ;

- l'acquisition amiable par l'Eurométropole de Strasbourg des parcelles désignées ci-après, à un prix négocié en plein accord avec les propriétaires concernés.

Commune d'ECKWERSHEIM

Section 1 n°143 de 5,48 ares

Section 1 n°297/141 de 4,20 ares

Section 1 n°(2)/138 de 0,01 ares, à détacher de la parcelle 293/138

Section 1 n°(3)/138 de 4,79 ares, à détacher de la parcelle 293/138

*Ces 4 parcelles étant propriété de la commune d'Eckwersheim
A l'euro symbolique*

Commune d'ECKWERSHEIM

Section 1 n°188 de 3,30 ares

Propriété de M. Jean-François KIFFEL

au prix de 13 515 € l'are, soit un prix total de 44 600 € ;

autorise

le Président ou son représentant

- *à signer et à exécuter les marchés d'études, de travaux et de fournitures, conformément au Code des Marchés Publics ;*
- *à signer les dossiers de demandes de démolir et permis de construire et/ou d'aménager ;*
- *à signer les actes nécessaires à l'acquisition des terrains de cession et tout document concourant à la mise en œuvre de la présente délibération ;*
- *à solliciter auprès de tous les partenaires concernés les participations aux subventions et mécénats qui pourront être mis en œuvre et à signer tous les documents en résultant.*

décide

- *d'imputer les dépenses d'un montant de 210 000 € TTC relative à l'extension du cimetière d'Eckwersheim sur la ligne CP43 Programme 1058 ;*
- *d'imputer la dépense correspondante d'un montant de 44 601 € sur la ligne budgétaire 824-2111 Programme 5 AD03 de l'exercice 2016.*
- *la prise en charge par la commune d'Eckwersheim de tous les frais afférents à la gestion et à l'entretien du cimetière conformément à la répartition des compétences entre communes et Eurométropole après la réalisation des travaux*

**Adopté le 29 janvier 2016
par la Commission permanente (Bureau) du
Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité
préfectoral Le 1 février 2016
et affichage au Centre Administratif le 01/02/16**

**Délibération de la Commission permanente
(Bureau) du Conseil de l'Eurométropole
de Strasbourg du vendredi 29 janvier 2016**

Attribution de subventions au titre des solidarités.

Dans le cadre du soutien aux associations intervenant pour les solidarités, il est proposé d'allouer des subventions pour un montant total de 2 544 630 €.

1. Hébergement

Ces subventions représentent 80 % des subventions allouées en 2015. Deux versements de 40 % chacun seront effectués, un premier dès la signature de la convention financière, un second à la fin du 1^{er} semestre 2016. Le solde sera versé au courant du 4^{ème} trimestre 2016.

Association d'accueil et d'hébergement pour les jeunes - AAHJ	214 000 €
« hébergement de stabilisation et hébergement d'urgence » L'association assure l'hébergement de personnes sans domicile fixe. Elle propose 20 places d'hébergement d'urgence et 70 places de stabilisation. Elle assure un accompagnement social global des personnes hébergées vers le logement.	
Association d'accueil et d'hébergement pour les jeunes - AAHJ	258 000 €
« dispositif de logement pour les familles transitoires – LOFT » A travers un réseau de logements diffus sur l'Eurométropole, voire sur le département, ce dispositif permet l'hébergement de familles dont la situation administrative ne permet pas l'accès au logement. L'entrée dans ce dispositif donne lieu à l'établissement d'un contrat avec les personnes hébergées. L'association AAHJ est missionnée dans ce cadre pour l'accompagnement social des familles, leurs accès aux droits et aux soins. La participation annuelle de l'Eurométropole à ce dispositif est de 360 000 €. Une première tranche de 30 000 € a déjà été allouée à l'association.	
Groupement associatif pour le logement et l'accompagnement – GALA	28 480 €
L'Association GALA assure une mission d'insertion par le logement de familles en situation d'exclusion. La participation de l'Eurométropole de Strasbourg est destinée à financer l'hébergement des personnes défavorisées dans le cadre des actions suivantes :	

- le service logement insertion qui offre aux personnes la possibilité de tester leur capacité à occuper un logement autonome. L'espace relais propose 23 places en appartements de coordination thérapeutique,
- le service des délégations Fonds Solidarité Logement,
- les résidences sociales « Lausanne » et « Couronne »,
- le dispositif des « baux glissants ». Depuis 1993, Gala a négocié plus de 150 logements dans ce cadre avec des bailleurs sociaux et des propriétaires privés. Cette démarche, inscrite dans la programmation du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées, a montré sa pertinence, tant pour les populations fragiles à qui elle offre un réel moyen d'accéder à un logement que pour les bailleurs sociaux soucieux de la capacité effective des personnes à occuper un logement avec le soutien d'un accompagnement social.

Horizon Amitié	45 750 €
« Accueil Koenigshoffen » L'association assure l'hébergement en appartements d'environ 35 hommes isolés en grande précarité. La structure est ouverte à l'année avec un taux d'occupation de 100 %.	

Horizon Amitié	48 000 €
« Accueil des deux rives » L'Accueil des deux rives assure l'hébergement dans la durée d'une quinzaine de jours sans domicile fixe, fortement précarisés par une longue vie à la rue. Ce service s'adresse à un public très éloigné de l'autonomie. Il nécessite une présence 24 h/24, une aide à la vie quotidienne, l'intervention d'un travailleur social et d'une infirmière.	

Le Home Protestant	31 800 €
L'association assure depuis 2010 la gestion de deux lieux d'accueil de jour et de deux structures d'hébergement d'urgence. Ces structures s'adressent à des femmes seules en situation de grande précarité. La participation de l'Eurométropole de Strasbourg est destinée à financer les structures d'hébergement d'urgence. Une première tranche de 25 000 € a déjà été allouée à l'association.	

Club de jeunes l'Étage	21 600 €
L'association assure la gestion de la structure d'hébergement « Le Lausanne » : 10 places en stabilisation et 19 places en Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS). Ce dispositif s'adresse à des personnes en rupture, présentes dans les structures d'hébergement d'urgence et néanmoins inscrites dans un processus d'insertion et de stabilisation, notamment financière. L'accompagnement social adapté mis en place par « l'Étage » a pour objectif l'entrée dans un logement de droit commun dans un délai maximum de six mois.	

Association Regain	153 000 €
---------------------------	------------------

L'association Regain assure la gestion d'un hébergement d'urgence de 30 places pour femmes seules ou accompagnées d'enfants dans l'immeuble sis au 13, rue de Rhinau. Un réseau de 8 appartements diffus et loués à des bailleurs sociaux pour de l'hébergement de femmes autonomes complète ce lieu collectif.

Le montant proposé constitue la participation annuelle totale de la Collectivité.

Centre Communal d'Action Sociale de Strasbourg	1 729 000 €
La Communauté Urbaine de Strasbourg a confié au CCAS de Strasbourg, par convention du 29 août 2007, la gestion de structures d'hébergement d'urgence, de logements d'insertion et de la veille sociale numéro vert - 115 (par convention avec l'Etat), la participation au suivi du dispositif départemental d'hébergement d'urgence et temporaire et la coordination du réseau social des communes de l'Eurométropole de Strasbourg. Ce montant, qui constitue la participation annuelle totale au CCAS de Strasbourg vient en complément à la subvention allouée par la Ville de Strasbourg.	

2. Gens du voyage

Association régionale spécialisée d'action sociale d'éducation et d'animation – ARSEA	15 000 €
Mise en place d'animations socio-éducatives et artistiques sur l'aire d'accueil des gens du voyage de Geispolsheim. Le projet de l'association vise à créer le lien sociale tout en favorisant l'ouverture vers l'extérieur, notamment en favorisant l'accès à l'école ainsi que le soutien à la parentalité.	

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente (Bureau)
après en avoir délibéré
décide*

- *d'allouer sur les crédits disponibles au budget primitif pour 2016, les subventions suivantes :*

1.	<i>Association d'accueil et d'hébergement pour les jeunes Hébergement de stabilisation et hébergement d'urgence</i>	<i>214 000 €</i>
2.	<i>Association d'accueil et d'hébergement pour les jeunes Dispositif de logement pour les familles transitoires – LOFT</i>	<i>258 000 €</i>
3.	<i>Groupement associatif pour le logement et l'accompagnement – GALA Insertion par le logement</i>	<i>28 480 €</i>
4.	<i>Horizon Amitié Accueil Koenigshoffen</i>	<i>45 750 €</i>
5.	<i>Horizon Amitié Accueil des deux rives</i>	<i>48 000 €</i>
6.	<i>Le Home Protestant</i>	<i>31 800 €</i>

	<i>Hébergement d'urgence</i>	
7.	<i>Club de jeunes l'Etage Structure d'hébergement « Le Lausanne »</i>	<i>21 600 €</i>
8.	<i>Association Regain Hébergement d'urgence pour femmes</i>	<i>153 000 €</i>
9.	<i>Centre Communal d'Action Sociale de Strasbourg Fonctionnement</i>	<i>1 729 000 €</i>
10.	<i>Association régionale spécialisée d'action sociale d'éducation et d'animation – ARSEA</i>	<i>15000 €</i>
	<i>Total</i>	<i>2 544 630 €</i>

- *d'imputer les subventions 1 à 8 d'un montant de 800 630 € sur la ligne AS03M - 6574 - 424 – prog. 8000 dont le disponible avant la présente Commission permanente (Bureau) est de 1 120 884 €,*
- *d'imputer la subvention 9 d'un montant de 1 729 000 € sur la ligne AS03M - 657362 - 424 – prog. 8001 dont le disponible avant la présente Commission permanente (Bureau) est de 1 729 000 €,*
- *d'imputer la subvention 10 d'un montant de 15 000 € sur la ligne AS09B - 6574 - 554 – prog. 8006 dont le disponible avant la présente Commission permanente (Bureau) est de 74 615 € ;*

autorise

le Président ou son-sa représentant-e à signer les conventions y afférentes.

**Adopté le 29 janvier 2016
par la Commission permanente (Bureau) du
Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité
préfectoral Le 1 février 2016
et affichage au Centre Administratif le 01/02/16**

Attribution de subventions au titre des solidarités

Dénomination de l'association	Nature de la sollicitation	Montant sollicité	Montant octroyé	Montant alloué pour l'année n-1
ASSOCIATION D'ACCUEIL ET D'HEBERGEMENT POUR LES JEUNES	le financement du démarrage du dispositif de logements pour les familles transitoire (LOFT) Acompte	385 400 €	258 000 €	360 000 €
ASSOCIATION D'ACCUEIL ET D'HEBERGEMENT POUR LES JEUNES	hébergement de stabilisation et hébergement d'urgence Acompte	282 408 €	214 000 €	267 500 €
GROUPEMENT ASSOCIATIF POUR LE LOGEMENT ET L'ACCOMPAGNEMENT	le Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées du Bas-Rhin. Acompte	50 000 €	28 480 €	35 600 €
HORIZON AMITIE	le fonctionnement de l'Accueil Koenigshoffen, pour des hommes isolés en grande précarité. Acompte	57 195 €	45 750 €	57 195 €
HORIZON AMITIE	le fonctionnement de l'Accueil des deux rives pour un public sans domicile fixe de longue date. Acompte	60 000 €	48 000 €	60 000 €
HOME PROTESTANT	le fonctionnement de deux structures d'hébergement d'urgence. Acompte	86 000 €	31 800 €	71 000 €
CLUB DE JEUNES L'ETAGE	l'hébergement temporaire "Le Lausanne". Acompte	29 900 €	21 600 €	27 000 €
REGAIN	le fonctionnement général	153 000 €	153 000 €	153 000 €
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE STRASBOURG	le fonctionnement général	1 729 000 €	1 729 000 €	1 729 000 €
ASSOCIATION REGIONALE SPECIALISEE D'ACTION SOCIALE D'EDUCATION ET D'ANIMATION	mise en place d'animations socio-éducatives et artistiques sur l'aire d'accueil des gens du voyage de Geispolsheim	15 000 €	15 000 €	0 €